n° 8 – 2011

Melvan

La Revue des deux îles

patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat

« *Houat et Hoedic ont désormais vocation de beauté, d'une beauté que le cercle privilégié de ses habitants n'est plus seul à connaître.* »

Hoedic et Houat, les deux sœurs marines
Henri Queffélec, août 1970

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île-d'Hoedic

La Revue des deux îles est une publication associative à laquelle auteurs, éditeurs, graphistes et correcteurs apportent un concours entièrement bénévole.

Elle s'adresse à un public recherchant une information et une analyse de qualité sur tout sujet concernant les îles d'Hoedic et de Houat et leur environnement : archéologie, histoire, géographie, naturalisme, sociologie, art et littérature.

Remerciements pour leur soutien :
Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Conseil général du Morbihan,
Conseil municipalE de Houat
Conseil municipalE d'Hoedic

En couverture

BELLE-DAME SUR CHARDON BLEU

Dune du Canot de sauvetage
Hoedic, 29 juillet 2009
Photo P. Buttin

Melvan

La Revue des deux îles

N° 8

—

2011

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des deux îles

Année après année, *La Revue des deux îles* creuse son sillon dans le vaste champ de thèmes que nous ouvrent les îles d'Hoedic et de Houat. Que de sujets déjà découverts... Le fonds documentaire de Melvan, en cours de référencement et déjà accessible sur notre site Internet, commence à dévoiler toute sa richesse. Il permettra de nouvelles recherches, de nouvelles analyses et l'ouverture de voies jusque-là inexplorées. Vastes perspectives pour la valorisation du patrimoine des deux îles.

Ce numéro propose une nouvelle série d'articles sur ces thèmes variés. Vous découvrirez un nouvel épisode de la très originale histoire de l'Église dans les deux îles et différentes facettes de recherches archéologiques récentes. Vous saurez pourquoi Hoedic a été un temps surnommée « l'île aux Belges », ou comment un pêcheur houatais a pu se reconvertir en entrepreneur-artisan d'un micro-chantier naval. La protection de l'environnement est abordée dans un article consacré aux objectifs et aux réalisations du Conservatoire du littoral sur les deux îles. Un inventaire illustré des papillons diurnes et une étude géologique montrant que les dépôts sédimentaires des deux îles ne sont pas uniquement constitués de sables, complètent ce panorama multidisciplinaire. Enfin deux articles réservent une place de choix à la littérature, l'un évoque les liens passionnés entre Henri Queffélec et les deux îles, l'autre rejoignant Anatole France à Hoedic pour une fiction-parodie de l'histoire de l'humanité qui se termine en un pamphlet virulent contre la société de son temps.

Fidèle à son parti pris d'éclectisme, *La Revue des deux îles* est votre revue. Faites-nous part de vos propositions et de vos suggestions. Partageons notre passion !

MELVAN

Orthographe d'« Hoedic » et de « Houat »

L'orthographe de Houat est aujourd'hui stabilisée mais celle d'Hoedic reste très fluctuante. Pour l'ensemble de ses écrits et publications, Melvan a retenu l'orthographe « Hoedic ». Nous avons décidé de ne pas utiliser le tréma (Hoëdic) qui est une pratique récente et source d'erreur de prononciation : Hoedic se dit « édic » et non « oédic ». Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à l'article *Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat*, de G. Hatchiss, paru dans le premier numéro de *La Revue des deux îles*. Néanmoins, dans les citations ou publications de textes anciens, nous respectons l'orthographe de l'auteur, pour Hoedic comme pour Houat.

Sommaire

page

■ Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic 9
Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët

■ Approche archéologique des îlots de l'archipel Houat-Hoedic 25
Jean-Marc Large, Patrice Birocheau, Pierre Buttin, Louis Dutouquet, Matthieu Fortin

■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850) 45
Henri Buttin

■ Hoedic, « l'île aux Belges » 81
Anne Chainiaux, Anne-Marie Bilquin-Falmagne

■ Le Conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic 89
Camille Blot

■ Un chantier naval pas comme les autres ou la réussite d'une reconversion 99
Pierre Livory

■ Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic 109
Bernard Iliou

■ Dépôts sédimentaires récents à Hoedic 131
Louis Chauris

■ L'Île des pingouins : quand Anatole France brosse une histoire de l'humanité 141
Paul Buttin

■ Henri Queffélec : l'homme qui aimait les îles 147
Éric Auphan

Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic

Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët
Avec la collaboration de Patrice Birocheau [1]

Résumé : Comme l'ensemble de la façade atlantique, Hoedic conserve la trace d'anciens pièges dénommés pêcheries. Ces installations construites en pierres, permettaient de capturer poissons et crustacés piégés grâce au reflux de jusant et collectés à marée basse. Une douzaine de pêcheries a été décelée, principalement dans les rochers du sud de l'île. Datant majoritairement de la Préhistoire et de la Protohistoire, ces anciens pièges sont tombés aujourd'hui en désuétude, en partie à cause de la montée du niveau marin. À Hoedic, pour l'époque historique, seules trois petites installations semblent correspondre à une exploitation artisanale.

En parallèle des fouilles qui se sont déroulées sur le site gaulois de Port-Blanc depuis 2005 [2], une recherche des anciens « pièges à poissons » (*fish-traps*, en anglais) a été lancée autour de l'île. Cette étude était d'autant plus nécessaire que, lors de la fouille et grâce à des tamisages dans l'eau douce, beaucoup de restes de poissons ont été récupérés [3]. Ces restes sont le signe évident d'une consommation domestique, mais ils proviennent surtout d'une activité de pêche qui se trouve illustrée par la découverte d'hameçons en fer [4], les pièges à poissons ayant constitué un autre mode de récupération des poissons et crustacés.

Cet ancien mode de pêche [5], tombé manifestement dans l'oubli, a souvent laissé des traces tangibles sur les côtes de l'Ouest de la France. Un programme de recherche intitulé « Les Pêcheries d'estran de Bretagne » a été lancé en 2006 dans le cadre de l'AMARAI (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles) et du thème de recherche « Littoral » de l'UMR CNRS 6566 (Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire).

Parallèlement à la pêche en mer à l'aide de bateaux et de divers engins (filets, lignes à hameçons, etc), des populations côtières ou insulaires ont construit et aménagé des pièges fixes à poissons et

1. Marie-Yvane Daire est Chargée de Recherche CNRS, UMR 6566 « Centre de recherches en archéologie, archéosciences et histoire », Présidente de l'Amarai. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles). Loïc Langouët est Professeur des Universités (ER), Président du Centre régional d'archéologie d'Alet (Ce. RAA) et membre de l'Amarai. Patrice Birocheau est membre du Groupe vendéen d'études préhistoriques.

2. Baudry et Daire, 2006 ; Daire *et al.* 2006 ; Daire 2008a et b.

3. Daire *et al.* 2007, 2009 ; Dréano in Daire *et al.* 2008 ; Dréano *et al.* à paraître.

4. Daire *et al.* 2008.

5. Duhamel du Monceau 1772.

crustacés sur les estrans, soit avec des pierres (les écluses), soit avec des pieux et des matières végétales (les bouchots), soit en combinant ces deux types de matériaux [6]. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Les bouchots étaient généralement installés dans des zones de grands estrans sédimentaires ou dans de larges estuaires de rivières ; mais du fait de différences de conservation des matériaux, ce sont surtout des barrages en pierres, renfermant parfois encore des bases de pieux en bois que l'on détecte aujourd'hui. Ils sont retrouvés, soit par prospection pédestre, soit à partir de vues aériennes, notamment celles prises par l'Institut géographique national (IGN) ou le ministère de l'Équipement. La détection aérienne est d'autant plus facile que les vestiges empierrés, recouverts d'algues, subsistent sur un fond sableux ou vaseux ; le repérage est plus délicat lorsque peu de contraste de couleur ou de matériaux existe entre un barrage et son substrat. Étant donné l'absence de grands estrans sédimentaires autour d'Hoedic, il n'est pas anormal que l'on n'y ait retrouvé que des barrages à poissons construits en pierres dans des environnements rocheux.

Au XVIII[e] siècle, le rapport de François Le Masson du Parc, rédigé à la suite de sa visite en novembre 1728 sur les côtes de l'amirauté de Vannes, ne mentionne aucune pêcherie en activité sur les îles de cette région (principalement Groix, Belle-Île, Houat et Hoedic). A-t-il négligé les îles lors de sa visite ? Les pêcheries insulaires avaient-elles cessé d'être exploitées ? En 1738, un arrêt du Conseil d'État du Roi ordonne la destruction de tous les parcs et pêcheries des côtes relevant de cette amirauté, en particulier les 24 installations de type bouchot recensées en 1728 par F. Le Masson du Parc. Cet arrêt évoque « *plusieurs autres* [pêcheries] *qui sont abandonnées et dont il ne reste que des vestiges* » [7]. On peut probablement mettre dans cette série deux pêcheries anciennes de Groix qui ont été localisées et étudiées en détail, dans le cadre d'une opération de prospection-inventaire [8].

Or il s'est écoulé 10 ans entre l'enquête de F. Le Masson du Parc et la parution de l'arrêt royal. Ce temps était suffisant pour combler les lacunes éventuelles de l'enquête. Tout semble indiquer que les pièges à poissons d'Hoedic, tout comme ceux des autres îles morbihannaises, avaient cessé d'être exploités avant 1738.

En général, ces pièges à poissons sur estran consistent en un barrage s'appuyant souvent sur des émergences rocheuses et barrant un chenal ou couloir de reflux. Lors du flux de jusant, les poissons et/ou crustacés s'y trouvent piégés et sont ensuite collectés, à marée basse, à main nue ou à l'aide de haveneaux ; cependant, certaines pêcheries comportent un pertuis (porte) où était disposée une nasse, ou un filet ou tout autre système filtrant facilitant la collecte.

Partant des principes généraux de fonctionnement de ces pièges, un barrage se caractérise par deux niveaux marins (fig. 1) : celui de sa base intérieure ou pied (Nb) et celui de son sommet (Nh). Pour

6. Duhamel du Monceau 1772 ; Levasseur 2008, p. 13.

7. Langouët *et al.* 2008, p. 124.

8. Langouët *et al.* 2008, p. 135-139.

qu'un barrage soit « pêchant », il faut que, d'une part, le niveau de la basse mer descende au moins au niveau Nb, et, d'autre part, que le niveau de la haute mer monte au moins au niveau Nh. Pour avoir un barrage « pêchant » à toutes les marées, il suffit que le niveau Nb corresponde au moins à la laisse de plus basse mer de morte eau de l'époque de son fonctionnement (BMME, théoriquement de coefficient de marée 20) et que le niveau Nh reste inférieur à la plus haute mer de morte eau (HMME, théoriquement de coefficient 20) ; mais compte tenu des hauteurs des barrages et des marnages maximaux sur les côtes méridionales de la Bretagne, la première condition sur Nb est suffisante et s'applique pleinement autour d'Hoedic [9]. Le niveau Nh définit le volume d'eau et la surface du biez dont on peut récupérer les poissons et crustacés piégés.

Fig. 1 – Principales caractéristiques d'un piège à poissons sur estran.

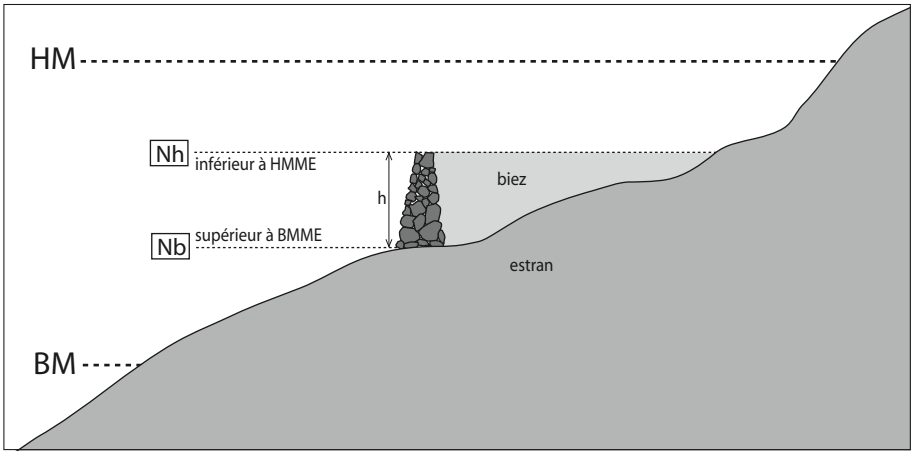

En Bretagne, quatre principaux types de pièges à poissons peuvent être distingués d'après le plan et la morphologie des barrages [10]. Le type A correspond à des barrages s'appuyant sur deux têtes ou massifs rocheux ; le type B combine plusieurs barrages de type A, débouchant sur des installations possédant un grand biez de pêche ; le type C est caractérisé par des plans en « V » où deux pannes ou bras se rejoignent en une zone où étaient disposé une nasse ou un filet ; le type D correspond à des pêcheries où l'une des pannes du type précédent est remplacée par la rive elle-même ; il en résulte que le pertuis est proche du rivage et facilement accessible. Trois sous-types de barrage ont dû être définis en fonction de leur forme : linéaire (L), courbe (C) ou sinueux (S). Nous verrons par la suite qu'à Hoedic, seuls les types A et D ont été identifiés.

9. Daire et Langouët 2010.

10. Daire et Langouët 2008, p. 54 ; Langouët et Daire 2009, p. 139.

La base de données PEB (Pêcheries d'estran de Bretagne), alimentée par une vingtaine de chercheurs et prospecteurs, comprend plus de 670 installations en septembre 2010. L'objectif est que chaque installation y soit finalement caractérisée par une vingtaine de variables (localisation, niveaux NGF et SHOM [11], documentation, photographies, typologie, architecture, données chronologiques, etc.). Cette caractérisation a été appliquée, autant que possible, aux 12 pêcheries avérées d'Hoedic.

Les pièges à poissons d'Hoedic

Dans cette étude des pièges à poissons de l'île d'Hoedic, l'exploitation des vues aériennes (IGN, Géoportail, Google maps, Ortho Littoral, …) a été l'une des principales sources de renseignements et a constitué le point de départ de l'enquête. Mais, sur place, d'une part des indications précises fournies par des pêcheurs hoedicais (Éric Allanic en particulier) nous ont aidés, d'autre part des explorations des estrans ont permis des vérifications, des mesures et des découvertes.

À ce jour, 12 barrages empierrés de pêcheries ont été localisés et analysés sur les estrans d'Hoedic. Les figures 2, 3 et 4 donnent leurs emplacements, le numéro de ces cartes renvoyant à l'inventaire des barrages (traits noirs épais) qui suit. Les courants de jusant y sont aussi indiqués.

- N° 1 (*nord du Grand Mulon*)

  Un barrage en pierres, détectable sur une longueur de 82 m, a un tracé en arc de cercle ; il est du type DC. Les algues fixées sur ses pierres le rendent visible sur plusieurs vues aériennes (fig. 5a et 6a) ainsi que du haut du Grand Mulon. Le niveau de sa base, mesuré par plongée lors d'une grande marée basse est de –1,30 m/0 SHOM [12] et il ne découvre donc jamais à l'heure actuelle.

- N° 2 (*nord du Grand Mulon*)

  Le tracé de ce barrage empierré est très similaire au précédent, avec une longueur de 68 m ; il est donc aussi du type DC. Sa base est à un niveau légèrement inférieur à celui du précédent ; on peut l'estimer à –1,70 m/0 SHOM. Comme le précédent, il ne découvre jamais et ne peut donc être vu que sur des photographies aériennes prises par grandes marées (fig. 5a et 6a).

- N° 3 (*Beudjeul*)

  Éric Allanic nous a mis sur la piste de cette installation. Un barrage, très visible sur diverses vues aériennes, d'une longueur de 24 m, ferme un chenal de vidage d'un très grand biez (fig. 6b). Ses pierres

11. NGF : « nivellement général de la France » ; SHOM : « Service hydrographique et océanographique de la marine ».

12. «/0 SHOM » : par rapport au zéro des cartes marines, c'est-à-dire niveau de la plus basse mer de vives eaux.

sont très étalées de part et d'autre de son axe, mais le parement aval est encore détectable (fig. 6c). La base de ce barrage de type AL est au niveau +0,60 m/0 SHOM ; il n'est donc visible au sol que par des grandes marées d'un coefficient supérieur à 95.

- N° 4 (*Men Cren*)

  Ne découvrant jamais mais détectable sur diverses vues aériennes, un barrage empierré contrôlait un chenal de flux de jusant (fig. 5b). Long de 45 m, il est de type AC et sa base se situe au niveau du zéro SHOM.

- N° 5 (*rade du Port La Croix*)

  Un barrage empierré, en mauvais état, est détectable dans le chenal d'accès au Port La Croix (fig. 5b). De type AL, il devait avoir une longueur d'environ 40 m ; la base de l'empierrement se trouve aussi au niveau du zéro SHOM.

- N° 6 (*est de Beg Melen*)

  Un empierrement linéaire, d'une longueur de 70 m, orienté nord-ouest/sud-est, semble barrer un chenal de reflux passant entre deux

Fig. 2 – Localisation des pièges à poissons de l'île d'Hoedic

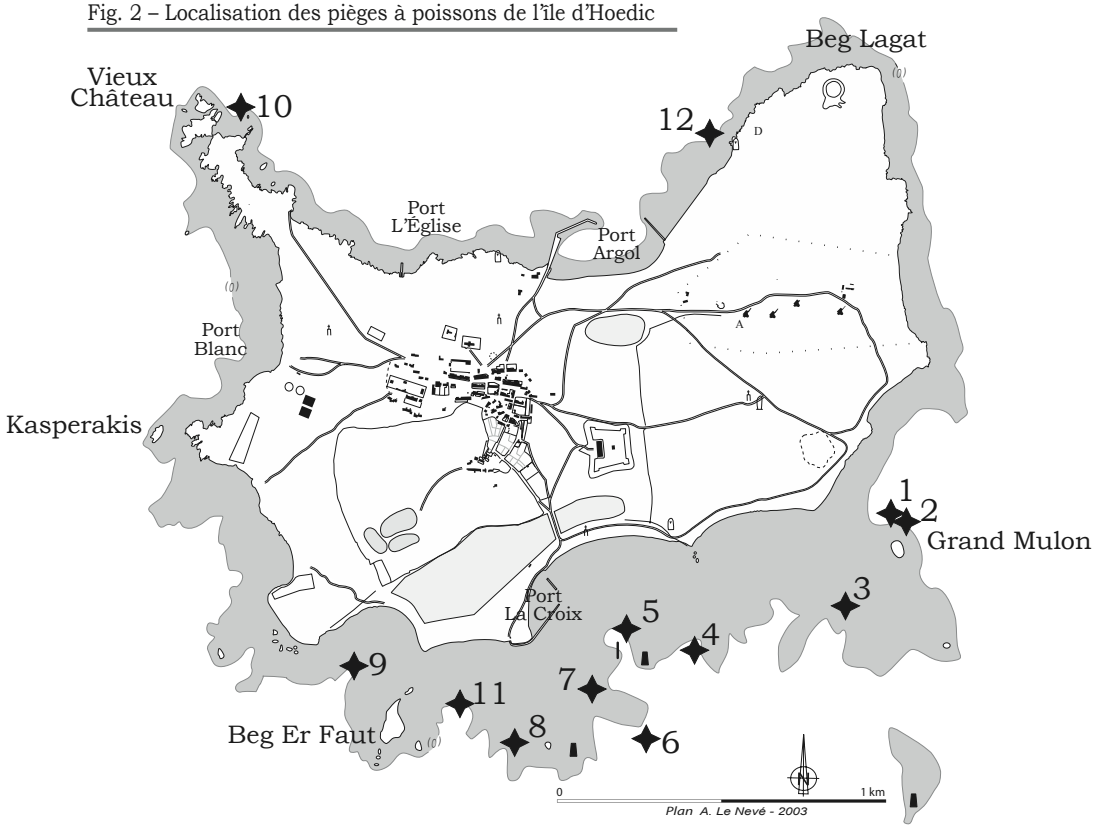

Fig. 3 – Pièges à poissons de l'estran méridional, entre le Port La Croix, Beg Melen et Le Grand Mulon.

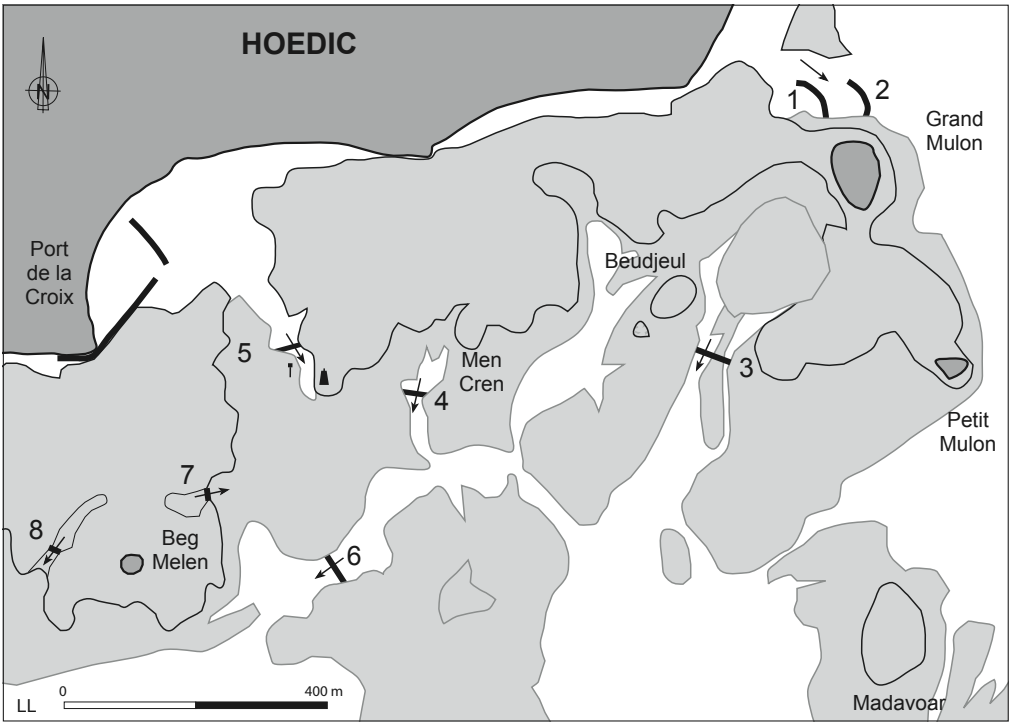

massifs rocheux recouverts d'algues (fig. 5c). De type AL, sa base se trouve environ au niveau +0,50 m/0 SHOM et ne découvre que lors des grandes marées de coefficient supérieur à 100. Une interruption centrale dans son tracé peut correspondre à un ancien pertuis.

- N° 7 (*nord-est de Beg Melen*)

  Un petit barrage empierré, de type AL, a été aménagé pour contrôler le vidage d'un petit biez qui se faisait par un canal naturel. Un barrage transversal, long de 3,50 m, s'appuyant sur une émergence rocheuse centrale y a été construit (fig. 6d) pour contrôler cet écoulement. La base de sa portion sud est constituée essentiellement d'une grosse pierre oblongue, bien calée dans la roche et encore en place ; par contre, les pierres des assises supérieures de l'ensemble du barrage sont étalées ; il suffirait de peu de travail pour restaurer ce barrage et le rendre à nouveau opérationnel. On est en présence d'une petite pêcherie, « individuelle » et discrète, sans doute pas très ancienne. Le niveau du seuil du canal de vidage se trouve au niveau + 2,50 m/0 SHOM.

- N° 8 (*ouest de Beg Melen*)

  Pour contrôler un biez naturel visible dans le platier de Beg Melen, un barrage de type AL a été aménagé par un assemblage de pierres (fig. 7a) ; il est détruit, mais l'étalement des pierres s'est

manifestement fait de part et d'autre de son axe ; une partie du parement amont est encore décelable. Le barrage, d'une longueur initiale de 10 m, a sa base au niveau +1,60 m/0 SHOM.

- N° 9 (*Port Parnec*)

  Éric Allanic nous a mis sur la piste de cette pêcherie. Dans la faille rocheuse connue sous le nom « Port Parnec », un barrage empierré est encore décelable ; il était composé de deux parties, chacune s'appuyant, d'une part sur une tête rocheuse centrale, d'autre part rejoignant des parois rocheuses d'une hauteur de 2 m (fig. 4a). Le barrage occidental conserve les traces d'une assise de ses deux parements (fig. 7c et 7d), permettant de mesurer sa largeur initiale (2 m). Le barrage oriental est moins bien conservé ; seule la base d'un des parements est décelable. La base de ces empierrements se trouve au niveau +0,75 m/0 SHOM.

- N° 10 (*Men Du du Nord*)

  Sur les indications d'Éric Allanic, la zone située à l'ouest de Men Du et à l'est de la pointe du Vieux-Château a fait l'objet d'observations approfondies (fig. 4b). Un barrage empierré semble bien avoir existé à cet endroit et est décelable sur des vues aériennes. De type AC, avec une longueur de 110 m, il se présente comme un alignement de pierres très dispersées fermant une petite anse ; d'après les cartes IGN et SHOM, sa base se trouve à environ à –2 m/0 SHOM. Ne découvrant jamais, il n'a pas pu être observé de près jusqu'à ce jour.

Fig. 4 – Pièges à poissons : a) de Port Parnec et du Vinglé ; b) du Men Du du Nord et du Vieux Château ; c) à l'est de l'Argol, à Baz Tartoué.

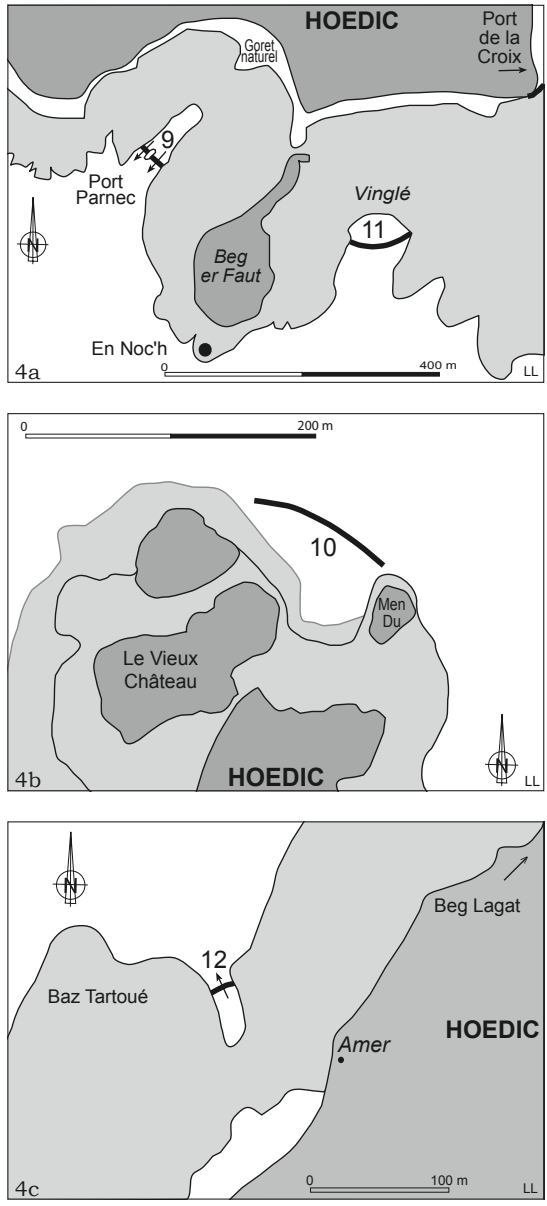

- N° 11 (*Vinglé*)

  En avril 2010, alors que le présent article était bouclé, Patrice Birocheau, archéologue connu des Hoedicais, survola en ULM les rivages d'Hoedic et décela deux pêcheries inédites. L'une se trouve dans le fond d'une anse naturelle au Vinglé, à l'est de la pointe de Beg er Faut (fig. 4a et 7b). De type AC, le barrage semble avoir une longueur d'environ 80 m. Sa base se situe à peu près au niveau du zéro des cartes marines (0 SHOM).

- N° 12 (*Est de Baz Tartoué*)

  Cette seconde pêcherie fut aussi découverte par Patrice Birocheau. Le barrage, de type AL et d'une longueur de 20 m, contrôle le courant de jusant d'une faille rocheuse (fig. 4c et 7e). Sa base est approximativement au niveau +2 m/0 SHOM.

- N° 13 (*Port Blanc*)

  Au milieu de la plage de Port Blanc, il existe des massifs rocheux entre lesquels s'insinuent deux chenaux naturels de reflux. Éric Allanic nous a indiqué que ce lieu, propice à la pêche, aurait pu accueillir une pêcherie. Mais, sur place, nous n'avons pas trouvé de traces tangibles d'un barrage ; par ailleurs les vues aériennes ne montrent pas nettement des structures artificielles. Ce site est donc indiqué comme une possibilité, plus que comme une certitude, et n'a pas été figuré sur la carte de synthèse (fig. 2).

La toponymie associée aux installations de Port Pennec ou Beg er Faut mérite un commentaire particulier. Dans les zones bretonnantes de la péninsule, il est courant que le toponyme « Gored » ou « Goret » constitue la trace écrite de l'existence d'un ancien piège à poissons, que ce soit sur des cartes, terrestres ou marines, ou encore dans des documents cadastraux [13]. Cette dénomination bretonne d'une pêcherie figure également dans certains documents officiels ; ainsi le préambule de l'arrêt du Conseil d'État du Roi en date du 26 juillet 1738, concernant le littoral de l'amirauté de Vannes, évoque les « gords » et « gorrets » [14].

Mais cette terminologie a fait l'objet d'une confusion de la part de Français qui ne comprenaient pas bien la langue bretonne. Ainsi, à Carantec (29), sur les cartes marines, la pointe de « Roc'h Goret » avoisine deux autres têtes rocheuses dénommées le « Grand Cochon » et le « Petit Cochon » ; au pied de la première tête, existe une ancienne pêcherie empierrée en « V ». La désignation de ce lieu par le terme « Goret » était bien liée à l'existence d'une pêcherie mais, pour l'établissement des cartes marines et terrestres, certains ont confondu le breton goret (pêcherie) et le français goret (cochon). Dans des conditions semblables, on rencontre aussi à Ploemeur, au nord-ouest du Fort du Talut, deux têtes de roche dénommées le « Grand Cochon ».

13. Langouët 2008, p. 40-42.

14. Phélypeaux 1738 ; Langouët *et al.* 2008, p. 124.

Fig. 5 – Photos IGN ayant permis le repérage des pièges à poissons : a) pièges N° 1 et N° 2 du Grand Mulon; b) pièges N° 4 au Men Cren et N° 5 dans la rade du Port La Croix; c) barrage linéaire du piège N° 6 situé au nord-est de Beg Melen. (OrthoLittoral, 2000)

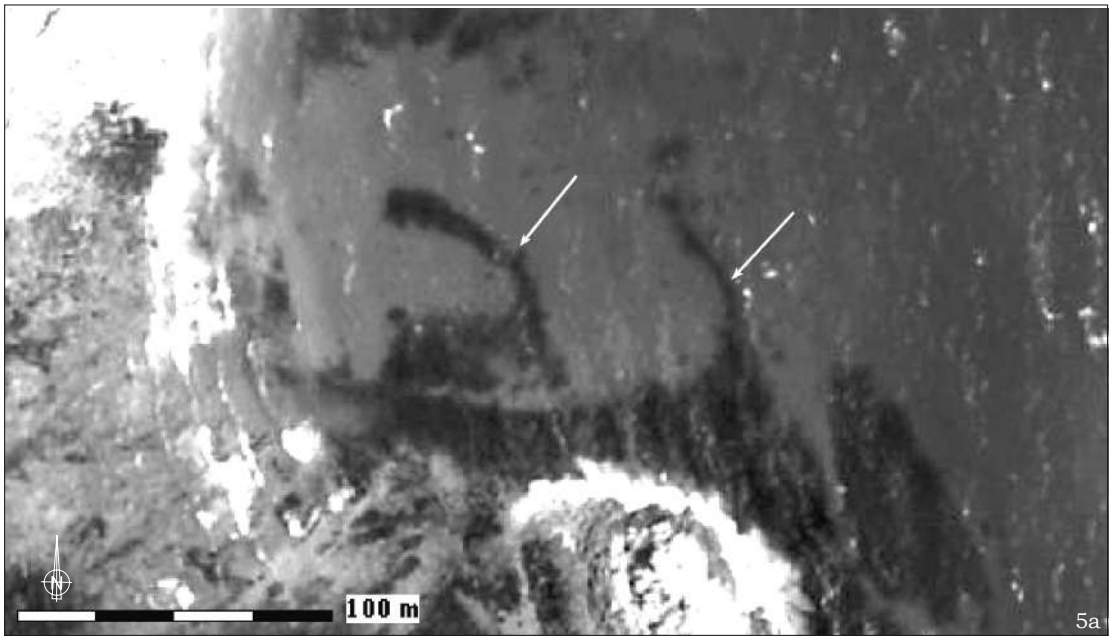

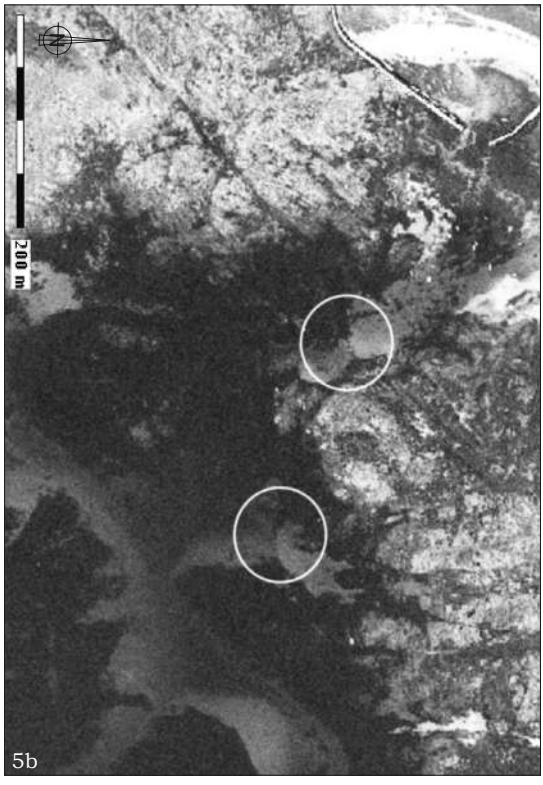

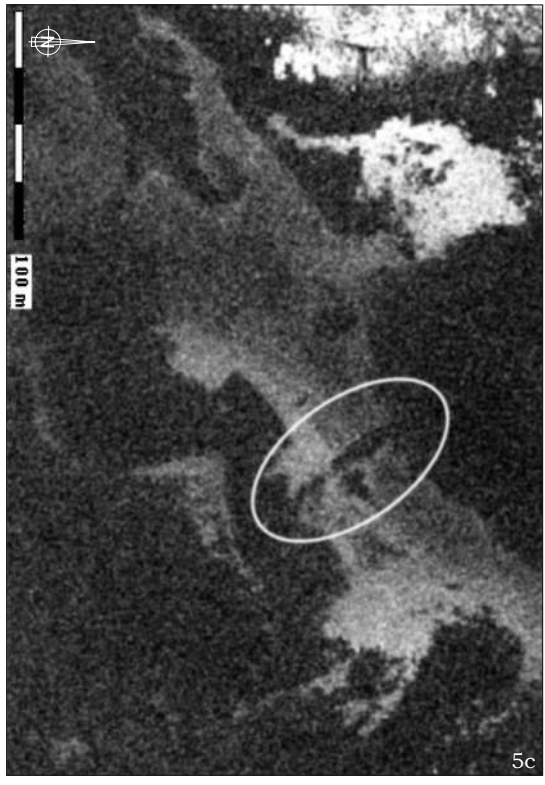

Aucune pêcherie d'Hoedic n'est, à première vue, directement liée à ce toponyme « Goret ». Pourtant la pêcherie de Port Parnec est certainement à l'origine d'une confusion similaire à celle évoquée *supra* : la petite roche, située au sud de Beg er Faut, porte le nom « le Pourceau » sur la carte d'Hoedic de J.-B. Paris, datée de 1690 [15], puis est désignée comme « Le Cochon » sur la carte 99-824 des ingénieurs-géographes militaires du Roi (1771-1776), ou encore En(ez) « Noh » sur les cartes marines du début du XIX[e] siècle et En(ez) « Noc'h » sur les cartes actuelles du SHOM. La carte de J.-B. Paris témoigne d'un souci de « francisation » puisque l'on y trouve beaucoup d'appellations traduites du breton : « Roche du Cheval » (Carrec ar March), « Port Blanc » (Portz Guen), « Port Croix » (Porz ar Croas), « Port de la Chapelle » (Pors an ilys), etc. Par contre, les ingénieurs-géographes du XVIII[e] siècle ont plus respecté et mieux transcrit les noms bretons, sauf « Le Cochon » de la pointe de Beg er Faut. L'appellation actuelle En Noc'h (avec une mauvaise transcription « En Noh » au début du XIX[e] siècle) serait à rapprocher du mot breton, Moc'h désignant le cochon !

On propose le scénario suivant. Il est donc plus que probable que la roche située au sud de Beg er Faut avait, vers le XVII[e] siècle, une dénomination contenant le mot « Goret ». Des Français ont traduit cette appellation par « Pourceau » (1690), transcrit avec modification en « Cochon » (1771-1776). Puis, dans une réaction des bretonnants, ces appellations ont été traduites en « Moc'h » et « Noc'h » (forme due probablement à une concision phonétique avec En).

Quelques commentaires

La répartition des pièges à poissons (fig. 2) met en évidence une concentration le long des côtes du sud de l'île, où le platier rocheux, nettement plus développé, offre des espaces propices à l'implantation de tels barrages et probablement aussi des gîtes très fréquentés par diverses espèces marines.

D'une manière générale, une grande difficulté réside dans la datation de toutes ces installations fixes de pêche. Il est évident que, pour exploiter un piège à poissons insulaire, il faut habiter à proximité, c'est-à-dire, dans le cas présent, sur l'île d'Hoedic. Les recherches archéologiques ont prouvé que l'occupation humaine y est attestée depuis le Mésolithique [16]. Les sites et découvertes archéologiques témoignent aussi de la présence humaine au Néolithique [17], à l'Âge du fer [18] et au haut Moyen Âge [19].

Dans l'état actuel de nos connaissances sur la variation de la mer durant les trois derniers millénaires, il est impossible de dater avec précision tous ces barrages à partir de leurs seules implantations dans les estrans. Moyennant quelques hypothèses, on peut cependant

15. Chapuis 2007, p. 132.
16. Péquart 1954.
17. Large 2002
18. Daire *et al.* 2006 ; Daire 2008a et b.
19. Large 2002, p. 34 ; Large 2005.

Fig. 6 – Pièges à poissons d'Hoedic : a) pièges à poissons n° 1 et n° 2 à l'est du Grand Mulon (photo Birocheau 2010) ; b) vue de l'ensemble du biez du piège à poissons n° 3 du Beudjeul (photo Langouët 2008) ; c) barrage du piège à poissons du Beudjeul à marée basse, les vestiges du parement aval sont soulignés par un pointillé (photo Langouët 2008) ; d) canal et barrage du petit piège à poissons n° 7, à l'est de Beg Melen (photo Langouët 2008).

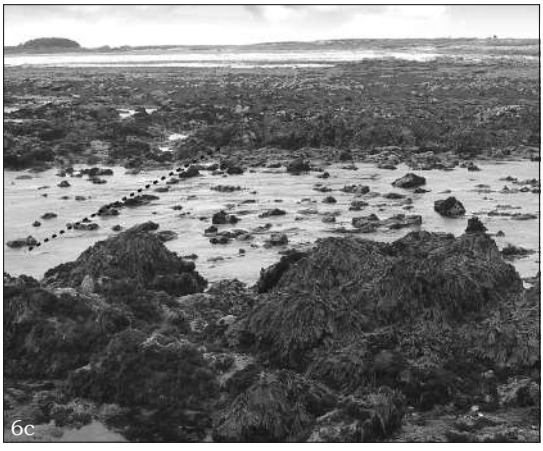

Tableau 1– Nombre de marées «pêchantes» pour quelques pièges à poissons d'Hoedic (Daire et Langouët, 2010, p. 34).

	Sites	Nb de marées «pêchantes» actuelles
N° 6	Nord-est de Roc'h Melen	55
N° 3	Beudjeul	80
N° 9	Port Parnec	130
N° 8	Ouest de Roc'h Melen	460
N° 7	Nord de Roc'h Melen	700

Tableau 2 – Caractérisation morphologique et topographique de 12 pièges à poissons de l'île d'Hoedic.

	Sites	Type	δ(BMME) (m)
N° 1	Nord du Grand Mulon	DC	3,9
N° 2	Nord du Grand Mulon	DC	4,3
N° 10	Men Du – Vieux Château	AC	4,1
N° 4	Est de Men Cren	AC	2,6
N° 5	Ouest de Men Cren	AL	2,6
N° 6	Nord-est de Roc'h Melen	AL	2,1
N° 3	Beudjeul	AL	2,0
N° 9	Port Parnec	AL	1,9
N° 8	Ouest de Roc'h Melen	AL	1,0
N° 7	Nord de Roc'h Melen	AL	0,1

se faire une idée approximative des dates d'implantation de ces barrages de pêcheries.

Avec les niveaux des bases des murs ou des niveaux de certains pertuis (Nb), il est possible de déterminer, pour la période actuelle, le nombre de marées où le piège est « pêchant », c'est-à-dire le nombre de jours où le niveau de la haute mer permet de remplir le biez et où celui de la basse mer autorise à récupérer les poissons et crustacés piégés. En Bretagne, il se produit 700 marées annuelles, soit un peu moins de deux marées par jour.

Pour cinq pièges à poissons d'Hoedic, qui se trouvent aujourd'hui sous le zéro des cartes marines (0 SHOM) (N° 1, N° 2, N° 4, N° 5, N° 10 et N° 11), on ne peut pas parler d'efficacité ou de fonctionnalité, et la cause évidente en est la montée du niveau marin [20]. Pour les autres installations, le nombre de marées « pêchantes » dépend essentiellement du niveau Nb de la base de leurs empierrements (tab. 1).

Cette efficacité, traduite ici par le nombre de marées « pêchantes », peut dépendre des intentions des aménageurs ; ils ont pu souhaiter un piège opérationnel uniquement par grande marée ou bien à exploitation permanente. Seule cette seconde hypothèse permet d'avancer dans une réflexion sur l'attribution chronologique de ces installations. En effet, la montée du niveau marin permet d'expliquer la faible rentabilité actuelle de certaines pêcheries anciennes. Si on admet que le niveau Nb coïncide avec le niveau des plus basses mers de morte eau (BMME) de l'époque de la construction, et qu'alors le piège était bien exploitable à chaque marée, on peut comparer ce niveau avec l'actuel niveau de BMME. Cela débouche sur une évaluation de la variation de ce niveau BMME depuis l'aménagement d'un barrage, cette différence étant formulée « δ(BMME) » dans le tableau 2.

20. Giot 1990.

Fig. 7 – Pièges à poissons d'Hoedic : a) traces du barrage du petit piège à poissons n° 8, à l'ouest de Beg Melen (photo Langouët 2008) ; b) vue aérienne de la pêcherie n° 12 du Vinglé (photo Birocheau 2010) ; c, d) vestiges de parements du barrage de la pêcherie n° 9 de Port Parnec, portion occidentale en c et orientale en d (photo Langouët 2008) ; e) vue aérienne de la pêcherie de Baz Tartoué (photo Birocheau 2010) ; f) exemple de goret naturel à Port Parnec (photo Langouët, 2008).

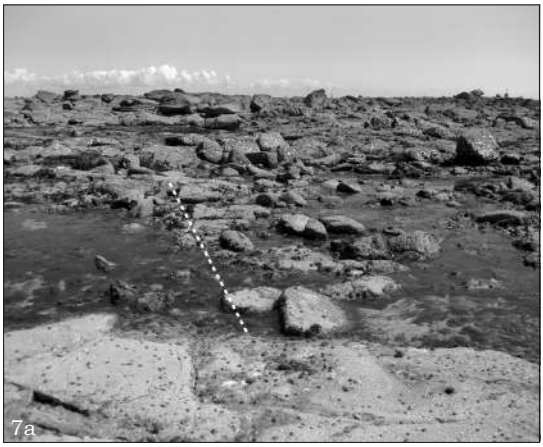
7a

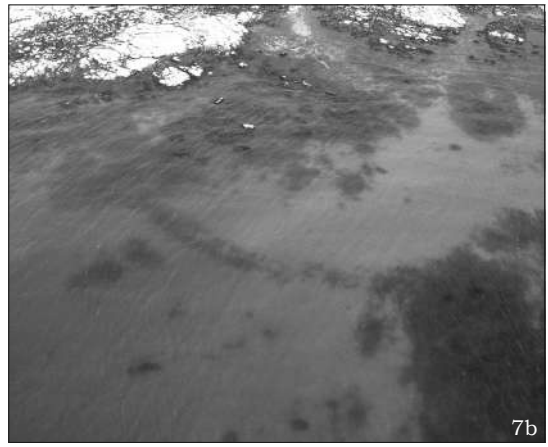
7b

7c

7d

7e

7f

Mais la montée du niveau marin n'a vraisemblablement pas été monotone au fil des siècles, ce qui complique quelque peu l'attribution chronologique des vestiges. Toutefois, dans le tableau 2, des regroupements apparaissent en combinant typologie et/ou niveaux d'implantation. Étant donné les grandes différences des niveaux d'implantation, on peut proposer que les pièges :

- N° 1, 2 et 10, de type DC (c'est-à-dire de tracé courbe et dont une des pannes est remplacée par le rivage) et montrant un δ(BMME) de l'ordre de 4 m, dateraient des phases anciennes du peuplement de l'île et pourraient être attribués au Néolithique ;
- N° 3, 4, 5, 6, 9 et 11, de types AC et AL (c'est-à-dire au tracé courbe ou linéaire et s'appuyant sur deux têtes de roche), avec des δ(BMME) compris entre 2,6 et 1,9 m, dateraient des phases récentes de la Protohistoire (Âge du bronze et Âge du fer) ;
- N° 7, 8 et 12, de type AL, se situeraient chronologiquement entre le Moyen Âge (δ(BMME) = 1 m) et l'époque contemporaine (δ(BMME) = 0,1 m).

Ces propositions de datation approximative ou relative reposant sur l'hypothèse initiale que ces barrages ont été construits pour une exploitation pratiquement biquotidienne, elles devront être envisagées sous l'éclairage des contextes archéologiques environnants. À titre d'illustration, la proximité du piège à poissons n° 10 (Men Du) et de la pointe du Vieux-Château est intéressante d'un point de vue archéologique. Ce site se présente en effet comme une ancienne fortification de type éperon barré, une ligne de blocs dressés constituant l'armature subsistante d'un ancien rempart [21] ; sur quatre tessons de céramiques provenant du site, deux datent du Néolithique final et deux autres de l'Âge du bronze (campaniformes). La datation de la pêcherie, proposée ci-dessus, n'est donc pas aberrante.

À Hoedic comme sur d'autres points du littoral breton, il existe des biez naturels qui, sans aucun aménagement détectable, peuvent piéger des poissons. Un bon exemple est fourni par une anse rocheuse située au fond de Port Parnec (fig. 4a et 7f). De tels sites ont probablement donné à des habitants du littoral et des îles l'idée d'aménager des barrages artificiels pour transformer des chenaux naturels de reflux en pièges à poissons artificiels.

Conclusion

Les 12 pêcheries avérées de l'île d'Hoedic, étudiées et présentées en détail, constituent une série intéressante tendant à montrer que ce mode de récupération de poissons et crustacés a existé sur l'île depuis des temps anciens, au moins depuis le Néolithique. Par contre, cette étude illustre comment ce type de pêche ne nécessitant pas de moyens nautiques a disparu rapidement de la mémoire collective où seule la toponymie en a parfois perpétué un souvenir indirect ; cependant, la pêche à pied qui se pratique encore dans les biez naturels ou artificiels

21. Large 2002, p. 35-38.

peut être considérée comme un prolongement de cette tradition. Les recherches sur les pêcheries d'estran au plan local sont d'autant plus utiles que certains aspects de l'occupation humaine s'en trouvent éclairés ; la présente étude n'est qu'un petit volet d'une approche plus générale, multidisciplinaire et collective, lancée depuis plusieurs années à l'échelle de la Bretagne et qui débouchera, à moyen terme, sur une révision des interactions homme/milieu dans le contexte littoral.

Le site gaulois de Port-Blanc à Hoedic, en cours d'étude, se présente comme un cas d'école, par la diversité et l'abondance des espèces animales exploitées et consommées ; les analyses archéo-ichthyologiques combinées aux données archéologiques liées à la culture matérielle permettront peut-être d'identifier les modes de prédation des diverses espèces de poissons et ainsi d'évaluer le rôle joué par les pièges à poissons sur estran.

Remerciements

- Nous adressons nos sincères remerciements à Éric Allanic et à son père, Marc Allanic, pour les précieuses informations qu'ils nous ont données sur les sites ayant pu être des anciennes pêcheries (Beudjeul, Port Parnec et Men Du, en particulier) et l'éclairage qu'ils ont apporté en tant que marins professionnels.
- Nous voudrions attirer l'attention sur l'amicale collaboration de Patrice Birocheau qui, juste avant sa mort en septembre 2010, nous avait confié toutes les photographies aériennes qu'il avait prises en ULM le 17 avril 2010, à charge d'en exploiter les données concernant les anciennes pêcheries. Il avait eu connaissance de l'avant-dernière version du présent article mais il n'a pas pu lire cette version finale où nous avons tenu, d'une part, à l'associer, d'autre part, à inclure son apport. Nous tenons à souligner sa collaboration à cette étude, avec la découverte de deux pièges à poissons inédits ; nous n'avons pas eu le temps de le lui dire : merci Bibi !

Bibliographie

- Baudry A., Daire M.-Y., 2006 – Premières approches archéozoologiques sur le site de Port-Blanc à Hoedic (Morbihan). *In Journée Civilisations atlantiques et Archéosciences*, 8 avril 2006, p. 41-42.
- Chapuis O., 2007 – Cartes des côtes de France. *Chasse-Marée*, 415 p.
- Daire M.-Y., 2008a – Le Port-Blanc, sur l'île de Hoedic (Morbihan). *L'Archéologue*, 94, p. 53-54.
- Daire M.-Y., 2008b – Une nouvelle campagne de fouille sur le site gaulois de Port-Blanc. *La Lettre de Melvan*, n° 11, p. 3.
- Daire M.-Y., Baudry A., Quesnel L., 2006 – Le site gaulois de Port-Blanc à Hoedic (Morbihan) : la compagne de fouille de 2005, premiers résultats. *Bulletin de l'Amarai,* n° 19, p. 69-86.
- Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Dréano Y., Marcoux N., Quesnel L., Tresset A., 2007 - *Fouille programmée pluriannuelle, Île d'Hoedic (Morbihan*), *Site de Port-Blanc. Rapport 1ère année.* 15 sept.-15 oct. 2007. Rapport reprographié, UMR C2A, 96 p.
- Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Dréano Y., Marcoux N., Quesnel L., Tresset A., 2008 - *Fouille programmée pluriannuelle, Île d'Hoedic (Morbihan), Site de Port-Blanc. Rapport 2e année.* 15 juin -10 juillet 2008. Rapport reprographié, UMR 6566 « CReAAH », Centre de Recherche en archéologie, Archéosciences, Histoire, 112 p.

- Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Dréano Y., Marcoux N., Quesnel L., Rambaud., Tresset A., 2009 - *Fouille programmée pluriannuelle, Île d'Hoedic (Morbihan), Site de Port-Blanc. Rapport 3e année*. 24 août-20 septembre 2009. Rapport reprographié, UMR 6566 « CReAAH », Centre de Recherche en archéologie, Archéosciences, Histoire, 112 p.
- Daire M.-Y., Langouët L. (dir.), 2008 – *Les pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*. Coédition Ce.RAA. – Amarai, Les Dossiers du Ce.RAA., n° AE, 144 p.
- Daire M.-Y., Langouët L., 2010 – *Les pièges à poissons sur estran en Bretagne ; un patrimoine au rythme des marées*. Coédition Ce.RAA.–Amarai, Les Dossiers du Ce.R.A.A., n° AG, 165 p.
- Dréano Y., Daire M.-Y., Baudry A., Dupont C., Marcoux N., Quesnel L., Tresset A., à paraître – Exploitation des ressources marines sur le site de Port-Blanc à Hoedic (Morbihan, Bretagne) ; l'activité de pêche. *Actes du Colloque « Pêche et exploitation de la mer »*, Aix-en-Provence, 12-13 mars 2009.
- Duhamel du Monceau, 1772 – *Traité Général des Pesches et Histoire des Poissons qu'elles fournissent*. Vol. II, collection Service Historique de la Marine.
- Giot P.-R., 1990 – Le niveau de la mer, changeant, fluctuant, mouvant… *Bulletin de l'Amarai,* n° 3, p. 5-16.
- Langouët L., 2008 – Des pêcheries ou écluses sur des cartes du XVIIe au XIXe siècle. I*n* Daire M.-Y. et Langouët L. (dir.), *Les pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*, Coédition Ce.RAA.–Amarai, Les Dossiers du Ce.RAA., n° AE, p. 35-43.
- Langouët L. et Daire M.-Y., 2009 – Ancient maritime fish-trap of Brittany (France) : a reappraisal of the relationship between human and coastal environment during the Holocene. *Journal of maritime Archaeology*, vol. 4, n° 2, p. 131-148.
- Langouët L., Daire M.-Y. et Quesnel L., 2008 – Les pêcheries maritimes et estuariennes du Morbihan ; première approche pluridisciplinaire. I*n* Daire M.-Y. et Langouët L. (dir.), *Les pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*, Coédition Ce.RAA – Amarai, Les Dossiers du Ce.RAA., n° AE, p. 123-144.
- Large J.-M., 2002 – Une archéologie de l'île d'Hoedic (Morbihan), inventaire des sites pré- et protohistoriques. *Bulletin de l'Amarai*, n° 15, p. 5-46.
- Large J.M., 2005 – Le Moyen Âge apparaît timidement à Hoedic. *La Lettre de Melvan*, n° 5, p. 6.
- Levasseur O., 2008 – Les pêcheries sur les côtes septentrionales de Bretagne d'après les procès-verbaux d'inspection de François Le Masson du Parc. I*n* Daire M.-Y. et Langouët L. (dir.), *Les pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*, Coédition Ce.RAA.–Amarai, Les Dossiers du Ce.RAA., n° AE, p. 11-33.
- Péquart M. et St-J., 1954 – *Hoedic, deuxième station-nécropole du Mésolithique côtier armoricain*. Anvers, édition De Sikkel, 92 p.
- Phélypeaux, 1738 – *Arrest du Conseil d'Estat concernant les parcs et pescheries qui sont sur les grèves de l'Amirauté de Vannes*. Archives Départementales du Morbihan.

Approche archéologique des îlots de l'archipel Houat-Hoedic

Jean-Marc Large, Patrice Birocheau †, Pierre Buttin, Louis Dutouquet et Matthieu Fortin [1]

Résumé : De récentes prospections pédestres ont mis en évidence la richesse patrimoniale des îlots de l'archipel de Houat-Hoedic. Nos prédécesseurs avaient déjà remarqué un bon nombre d'indices mais la systématisation de la recherche a permis de compléter ce qui était connu et, surtout, de repérer des infrastructures inédites qui enrichissent la connaissance des sites de la Préhistoire récente. Le patrimoine de ces îlots fait partie intégrante des îles principales de Houat et d'Hoedic et, de façon plus générale, des occupations du littoral de la Bretagne méridionale. L'isolement de ces petits territoires est donc tout à fait relatif.

Lorsque nous avons commencé, il y a quelques années, à nous intéresser à l'archéologie des îles d'Hoedic et de Houat, nous ne soupçonnions pas la richesse de leur patrimoine archéologique et ce malgré les inventaires réalisés par nos prédécesseurs [2], les travaux anciens effectués à Houat [3] et sur Hoedic, dans la nécropole mésolithique de Port-Neuf [4]. Après un premier inventaire des îles principales [5], plusieurs travaux archéologiques sur l'île d'Hoedic [6] et ceux menés par Marie-Yvane Daire sur le site de La Tène finale à Port-Blanc à Hoedic, il « restait » à prospecter les îlots de Houat. Ces îlots, pour certains classés en réserve biologique, accueillent la reproduction d'oiseaux marins. Pour des raisons liées à la quiétude de la période de nidification sur ces sites, il a été décidé en concertation avec les gestionnaires, d'éviter des prospections entre avril et septembre [7]. Trois périodes de prospections furent nécessaires pour une première évaluation du potentiel

1. Jean-Marc Large est Docteur en archéologie et collaborateur UMR 6566 CNRS, Rennes. Patrice Birocheau† est membre du Groupe vendéen d'études préhistoriques. Il est décédé en septembre 2010. Louis Dutouquet est Chargé de mission « îlots » au Conservatoire du Littoral. Matthieu Fortin gère la Réserve naturelle des Marais de Séné pour Bretagne Vivante.

2. Lavenot 1886, Pensec 1975 et d'autres.

3. Er Yoc'h – Le Rouzic 1930.

4. Péquart 1954. Pour les périodes de la Préhistoire, voir chronologie en fin d'article.

5. Hoedic : Large *et al.* 2002, Houat : Large 2006.

6. Large 2004, 2008 ; Large, Mens 2008, 2009.

7. Une étroite collaboration s'est développée entre les « spécialistes » du patrimoine naturel (Bretagne Vivante et le Conservatoire du littoral) et les archéologues, ce qui a abouti notamment à la signature d'une convention entre le Conservatoire du littoral et l'association Amarai (Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les îles) pour la prise en compte du patrimoine culturel dans les champs d'observation des naturalistes et celle du patrimoine naturel par les archéologues. Cet article témoigne de cette collaboration.

patrimonial archéologique de ces îlots. La première a eu lieu en 2002 sur l'Île aux Chevaux (au sud de Houat en se dirigeant vers Belle-Île). Depuis, plusieurs visites réalisées par l'un d'entre nous ont permis de prolonger les observations initiales. L'une d'elles, en 2007, a été consacrée aux îlots est de Houat (Beg Pell, Beg Creiz, Beg Tost et Er Yoc'h). Enfin, une phase d'observation a été effectuée en 2009 sur les principaux îlots de la chaussée du Beniguet (Glazic et Valhuec), située au nord-ouest de Houat en direction de la presqu'île de Quiberon et sur les deux îlots très proches à l'ouest de Houat (Guric et Séniz).

Ainsi, à la fin de 2009, c'est la totalité du territoire formé par les îles et îlots de l'archipel de Houat et d'Hoedic et la chaussée du Beniguet [8] qui a été prospectée, l'ensemble formant des pointements granitiques prolongeant la presqu'île de Quiberon et fermant la baie de Quiberon dans son long côté sud (fig. 1). Cet espace a connu une occupation continue dès la fin du Mésolithique. À partir de la remontée du niveau marin liée à la fonte des glaciers quaternaires, ces îles n'en finissent pas de s'isoler et de voir leur territoire insulaire se restreindre. Malgré cela, leurs occupations humaines ont révélé un patrimoine étonnant qui s'inscrit dans l'ensemble des occupations plus continentales de la Bretagne méridionale. Territoires isolés géographiquement, certes, mais pas en rupture avec le continent. Dès le Mésolithique, malgré une population fortement insulaire, les liens avec le continent vont se tisser, favorisant une particularité dissoute dans les schémas technoculturels de l'ensemble d'une région. Quand on étudie de près les éléments qui forment ces particularismes culturels, on est surtout frappé par le lien fort avec le domaine continental. À dire vrai, il est difficile de distinguer l'insularité dans les objets du quotidien et dans les manifestations architecturales du funéraire ou du symbolique, sinon dans les restes alimentaires fauniques qui ne sont connus que sur quelques sites (Port-Blanc pour la Tène finale, Port-Neuf pour le Mésolithique final à Hoedic, et Er Yoc'h pour le Néolithique récent et la Tène finale à Houat). Ce qui fait l'indéniable intérêt du patrimoine insulaire, notamment pour les périodes de la Préhistoire et de la Protohistoire, c'est l'état de conservation des sites, particulièrement protégés des érosions dues à l'homme (agriculture, infrastructures…). Par contre, la remontée progressive du niveau marin et la densification touristique actuelle peuvent provoquer la disparition de sites littoraux dans ces îles, comme sur l'ensemble du trait côtier continental.

L'intérêt d'une démarche d'inventaire se situe donc à l'interface de ces deux observations. Menacés de disparition, il est nécessaire de prendre en compte ces sites littoraux en vue d'un travail de terrain préventif. Bien conservés dans des endroits peu soumis à l'érosion, ils constituent un véritable laboratoire pour de nouvelles compréhensions de la préhistoire récente mais aussi une réserve patrimoniale pour les générations à venir.

8. Il s'agit des îles et îlots avec un couvert végétal ou possédant un sol qui permet la conservation des vestiges archéologiques. Ce n'est pas le cas des îlots d'Hoedic (si l'on excepte le Grand Mulon et En Enezenn à l'extrémité de la Pointe du Vieux Château), dont la couverture végétale a disparu, laissant à nu le rocher.

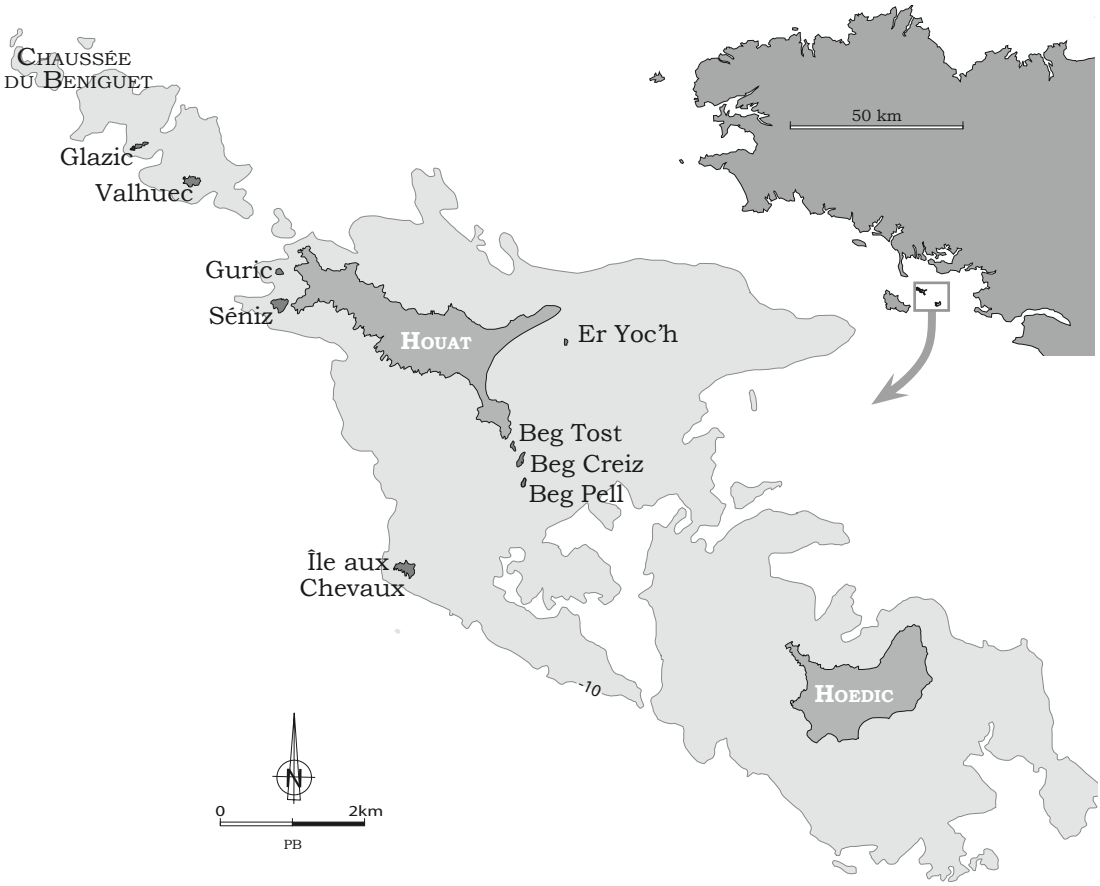

Fig. 1 – Archipel de Houat-Hoedic et indication des îlots prospectés.

Découvrons maintenant les résultats des prospections réalisées sur les îlots de l'archipel de Houat.

1- L'Île aux Chevaux (Melvan ou Er Valant)

L'Île aux Chevaux est relativement excentrée par rapport à l'axe principal nord-ouest / sud-est qui détermine la frange leucogranitique émergeant actuellement, sur laquelle repose l'ensemble des îles et îlots de l'archipel. Situé à environ 2 km au sud-ouest de la pointe de Toul er Breh, l'îlot a environ 2,5 ha de superficie. Son altitude maximum est de 21 m NGF (fig. 2a). L'îlot est couvert d'une végétation basse composée de graminées et d'espèces à caractère nitrophile. Elle est établie sur un sol sablo-humique qui peut atteindre le mètre d'épaisseur par endroits. Dans les années 1960, un sondage archéologique a été effectué par MM. Bauer et Maurer au pied du rocher ouest, sur l'ensemble de son pourtour et sur une largeur de 2 à 3 m [9]. La fouille a

9. Bauer, Maurer 1962.

L'Île aux Chevaux (IGN)

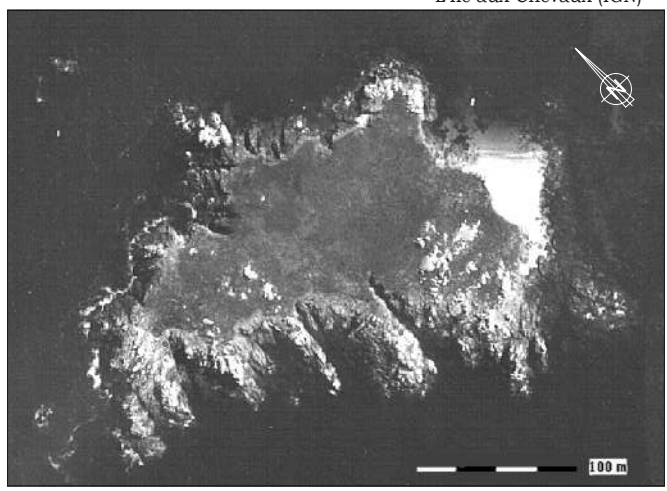

permis de découvrir une importante présence au Mésolithique final, caractérisée par une industrie lithique [10] avec des armatures de type triangle et trapèze (dont certaines similaires à celles des sites de Téviec et d'Hoedic), des pointes sauveterriennes et d'autres à base transversale. Les outils communs sont constitués de grattoirs, d'éclats retouchés, de quelques perçoirs et peu de burins. Le macro-outillage est composé de choppers, chopping-tools [11] et disques. Un débitage sur lames est bien visible et la présence de lames tronquées est assez nette, ce qui est un autre lien avec les sépultures de Téviec et d'Hoedic [12] (fig. 3a). Lors de notre visite de 2002, nous avons repéré une extension de la zone d'occupation mésolithique vers la côte nord (fig. 2c). Il paraît très vraisemblable que le sondage effectué dans les années 1960 n'a touché que très partiellement l'occupation mésolithique qui doit recouvrir une bonne partie de l'îlot.

Un niveau sous-jacent a permis à G. Bernier et M. Maurer de recueillir un fragment végétal carbonisé qui a donné comme date radiocarbone : 4740 ± 300 BP (Sa-230), ce qui situe une carbonisation entre 4300 et 2600 av. J.-C. [13] La présence à proximité d'un nucléus de silex, lui-même carbonisé, valide une occupation de l'île à la fin du Néolithique ou à l'Âge du bronze. De plus, ces mêmes auteurs ont repéré un niveau d'occupation daté de l'Âge du fer (La Tène) qui est visible en coupe de falaise bordant la plage est de l'îlot (fig. 2b).

La prospection récente effectuée par l'un d'entre nous a permis la découverte d'une industrie très fruste effectuée sur des galets d'une taille importante. Déjà, dans l'inventaire du matériel du sondage Bauer-Maurer, publié par J.-G. Rozoy, des objets de ce type avaient été signalés et intégrés à l'ensemble du corpus mésolithique. Leur possible appartenance à un niveau paléolithique beaucoup plus ancien rend l'hypothèse d'une occupation bien antérieure plausible, à mettre

10. Lithique : relatif à la pierre. (Note de Melvan)

11. Choppers et chopping-tools sont des outils façonnés sur galets ou sur blocs. Des enlèvements sur une face (chopper) ou bifaciaux (chopping-tool) dégagent un tranchant en général partiel. On les trouve parmi les plus anciens outils de l'homme, connus en Afrique sur les sites du Paléolithique inférieur. Ils sont présents de manière sporadique sur les sites plus récents, mésolithiques et néolithiques.

12. Rozoy 1978.

13. Bernier 1989.

Fig. 2 – Melvan : a) Vue aérienne de l'îlot de Melvan par l'ouest. L'accès se fait par la petite plage en arrière-plan. Au centre-ouest de l'îlot se remarque le rocher autour duquel un sondage archéologique a été effectué dans les années 1960 (Photo P. Birocheau) ; b) La falaise de la côte est, au niveau de la plage, recèle des dépôts organiques issus d'une occupation laténienne (2e Âge du fer) ; c) Sur la côte nord de l'îlot, le niveau mésolithique est présent immédiatement sous la couche végétale et juste sur le substrat. (Photos b et c de 2002, J.-M. Large)

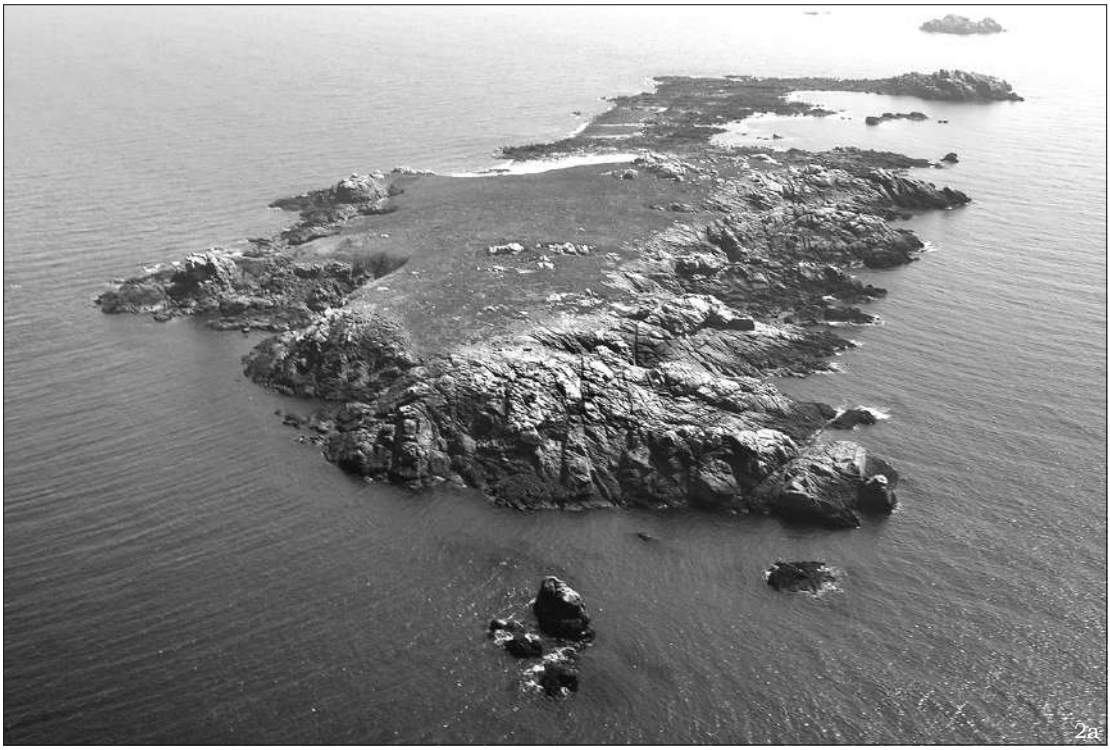

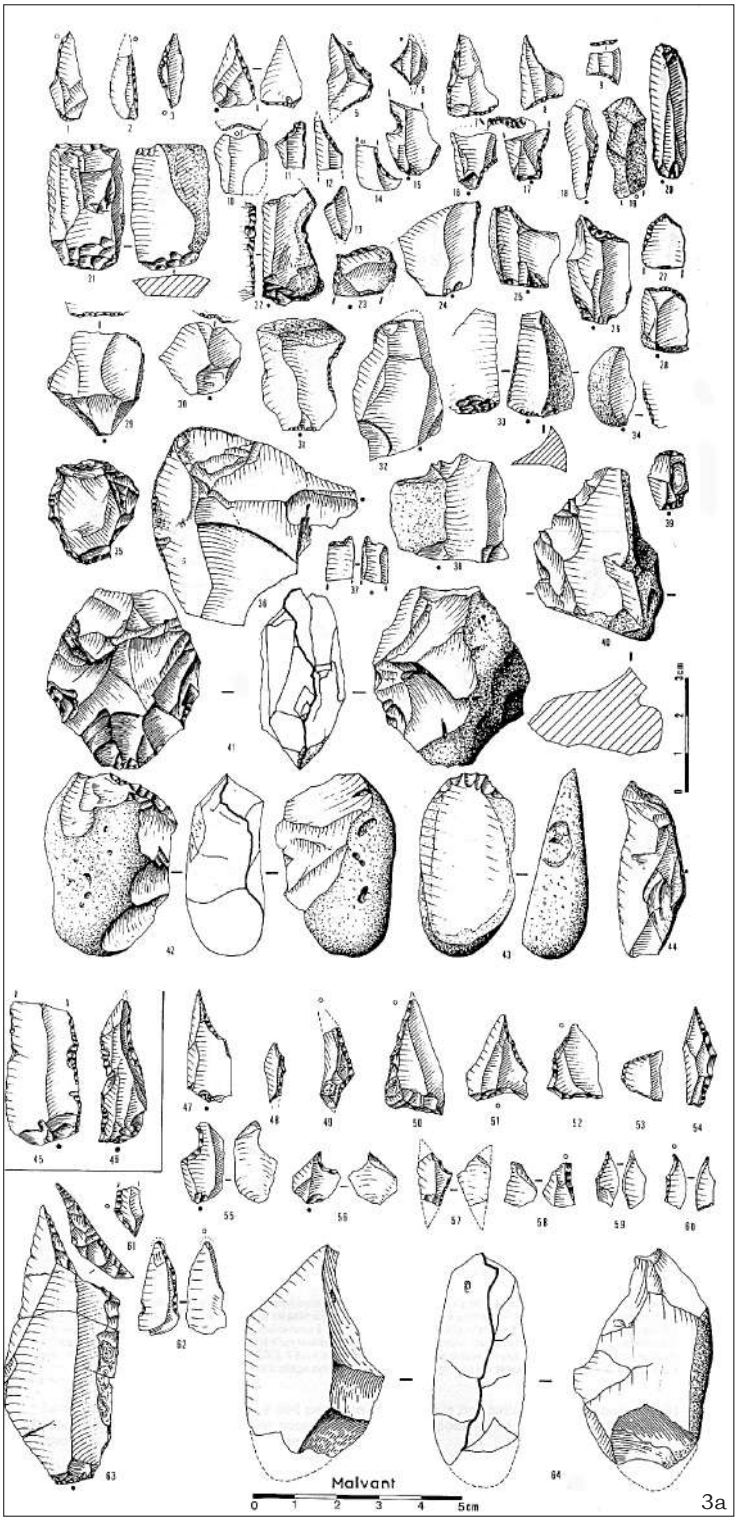

Fig. 3 – Melvan : a) Matériel archéologique issu du sondage Bauer-Maurer réalisé au contact du rocher ouest et publié par J.-G. Rozoy (1978) ; b) [01] Chopper découvert dans la falaise est, près de la plage, [02] et [03] galet éclaté et nucléus en chert (roche semblable au silex, grains de silice visibles au microscope), découvert dans la falaise est, près de la plage.

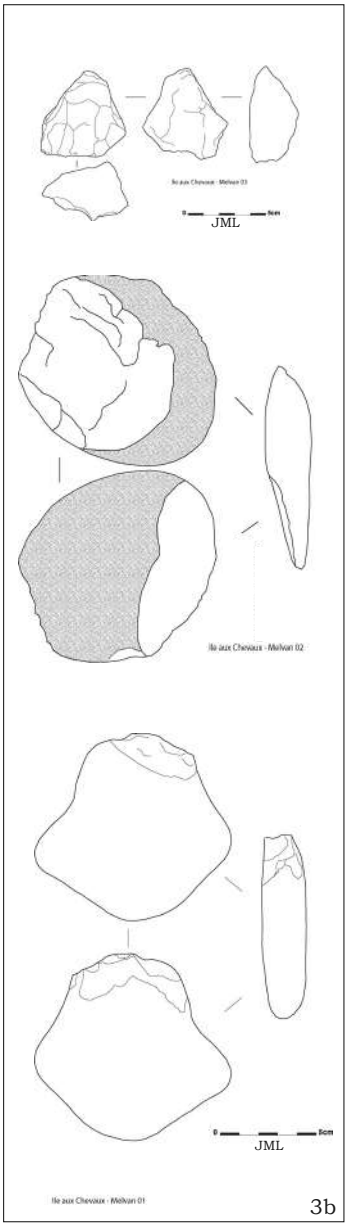

peut-être en rapport avec les restes qui ont été trouvés à Beg Lagat à Hoedic, dans un contexte de plage surélevée (fig. 3b).

Quelques îlots de la chaussée du Béniguet présentent un couvert végétal permettant d'observer des installations anciennes. C'est le cas de Glazic et Valhuec.

2- Glazic

Glazic (Ortho littorale)

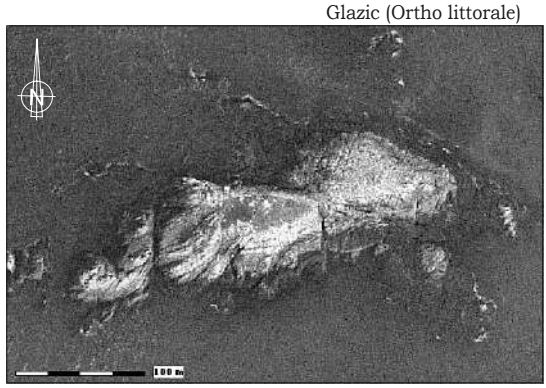

Venant de la presqu'île de Quiberon, Glazic forme le premier îlot avec une couverture végétale présente sur une cinquantaine de mètres de long pour une dizaine de mètres de large. Aucun vestige archéologique n'a été repéré. Des restes de constructions en béton avec des éléments en fer témoignent de l'implantation d'une batterie militaire pendant les conflits du 20e siècle.

3- Valhuec

Valuec (Ortho littorale)

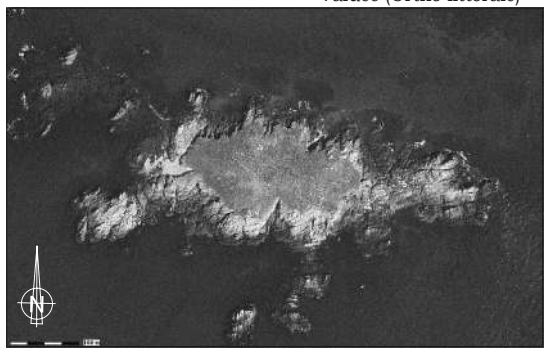

Dans la chaussée du Beniguet, Valhuec forme un vaste ensemble tabulaire de 5 ha environ, facile d'accès par mer calme grâce à une petite plage bien abritée malgré son exposition à l'ouest. Son altitude maximum de 17 m NGF ne présente pas un obstacle pour circuler (fig. 4a).

Lorsque l'abbé Lavenot le visite en 1883 [14], l'îlot a un aspect sauvage occupé essentiellement par les goélands, ce qui ne change pas de la situation actuelle : l'île, comme les autres îlots près de Houat, est une réserve naturelle. Toutefois l'abbé remarque « *un mur en grosses pierres sèches, haut, en moyenne, de cinquante centimètres et long de douze mètres.* [il] *ne voyai*[t] *pas la raison d'être de ce mur. Au Sud et à une petite distance de celui-ci,* [il]*en découvri*[t] *bientôt un second, circulaire, formant un peu plus d'une demi-circonférence. Il a environ 5 mètres de rayon et 27 mètres de long. Il est fait de la même manière que le premier et a la même hauteur.* » Il semble qu'en 1962, certaines de ces substructions aient été vues par M. Bauer [15].

Lors de notre visite en août 2009, plus rien n'a été repéré de ces constructions, ce qui paraît étonnant car il ne semble pas que l'îlot ait

14. Lavenot 1886.

15. Bernier 1989.

Fig. 4 – Valhuec : a) Vue aérienne prise de l'ouest ; b et c) À l'ouest, reste d'infrastructure très dégradée ; d) au centre, hypothétique menhir couché ; e) Au centre est, dalle avec érosion sommitale et traces d'extractions. (Photos P. Birocheau)

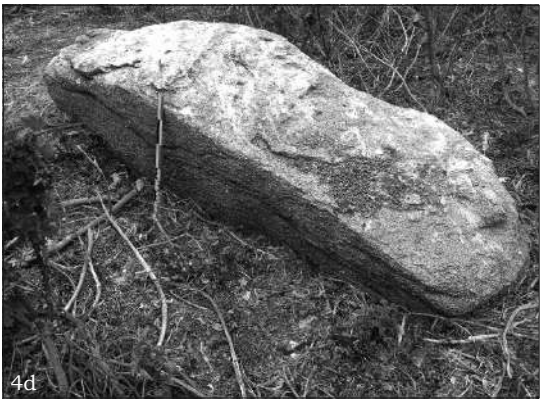

été l'objet d'occupations récentes. Dans la partie centrale, seule une longue et faible dépression d'environ un mètre de large, avec un talus arasé le bordant, peut évoquer ces observations anciennes. Mais de mur, point.

Par contre, nous avons pu observer un certain nombre de gestes d'extractions de blocs de granite dans la partie est de l'îlot avec, notamment, la possible existence d'un menhir couché d'une longueur de 2,40 m, d'une largeur de 0,88 m et d'une épaisseur de 0,65 m, placé au beau milieu de l'îlot, sur la partie la plus élevée (fig. 4d). Toutefois, les zones d'érosion météorique ne sont pas évidentes sur l'une de ses extrémités. Un petit bloc de granite semble avoir été travaillé puis disposé de chant. Il présente des encoches d'extraction ainsi que des rainures d'érosion dans sa partie sommitale (fig. 4e).

Une accumulation non naturelle de galets de granite est perceptible à l'ouest de l'îlot, tout près de la plage d'accès, sur un espace surélevé. Certains galets sont en position verticale. Plusieurs tessons et quelques vestiges de taille de silex signalent une activité pré- ou protohistorique associée à ces galets (fig. 4b et 4c).

4- Séniz (Cénis)

Séniz (Ortho littorale)

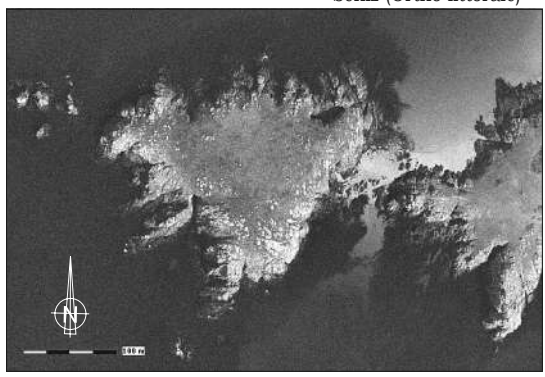

L'îlot de Séniz, rattaché à Houat par un tombolo sableux émergé à marée basse, forme un beau plateau surélevé d'environ 2 ha. Sa forme tabulaire a été propice aux installations humaines au moins dès la Préhistoire récente (fig. 5a). Au centre de l'îlot, a été repérée une vaste structure enclose par des rochers naturels et des blocs extraits du substrat qui s'intercalent avec les rochers, délimitant un espace d'environ 1 ha (fig. 6a). Par endroits, entre les blocs, des moellons et galets de granite sont encore présents et bouchent les interstices (fig. 5b, 5c, 6e). Les limites de cet espace enclos sont comparables à celles rencontrées sur la fouille du Groah Denn 1 à Hoedic. Dans le secteur est, la limite est peut-être composée d'une ancienne file de pierres dressées, abattues et intégrées dans le dispositif (fig. 5d et 6b-d).

Les nombreux vestiges archéologiques (céramiques, silex…), présents dans l'espace enclos, forment des indicateurs d'activités domestiques à cet endroit. Toutefois, si l'antériorité d'une file de pierres dressées est attestée, il est possible que les lieux aient eu une autre vocation, plus symbolique à une période plus ancienne. Plusieurs dizaines de tessons et d'éclats de silex avec quelques outils sont visibles dans les rejets de terriers des lapins, très nombreux sur l'îlot. La présence la plus importante se rattache au contexte Groh Collé. Des éléments céramiques datés du Néolithique moyen ont été repérés (fig. 7). Il ne

Fig. 5 – Séniz : a) Vue aérienne prise du sud ; b) Au centre ouest, vestige bien conservé de rempart composé de blocs naturels entre lesquels subsistent un bourrage de moellons et de galets ; c) Au centre bloc encore érigé ; d) File de pierres couchées fermant la partie enclose à l'îlot. (Photos P. Birocheau)

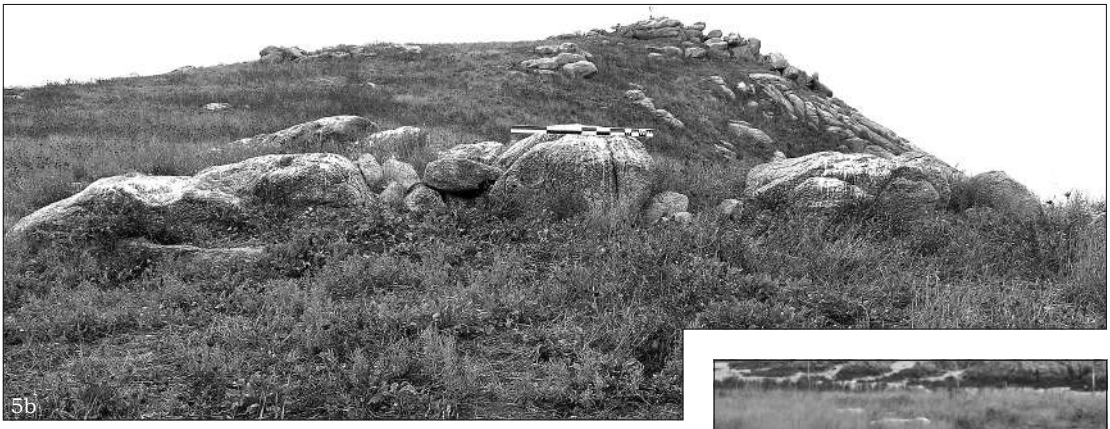

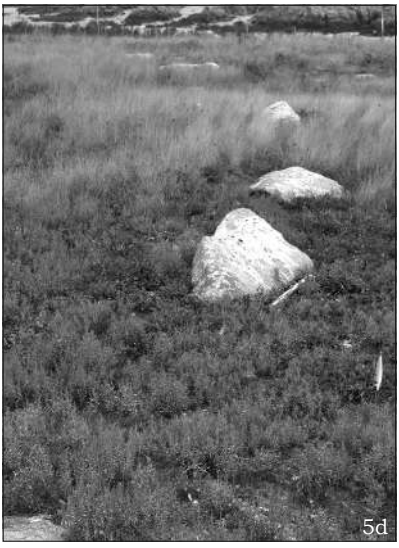

Fig. 6 – Séniz : a) Extension de la zone d'occupation du Néolithique récent (sur document Ortho Littoral) ; b, c et d) Blocs couchés de la file à l'est de la structure enclose ; e) Plus à l'ouest, une autre file est visible mais plus douteuse, un bloc a fait l'objet d'une extraction puis a été brisé. (Photos b à e, P. Birocheau)

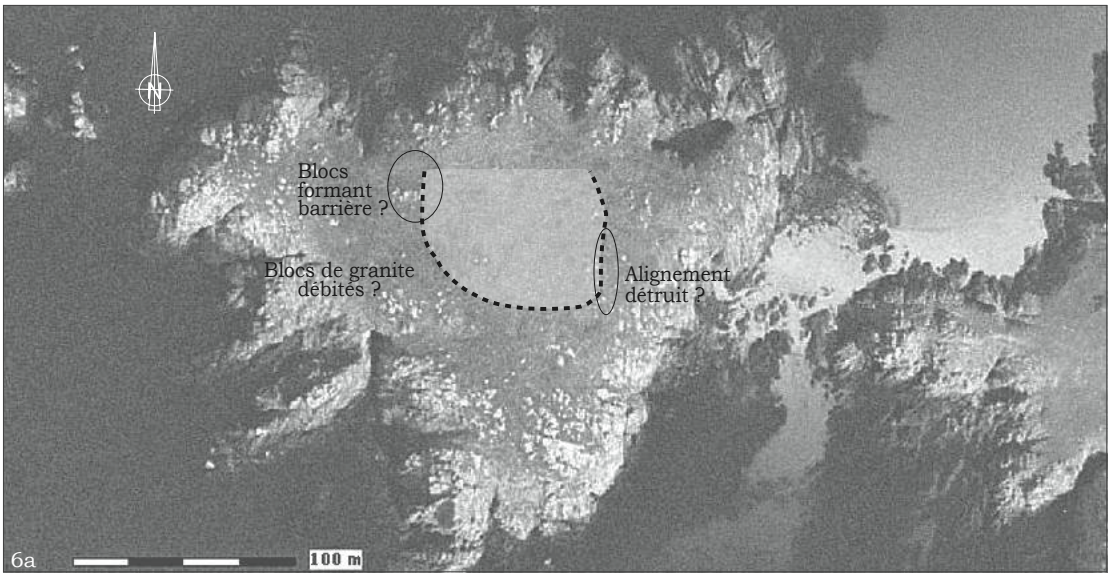

Fig. 7 – Séniz : Quelques vestiges céramiques et lithiques retrouvés dans les terres remuées par les lapins. En plus d'un matériel attribuable au Néolithique récent, le tesson 06 est un indicateur d'une présence plus ancienne : il s'agit d'un vase à fond bombé et paroi dégagée du Néolithique moyen. On peut aussi remarquer un fragment de fusaïole.

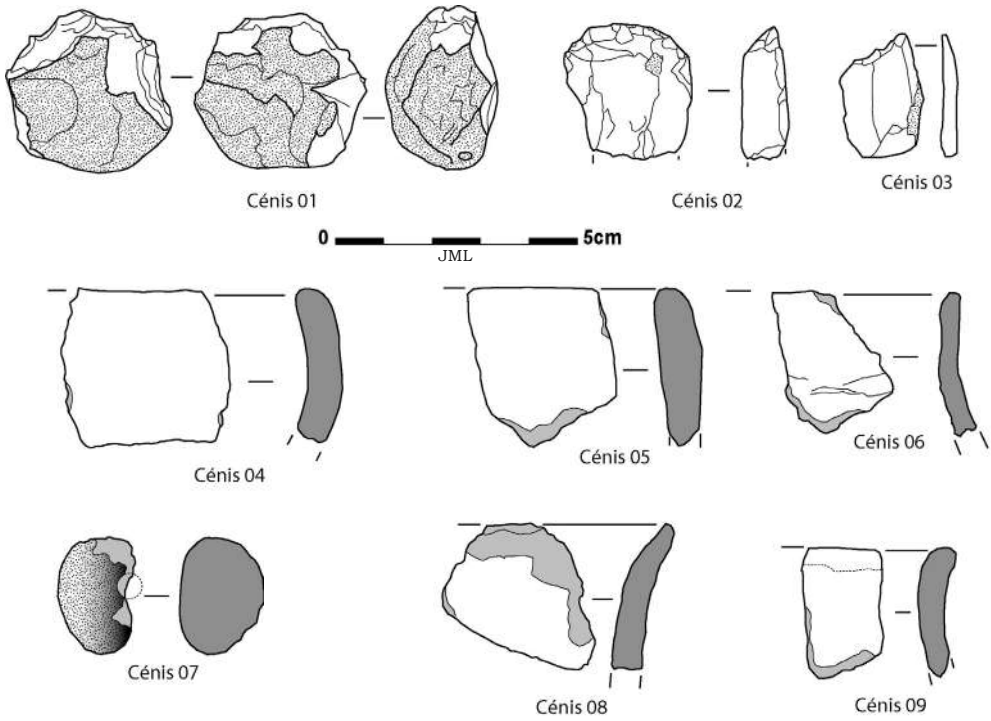

semble pas y avoir de traces archéologiques plus récentes que celles de l'Âge du fer.

Le site avait été repéré dès 1964 lors d'une prospection effectuée par Y. Coppens [16]. Mais c'est surtout M. Pensec, alors instituteur à Houat, qui fit les recherches les plus attentives, réunissant un matériel abondant [17]. Il fit partager ses informations à G. Bernier qui y effectua aussi des ramassages prometteurs [18]. Lors de la prospection de 2005 effectuée par nos soins à Houat, nous avions différé la visite de l'îlot car il s'agit d'une réserve naturelle entièrement dédiée à la faune entre avril et septembre. Ce n'est qu'en fin août 2009 que nous eûmes la possibilité de visiter l'îlot et de constater l'importance du site qui n'a pas connu d'érosion ni de dégradation, en dehors des nombreux trous de lapins. Certaines infrastructures sont encore présentes en élévation et il semble que le site ait connu différentes époques d'occupation. Il s'agit d'une véritable

16. Coppens 1964.
17. Pensec 1971.
18. Bernier 1989.

réserve archéologique et naturelle, comparable, et tout aussi riche vraisemblablement, à celle de Er Yoc'h, de l'autre côté de l'île de Houat.

5- Guric

Guric (Ortho littorale)

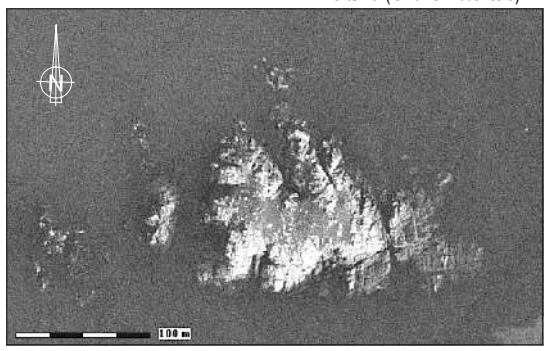

L'îlot de Guric n'est séparé de Houat que de quelques dizaines de mètres. Toutefois, il n'est pas facile d'accès en raison de falaises granitiques assez abruptes.

Le terre-plein de l'îlot forme une double croupe très douce d'axe est-ouest qui permet une installation. Cette plate-forme est très surélevée par rapport au niveau actuel de la mer. Les quelques vestiges ramassés lors d'une prospection récente par l'un d'entre nous sont probablement liés à une (ou plusieurs) occupation(s) très provisoire(s) en raison de la difficulté d'accès à l'îlot. On note la présence sur la roche granitique de plusieurs zones très localisées avec des traces thermiques.

Un fragment de poterie correspondant à un fond de vase a été découvert partiellement enfoui dans le sol du vallon suspendu au nord de l'îlot. L'aspect irrégulier du pot laisse supposer qu'il n'a pas été réalisé au tour ; la forme générale de sa base plutôt arrondie, l'épaisseur des parois et la qualité de la pâte pourraient indiquer une datation de la fin du Néolithique ou de l'Âge du bronze ancien ou moyen. Un autre tesson, très érodé, présente le reste d'une préhension perforée. Quelques éclats de débitage de galets côtiers de silex se retrouvent ça et là sur l'ensemble des croupes (fig. 8).

Fig. 8 – Guric : Les indicateurs présents sur l'îlot sont peu nombreux. Toutefois, un fond de vase que l'on peut raisonnablement attribuer à l'Âge du bronze, un fragment très érodé d'une anse et un couteau à dos cortical en silex issu du débitage de galet côtier forment des indices d'une occupation sans doute très ponctuelle sur l'îlot.

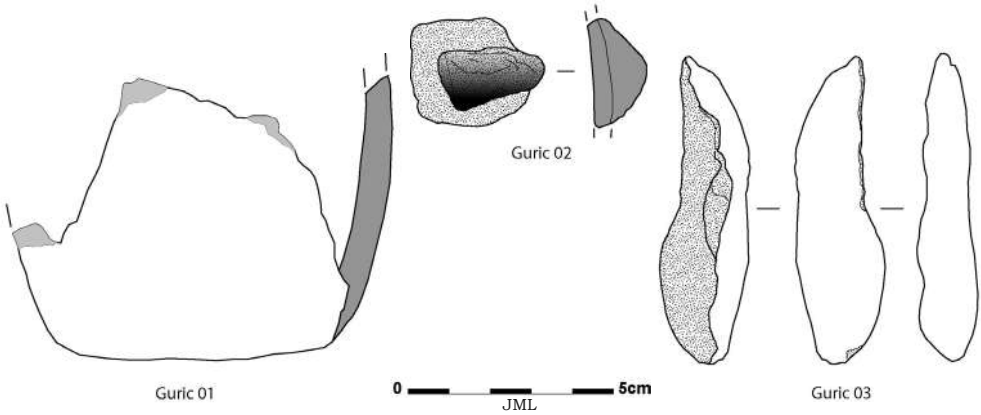

6- Er Yoc'h

Er Yoc'h (Ortho littorale)

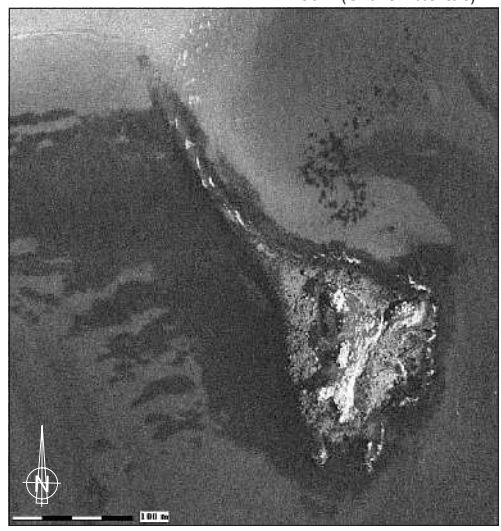

L'îlot d'Er Yoc'h, situé à l'est de l'île de Houat et relié à elle par un tombolo de galets lors des plus basses marées, est un site majeur de la Préhistoire récente (fig. 9a, 9b). Il a fait l'objet de nombreux travaux qui ont déjà été décrits dans un précédent numéro de la revue Melvan [19]. Il est donc inutile d'y revenir ici. Mais le travail de surveillance de l'îlot est continu et depuis ces derniers écrits, plusieurs visites ont permis de maîtriser au mieux l'évolution de cette réserve naturelle et archéologique. Des ramassages d'objets ont pu se faire et quelques éléments sont tout à fait significatifs des occupations connues sur ce site (fig. 9c). Ainsi, les restes d'un haut de vase à bord perforé ajoutent un élément hautement signifiant de la culture Groh Collé. L'usage de la perforation en haut de vase était très fréquent dans cette culture, dans son périmètre d'utilisation, c'est-à-dire la région du pourtour du golfe du Morbihan, ainsi que l'a démontré R. Pollès (1985), sans que pour autant une explication sur ce genre d'action soit connue. Sa fréquence dans les habitats de ce groupe culturel implique un usage très courant de ce type de vase avec ce genre de perforation. Un autre tesson nous interroge car il peut signaler une occupation antérieure. Il s'agit d'un fragment de coupe à lèvre équarrie qui présente un décor interne d'incisions très marquées et d'une ligne de points. Sur la partie plane de l'ouverture ont été effectuées des séries d'incisions obliques parallèles. Ce type de décor existe mais est peu connu dans le contexte Groh Collé. Pour trouver des parallèles, il faut se tourner vers Er Lannic où G. Bailloud a signalé des formes et des décors équivalents [20] ainsi que sur le site éponyme à Saint-Pierre-Quiberon [21]. Une forme de vase équivalente est connue aussi sur un site d'enceintes fossoyées beaucoup plus méridional, à La Chevêtelière sur les communes de l'Île-d'Olonne et de Saint-Mathurin, en Vendée [22]. Une particularité toutefois, la présence d'un décor interne à la coupe est un indice nouveau.

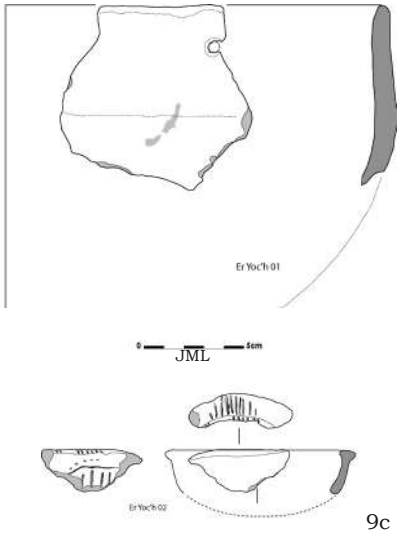

9c

19. Guyodo 2007 et Large 2007.
20. Bailloud 1975.
21. Bailloud 1975.
22. Péridy 2009.

Fig. 9 – Er Yoc'h : a) Vue aérienne de l'îlot (Photo P. Birocheau) ; b) Situation des interventions archéologiques au milieu des années 1920 ; c) (page de gauche) Les prospections récentes ont permis de retrouver quelques tessons de céramiques indicatrices de l'occupation du Néolithique récent avec, toutefois, le reste d'un vase tout à fait particulier (Er Yoc'h 02).

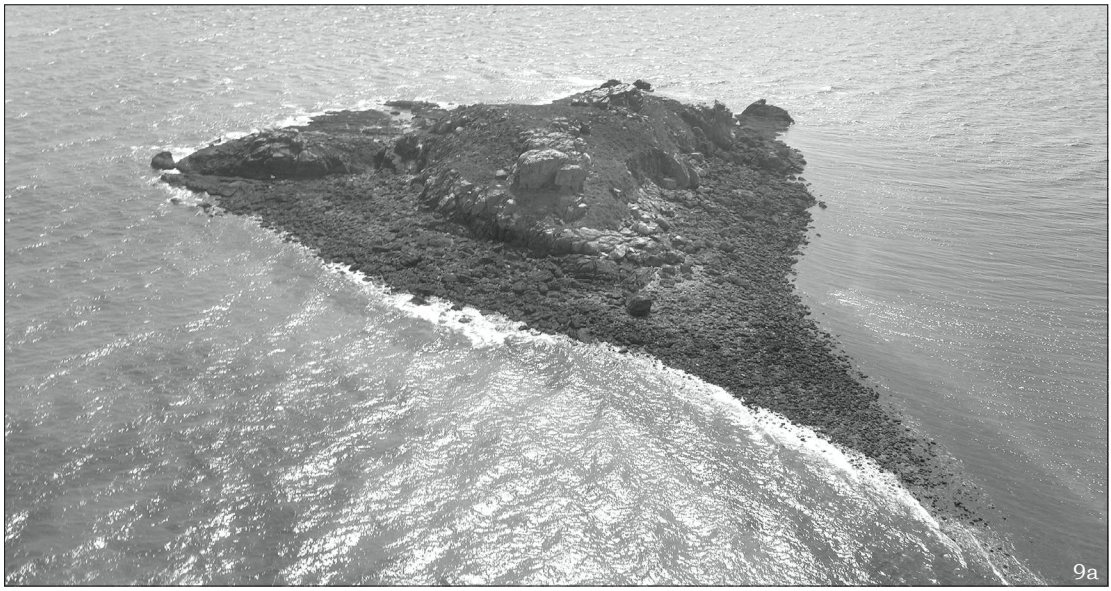

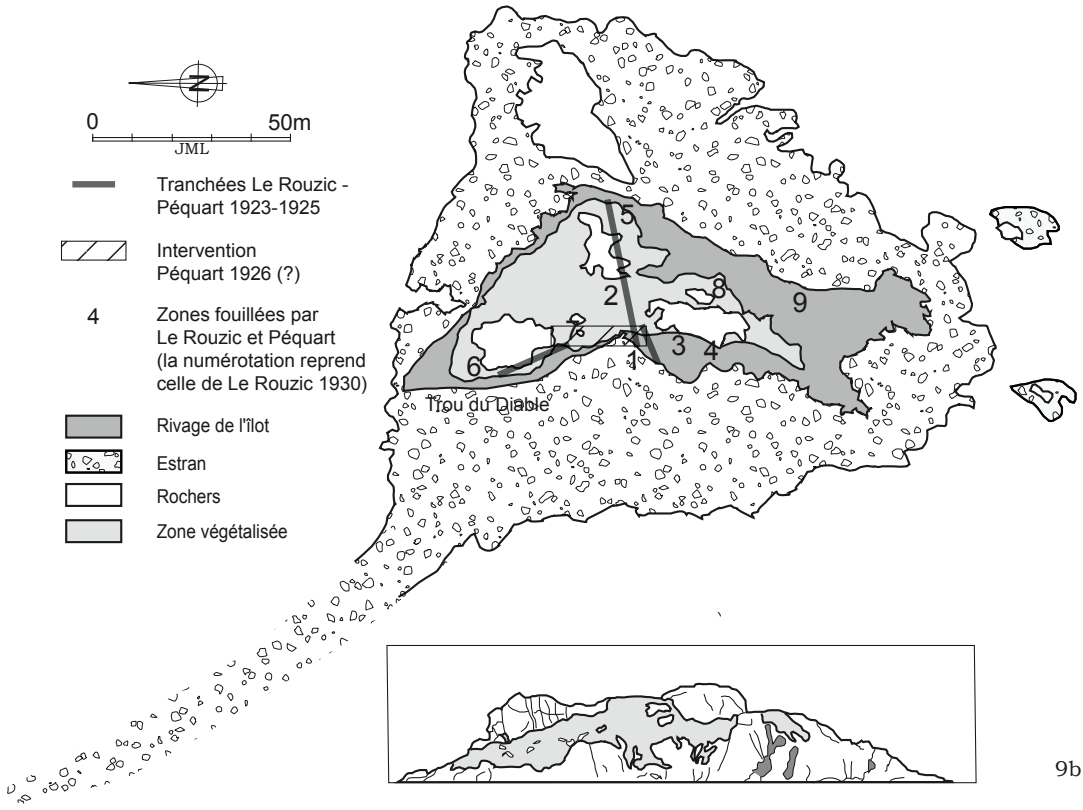

9b

7- Beg Tost

Beg Tost (Ortho littorale)

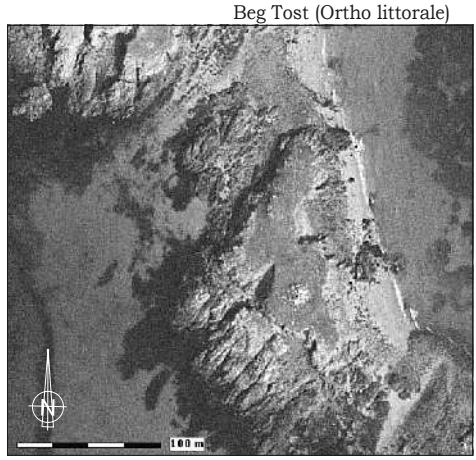

Les prospections des années 1960 de G. Bernier [23] indiquent la présence sur cet îlot (fig. 10a) de débitages de galets côtiers de silex. Dans le cadre de la mission « Îlots » du Conservatoire du littoral, en 2009, L. Dutouquet et P. Hamon [24] ont détecté ce gisement matérialisé par des tessons de céramiques réalisées au tour et à pâte fine et blanchâtre (Moyen-Âge ?), associées à quelques éclats de silex non datés. L'estimation du matériel lithique réalisée par L. Audouard en 2010 précise que l'assemblage est composé de 13 pièces. Parmi elles, 10 éclats (dont 4 brûlés) débités par percussion sur enclume mais aussi par percussion directe dure. Deux nucléus sur enclume ont été repérés. Une pièce esquillée est présente dans l'assemblage. Toutes ces pièces ont été obtenues à partir de galets de silex côtiers. Ces éléments peuvent remonter au Néolithique mais le faible nombre de pièces rend hasardeuse toute attribution chronologique en l'absence de marqueur fiable.

8- Beg Creiz

Beg Creiz (Ortho littorale)

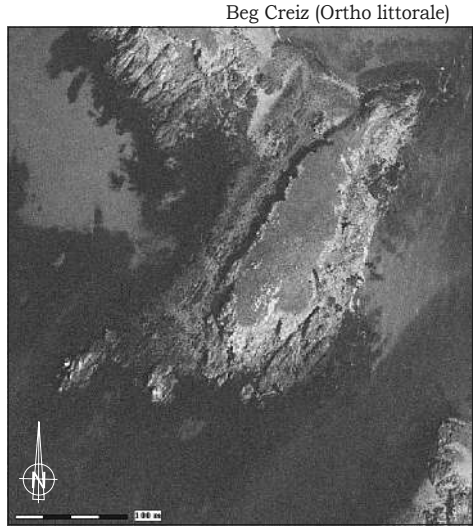

Lorsque l'abbé Lavenot publie son inventaire des sites de Houat et d'Hoedic [25], il signale sur l'îlot de Beg Creiz (fig. 10b) un dolmen (« *un beau dolmen dressé sur le roc* »). L'abbé voyait beaucoup de dolmens dans les rochers naturels et, en ce qui concerne Beg Creiz, ce fut sûrement le cas. Par contre, il remarqua de nombreux vestiges autour de ce rocher et nous avons pu faire récemment la même observation. Des restes de débitage de galets côtiers parsèment le sol au pied du rocher. On y retrouve aussi des percuteurs et des enclumes sur galets.

Au centre de l'îlot, le sol est jonché de débris d'occupation historique avec des restes de travail des métaux (fig. 10c, 10d). Il semble qu'un probable atelier métallurgique ait été installé sur l'îlot à une époque récente difficile à déterminer (présence de tessons

23. Coppens 1964.
24. Daire, Dutouquet 2010.
25. Lavenot 1886.

Fig. 10 – a) Beg Tost vue de Beg Creiz ; b) Beg Creiz vu de Beg Tost ; c et d) Une installation historique, peut-être liée à une activité de métallurgie, occupe le centre de l'îlot. (Photos a à c, P. Birocheau ; photo d,

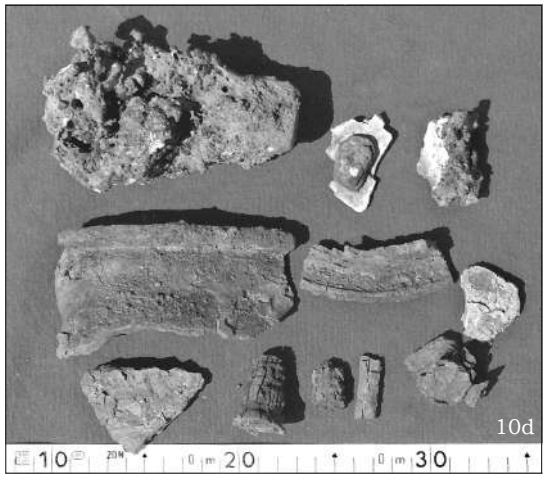

de verre, de morceaux métalliques). Le premier repérage de ce site a été effectué par l'un d'entre nous en 2002.

9- Beg Pell

Pour cet îlot, en bout de la chaîne des trois, les observations de nos prédécesseurs [26] sont identiques à celles sur Beg Tost. Pour notre part, nous n'avons pas relevé d'indices, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en existent pas…

Beg Pell (Ortho littorale)

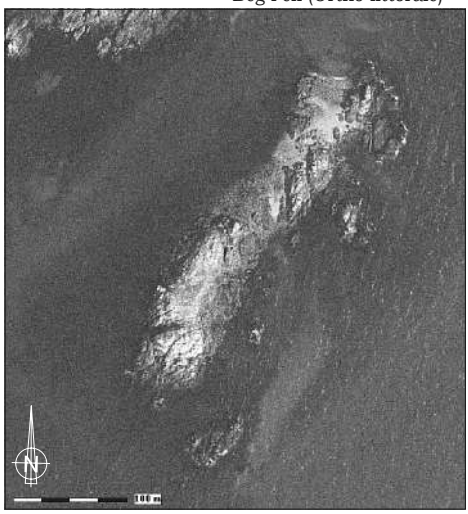

Synthèse

La prospection régulière des îles et des îlots amène toujours et encore des informations sur l'état de conservation des sites, y compris ceux qui ont été fouillés parfois anciennement. L'érosion du littoral par les phénomènes naturels et par le tourisme insulaire est une réalité et le patrimoine culturel doit être surveillé d'une manière aussi sensible et utile que le patrimoine naturel. Ce dernier fait l'objet de mesures de protection équivalentes à celles des sites archéologiques mais leur surveillance est mieux assurée, de manière régulière, avec des interdits formels de circulation lors de la période de nidification des oiseaux marins. Il faudrait envisager une mesure de protection archéologique ou patrimoniale pour les îlots notamment et les bordures littorales des îles principales afin que la préservation des sites ne soit pas un vœu pieux mais une réalité.

Sur le plan archéologique, nos prospections ont permis d'étoffer le corpus du matériel et des infrastructures archéologiques de la Préhistoire récente avec des interrogations sur certains vestiges mégalithiques (menhir à Valhuec ?). Mais c'est l'îlot de Séniz (Cénis) qui apporte la plus importante découverte avec un vaste ensemble stratifié et enclos du Néolithique récent qui a réinvesti un espace occupé antérieurement avec une file de pierres dont le diagnostic est toutefois à confirmer. Ce site occupe pratiquement la totalité du plateau surélevé de l'îlot et est sans doute aussi riche que celui de Er Yoc'h fouillé par Le Rouzic et les Péquart au début des années 1920. Le statut de l'îlot, classé au titre de réserve naturelle, accorde actuellement au site une certaine protection, somme toute relative à la vue des dégâts occasionnés par les terriers de lapins qui sont, dans certains secteurs, assez impressionnants…

26. Lavenot 1886, Coppens 1964.

Indications bibliographiques

- Bailloud G. 1975 – Les céramiques « cannelées » du Néolithique morbihannais. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 72, 1975, Études et travaux, p. 343-367.
- Bauer M., Maurer M., 1962 – Chronique. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1962, p. 39-40.
- Bernier G., 1989 – L'intérêt pour l'archéologie des petites îles du Mor Braz morbihannais. *Bulletin de l'Amarai*, n° 2, 1989, p. 26-28.
- Boyle K. V., 2002 – Late neolithic seal hunting in southern Brittany : a zooarchaeological study of the site of Er Yoh (Morbihan). 9th ICAZ Conference, Durham : *The exploitation and cultural importance of sea mammals* (ed. Greg Monks), 2002, p. 77-94.
- Boyle K. 2005 – Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 2, 2005, p. 9-25.
- Callou C., 2003 – De la garenne au clapier : étude archéozoologique du lapin en Europe occidentale. *Mémoire du Muséum national d'histoire naturelle*, t. 189, 358 p.
- Coppens Y., 1964 – Chronique de la préhistoire morbihannaise. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LXI, 1964, Études et travaux, fasc. 1, p. 195-236.
- Daire M.-Y., Dutouquet L., 2010 – Projet « Inventaire de la biodiversité et du patrimoine insulaire breton » 2008-2010 – Mission « Îlots bretons ». *Conservatoire du Littoral et Amarai*, 2010, 139 p.
- Dupont C., 2003 – *La malacofaune de sites mésolithiques et néolithiques de la façade atlantique de la France : Contribution à l'économie et à l'identité culturelle des groupes concernés.* Thèse de doctorat, Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), 2003, 542 p.
- Guyodo J.-N., 1997 – *L'industrie lithique du site d'Er Yoh (Ile d'Houat, Morbihan).* Mémoire de DEA, Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), 1997
- Guyodo J.-N., 2007 – Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan) : état de la question. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 4, 2007, p. 229-250.
- Hénaff X., 2002 – *Les habitats au Néolithique en Bretagne*. Préhistoire et Archéologie de Bretagne, 2002, 95 p.
- Large J.-M., 2002 – Une archéologie de l'Île d'Hoedic (Morbihan) : Inventaire des sites pré- et protohistoriques. *Bulletin de l'Amarai*, n° 15, 2002, p. 5-46.
- Large J.-M., 2004 – Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic en 2003. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, 2004, p. 9-18.
- Large J.-M., 2004 – Deux dolmens de l'île d'Hoedic (Morbihan) : Redécouvertes et surprises. Revue archéologique de l'Ouest, 21, 2004, p. 35-54.
- Large J.-M., 2006 – Une archéologie de l'île de Houat (Morbihan) : inventaire des sites pré- et protohistoriques. *Bulletin de l'Amarai*, n° 19, 2006, p. 5-40.
- Large J.-M., 2007 – Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 4, 2007, p. 173-210.
- Large J.-M., (coll. Mens E.), 2008 – Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, 2008, p. 9-29.
- Large J.-M., Mens E., 2008 – L'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan – France). *L'Anthropologie*, n° 112, p. 544-571.
- Large J.-M., Mens E., 2009 – The Douet alignment on the island of Hoedic (Morbihan, France) : new insights into standing stone alignments in Brittany. *Oxford Journal of Archaeology* , 28(3), p. 239-254.
- Lavenot P.-M., 1886 – *Iles d'Hoedic et d'Houat et la presqu'île de Quiberon : étude géographique et archéologique*. Vannes : Imprimerie Galles, 1886, 15 p.
- Le Rouzic Z. 1930 – *Carnac : Fouilles faites dans la région : Ilot de Er-Yoh (Le Mulon), commune de Houat, 1924-1925*. Vannes : Imprimerie Lafolye et J. de Lamarzelle, 1930, 15 p.
- Le Rouzic Z. 1965 – Inventaire des monuments mégalithiques de la région de Carnac. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1965, p. 76-78.

- Mens E., Large J.-M., 2007 – Technologie des mégalithes : nouvelle lecture des premières architectures en pierres : problématique, méthodologie et résultats dans l'Ouest de la France. Actes du colloque de Dublin : *Materialitas : Working stone and carving identity, 9-10 mars 2007*, UCD Dublin. (à paraître).
- Pensec M., 1971 – Le complexe préhistorique houatais. *Bulletin de la Société lorientaise d'archéologie*, 1971, 4 p.
- Péquart M., Péquart St-J., 1935 – Retouchoir à silex (?) énéolithique d'Er-Yoh. *L'Anthropologie*, t. 45, n° 3-4, 1935, p. 369-375.
- Péquart M., Péquart St-J., 1954 – *Hoedic, deuxième station-nécropole du Mésolithique côtier armoricain.* Anvers : éditions De Sikkel, 1954, 92 p.
- Péridy P., 2009 – Sites d'enceintes néolithiques de la Chevêtelière (Communes de l'Île-d'Olonne et de Saint-Mathurin). *Les Journées archéologiques des Pays-de-la-Loire*, 2009, p. 11.
- Pollès R. 1985 – Les vases à bord perforé du Néolithique final armoricain. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 82, 1985, p. 216-224.
- Reverdin L., 1932 – Sur la faune du kjokkenmodding morbihannais, Er Yoh, et ses rapports avec celle des stations néolithiques lacustres de la Suisse. *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. VI, n° 1, 1932, p. 79-86.
- Rozoy J.-G., 1978 – Les derniers chasseurs. *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, n° spécial, juin 1978.

Chronologie simplifiée de la Préhistoire récente
des principaux sites de l'archipel Houat-Hoedic.

av. J.-C.				
500	Âge du fer	La Tene		- *Port Blanc (Hd)*
		Hallstatt		
1000	Âge du bronze	final		
1500		moyen		- *Champ de tumulus (Ht)*
		ancien		
2000	Chalcolithique			
2500				- *Vieux Château (Hd)*
3000	Néolithique	final et récent		- *Er Yoch (Ht)* - *Cénis (Ht)*
3500				- *Vieux Château (Hd)*
4000		moyen		- *Dolmens de la Croix, de Beg Lagat, du Télégraphe, de Port Louit (Hd)* - *Dolmen de Groa'h Vilein (Ht)*
4500				
5000		ancien		- *Alignement du Douet et Groah Denn 2 (Hd)*
5500	Mésolithique	final		- *Nécropole de Port Neuf (Hd)* - *Melvan (Ht)*
6000				
6500				
7000		récent		
7500				

Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850)

Henri Buttin

Hoedic 56170.

Résumé : Houat et Hoedic sont probablement les seules paroisses de France à être passées, en marge de la Révolution française, d'un statut de totale soumission au XVIII[e] à une complète indépendance au XIX[e] siècle. C'est l'histoire d'un destin humain développé dans une grande simplicité. Dans un contexte d'une originalité exceptionnelle, les îliens vécurent sans en avoir conscience un bonheur qui n'était pas dans les richesses ni dans la multiplicité des jouissances. Mais, même avec une telle situation, les réalités quotidiennes de l'intendance comportent leurs inévitables sujétions physiques, leurs contraintes morales et leurs inéluctables misères. Des étrangers du continent en furent témoins. Des pièces d'archives le confirment.

À Marie-Paule,
ce travail à quatre mains

THÉOCRATIE ET ROMANTISME

Prologue

Cet article fait suite à ceux déjà publiés par *La Revue des deux îles*, dans son numéro 5 traitant des préludes d'une théocratie, de ses origines à la Révolution française (1695-1788), puis dans son numéro 7 consacré à la genèse de cette théocratie, de la Révolution français à la Restauration (1789-1820). [1] Nous abordons aujourd'hui l'étape suivante. Elle peut être intitulée Théocratie et Romantisme (1821-1850).

La phase précédente avait été dominée par la personnalité d'un homme, Monsieur Marion, d'humble origine paysanne mais une personnalité de grand calibre. Prêtre du diocèse de Vannes, il avait présidé au destin de l'île d'Hoedic, sans interruption de 1786 à 1820, au cours de la conjoncture exceptionnelle dans laquelle les deux îles de Houat et d'Hoedic s'étaient trouvées sous la Révolution, le Consulat, l'Empire et les premières années de la Restauration.

Le diocèse de Vannes lui avait confié l'île d'Hoedic, d'abord comme desservant en 1786, puis comme recteur en 1802, lorsque Houat et Hoedic avaient été érigées en paroisses. Il avait également assumé ces charges sur l'île de Houat pendant quatorze années, du décès de Monsieur Lorcy en 1795, à la désignation de Monsieur Roussel en 1809. Néanmoins, en raison de son autorité personnelle comme du fait des soubresauts de la conjoncture politique auxquelles les deux îles étaient soumises, il les avait dominées toutes deux pendant trente-quatre ans.

1. Buttin 2008, 2010.

Mais en janvier 1820, se heurtant à un nouvel évêque de Vannes qui ne le comprenait pas, pas plus qu'il ne réalisait l'originalité du statut de si petites paroisses isolées au large du golfe du Morbihan, il avait été conduit à se retirer au château de Kerran, en Arradon. Il retournait dans la famille du marquis de Stapleton qui, depuis son plus jeune âge, avait été son soutien le plus fidèle et le plus constant.

Naturellement, Houat et Hoedic retrouvent alors, en principe, les conditions de vie de toutes les petites paroisses du Morbihan, avec chacune son recteur. Mais en fait, elles conservent leur statut spécifique. Monsieur Nicolas Mahéo remplace Monsieur Roussel à Houat en 1819, et Monsieur Pierre-Marie Glajan succède à Monsieur Marion à Hoedic en 1820. Le fait qu'il s'agisse de deux petites îles, alors sans aucune relation régulière avec le continent, constitue un contexte géographique qui va continuer à peser sur leurs destinées.

Cependant, un nouveau climat culturel au plan national va bientôt contribuer à transformer, sinon les conditions de vie sur ces deux îles, du moins la perception que vont en avoir quelques rares continentaux qui vont venir y chercher une illustration de leurs utopies.

Pour le plus illustre des chantres du nouveau romantisme, le breton François-René vicomte de Chateaubriand, « *La religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres (…) le monde lui doit tout (…)* » [2]. Et quoiqu'il ne soit lui-même ni un philosophe ni un mystique, il va orienter toute une apologétique [3] du clergé catholique de son époque. Au lendemain des violentes attaques dont il avait été l'objet, et souvent la victime, sous la Révolution française, celui-ci va chanter à nouveau la gloire sur terre du christianisme. Mais avec un nouveau souffle, bien distinct de celui du rationalisme du Grand Siècle.

Or cette nouvelle mélodie va débarquer jusque sur ces deux petites îles abandonnées au cœur de la baie de Quiberon. Le style de vie bien particulier qui s'y était progressivement développé depuis la fin du XVII[e] siècle, lorsque Vauban y avait provoqué l'introduction d'un clergé diocésain, inspirera au cours de la première moitié du XIX[e] siécle, de beaux morceaux de bravoure. Ils seront exaltés par quelques personnalités ecclésiastiques. Les îliens, comme leurs nouveaux pasteurs, persévéreront dans les errements communautaires hérités de Monsieur Marion.

Houat et Hoedic sont alors au point de ralliement pour la navigation transatlantique, à l'entrée de la Loire, ce qui favorise les contacts avec Nantes. Et c'est le clergé nantais qui, à partir des années 1830, va assurer aux deux îles une nouvelle notoriété. Elles vont ainsi demeurer sous un régime théocratique vannetais, mais ce sont quelques romantiques du Pays nantais qui vont en donner une nouvelle image.

Monsieur Nicolas Mahéo : Houat 1818-1829

Jeune prêtre ordonné en 1816, il a trente-deux ans lorsqu'il est affecté comme recteur de l'île de Houat en juin 1819, quelques mois

2. Introduction au *Génie du Christianisme*, Chateaubriand 1802.

3. Défense de la religion s'appuyant sur la raison et non sur la révélation. (Note de Melvan)

seulement avant le départ de Monsieur Marion. Il n'a donc pas connu l'épopée vécue par celui-ci. Au demeurant, il succède à Monsieur Roussel, arrivé en 1809 à Houat, dont la communauté avait déjà retrouvé une certaine autonomie par rapport à celle d'Hoedic.

Houatais et Hoedicais ne vivent donc pas sous la même structure. Les uns comme les autres n'en connaissent pas moins des conditions de vie tout à fait comparables. Elles sont encore très primitives, et sur l'une et l'autre île, quelques dizaines de familles survivent péniblement dans un grand dénuement et dans une grande misère. C'est un régime de fait assumé par leurs pasteurs respectifs, sous forme d'assistance spirituelle alliée à un minimum d'assistance temporelle au plan administratif.

Nous disposons à ce sujet des observations particulièrement précieuses d'un célèbre naturaliste, Jean-Marie Bachelot de la Pylaie [4]. En 1825, il vient à Belle-Île pour y poursuivre ses travaux sur les algues marines, et sa curiosité le conduit à passer sur l'île d'Hoedic le mois de décembre, puis sur celle de Houat ceux de janvier et février 1826. Là, il recueille d'abondantes informations sur la flore et sur la faune. Mais y ayant découvert des familles confinées dans des mœurs et des conditions de vie misérables, abandonnées depuis longtemps par le continent, il consigne, à son retour, toutes ses observations dans un long rapport qu'il intitule *Essai sur la statistique des îles de Houat et de Hédic* [5]. Il était demeuré inédit, dans les archives du Muséum d'histoire naturelle de Paris, jusqu'à ce qu'il soit récemment publié par Melvan [6].

Nous devons à Bachelot de la Pylaie la plus fidèle description de la société houataise et hoedicaise au lendemain du départ de Monsieur Marion. La plus objective également, car il s'agit de celle d'un « observateur professionnel » et d'un homme de science aussi étranger aux îliens qu'à leurs recteurs. Elle est plus explicite sur l'île de Houat que sur celle d'Hoedic, mais elle est valable pour les deux îles, tant leur sort a été commun depuis des siècles.

Sur l'île de Houat :

« Le village consiste en une réunion d'une cinquantaine de chaumières (…) le toit de ces maisons constitue toute la hauteur. L'on aperçoit d'abord pour toute ouverture que la porte, car l'unique fenêtre qui laisse entrer dans l'intérieur moins qu'un demi-jour est trop petite pour être visible à une certaine distance. C'est dans la pièce qui constitue tout le rez-de-chaussée que toute la famille habite ensemble et vaque à ses besoins, le jour aux dépens de cette clarté crépusculaire et le soir à la lueur d'une chandelle de résine. Ajouter à cet inconvénient celui de la fumée qui rem-

4. Né à Fougères en 1786, décédé à Marseille en 1856, grand explorateur, naturaliste et archéologue. Célèbre pour ses travaux à Terre-Neuve et à Saint-Pierre et Miquelon, il avait par le suite poursuivi ses recherches sur tout le littoral breton.

5. Par "statistique" il faut entendre description de la population et de ses ressources.

6. Bachelot de la Pylaie 2004. La lecture de cet ouvrage est vivement recommandée pour comprendre que la vie des îliens au début du XIX^{e} siècle n'était guère différente de celle de leurs ancêtres du XVII^{e} siècle décrite dans les rapports de Vauban.

plit presque toutes ces maisons de la manière la plus insupportable dès qu'on allume le feu : il faut être houatais pour pouvoir y tenir. Le système des petites fenêtres a encore influé sur celles du presbytère, quoiqu'un peu mieux construit que les autres maisons : il a un premier étage comme par privilège et ses murailles blanchies avec de la chaux, ainsi que toutes celles de l'église : leurs toits sont les seuls couverts en ardoise (…) »

C'est bien l'habitat misérable d'une population survivant dans un complet dénuement. Et c'est le même dans les deux îles.

« Ces habitants n'appartiennent qu'à une seule classe d'individus, à celle qui vit toujours au-dessous de l'aisance, puisque chaque année consomme le peu d'argent que l'individu ou la famille ont pu recueillir. Tous les hommes sont matelots dès leur jeunesse… et appelés au service selon les besoins du gouvernement. Cette petite peuplade ne se compose plus que de 160 individus[7] *élevés dans un tel degré d'ignorance qu'aucun d'eux n'est capable d'être maire, adjoint, syndic ; il faut même que le curé leur lise les lettres que leurs enfants au service de l'État leur font écrire (…) Le français n'est entendu que des gens qui ont été employés sur les navires du gouvernement ; Comme ils ne le parlent point avec la même facilité que leur langue primitive, celle-ci redevient leur langage habituel tout aussitôt qu'ils sont rentrés. (…)*

Les hommes ne songent qu'à la navigation, à leur pêche, à leur cabotage (…) il faut que la femme fasse tout dans le ménage, même pendant qu'un temps contraire ou les circonstances les tiennent dans le désoeuvrement, ce qui arrive fort souvent (…) Au surplus l'on n'ensemence que la moitié des terres (…) Les hommes tiennent seulement la charrue et les femmes conduisent l'attelage et sèment : c'est leur attribution. Le reste des travaux des champs se trouve du ressort des femmes, ainsi que la culture des jardins (…)

On peut dire sans exagération que les Houatais ont une existence machinale, c'est-à-dire purement passive, leur état toujours nécessiteux et d'ignorance les rendant subordonnés dans tout le cours de leur vie…. Il faudrait qu'ils fussent comme à bord des navires du gouvernement où ils sont sous la discipline de l'état-major (…) »

On s'explique, dans ces conditions, la structure de cette communauté d'îliens, et cette dernière observation de J.M. Bachelot de la Pylaie :

« Un seul homme est l'âme du pays, aussi, est-il bien essentiel qu'il soit bon. Il est autocrate à Houat réunissant, par conséquent, à la puissance spirituelle, la puissance temporelle ; c'est-à-dire étant à la fois curé, maire, juge de paix, syndic, notaire, enfin préposé de douane pour empêcher la fraude : c'est, en un mot, l'homme, vu son état, du gouvernement.

Malgré des services si multiples, il n'a pourtant que les 700 francs qui constituent la modique pension d'un prêtre desservant d'une succursale[8] *(…) Ici, un sentiment de justice m'a dicté le témoignage le plus flat-*

7. Dont beaucoup de célibataires « *Dans ce moment-ci, il n'y a que 4 filles en état de se marier pour 20 garçons !* »

8. Pension annuelle ! [Sur la base du kg du pain à 0,37 F en 1830 et 3.7 € en 2010, le franc de 1830 correspondrait à 10 € de 2010, note de Melvan]. Cependant l'auteur fait ici une confusion, car la pension est diocésaine. Or si Houat comme Hoedic ne sont

teur pour leur excellent curé (que dans tous les cas pareils on appelle à bon droit recteur). Mr Mahéo, qui s'est rendu le père de tous ces insulaires en se sacrifiant à leurs intérêts et devenant le restaurateur de leurs petites finances par la sagesse de son administration. »

Il n'est de meilleure définition de ce qu'est, au début du XIXe siècle, la théocratie sur les deux îles de Houat et d'Hoedic.

Cependant la survie de la population dans de telles conditions ne va pas sans de graves accidents de santé. Et en octobre 1825 une épidémie de fièvre typhoïde cause sept décès à Houat. Le maire de Le Palais y envoie en inspection Monsieur Le Guevel de la Combe, Docteur en chirurgie. Son rapport complète les observations de J.-M. Bachelot de la Pylaie

« Plus de quarante personnes[9] *d'âge et de sexe différents que je visitai ne me laissèrent aucun doute que la maladie que j'avais à combattre était épidémique… M. le curé d'Houat, quoique atteint lui-même par l'épidémie, m'a accompagné partout.… Je vis d'abord que les premiers moyens à employer étaient ceux hygiéniques ; mais c'était la partie la plus difficile, surtout avec des gens aussi pauvres et aussi malheureux que les Houatais, et, surtout, aussi remplis de préjugés que le sont les habitants de cette île (...)*

C'est ici, Monsieur le Maire, le moment de vous faire connaître combien est grande la charité de M. le curé de Houat et combien ses paroissiens lui ont d'obligation pour les services essentiels qu'il leur a rendus depuis l'invasion de la maladie. Il s'est, pour eux, dépouillé de tout ; toutes ses provisions d'hiver sont consommées et, ce qu'il y a de plus malheureux dans cette circonstance, c'est que les pauvres habitants de Houat sont dans l'impossibilité de rien faire pour leur vénérable pasteur M. Mahéo. »[10]

Mais Monsieur Mahéo lui-même nous a également laissé le récit d'une petite scène, mi-houataise mi-continentale, plus folklorique. Elle illustre assez bien le climat social dans lequel baignaient les îliens à son époque. Il s'adresse toujours au maire de Le Palais, alors officiellement l'autorité civile dont dépend sa paroisse :

« Monsieur le Maire,

Je crains de vous ennuyer par nos plaintes mais comme mon otorité est méprisée de tous côtés, même des maçons, je suis forcé de recourir à vous. Je vous prie donc de croire que deux individus, sous les noms d'Antoine et l'autre Castel, ont fureté toute la sainte journée de la Trinité à Houat, malgré la défense que je leur ai faite. En conséquence je vous prie de donner un exemple au moins. Il est inutile de vous écrire désormais. Ces individus étaient dans leur canot, je crois au nombre de neuf. Le tout ne chassait pas . Il y en avait qui s'occupaient je crois à autre chose. Je crois qu'ils avaient dessein de souller leur lappin. Enfin ils viennent de partir sans payer ni lappin ni oberge ni logement. Je crois qu'une pièce de

administrativement qu'une « succursale » de la commune de Le Palais, les deux îles sont, dans le diocèse de Vannes, des paroisses de plein exercice.

9. Soit près du quart de la population de l'île !

10. Extrait d'un rapport publié en 1976 (Sandret 1976).

5 frs ne serait pas de trop pour chacun de ses fureteurs. Seulement pour les lappins qu'ils emportent. Je crois qu'ils en ont 15 ou 18, dans un sac et dans un pagnier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Mahéo, desservant de houat ». [11]

Et cette missive comporte en post-sciptum une réflexion pleine d'une sagesse dépourvue d'illusions… « *Quant aux houatais et hoedicais, je pense qu'ils s'arrangeront aujourd'hui au grand mont ; ils sont tous à la foire* [12]*. »*

Monsieur Pierre-Marie Glajan : Hoedic 1820-1829

En janvier 1820, le diocèse de Vannes ne dispose d'aucun volontaire pour remplacer Monsieur Marion à Hoedic. C'est donc Monsieur Nicolas Mahéo, recteur de Houat qui doit également desservir l'île voisine. Mais lui-même, ordonné prêtre en septembre 1816, n'est à Houat que depuis juin 1818. Fin 1820, lorsqu'il est désigné pour Hoedic, Monsieur Pierre-Marie Glajan sort à peine du séminaire. Il n'a été ordonné qu'en septembre.

Le diocèse en est ainsi revenu aux pratiques du XVIII[e] siècle. Il ne trouve à affecter à ces deux îles que des prêtres récemment ordonnés, sans expérience pastorale… et sans personnalité suffisante pour récuser des affectations alors considérées par leurs confrères comme des relégations sur ces îles coupées du monde.

Il n'existe aucune liaison, entre ces deux îles et le continent, autre que des heures de navigation sur d'inconfortables canots à voile, et à condition que le temps soit favorable. Elles peuvent rester isolées pendant des semaines en cas de tempête. De plus, les contacts se font avec la presqu'île de Rhuys, elle-même à une bonne journée de route de Vannes. À de telles contraintes, s'ajoute pour ces pasteurs une vie matériellement misérable au milieu de populations à la limite de l'indigence.

Après les 34 années du règne de Monsieur Marion, le contraste est cruel. Monsieur Glajan n'a nullement été préparé à assumer la responsabilité peu ordinaire qui lui est échouée. Il se trouve brusquement à la tête d'une paroisse de chrétiens, sans doute, mais aussi d'une communauté humaine organisée autour d'institutions paroissiales, comme une cantine disposant du monopole de la vente du vin, une boutique assurant le ravitaillement des îliens en produits du continent, un « canot du recteur » outil collectif de ravitaillement de l'île et un « trésor » de la paroisse pour unique recours… Autant de charges de gestion de modalités concrètes auxquelles ses années de séminaire ne l'ont nullement préparé. Il se trouve brusquement face à une population très attachée à ces pratiques. C'est le conseil des anciens, sur

11. Lettre non datée, archives municipales de Le Palais.

12. Voir dans ce même article p. 72, de Francheville *in* Ogée 1843: « *Tous les ans au printemps, le 24 mai, une foire appelée la foire de Houat se tient sur la côte de l'île de Rhuys.* »

l'île, qui va le former à des techniques aussi incongrues qu'inconnues pour lui.

Ce nouveau recteur va cependant savoir s'adapter à des activités ne cadrant pas exactement avec sa responsabilité pastorale. C'est ainsi que le 17 juin 1821, conjointement avec Monsieur Mahéo, recteur de Houat, Monsieur Glajan écrit au maire de Le Palais :

« Nous vous prions d'avoir la bonté d'appuyer la demande que nous faisons en faveur des houatois et des hoediquois dont vous connaissez comme nous la position et le triste état dans lequel ils se verront réduits dans la suite si on les retranche de ce petit capotage[13] *qui leur donne quelque moyen d'existence. Vous n'ignorez pas, non plus, Monsieur, qu'ils seront dans l'impossibilité de payer aucune contribution avec la meilleure volonté.*

Nous vous passons ce que nous avons fait et nous vous prions de prendre lecture et d'y ajouter ce que vous jugerez à propos,

Vos très humbles et obéissants serviteurs ont l'honneur de vous saluer (...) »[14]

Sans avoir connaissance du document proposé en « lecture », pourrait-on en déduire que Monsieur Glajan aurait éprouvé le besoin de définir par écrit certaines des règles et habitudes qu'il avait trouvées en arrivant à Hoedic ?

Un document des archives de la paroisse est, en effet, intitulé *Règlement de 1822*. Mais ce recteur est originaire de Saint-Gildas-de-Rhuys, et il doit être plus familier avec le parler du vannetais breton qu'avec la langue française, et il n'a donc pas pu être l'auteur de ce document. Malgré leur titre, les textes de ce cahier ne seront formalisés que beaucoup plus tard - au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siècle comme nous aurons l'occasion de l'exposer par la suite.

Monsieur Glajan va cependant laisser à Hoedic un témoignage de son zèle de pasteur en entraînant ses ouailles dans une entreprise collective. En dehors de son église, l'île ne dispose encore d'aucun bâtiment paroissial, et n'a pour presbytère que la modeste chaumière du Paluden dans laquelle avaient logé tous les prêtres du diocèse jusque-là affectés à Hoedic, y compris Monsieur Marion. Pour remédier à la précarité de cette situation Monsieur Glajan fait construire le premier grand bâtiment sur l'île, après l'église, recouvert d'un toit d'ardoises. Avant de quitter Hoedic il va laisser un récit de cet exploit, qui mérite d'être intégralement rapporté. D'abord parce que, rédigé à la veille de son départ à l'attention du successeur qui va le remplacer en 1830, il confirme que le cahier intitulé *Règlement de 1822* ne fut

13. Il faut lire « cabotage ». À cette époque Houatais et Hoedicais étaient trop loin du continent pour pouvoir y vendre le produit de leur pêche et trop pauvres pour pouvoir armer à la sardine, le seul poisson que l'on savait conserver. Ils ne pêchaient que pour leurs propres besoins et la seule activité maritime et commerciale à laquelle ils pouvaient se livrer était le petit cabotage souvent pour le compte des pêcheurs de Belle-Île.

14. Archives municipales de Le Palais. Le style de cette lettre témoigne bien de ce que Monsieur Mahéo à Houat, Monsieur Glajan à Hoedic, n'avaient que des notions sommaires de la langue française.

entrepris que beaucoup plus tard. Ce récit de Monsieur Glajan est en effet confié à une page du registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures [15], le seul document dont il dispose alors ! Ensuite, parce que ce récit est très explicite sur le type de relations qu'un recteur, prêtre du diocèse de Vannes, peut alors entretenir avec des îliens, plus ou moins coopératifs :

« En 1821, les habitants de l'île de Hoedic, vus le besoin qu'ils avaient de faire bâtire une maison pour leur prêtre, ils ont commencé à trier dans les pierres [16] *dans le mois de janvier. Les massons ont commencé le 15 avril, les menuisiers le 4 juin, le couvreur le 11 juin. Cette maison leur coûte, c'est-à-dire pour les massons 233 francs, les menuisiers 130 francs, le couvreur 60 francs. Dans les mois de décembre, de janvier et de février 1822, ils ont fait eux-mêmes les murs à l'entour, et la petite maison des bêtes. Dans tout cet ouvrage il y a eu un grand nombre qui se sont porté avec tout le zèle possible et digne de l'attention de tout le monde. D'autres, par bonheur en petit nombre, puisqu'il s'agissait de travailler, ils ne cherchaient qu'à s'enfuir. Pour contribuer à payer les ouvriers, ils déclaraient d'une façon assez audacieux qu'ils ne pouvaient pas. Mais cependant je les ai fait contribuer par nature. Mon cher recteur, que ceci ne vous décourage pas, parce qu'à force de frapper on parvient à ouvrir la porte. Enfin après bien des travaux, j'y suis allé loger le 25 février 1822. Je crois que ce qui nous a causé tant de mutins quoique en petit nombre, c'est que la pêche et la récolte n'a pas été fort, mais pour leurs corps ils n'ont pas d'excuse. J'avoue qu'ils étaient des loches. »*

Le jugement est sévère, voire trivial, surtout de la part d'un ecclésiastique. Mais il traduit bien l'accablement d'un recteur face à quelques individus particulièrement rebelles à tout effort. Il a consacré dix années de sa vie à ses îliens, dans des conditions matérielles pitoyables, et si plusieurs familles lui en sont assurément reconnaissantes, il n'a jamais pu sortir quelques individus de leur torpeur. Par la suite, d'autres recteurs enregistreront le même recul d'îliens devant l'effort collectif.

Cependant, cette page de Monsieur Glajan révèle un tout autre problème. On peut y lire, *in fine*, une phrase additionnelle : « *Je ne sais quel sot s'est permis d'effacer cette note, qui sera quand même lue* », phrase signé Fléchant, du nom du recteur qui cinquante ans plus tard en rétablira le texte. Cet autre problème se posera à plusieurs reprises au cours de l'histoire des deux îles d'Houat et d'Hoedic. Un recteur a-t-il le droit de dissimuler un témoignage qu'un de ses prédécesseurs avait cru devoir laisser ?

Les recteurs d'Hoedic disposent enfin d'un habitat en dur, c'est-à-dire d'un minimum de confort depuis longtemps généralisé sur le continent, et vingt-cinq ans plus tôt à Houat. Mais les Hoedicais,

15. Le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse est aujourd'hui conservé aux archives départementales du Morbihan.

16. L'auteur ne le précise pas, mais le principal endroit sur l'île où l'on pouvait « trier des pierres » était alors les ruines du fort du duc de l'Aiguillon, à la pointe est de l'île, que les Anglais avaient fait sauter vingt cinq ans plus tôt.

comme les Houatais, ne connaissent encore d'autre habitat que les chaumières décrites par J.-M. Bachelot de la Pylaie. C'est toujours l'habitat des premiers habitants sédentarisés en Bretagne qui n'a pratiquement pas évolué depuis plus de 3 000 ans.

Si de telles conditions matérielles de vie ont été la cause à Houat d'une grave épidémie de dyssenterie, la chronique locale, enregistrée sur la Cahier de la paroisse [17], mentionne que les Hoedicais ont été victimes, en 1827, du second fléau relié à ce type d'habitat. Un gigantesque incendie a totalement détruit toute une rangée de maisons, soit cinq logements et deux écuries. Le sinistre est dû à l'imprudence d'un petit enfant, laissé seul chez lui alors que les Hoedicais assistaient à l'office des Morts. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs, bâtiments, mobiliers et, surtout, récoltes et provisions pour l'année. De Lorient, le sous-préfet adresse au recteur d'Hoedic un secours de 1 500 francs.

Melvan, ou l'Île aux chevaux

Les archives de la mairie de Le Palais conservent également quelques correspondances de la même époque concernant la petite île de deux hectares qui émerge entre les îles de Houat et Hoedic. Jamais habitée, mais le peu de foin récolté pour nourrir leurs chevaux a, de tous temps, opposé Houatais et Hoedicais.

Jusqu'à la Révolution française, cet îlot avait le même statut que les deux îles qui la bordent : Melvan était la propriété de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Mais si, après la Révolution, celles-ci avaient été toutes deux rattachées administrativement à la commune de Le Palais, personne ne s'était préoccupé du sort de Melvan. Or, malgré leur rattachement « civil » à la commune de Le Palais, Houat et Hoedic avaient été érigées en paroisses distinctes en 1802. Pour aussi longtemps que les deux paroisses s'étaient trouvées sous l'autorité de Monsieur Marion, recteur d'Hoedic, aucun îlien n'aurait eu l'idée de mettre en question la propriété de Melvan.

Il ne pouvait plus en être de même sous Messieurs Mahéo et Glajan, avec l'actualisation des autonomies respectives de l'une et de l'autre paroisse. D'où un conflit entre les deux communautés d'îliens, pour la propriété de Melvan. Aussi, Monsieur Glajan sollicite-t-il à ce sujet l'opinion de son illustre prédécesseur. Monsieur Marion, alors retiré au Château de Kerran, en Arradon, qui lui répond le 26 mars 1823 :

> *« Dès mon abord à Hoedic le 18 octobre 1796, j'appris à différentes reprises des anciens de l'île que l'abbé de Villeneuve* [18]*, alors seigneur de ces îles, se plaisait à répéter aux hoedikois :* "mes enfants, le malvant est à vous ; le valhuec est aux houatois"*. Commes les houatois sont beaucoup plus remuants, on se crut obligé d'en représenter à M^gr^ Amelot, évêques de Vannes, qui devint Abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys par la jonction de cet abbaye à son évêché, et je puis certifier que M^gr^ Amelot*

17. Archives de la paroisse d'Hoedic.

18. Dernier abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys.

prononça comme son prédécesseur (abbé de Saint-Gildas) "le malvant est aux hoedicois… Le valhuec aux houatois (...) qu'aucune de ces îles ne cherche à anticiper sur l'autre ; je hais les discussions qui sont souvent fomentées par les curés de ces îles".

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous adresser à cet effet (...) si vous daignez nous venir voir quand vous séjournez dans nos parages, nous causerions plus longuement.

Salut respectueux.

Signé : John Marion, ex-curé d'Hoedic. »[19]

Ce qui ne va pas empêcher le conflit de s'envenimer entre Houatais et Hoedicais, respectivement soutenus par leurs recteurs – qui vont, tous deux s'adresser au maire de Le Palais. Pour Monsieur Mahéo « *J'ai vu un certificat de M. Marion qui certifie que l'île est à Hoedic mais il ne l'a entendu que des Hoediquois (...)* »[20] Puis Monsieur Glajan, reconnaissant qu'avec son confrère Mahéo il n'a pu être trouvé de solution, en appelle à l'arbitrage du maire de Le Palais.

Celui-ci propose alors le projet d'un arrêté municipal, accordant aux Houatais et aux Hoedicais le droit de couper les herbages sur Melvan, alternativement d'une année sur l'autre. Mais, soumis aux uns et aux autres, ce projet ne va être accepté ni par les uns ni par les autres.

Ce qui, en 1998, permettra à Monsieur Pierre-Yves Jourda, alors recteur de Houat et recteur d'Hoedic, de rapporter, avec beaucoup d'humour, aux membres de la Société polymathique du Morbihan ce mémorable affrontement local. Il en profite pour révéler une explication du rejet de la solution transactionnelle du maire de Le Palais : « *Signer ce projet d'arrêté qui figeait les choses, c'était se priver définitivement d'un excellent prétexte pour se chamailler ! C'eut été dommage !* »[21]

Il lui avait cependant été mis un terme, en septembre 1996, lorsque le Conservatoire du littoral s'était adjugé la propriété de Melvan, moyennant le versement symbolique de 1 franc à la commune de Houat. Et, dans un geste assurément chevaleresque, puisque le conflit avait de tous temps consisté à savoir si le foin de Melvan devait nourrir les chevaux houatais ou les chevaux hoedicais, la commune d'Hoedic n'avait pas cru devoir contester cette opération…

Les prémices d'un romantisme en dérive sur les îles

Le premier romantique des deux îles est un poète nantais, en voyage pittoresque au Croisic. Il y rêve sur la côte. Il aperçoit le phare du Four. Il devine au loin Belle-Île, Hoedic et Houat. Et il médite :

« Sur le continent, quand le malheur se choisit une retraite, il fixe son séjour dans quelque vallon retiré qui porte à l'âme le vague espoir d'un abri contre les maux ou les illusions de la vie. Il se condamne presque, pour s'isoler, à s'emprisonner dans l'espace : à perdre la vue de la nature

19. Archives municipales de Le Palais.

20. Archives municipales de Le Palais

21. Jourda 1998, repris dans *La Revue des deux îles,* Jourda 2005.

pour échapper aux regards des hommes ; ici, au contraire, on se recueillerait en soi-même sans cesser de jouir du coup d'œil le plus magnifique. En présence du soleil et de l'océan, n'ayant devant soi que des côtes fugitives comme des nuages ; c'est là qu'on aimerait à laisser couler ses jours sans les compter, s'il y avait de la vie ailleurs que dans le cœur de nos semblables, et si la nature muette et insensible pouvait toujours suffire aux facultés de notre âme.» [22]

Quelques années plus tard, c'est un jeune prêtre, nantais également, qui se sent aspiré par ces côtes fugitives comme des nuages. Mais, plus téméraire, il l'est au point de ne pas se contenter de rêverie. Il prend le risque de l'aventure :

« J'étais à Saint-Nazaire (...) et le soir, vers dix heures, un petit esquif que le moindre mouvement peut chavirer, venait nous prendre pour nous conduire à notre modeste embarcation (...) La brise était bonne, gaîment nous mettons à la voile. La carène trace un sillon lumineux, et nous voilà cinglant en pleine mer (...)

La nuit était magnifique, elle enveloppait la nature de ses voiles transparentes, et son manteau semé d'étoiles se déployait avec une admirable beauté sur l'immense Océan (...) Dieu ! que vous me parûtes présent, que je vous sentais vivement autour de moi, ou plutôt que je me sentais en vous, pénétré de vous ! (...) Debout sur ma chaloupe, accablé de ma grande pensée, "l'immensité sur ma tête et l'immensité sous mes pieds (...) Il me semblait comprendre cette belle scène (...) sur les rivages de la Virginie (...) lorsqu'il était saisi d'admiration à la pensée de Dieu penché sur l'abîme, d'une main retirant l'astre du jour aux portes de l'Occident, de l'autre élevant la lune dans l'Orient, et prêtant, à travers l'immensité, une oreille attentive à la voix de sa créature" [23]

Nous aussi, nous priions. Le patron de la barque, pieux comme devrait toujours l'être un marin, jetait sur les flots les rauques accents de ses touchants cantiques à Notre-Dame-de-Bon-Secours (...) En passant devant Le Croisic, notre esquif fuyait sur l'onde, vive image de tout notre être emporté par parties chaque jour. Mon Lamartine, car je ne me passe guère de cet ami (...) me rappelait encore ces grandes pensées, en vers harmonieux et sublimes. Appuyé le long du mât, je lisais et débitais à haute voix son harmonie de Dieu.

*— Moi, continua le patron, il y a vingt-six ans que je suis marié et la galanterie m'a passé depuis ce temps-là (…) Je leur pardonnais [aux femmes qui font leur pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray] pourtant à cause de la bonne mère sainte Anne qui m'a tiré d'un bien mauvais pas, assez près d'ici, tenez, vers ces gros rochers, les Cardinaux, un jour que j'entrais en rivière, par un temps abominable, le trois mats l'*Eucharis*. Nous nous croyions tous perdus, notre mâture avait été brisée et j'avais fait, pour ma part mon acte de contrition. L'équipage fit un vœu à sainte Anne, et nous avons été sauvés. Bien de vieux marins, Monsieur, vous rapporteront des choses semblables : aussi, voyez-vous, nous autres marins nous avons de la religion (...)*

22. Richer 1823.

23. in *Le Génie du christianisme,* Châteaubriand 1802.

— Mais vous me parlez des Cardinaux ; c'est Hoedic, je crois, que j'aperçois auprès, ne pourrions-nous y aborder…

— Si fait, Monsieur. C'est un petit pays bien singulier qu'Hoedic, souvent nous y relâchons, nous autres pilotes[24]*, en attendant quelques bâtiments et j'y reviens toujours avec plaisir. Ce n'est pas un peuple, c'est une famille, et il faut avouer que ses lois sont plus simples et valent mieux que les nôtres (...)*

L'habitant d'Hoedic s'attache à sa pauvre et stérile patrie. Sans envie, il aperçoit des bords de son île les côtes de la Bretagne ; avec regret il y va quelques fois, et revient avec joie vers ses dunes, ses rochers et sa chaumière : c'est que le bonheur n'est pas dans les richesses et la multiplicité des jouissances (...) C'est par l'âme qu'on est heureux, et l'âme peut être heureuse à Hoedic comme ailleurs (…)

Étranger aux violentes commotions qui agitent le monde, aux injustices qui l'accablent, aux lois, aux manœuvres, au gouvernement politique dont nous sommes souvent victimes, l'habitant d'Hoedic, calme et heureux, vit en paix sous l'empire des lois les plus douces et les plus simples. Chez lui règne la vraie liberté, il jouit de tous ses droits ; et de tous les pouvoirs établis ailleurs sur les hommes, et par lesquels ils sont souvent pressurisés, il ne connaît que la douce et paternelle influence de la religion, vive et parfaite image d'une société religieusement constituée, semblable aux réductions du Paraguay[25]*, où des sauvages civilisés par la foi trouvaient le bonheur…*

Ne cherchez point là une civilisation avancée (…) Tels vécurent leurs pères, tels il vivent… Presque tout ce que nous regardons comme de nécessité première, sont des superfluités dont ils n'ont même pas l'idée (…) Ils ont leurs filets et la mer, quelques bestiaux errant dans leur île, quelques champs de blé qui suffisent en partie au pain de chaque jour ; le reste, ils se le procurent et ils sont heureux.

Un prêtre, tel est le seul magistrat, la seule autorité à laquelle ils soient soumis. Et quelle autorité plus douce, plus paternelle ! (…) Vous avez lu dans Émile[26] *le portrait du pasteur de village (…) tout occupé du bonheur*

24. L'auteur de ce récit a été pris à son bord, à Saint-Nazaire, par un des pilotes qui aidaient les gros bâtiments de commerce à entrer dans la Loire. Le trafic vers Saint-Nazaire et Nantes était à l'époque très dense, notamment par des navires assurant les liaisons avec les États-Unis et le Canada. Au retour, ils mettaient le cap sur la pointe est de Belle-Île, où ils étaient rejoints par les pilotes qui leur permettaient d'entrer dans la Loire, une entrée très délicate à cause de bancs de sable instables. Et nombre de ces pilotes fréquentaient l'île d'Hoedic, où ils attendaient leurs clients.

25. L'auteur fait référence à une expérience unique dans l'histoire de l'Église, celle de Jésuites qui en 1556, dans le cadre de la vice-royauté du Paraguay (qui couvrait alors l'Argentine, une partie du Brésil, de l'Uruguay et de la Bolivie) organisèrent et assumèrent des missions, dites « réductions », sous forme de structures théocratiques qui permirent à des tribus Guaranis, sédentarisées et converties non seulement au catholicisme mais également à l'agriculture, de connaître une certaine prospérité ; une brillante expérience… qui ne fut pas sans contribuer, deux siècles plus tard, à l'expulsion des Jésuites des États espagnols, en 1767, puis à la suppression de la compagnie de Jésus par Rome en 1773, sous la pression des Bourbons d'Espagne, de France et de Naples.

26. Roman de Jean-Jacques Rousseau paru en 1762.

de son troupeau. Ici c'est la réalité, mais revêtue d'un charme particulier et marquée du sceau d'un plus généreux dévouement.

Dans cette île, au milieu de cette population pauvre, le curé apporte un cœur que la charité dévore, un cœur affamé de dévouement (…) Ces hommes se dit-il, Dieu me les donne (…) C'est un peuple dont je dois faire le bonheur, trop heureux si je puis ici sécher quelques larmes, ramener à la vertu ou y affermir quelques cœurs, entretenir parmi eux la paix, la douce paix de la charité, et, relégué avec ce petit troupeau sur ce coin de terre ignoré, sous les yeux de Dieu seul, séparé du monde par l'Océan (…) passer avec des enfants dociles, dans la pratique de nos communs devoirs, les rapides instants de cette existence éphémère (…)

Étranger, mais enhardi par la bonne hospitalité qui m'accueillait partout, je m'acheminai à la simple demeure du pasteur (…) Je trouvai un homme jeune encore, au front serein, au visage gai et ouvert ; il était environné de quelques enfants auxquels il enseignait à lire et leur expliquait le catéchisme et je me rappelais le Dieu sauveur, laissant approcher les petits enfants (...) La simplicité la plus extrême régnait dans son ameublement (…) Mon regard presque curieux ne lui échappa pas. »

— Vous me trouvez pauvrement logé, me dit-il, mais depuis dix ans que je suis à Hoedic, je n'ai plus de désirs et j'ai appris qu'il faut peu de choses pour fournir au nécessaire. Ne suis-je pas encore le mieux logé de l'île ? Si je veux quelque magnificence, c'est dans la maison de Dieu.

— Monsieur, continua-t-il, mes bons Hoedicais sont pauvres, ils ne sont pas sans défauts, leur vie n'est pas exempte de chagrins ; mais pourtant la religion suffit pour les contenir, pour les consoler, je dirai même pour les rendre heureux (…)

Je craignis d'abuser des moments du bon pasteur, je me retirai pénétré d'admiration pour ses vertus et son zèle, mais surtout pour un ministère si fécond et si utile, mais surtout encore pour cette religion, source d'institutions si bienfaisantes, et m'enfonçant dans mes réflexions, longtemps je murmurai ces mots de l'éloquent écrivain : " Impie, impie, si tu savais ce que c'est qu'un prêtre"[27] *(…)* »[28]

Le style de ce récit, d'une future personnalité éminente de Nantes, traduit bien une époque et, un quart de siècle après la Révolution française, l'état d'esprit d'un jeune clergé qui veut témoigner d'une Église solidement enracinée en terre française où elle tient, dans la société, une place insigne. C'est aussi la confirmation de la misère

27. Citation de *l'Essai sur l'Indifférence de la Religion,* de l'abbé de La Mennais, 1820.

28. Ce récit fut publié sans signature dans *L'Union Catholique Bretonne* (Anonyme 1831-1832). L'auteur a été reçu à Hoedic par Monsieur Glajan, qui, démissionnaire, va quitter Hoedic au début de l'année 1829 ; son voyage se situe donc en 1828. Une note relevée sur un exemplaire des archives départementales de la Loire-Atlantique précise que l'auteur est le jeune abbé Félix Fournier. Il n'a alors que 26 ans, et n'est ordonné que depuis 1827 ; il est vicaire à Saint-Nicolas de Nantes. Il en deviendra curé en 1836 et fera reconstruire son église ; elle sera la première de style néo-gothique en France. Il sera élu député de la Loire-Inférieure en 1848, président de la Société académique de Nantes en 1857 et évêque de Nantes en 1870. Il décédera à Rome en 1877. Ce fut un fervent disciple de La Mennais.

d'une petite communauté de pêcheurs isolés du continent et du rôle essentiel qu'y assume son recteur.

Monsieur François-Marie Sagot : Hoedic 1829-1838

Natif de Malestroit, F.-M. Sagot a été ordonné en 1823, et a déjà été vicaire à Locmaria. C'est donc, cette fois-ci, un desservant disposant d'une certaine expérience pastorale qui est désigné pour la paroisse d'Hoedic. Un homme qui a une formation intellectuelle supérieure à celle de son prédécesseur.

Le 19 août 1829, il s'adresse à une relation devant rencontrer le maire de Le Palais :

« L'exposition simple que je vais vous faire de la situation malheureuse et pénible de l'île d'hédic vous affligera peut-être, mais j'y suis forcé par l'embarras du moment et par l'embarras plus grand encore dont j'ai la triste perspective devant les yeux. La récolte n'ayant pas été bonne l'année dernière. De quarante familles qu'il y a dans l'île, toutes se sont trouvées dans le mois de juin et de juillet dernier dépourvues des choses nécessaires à la vie. L'extrême nécessité où elles ont été réduites les a forcées de tirer dès le mois de juin des pommes de terre à peine formées, et d'en faire leur nourriture. Ce qui a causé la maladie épidémique qui nous afflige en ce moment (…) Voyant le sixième de la population atteint (…) j'ai mandé un médecin et fait venir des remèdes (…) mais ce n'est guère propre à rétablir mon financier épuisé. Si du moins la récolte de cette année avait été bonne ; mais bien le contraire (…) elle donnera à peine du vivre pour trois mois aux moins pauvres de l'île (…)

Mais Mr le Préfet de notre département a l'âme trop généreuse et trop portée aux intérêts de ses administrés pour nous abandonner dans un besoin si urgent. Je suis persuadé qu'il suffira de l'en instruire pour éveiller sa sollicitude (…) Vous voudrez donc bien faire part de ma lettre à Mr le maire du Palais (…) »

Une requête qui ne va pas rester sans réponse, puisque le 19 janvier 1830 le sous-préfet de Lorient écrit au maire de Le Palais :

« Les malheureux qui m'entourent me font songer à ceux qui ne cessent de solliciter votre appui et d'exciter votre sollicitude, et dans le [mot illisible] *que j'éprouve de vous procurer satisfaction de soulager les plus nécessiteux des Iles de Houat et d'Hoedic, je vous adresse ci-joint un bon de 100 francs sur votre percepteur (…)* » [29]

Cependant, la chronique, rapportée sur le cahier de la paroisse d'Hoedic, précise que les efforts de Monsieur Sagot pour encourager les Hoedicais à développer et diversifier leurs cultures vont porter leurs fruits. L'économie de l'île s'améliore. Et, d'ailleurs, tout le long du XIXe siècle, ces quarante familles d'îliens, une population moyenne de 200 personnes, vont beaucoup plus vivre de l'agriculture et de l'élevage, que de la pêche. Les hommes sont bien des marins-pêcheurs, mais ils ne pêchent que pour leurs besoins familiaux. Par contre, lorsqu'ils le peuvent, ils pratiquent aussi un petit cabotage pour des

29. Ces deux lettres sont aux archives municipales de Le Palais.

Bellilois ou pour des continentaux, seules occasions de tirer de leur activités quelques revenus. Ainsi, de décembre 1831 à février 1832, la présence sous Belle-Île d'une importante flotte portugaise ne manque pas d'être pour eux une source d'activités exceptionnelles. [30]

Est-ce grâce à cette circonstance imprévue, ou à son appel à la bienveillance du préfet, toujours est-il que les finances paroissiales de Monsieur Sagot se restaurent peu à peu. Il va pouvoir acheter un nouveau canot, l'*Intrépide,* qui lui coûte 500 francs plus 300 francs de gréements [31]? C'est toujours le seul moyen de liaison collectif avec le continent. Et c'est également lui qui va, un peu, plus tard, pouvoir doter l'île d'Hoedic d'un premier four à pain à la disposition de toutes les familles de l'île.

Toutes les nouvelles à Hoedic ne sont cependant pas aussi heureuses. Le 11 décembre 1831, un chasse-marée de Nantes , la *Bonne Zoé*, fait naufrage en entrant au port, faisant trois victimes [32]. Le 30 mars 1832, Joseph Le Palmec, à bord de la chaloupe le *Saint Louis*, tombe à l'eau ; lui aussi périt en mer [33]. À l'époque aucun de ces marins ne sait nager, même ceux qui ont servi dans la Marine royale.

Mais pendant la dizaine d'années qu'il va passer sur l'île d'Hoedic, Monsieur Sagot est surtout l'héritier de la situation ambiguë laissée par Monsieur Marion, en ce qui concerne le statut administratif des îles de Houat et d'Hoedic. Ce sont deux paroisses de plein exercice pour le diocèse de Vannes. Mais administrativement ce sont deux îles abandonnées bien qu'elles aient été rattachées à la commune de Le Palais, sous prétexte de ce que, un siècle plus tôt, elles dépendaient militairement de la citadelle de Belle-Île. Elles sont, en fait, gérées par des recteurs officiellement responsables de la tenue de l'état-civil public sur leurs îles. Ils sont alors les seuls îliens sachant lire et écrire. Prêtres du diocèse, ils n'ont pas été préparés à des tâches de gestion. Pourtant, leur autorité sur les îliens est reconnue par les sous-préfets de Lorient, trop heureux de disposer sur place d'administrateurs qui ne leur coûtent rien ! Tous ont en effet compris que ces « desservants » à Houat et Hoedic, les uns après les autres, savent s'adapter aux structures spécifiques que leurs prédécesseurs ont mises en œuvre, puis perfectionnées, et ce au profit des îliens que leur évêque leur avaient confiés. Au nom du diocèse ils sont chargés d'âmes mais, sans aides pour faire vivre ces familles, leur mission aurait été sans objet. Le spirituel était indissociable du temporel.

30. Deux princes portugais, Dom Pedro et Dom Miguel, tous deux fils du roi Jean VI, décédé en 1826, se disputaient le trône du Portugal. Dom Miguel gouvernait le Portugal, Dom Pedro le Brésil. Mais Dom Pedro avait dû céder sa couronne à son fils Dom Pedro II. Il organisa une flotte, sous Belle-Île, avec le concours de la France et de l'Angleterre, pour conquérir le Portugal. Elle allait se rendre aux Açores, puis réussir à prendre Porto puis Lisbonne. Dom Miguel s'exilera en Allemagne. Dom Pedro décédera peu après (Boissière 1984).

31. Archives municipales de Le Palais.

32. Registre de l'état-civil d'Hoedic, archives départementales du Morbihan.

33. Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse d'Hoedic, archives départementales du Morbihan.

Quelques pièces d'archives illustrent cette combinaison, dans un climat toujours hanté par le souvenir des luttes entre royalistes et républicains depuis la Révolution française. Ces archives sont d'autant plus précieuses qu'elles laissent déjà pressentir la nature du conflit qui, cinquante ans plus tard, opposera la commune de Le Palais aux recteurs de Houat et d'Hoedic, comme celle des arguments qui, de part et d'autre, l'alimenteront. À l'origine des incidents qui vont faire l'objet de ces précieuses correspondances, un incident banal : à nouveau, des hommes sont venus du continent chasser sur l'île d'Hoedic. Mais on est à quelques mois seulement de l'épopée de la duchesse de Berry, venue d'Italie pour soulever la Vendée au nom de son fils Henri V. L'insurrection a été étouffée, mais l'arrivée de ces « étrangers » à Hoedic a inquiété les responsables de la place de Le Palais, qui ont sans doute surréagi en envoyant sur cette île une escouade de gendarmes – lesquels s'y sont eux-mêmes conduits en territoire conquis avec une brutalité injustifiée. Défendant ses îliens, Monsieur Sagot s'est plaint au maire de Le Palais.

Le 11 septembre 1833, celui-ci répond à Monsieur Sagot « *désservant et officier de l'état-civil à l'île d'Hoedic* », ce qui donne déjà le ton de sa lettre. Elle constitue bien la première amorce du long conflit entre Le Palais et les îles de Houat et d'Hoedic qui se développera au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siécle. Le maire de Le Palais en adresse une copie au sous-préfet de Lorient ; il faut en connaître les termes pour comprendre la réaction de celui-ci.

Du maire de Le Palais, au recteur d'Hoedic :

« *Par lettre du 1er de ce mois… vous me dites que vous avez à réclamer : 1° Contre un manuscrit intitulé « De par le Roi », signé de ma main autorisant trois gendarmes et six soldats de Belle-Île-en-mer à faire des fouilles domicilières dans l'île d'Hoedic ; contre ce manuscrit où vous avez lu ces mots « dans l'absence d'officier municipal » vous me demandez si par ces derniers mots j'entends qu'il n'y a aucune autorité civile à Hoedic, que s'il en est ainsi, pourquoi vous aurais-je écrit il y a deux ans que vous étiez continué dans vos fonctions d'officier de l'état civil ; que si vous êtes officier de l'état civil on doit respecter et faire respecter votre autorité et ne pas faire marcher des gens armés pour faire une invasion dans votre île, sans ordre par écrit et recommandation de l'autorité de l'endroit, comme il est arrivé le vendredi 23 du mois dernier, jour où l'on s'est emparé dans l'île de deux prétendus chouans ; 2° Vous réclamez contre une vexation dirigée contre votre île, vexation honteuse dites-vous, et pour ceux qui ont poussé à la faire et pour ceux qui l'ont faite ; vous dites que deux citoyens français dont les papiers étaient en règle, qui mettaient leur plaisir à faire une partie de pêche ont été arrêtés dans votre île et que les autorités de Belle-Île ont été forcées de mettre en liberté, ont servi de prétexte pour envoyer une garnison de 9 hommes pendant 3 jours chez les habitants d'Hoedic et que ces 9 hommes ont exigé toutes les choses nécessaires à la vie. 3° vous réclamez contre l'enlèvement d'une douzaine de fusils que l'on a pris aux habitants d'Hoedic et portés à Palais ; vous demandez à ce sujet une réponse par écrit. La voici :*

Monsieur le Commandant de la Place et de la gendarmerie de Belle-Île m'ayant demandé le 26 août dernier l'assistance d'un officier municipal pour faire la perquisition dans votre île, je leur délivrai le manuscrit objet de votre première réclamation. En le faisant je n'ai fait qu'accomplir mon devoir sans avoir manqué de respect à qui que ce soit

Mr le Sous-Préfet de l'arrondissement en vous autorisant à rédiger les actes de l'état civil, ne vous a point nommé maire ou adjoint d'Hoedic. Le Roi seul en a le droit avec le concours des électeurs, attendu que cette Commune, dont votre île fait partie, possède une population de plus de 3.000 âmes. De plus les adjoints sont très souvent délégués pour rapporter les actes de l'état civil, mais ils ne deviennent officiers de police que sur délégation du maire. On n'a donc pas manqué à votre autorité en n'appelant pas votre concours dans la perquisition faite à Hoedic. Mais si supposant que j'eusse commis une erreur involontaire, ne pouvait-on pas croire Mr le Desservant d'Hoedic absent de son île, dépourvu d'une marque distinctive d'officier de police ? ne pouvait-on pas douter que son caractère sacré eut répugné à remplir des fonctions purement civiles de police, toujours pénibles, mais indispensables ?

Votre seconde réclamation est non seulement impolie mais injurieuse parce qu'il n'y a rien de honteux à remplir son devoir et que les personnes qui ont fait dans votre île des perquisitions n'ont fait qu'exécuter les ordres de leurs chefs immédiats, et que ces chefs avaient probablement des motifs suffisants pour agir ainsi. Les hommes envoyés dans votre île étaient munis, m'a-t-on dit, des provisions de bouche nécessaires, et que s'ils ont eu quelque chose à Hoedic c'est avec leur argent comptant. S'il en était autrement, ils auraient forfait à leur devoir et seraient punis sévèrement. Veuillez bien vous expliquer clairement à ce sujet.

Vous me dites que deux citoyens français arrêtés dans votre île étaient porteurs de papiers en règle. Vous me permettrez de vous dire que vous êtes dans l'erreur. Mr Bloyet avait un passeport suranné, Mr Duhamlay n'en avait pas, ni les deux hommes qui l'accompagnaient. Mr Duhamlay avait un permis de chasse, mais l'ouverture de la chasse n'était pas autorisée à l'époque. Vous dites que ces MM. mettaient leur plaisir à faire une partie de pêche. Cependant l'un d'eux a écrit à un magistrat qu'il allait faire une partie de chasse dans votre île. Sans cela pourquoi avoir des fusils ?

Au reste ces MM. ont été arrêtés non seulement sans mon ordre mais à mon insu. Aussi j'ai été le premier à demander leur liberté.

Quant à votre troisième réclamation, je vous observerai que l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet 1816 impose à tout particulier détenteur d'armes de guerre, l'obligation d'en faire dépôt à la mairie de son domicile, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Vous connaissez la personne qui ne soit pas sujette à cette obligation ?

Je suis trop ami d'une sage liberté pour commettre sciemment un acte arbitraire et pour souffrir qu'on en commette, autant que je le pourrai.

Les autorités supérieures ont connaissance de ce qui s'est passé dans votre île. C'est à elles de voir si les autorités militaires de cette place ont outrepassé leur devoir. De plus la voie des tribunaux est ouverte à tout le monde.

Soyez bien convaincu que je ferai tout ce qui dépend de moi pour être utile aux hoedicais et que j'espère bien qu'ils ne resteront pas longtemps désarmés et sans officier civil légalement constitué. Pensez-vous qu'il soit convenable de distraire Hoedic de Palais et d'en faire une commune, ainsi que de l'île de Houat.

J'ai l'honneur (…)

Trequitter »[34]

Une telle lettre exprime le mépris avec lequel le maire de Le Palais traite ses administrés houatais et hoedicais – des administrés dont il ne s'occupe d'ailleurs jamais quelle que soit leur détresse.

Mis au courant de cet incident, le sous-préfet de Lorient écrit au desservant de Houat qu'il intervient auprès du général commandant le département pour que la place de Belle-Île restitue les fusils qui avaient été enlevés aux Hoedicais et aux Houatais, confusion qui témoigne de ce que le sous-préfet confond facilement les deux îles !

Quelques jours plus tard, le 21 septembre c'est le maire de Le Palais qui répond à sa suggestion :

« *Monsieur le Sous-Préfet,*

Comme vous, je désire bien que les chasseurs étrangers n'aillent point enlever aux habitants des îles d'Houat et d'Hoedic les faibles ressources que le pays leur accorde. Mais le préfet suggère que chaque île soit dotée d'un garde-champêtre. »

Mais pour le maire de Le Palais, il faudrait recourir à « *un homme étranger à ces îles, d'un caractère ferme* ». Puis il poursuit le dialogue avec le sous-préfet, qui avait écrit « *il doit être possible de lever dans chacune des deux îles 15 ou 20 hommes dignes de figurer auprès de vos Bellilois* ». Le maire lui répond :

« *Cette comparaison n'est pas flatteuse pour ces derniers, qui diffèrent autant de mœurs, de sentiments et d'habitudes avec les houatais et les hoedicais que les plus ignorants et les plus superstitieux de la Basse Bretagne avec les braves cultivateurs de notre département. Une garde nationale dans ces deux îles serait très utile s'il s'y trouvait des citoyens. Mais les armes que l'on donnerait à ces insulaires ne serviraient qu'à faire la guerre aux canards et aux lapins.*»

Et le maire continue :

« *Vous me dites que MM. les desservants de ces îles sont hommes d'esprit et s'occupent avec zèle des intérêts matériels de leurs insulaires. Je les en félicite bien sincèrement, et je fais un vœu, non moins sincère, celui de les voir une bonne fois comme amis plutôt que nos ennemis. J'ai consulté un grand nombre d'habitants de Palais sur l'établissement d'une subdivision de garde nationale à Houat et à Hoedic. Ils ont tous été d'avis de son inopportunité. Ces insulaires sont très arriérés et leurs directeurs n'ont pas pour principe de les faire avancer.* »[35]

34. On trouve copie de cette lettre aussi bien dans les archives municipales de Le Palais qu'aux archives départementales du Morbihan, ce qui confirme qu'elle était considérée comme un document important.

35. Archives départementales du Morbihan, 3025.

Cette lettre est une précieuse pièce d'archives. On y pressent les positions respectives du sous-préfet de Lorient et des autorités de Le Palais concernant Houat et Hoedic, lors du futur combat de son conseil municipal contre les recteurs des deux îles.

Le fanal d'Hoedic

En 1835, le département du Morbihan se souvient, pour la première fois depuis les années où le général préfet Julien entretenait une correspondance avec Monsieur Marion, de ce que le territoire de la commune de Le Palais comporte les îles de Houat et d'Hoedic. L'administration des *Phares et Fanaux* se propose d'installer un fanal sur l'île d'Hoedic afin d'améliorer la sécurité de la navigation à l'entrée de la baie de Quiberon.

Le projet est d'abord retardé par l'intervention des autorités de la citadelle de Le Palais, en raison du projet de construction d'un nouveau fort au centre de l'île. Mais à la suite d'un accord avec les militaires, la décision d'édifier le fanal, et la maison du gardien, est prise le 25 janvier 1836. Implanté sur une hauteur dans une partie cultivée de l'île, il est constitué d'un simple échafaudage en bois de 9 m au-dessus du sol et d'une maison édifiée pour abriter le gardien responsable de son entretien. Vingt-trois parcelles de terrain détenues par des Hoedicais, d'une surface totale de 2 750 m², doivent être expropriées pour un total de 330 francs. [36]

Il s'agit donc d'un investissement technique, qui en tout autre lieu n'intéresserait pas l'histoire de la paroisse [37]. Mais il n'en est pas de même à Hoedic. Aucun des propriétaires expropriés ne sait, en effet, signer, autrement qu'en apposant une croix en face de son nom. L'administration doit faire intervenir au document d'expropriation le recteur de la paroisse d'Hoedic, Monsieur Sagot, qui « *certifie que les croix apposées ci-dessus en ma présence sont celles des propriétaires dénommés au présent état, pour acceptation de l'évaluation des terrains qui y sont portés* » [38]. Bel exemple de l'imbroglio théocratique des conditions de gestion de cette « annexe » de la commune de Le Palais.

C'est sur un tout autre plan que cette intervention de l'administration des *Phares et Fanaux* du département sur l'île d'Hoedic, allait affecter le statut de la communauté hoedicaise. Le gardien du fanal allait naturellement être recruté sur place. Un Hoedicais n'allait avoir à couvrir que quelque centaines de mètres pour rejoindre son affectation, et son style de vie allait demeurer celui de ses concitoyens. Mais pour la première fois dans l'histoire de l'île, un Hoedicais allait devenir

36. La moyenne des parcelles expropriées est de 120 m², ce qui témoigne à quel point la terre agricole pouvait être morcelée à Hoedic.

37. L'historique du phare et du fanal d'Hoedic a fait l'objet d'un article dans *La Revue des deux îles*, Hartemann 2008.

38. Note manuscrite de Monsieur Sagot, au bas de l'*État des terrains à acquérir pour l'établissement du fanal* dressé par l'ingénieur en chef A. Potel, le 30 octobre 1835. Archives du port de Lorient, 4S38.

un « fonctionnaire », recevoir de son administration son traitement… et échapper, par suite, à la tutelle du recteur.

Monsieur Mathurin Simon : Houat 1829-1832
Monsieur Jérôme Kersaho : Houat 1832-1837

Le premier était natif de Theix, âgé de 33 ans, avec déjà une certaine expérience pastorale, mais peu capable de s'adapter aux îles, il disparaissait rapidement de Houat. Il est tout de même à l'origine de l'établissement de la cantine selon le témoignage de son successeur Monsieur Kersaho.

Monsieur Kersaho avait 34 ans en arrivant à Houat, et connaissait bien la vie d'îlien puisqu'il était natif de Groix. Mais, très proche de Lorient, Groix était une île beaucoup plus importante avec une population vivant en tous points comme celle du continent ; les mœurs et les conditions de vie n'avaient aucun rapport avec celles, primitives et très précaires, que connaissaient les Houatais et que Monsieur Kersaho ne devait jamais véritablement intégrer. Son temps à Houat allait cependant profondément marquer les conditions de vie sur l'île.

Faute d'accès aux archives privées de la paroisse de Houat, il est impossible de savoir ce qui put être enregistré sur la chronique locale à cette époque. Mais une pièce retrouvée aux archives départementales du Morbihan [39] fournit heureusement d'intéressantes précisions, de Monsieur Kersaho lui-même :

« *Avant 1828 les habitants de l'île de Houat faisaient du petit cabotage, c'est à dire achetaient de la sardine aux pêcheurs (de Belle-Ile) et allaient la revendre à La Rochelle ou ailleurs (sur le continent). Pour faire ce commerce ils étaient obligés d'emprunter de l'argent au continent ; on leur prêtait à 3 % par mois pendant la durée de la pêche. Quand elle n'était pas lucrative, c'est à peine s'ils pouvaient s'acquitter envers leurs créanciers.*

Mon honorable prédécesseur, Monsieur Simon, pour les tirer de cette situation déplorable établit de lui-même une cantine. Alors les environs d'Houat étaient fréquentés par un bon nombre d'autres pêcheurs. La cantine réussit ; on y vendait de 60 à 70 barriques de vin par an. Avec le bénéfice, qui était d'environ 20 frs par barrique, le recteur put délivrer les houatais de l'accablante obligation où ils étaient d'emprunter à un taux si onéreux, entretenir l'église et prêter sans intérêt à ceux qui se trouvaient dans le besoin. Pour la grosse on payait à la bourse commune 5 frs par année quand la pêche était bonne.

Quand j'arrivais à Houat, en 1831, je ne pouvais qu'approuver ce qu'avait fait mon prédécesseur ; mais beaucoup d'autres choses restaient à faire. Il n'y avait pas d'école, et les habitants avaient besoin de cer-

39. Il s'agit d'une lettre de Monsieur Kersaho datée du 22 juillet 1885 alors qu'il n'est plus à Houat mais recteur de Locoal-Mendon. Il répond au recteur de Houat, qui l'a interrogé sur l'origine des services économiques organisés par l'Église sur l'île de Houat. La paroisse de Houat n'avait en effet adopté que tardivement les services créés par Monsieur Marion sur l'île d'Hoedic. Dans ce courrier, Monsieur Kersaho évoque par erreur son arrivée à Houat en 1831, il n'y a en fait été nommé que le 17 avril 1832. Archives départementales du Morbihan, 1 M 5220.

taines choses qu'il fallait attendre longtemps. J'envoyais donc une jeune personne de l'île à Auray pour apprendre ce qu'elle pourrait et en faire une maîtresse d'école. En attendant je réunissais les enfants et leur donnait des lessons. C'est alors que j'ai bâti une maison pour servir d'école et de boutique. Tout cela a été fait sans aucun secours étranger. La commune de Belle-Ile n'y a été pour rien ; la cantine suffisait à toutes les dépenses….

Je remplissais les fonctions de maire, de syndic[40]*, de receveur ; ma signature était reconnue valable par toutes les administrations, et je n'avais aucun titre officiel. Pour toutes ces fonctions, je n'ai jamais demandé, ni reçu, un centime du gouvernement ni de la commune.* »

Le gouvernement de l'île était un gouvernement paternel et patriarcal, approuvé de tout le monde et particulièrement de Monsieur Loroy, alors Préfet du Morbihan, qui n'était pourtant pas un clérical. Les habitants de Houat ne s'en plaignaient pas, ce régime leur était avantageux et ne coûtait rien…

Une seconde pièce, également retrouvée aux archives départementales du Morbihan[41], fait état de délibérations à Houat sur des « *questions municipales* », des « *questions d'église* », etc.

Cependant un autre document d'archives présente, pour cette époque, un intérêt particulier, bien qu'il ne concerne spécifiquement ni l'île de Houat, ni celle d'Hoedic. Il y est simplement fait mention de ce qu'elles « *ont été au pouvoir des anglais chaque fois qu'ils ont bloqué les ports de la côte* ». Il s'agit d'un *Mémoire sur un levé à vue fait dans le Morbihan,* daté du 15 décembre 1837 et signé par le lieutenant d'état-major A. Regnault[42]. Très détaillé, ce mémoire inédit de 15 pages manuscrites comporte une description des conditions de vie, mœurs et coutumes de la population de l'ensemble du département ; et son intérêt réside dans le fait qu'en dehors de la bourgeoisie de Vannes, les 415 000 morbihannais connaissaient tous le même style de vie. Il était plus misérable sur les îles, mais non foncièrement différent. Et, quoique signé par un rédacteur sans doute plus fidèle aux traditions de la Révolution française qu'à celles de l'Église, les observations rapportées dans ce document sont d'un observateur lucide :

« Les paysans bretons sont très religieux et même enclins à la superstition, l'influence que les prêtres exercent sur eux est à peine croyable, ils se priveraient du nécessaire avant que leurs curés manquent des moindres douceurs de la vie (…)

La routine fait le fond du caractère breton ; il faut des considérations bien graves, bien évidentes, pour décider le paysan à changer ou à modifier sa méthode de culture. Il tient avant tout à faire comme ses pères ont fait (…)

40. Le « syndic des gens de mer » : les Houatais, comme les Hoedicais, relevaient de l'Inscription maritime. Voir note 47.

41. Registre des délibérations du 30.10.1831 au 02.01.1853 du *Conseil de Houat,* également dit *Conseil des notables de Houat,* ou *Conseil de la succursale de Houat.* Ce document pourrait avoir été rédigé plus tard, pour les besoins du dialogue alors engagé avec l'administration à propos du conflit avec Belle-Île. Archives départementales du Morbihan, ES80

42. Service historique de l'Armée de terre, Château de Vincennes, MR 1236.

Les Bretons n'ont pas hérité du goût belliqueux qui animait leurs pères. Il a fallu employer de grands moyens pour les forcer à prendre les armes dans les guerres civiles (…) Nonobstant cela ils désertaient dès qu'ils le pouvaient sans danger. Bons soldats pour exécuter un coup de main, ils devenaient indisciplinés et pillards dès que la campagne se prolongeait…

Les villages bretons se ressemblent tous… les maisons sans jardin ni verger n'ont qu'un rez-de-chaussée et un grenier (…) Une famille avec les bestiaux demeurent dans une habitation longue et étroite ; l'étable est séparée de la chambre où se tient la famille par une cloison (…) En entrant dans l'habitation d'un paysan breton on est vivement frappé de la malpropreté qui y régne (…) On se demande comment il est possible de vivre dans cette chambre à peine éclairée par de petites lucarnes, enfumée, pleine de boues et d'immondices, pêle mêle avec les poules et le cochon (…) »

Qu'il s'agisse de l'influence du curé ou d'une totale absence d'hygiène, cet observateur fait en 1837 très exactement les mêmes observations que faisait déjà Vauban à la fin du XVII^{e} siècle…

Mais la conclusion de ce mémoire – d'un officier d'état-major – présente aussi un intérêt de nature politique. Après avoir exposé le pouvoir toujours détenu par le clergé dans le Morbihan, son auteur étudie les « *ressources du pays pour une guerre intestine* ». Sa position au bord de la mer « *lui permet de recevoir de l'étranger des secours en armes et munitions* ». Aussi serait-il « *de toute nécessité que le gouvernement, qui voudrait étouffer l'insurrection dans son foyer, armât une escadre pour intercepter toute communication entre les insurgés et la mer* ». Et, comme le pays est « *aussi coupé, aussi accidenté (…) que chaque champ est une redoute, chaque chemin un défilé* », rendant impossible toute manœuvre de la cavalerie, « *le gouvernement a compris que le seul moyen de rendre à la force armée sa supériorité est de multiplier et d'améliorer les communications de manière à pouvoir transporter rapidement sur le foyer même de l'insurrection des forces considérables (…)* »

La période de la guerre des Chouans a laissé aux militaires un tel souvenir que, quarante ans plus tard, elle demeure pour eux une hantise dont ils n'arrivent pas à se libérer. Ce qui explique probablement pourquoi les îles, comme Houat et Hoedic et leurs populations, sont toujours tellement négligées par les autorités du continent.

Monsieur Simon Corchuan : Houat 1837-1838
Monsieur Joachim Le Capitaine : Houat 1838-1854
Monsieur Maurice Guillam : Hoedic 1838-1839
Monsieur Joseph Rio : Hoedic 1839-1849

En septembre 1837, le diocèse de Vannes nomme Monsieur Corchuan pour desservir la paroisse de Houat, en remplacement de Monsieur Kersaho, qui devient recteur de la paroisse de La Trinité-Surzur. La chronique diocésaine n'en aurait pas conservé l'explication, mais Monsieur Corchuan ne reste qu'un an à Houat. Peut-être ne s'est-il pas adapté aux contraintes de la vie sur une île ? En juin 1838, il devient recteur de la paroisse de Saint-Christophe. Il est

alors remplacé par Monsieur Le Capitaine, un homme de 39 ans qui a déjà été vicaire dans les paroisses de Damgan, et Moustoir-Ac puis, pendant neuf ans, à Quiberon. Monsieur Le Capitaine connaît Houat, et a donc déjà une bonne expérience comme pasteur.

Pour desservir la paroisse d'Hoedic le diocèse de Vannes nomme, en mars 1838, Monsieur Guillam en remplacement de Monsieur Sagot, qui devient recteur de la paroisse de Plouharnel. Puis, pour remplacer Monsieur Guillam, le diocèse de Vannes désigne Monsieur Rio.

Deux brusques mouvements dans le clergé diocésain affectent ainsi à la même époque les deux paroisses de Houat et d'Hoedic. Là encore, cette quasi-simultanéité dut avoir une raison, mais nous l'ignorons. Monsieur Rio à Hoedic est de la même génération que Monsieur Le Capitaine à Houat et ils connaissent déjà bien les deux îles pour avoir été, tous deux, vicaires à Quiberon.

Une première « modernisation » des deux îles.

Au cours de cette dernière décennie de la première moitié du XIX^{e} siècle, Houat et Hoedic traversent une nouvelle et importante phase de leur histoire. Pour la première fois elles sont engagées dans des entreprises d'adaptation de leur territoire, de leur société et de leur économie proches de celles qu'avaient déjà progressivement adoptées les populations du continent. Et les Houatais mais surtout les Hoedicais, le sont à l'initiative, et sous l'autorité, parfois même sous une certaine contrainte, de leurs recteurs.

Sur les deux îles, la théocratie demeure spontanée et elle constitue le seul moteur de progrès humain. Elle est sans doute hybride. Mais elle est « légalisée », en quelque sorte, par l'autorité du préfet du Morbihan : à chaque nouvelle désignation d'un recteur par l'évêque, il signe un arrêté attribuant au nouvel élu les pouvoirs de l'officier de l'état civil pour sa paroisse ; une décision qui fait de lui l'unique titulaire d'une parcelle de la souveraineté publique sur son île, et le confirme comme gouverneur de l'île.

La plus notable des initiatives des nouveaux recteurs, et assurément la plus décisive à long terme car elle ne portera tous ses fruits que beaucoup plus tard, concerne l'ouverture d'écoles pour des populations qui, jusque-là, étaient demeurées totalement illettrées. Elles étaient incapables d'écrire leur nom et, lorsque l'administration exigeait des signatures les îliens ne savaient que mettre une croix à l'emplacement qui leur était indiqué en face de leur nom.

En 1833, sous Louis-Philippe, le ministre de l'Instruction publique François Guizot avait pu faire décider la création d'une école primaire dans chaque commune. Ni Houat ni Hoedic, toujours simples dépendances de la commune de Le Palais, n'étaient concernées. Mais leurs recteurs avaient bientôt pris l'initiative d'envoyer sur le continent une jeune fille de chaque île. Elle allait y recevoir la formation nécessaire pour pouvoir revenir comme institutrice. Puis ils avaient, sur l'une et l'autre île, fait édifier des bâtiments d'écoles.

En 1844, Monsieur Le Capitaine à Houat et Monsieur Rio à Hoedic peuvent ouvrir leurs premières écoles. À Hoedic le salaire de la première institutrice, réglé par la paroisse, s'élève à 70 francs. Cette première expérience est cependant encore sommaire. Si les institutrices ont appris le français sur le continent et savent le parler, elles n'enseignent cependant à leurs élèves que le breton, et assez de latin pour leur permettre de réciter leurs prières. Le français ne fera son apparition dans ces deux écoles que beaucoup plus tard.

Lorsqu'en 1868, l'amiral Albert de Dompierre d'Hornay est en visite à Hoedic, le recteur lui explique qu'il se borne toujours à faire enseigner le breton et le latin aux filles de l'île. L'amiral lui répond : « *Votre manière d'agir est fort sage. Si vos filles en savaient plus, votre île deviendrait un désert* ». [43]

Cependant c'est surtout au plan socio-économique que les deux recteurs apportent alors un concours décisif au niveau de vie des îliens. Faute d'aucun effort d'investissement les activités économiques des deux îles étaient demeurées très primitives. Elles n'avaient connu aucune évolution depuis des siècles, tenant plus de techniques proches de la cueillette des fruits de la terre que d'aménagements pour en accroître la productivité.

Monsieur Rio va conduire les Hoedicais, parfois volontaires, souvent réticents devant l'effort demandé, à entreprendre pour la première fois d'importants travaux pour mieux tirer partie des ressources naturelles de leur île. Ils vont d'abord porter sur un aménagement de l'étang dont les rives sont relevées et murées, de façon à en faire une réserve d'eau plus régulière et un champ de chaumes exploitables pour la couverture des maisons et les litières des animaux. De même, les terres cultivables et les parcours des troupeaux vont être clôturés de murets constitués de cailloux amassés, à la fois pour épierrer les terres en culture et pour rationaliser leur exploitation.

C'est de même Monsieur Rio qui fait aménager à l'Argol la source à laquelle les Hoedicais se procurent l'eau qu'ils consomment. Elle est isolée d'un abreuvoir construit pour les animaux afin de la protéger de leurs piétinements comme de leurs excréments. Un lavoir est aussi édifié non loin de la fontaine. Les frais engagés à cette occasion, y compris les salaires versés aux Hoedicais qui participent aux travaux, sont couverts par les résultats de la cantine.

Car la cantine, cette institution qui date du temps de Monsieur Marion, est toujours une clef de la vie sociale sur l'île. Le bâtiment qu'elle occupe est alors restauré et complété d'un local affecté uniquement aux besoins de la boutique.

Le recteur a pu aussi faire acquérir un nouveau canot paroissial, le *Notre-Dame d'Hoedic* qui remplace en 1841 l'*Intrépide*, que monsieur Sagot avait mis en service en 1829. La nouvelle chaloupe continue à assurer avec le continent les liaisons nécessaires au ravitaillement de l'île.

43. Anecdote rapportée sur le cahier de la paroisse d'Hoedic, à la date du 11 septembre 1868.

L'église d'Hoedic bénéficie de ces campagnes de travaux. À l'intérieur est édifiée une tribune et à l'extérieur, sur sa face nord, est édifié un petit clocher. Il est doté de la seconde cloche de l'île, sur laquelle on peut toujours lire aujourd'hui : « *Je me nomme Joséphine Louis Constance. J'ai été faite pour le service de ta paroisse d'Hoedic sous Monsieur Joseph Rio, d'Hoedic. J'ai pour parrain Monsieur Louis Allanic et pour marraine Mademoiselle Constance Allanic. J'ai été coulée en mai 1841 par Chovet, fondeur à Nantes* ». [44] Enfin le cimetière qui entoure l'église est délimité par un véritable mur en maçonnerie.

Mais le chef d'œuvre dû à cet audacieux recteur Joseph Rio est, en 1844, une œuvre titanesque : la construction sur la côte sud d'une digue au lieu dit Port-la-Croix. [45] J.-M. Delalande, qui recueillera peu après le récit de cet exploit de Monsieur Rio lui-même et de plusieurs Hoedicais, le rapportera dans les termes suivants :

« Des objections se présentent de tous côtés. Comment, avec ses seules ressources, construire une chaussée de 300 mètres de long ? Comment extraire des blocs assez volumineux pour résister à la mer en courroux ? Des voies étrangères et jalouses du bienfait que le curé veut procurer à son île, le dénoncent tantôt comme trop entreprenant, tantôt comme incapable. Il se roidit contre tous ces obstacles (...) La vue des monuments druidiques [46] *qui l'entourent le rassure (...) Pourquoi ne pourrions- nous pas, nous aussi remuer et entasser des rochers entiers ? (...) Il déjoue les indignes manœuvres dont on se sert pour le forcer à renoncer à son projet. Il trouve appui et protection dans M. Lorois, préfet du Morbihan (...)*

Il organise ses travailleurs, au nombre d'environ 100, des mineurs, des maçons, des élingueurs (...) et des civières (...) Chaque civière a huit personnes, dix au besoin, pour porter un seul bloc (...)

Une demi-heure avant que la marée permette de travailler, la cloche de l'école sonne et aussitôt tous se rendent à la côte à la suite du curé (...) Toute la jeunesse en file, chaque civière chargée d'une grosse pierre, marche au pas et fait retentir en cadence les airs des plus beaux cantiques bretons (...)

Le plan de la chaussée est de trois cents mètres de long, 6 de haut et 3 de large, et forme un demi-fer à cheval (...). Flanquant d'énormes palans contre la chaussée on y faisait venir les grands rochers en multipliant les poulies (...) Le curé, contremaître et ingénieur à la fois, criait « Civières à la drisse » et le rocher soulevé par les efforts de tous montait majestueusement sur plusieurs pentes (...)

Lorsque la cloche de l'école annonçait midi pour l'angelus, tous se mettaient à genoux pour la prière (...) Les femmes âgées sortaient du village chargées du frugal repas (...) Les petits-enfants suspendus à la jupe des

44. L'achat de cette cloche a coûté 180 francs à la paroisse. Louis Allanic est né en 1805 et décédera en 1877. Constance Allanic, née en 1817, décédera en 1883. Cahier paroissial d'Hoedic.

45. Aujourd'hui plus souvent dénommé Le Vieux Port, sur la côte sud de l'île, dans une crique naturelle dans laquelle depuis toujours les Hoedicais abritaient leurs bateaux de pêche, au pied de la croix élevée en 1624 par Monsieur Laudriec (Buttin 2008).

46. Les monuments mégalithiques étaient encore dits « druidiques » au milieu du XIX^{e} siècle !

grands-mères venaient égayer l'assemblée (...) Entre le bénédicité et les grâces c'est une affaire de dix minutes (...) et le signal est donné pour retourner à la besogne.

C'est avec cette ardeur que nos Hoedicais infatigables quand le curé les anime par sa présence, du geste, de sa voix et de l'exemple, sont parvenus en trois mois à établir leur chaussée. »[47]

Le zèle déployé dans ces entreprises par les recteurs, et tout spécialement à Hoedic par Monsieur Rio, relevait pour eux de leurs responsabilités pastorales. Pour avoir soin des âmes de leurs paroissiens, ils s'efforçaient d'améliorer les conditions matérielles de leurs vies. Car le préfet qui assurait déjà leur autorité avec la charge de l'état civil, leur confient, à cette époque, la charge de « syndic des gens de mer ». C'est-à-dire localement celle de la gestion du régime de « L'Inscription maritime » auquel sont soumis tous les Houatais et tous les Hoedicais, comme tous les hommes du littoral français[48]. Un régime d'autant plus important pour chaque îlien qu'en contrepartie de l'obligation d'années de service sur les bâtiments de la Marine, il leur assurait une protection médicale et une retraite.

Un poète et les premiers « voyageurs »

Cette première moitié du XIX[e] siècle est également celle au cours de laquelle Auguste Brizeux[49] consacre aux îles le quatrième chant de son long poème sur Les Bretons.

« Une chaîne d'îlots ou de roches à pic
De Saint-Malo s'étend jusqu'à l'île d'Hoedic :
Îles durant six mois s'enveloppant de brume,
De tourbillons de sable et de flocons d'écume.
Des chênes autrefois les couvrirent, dit-on,
Chaque foyer n'a plus qu'un feu de goémon.
Parfois, derrière un mur où vivait un ermite
Dont le vent a détruit la cellule bénite.
Derrière un mur s'élève un figuier pâle et vieux,
Arbre cher aux enfants, seul plaisir de leurs yeux.
La tristesse est partout sur ces îles sauvages,
Mais la paix, la candeur, la foi des premiers âges.
Les champs n'ont point de borne et les seuils point de clé,
Les femmes d'un bras fort y récoltent le blé;
De là sortent, sur les vaisseaux de guerre,
Les marins de Bretagne, effroi de l'Angleterre.

47. Delalande 1850.

48. Le régime de l'Inscription maritime, qui fixe le statut de tous les « gens de mer », a été institué sous le premier empire, mais dans le cadre déjà fixé à la fin du XVII[e] siècle par Colbert. Il est mixte, en ce sens que les « inscrits maritimes » servent aussi bien au Commerce que dans la Marine, mais il est géré par un corps d'officiers qui relèvent de la Marine. En 1851, cette administration affectera des agents à Houat et à Hoedic, mais les recteurs des deux îles demeureront officiellement titulaires de la fonction de syndic jusqu'en 1881.

49. Auguste Brizeux, poète né à Lorient en 1803, décédé à Montpellier en 1858, chantre de son pays natal ; il avait été élève du collège de Vannes en 1816-1819.

Lorsqu'à l'île d'Hoedic aborda sans malheurs
Avec ses étrangers la barque de pêcheurs (...)
Pour mieux honorer leur venue en ces lieux,
L'Ancien, le chef du bourg, voulut boire avec eux ;
Il les mena lui-même à ta cave commune,
On servit à chacun sa mesure, rien qu'une,
Ainsi le commandait la règle, et ce qu'on prît
Au mur de la maison par le Chef fut inscrit
Car telle était cette île avec ses mœurs austères
Mais douces, et Loïc, cet habitant des terres,
Admirant ces cœurs purs, ces fronts calmes et sains,
En lui-même disait : « Suis-je au pays des Saints ? »[50]

Cependant, de retour d'un voyage sur l'île d'Hoedic en janvier 1842, Alfred Lallemand en rapportait un mémoire qu'il intitulait *La disette et la maladie*. Ni le style, ni l'atmosphère ne sont plus les mêmes. Il faut ici rappeler quelques extraits de ce texte déjà paru dans son intégralité dans *La Revue des deux îles* en 2005 :

« Le Recteur l'a fait clore [l'étang]*, il y a deux ans, par un mur épais taluté qu'il fait en ce moment garnir de plantations qu'il a l'espoir de voir réussir. La construction de ce mur exigeait de grands travaux. Les habitants le regardaient comme impossible. Monsieur Rio ne partageait pas cette opinion et était convaincu de l'absolue nécessité de cette enceinte. Il fut opiniâtre et, sur le refus des hommes de travailler à la confection de ce mur, il alla de maison en maison, incita les femmes à entreprendre cet ouvrage. Elles coururent toutes à l'étang et se mirent à l'œuvre. Les hommes eurent honte; ils se souvinrent des bienfaits de leur Recteur: ils allèrent à l'étang et renvoyèrent les femmes dont ils continuèrent les travaux (...).»*

La terre arable s'est épuisée, faute d'être régulièrement enrichie. La grande division de la terre est cause de nombreuses entraves…

« Les hommes ne se livrent guère qu'à la pêche (...) mais on ne rencontre guère que des hommes âgés ; presque tous les jeunes servent soit à bord des vaisseaux de l'état soit à bord des bâtiments du commerce (...) Les habitants d'Hoedic sont généreux, astucieux ; ce qu'ils possèdent ils le partagent (...) quatre familles sont privées de leur chef (...) quoique ne possédant rien, elles ne sont pas plus à plaindre que les familles les plus aisées (...)

Une grave maladie régnait à Hoedic lorsque je m'y rendis (...) On y faisait des neuvaines pour obtenir du ciel la cessation de l'épidémie. J'ai assisté à bien des cérémonies religieuses, jamais je n'ai rien vu de plus sublime que la simple prière du jour faite à Hoedic par un seul prêtre. Le plus profond silence existait dans l'église où s'étaient rendues toutes les personnes qui ne gardaient pas le lit. Lorsque le Recteur entonne d'une voix fortement accentuée par la douleur le cantique « Pardonnez, mon Dieu, pardonnez à vos enfants » (cela était dit en breton) (...)

Les mœurs des Hoedicais sont patriarcales. Les querelles, les contestations y sont méconnues. On n'y a jamais vu de scandale. Tous les hom-

50. Brizeux 1860.

mes communient au moins une fois par mois, les femmes et les jeunes filles, une fois par semaine. Les jeunes gens des deux sexes s'évitent et ne se parlent jamais (...) Rarement les femmes mariées sortent de l'île (...) Il faut la permission du Recteur qui est en même temps maire et gouverneur (...)

Les habitants d'Hoedic sont dans la misère (...) Jamais cependant ils n'articulèrent la plus légère plainte ; ils sont remplis d'abandon à la volonté de Dieu (...)

Le bon monsieur Rio vit de soupe de lard ; de loin en loin, une vieille poule est employée à conforter le potage (...) Le bien qu'il a fait à Hoedic depuis trois ans qu'il l'habite, démontre qu'il s'intéresse fortement à ces malheureux, qui de leur côté le révèrent et l'aiment (...) » [51]

À la même époque, Amédée de Francheville [52] décrivait Hoedic et Houat dans le dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne [53] dans les termes suivants :

« Hoedic (...)mot formé de houat et du diminutif breton ic (...) Cette île n'est qu'une espèce de ban de sable défendu par une ceinture de rochers (...) Le desservant est la seule autorité de l'île ; il est à la fois maire, curé, officier de l'état civil (...) Par sa situation au milieu de l'Océan, son peu d'étendue, son exposition à tous les vents, l'île d'Hoedic ne peut être malsaine. La population y est même plus belle que dans l'île voisine (...) Favorisée par son excellente rade, l'île d'Hoedic peut devenir un point d'une plus grande importance maritime que l'île de Houat.

Houat, en breton signifie canard sauvage (...) La côte de cette île est plus sauvage, plus déchirée que celle de Hoedic (...) le Pancratium maritimum, *aussi appelé lys d'Houat a l'odeur sauvage et pénétrante (...) Le curé ou recteur exerce les fonctions d'officier de l'état civil ; c'est la seule autorité de l'île (...) Il gouverne son petit royaume aidé du conseil des anciens (...) L'île possède un magasin de marchandises usuelles dont les profits sont versés à la masse commune. Une seule cantine, sous la surveillance du curé (...)*

Tous les ans au printemps, le 24 mai, une foire appelée la foire de Houat se tient sur la côte de l'île de Rhuys. Les deux flottilles de chaloupes de Houat et d'Hoedic, chargées de bestiaux, appareillent à la même heure, et s'efforcent de voguer de conserve afin d'arriver en même temps à la petite crique de Port Maria en Saint-Gildas. Pour faire le débarquement, les bestiaux sont jetés à la mer et recueillis ensuite sur le rivage (...)

L'île inhabitée du Melvan, dont le véritable nom est l'île Vathouatt, est située à 3 km dans le sud (...) Elle offre de bons pâturages (...) »

En 1844, un auteur anonyme nantais observant ces parages depuis Le Croisic écrivait :

51. Lallemand, Lemontagne 2005. L'original de ce rapport est conservé aux archives départementales du Morbihan, à Vannes, 7596. Alfred Lallemand, 1810-1888 était avocat, juge de paix et rédacteur du journal du Morbihan.

52. Amédée de Francheville, 1791-1849, fut conseiller général de Sarzeau et député du Morbihan.

53. Le très célèbre dictionnaire d'Ogée, 1843.

« Un peu à droite, vers le nord-ouest vous percevez les îles d'Hoedic et de Houat, petites républiques théocratiques, dont les usages et les mœurs fourniraient un bien curieux volume, et que quelques uns de nos chercheurs d'impressions de voyages, qui ne savent trop où aller pour trouver du nouveau, devraient bien visiter. » [54]

Ces « *chercheurs d'impressions de voyage* » ont depuis largement répondu à cette invitation.

En 1846, l'un d'eux débarque à Houat, venant de Belle-Île en compagnie d'un officier du génie de la citadelle et d'un médecin de l'hospice :

« Le curé de Houat (rencontré à Belle-Île), homme maigre et trapu, teint basané et cheveux noirs (...) était bas-breton ; il n'y avait dans cet homme que ce qu'il fallait pour gouverner Houat dans sa misère, mais rien de plus ! Il ne me parla que les yeux baissés (...) Nous arrivâmes au bourg ; nous n'y trouvâmes que des femmes, des enfants et des vieillards (...) À notre arrivée, ils se sauvèrent dans les maisons et s'y barricadèrent comme des sauvages (...) Ces insulaires sont si misérables ; l'agriculture est si mal faite ! (...) Leurs maisons sont minables (...) Ah, si le curé était à la hauteur de son double ministère ! (...)

Comme l'île est pauvre, étant sujette à être ravagée par les tempêtes, et afin de prévenir la ruine complète des habitants, la nécessité a dicté la loi de vivre librement en communauté. La récolte se partage entre tous (...) Il n'y a pas d'aubergiste à Houat, mais par les soins intéressés du recteur, au moyen d'une bonne sœur. M. le curé tient cambuse (...) » [55]

Puis, toujours en 1846, Houat et Hoedic défrayent la chronique, mais sur un tout autre sujet. Le *Journal de la Place de Palais* fait état des observations recueillies par le commandant Barthe sur les deux îles, où il s'est rendu en vue de la préparation de grands travaux pour la défense du littoral.

« [Si Hoedic] *contient quelques carrières de granit d'une grande finesse, par contre les ressources de toute nature étant absolument nulles, tout est à créer pour une installation dans ces îles : logement pour la troupe, couchage, chauffage, fours, magasins, approvisionnement de toute nature, lesquels sont d'autant plus nécessaires qu'il est arrivé que pendant dix jours et plus il ait été impossible de communiquer avec ces îles (...)* [Or si] *la population de Houat est de 207 âmes et celle d'Hoedic de 210 âmes,* [les travaux prévus vont exiger] *200 et 250 ouvriers (...) par la suite 300 (...)* [En outre] *l'envoi de détachements dans ces îles (...) indispensable (...) pour maintenir l'ordre dans cette réunion d'ouvriers quelque peu vagabonds qui, arrivés voudront travailler..., et quelques jours après ne rien faire et quitter l'île.»* [56]

Cette mission Barthe précède en effet les deux entreprises les plus importantes encore jamais engagées à Houat et à Hoedic, la construction de nouveaux forts. Des opérations qui vont avoir un impact considérable sur la vie des modestes populations locales. Elles vont,

54. In *Le Bateau à vapeur et les Bains de mer,* guide « touristique » de la société assurant un service de bateau entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire. Anonyme 1844.

55. Grignon 1860.

56. *In Le Journal de la place de Palais*, Garans 2005.

notamment, leur valoir une nouvelle église, dont les plans leur sont présentés à l'occasion de cette mission, en même temps que ceux des forts [57]. À la même époque, un officier du 11e de ligne en garnison à la Citadelle de Belle-Île, précise en effet :

> *« On ne peut donner une juste idée de l'importance de Belle-Île sans parler de Houat et d'Hoedic, îles qui doivent être considérées comme des postes avancés nécessaires à sa défense. En effet si on néglige de les armer, l'ennemi pourra s'en rendre maître, intercepter alors toute communication entre Belle-Île et le continent; il pourra alors y faire de l'eau pour sa flotte, y déposer ses malades et tirer tout le parti possible de ces parages qui sont des meilleurs de France. Ces considérations sont si vraies que des fonds considérables ont été alloués pour fortifier Houat et Hoedic et faire une enceinte continue autour de Palais à Belle-Île. L'exécution de ces travaux doit commencer immédiatement. »* [58]

Il est particulièrement intéressant de retenir de ce texte la logique alors utilisée pour justifier, au moment où ils vont être entrepris, ces très importants travaux de fortification. Elle témoigne de ce que les états-majors qui en ont la responsabilité demeurent alors obsédés par les guerres de la fin du siècle précédent, lorsque, tous les ans à la belle saison, la *Navy* contrôlait les eaux de Houat et Hoedic, et parfois occupaient les deux îles. Car nous découvrirons, lorsque, ultérieurement, nous aborderons en détail la réalisation de ces grandes entreprises, qu'ils omettaient de tenir compte de développements techniques qui, depuis, avaient bouleversé les contraintes auxquelles les armées allaient devoir faire face…

En 1847, le secrétaire de la Société archéologique du département du Morbihan confirme :

> *« À Houat et à Hoedic, on ne vit pas comme ailleurs. Les mœurs de la petite population de ces deux îles ont un cachet de simplicité et de douceur qui ne se retrouve peut-être sur aucun autre point de notre Europe civilisée (…) les peuplades d'Houat et d'Hoedic ne connaissent d'autre administrateur, d'autre chef, que le prêtre de leurs îles (…) »* [59]

Ces deux paradis ne sont cependant pas exempts des contraintes que connaissent à l'époque de nombreux coins de France, surtout lorsque les règles de l'hygiène la plus élémentaire y sont complètement ignorées. En avril 1842, de retour de mission sur l'île d'Hoedic, le Dr A. Lemontagne avait exposé, dans son rapport à l'administration du département, tous les symptômes d'une épidémie de fièvre pernicieuse (en l'occurrence paludisme compliqué de scarlatine) qui avait fait des ravages, surtout chez les femmes et les enfants.

Il confirmait à cette occasion la misère de l'île, qu'il attribuait également à un invraisemblable morcellement d'une terre qui, en outre, aurait été épuisée. Aussi, « *les habitants de l'île d'Hoedic souhaitent*

57. Selon une chronique locale, archives départementales du Morbihan 79E.

58. Extrait d'un *Mémoire historique et statistique sur Belle-Île-en-Mer (Morbihan),* par M. Maguin, sous-lieutenant au 11e de ligne, à Belle-Île le 15 septembre 1846. Service historique de l'Armée de terre MR1236.

59. Cayot Délandre 1847.

ardemment un nouveau partage de leurs terres (...) Les hommes se livreront alors aux travaux des champs, ils ne se livreront plus exclusivement à la pêche qui souvent ne leur rapporte rien ». On sent dans ces remarques les réflexions d'un homme, du continent, médecin à Hennebont, plus familier des milieux ruraux que de celui des gens de mer... [60]

Les soucis de Monsieur Le Capitaine

Cependant, en 1848, le recteur de Houat doit faire face à des problèmes non moins concrets et, quoique plus modestes que la défense du littoral, essentiels pour ses ouailles. Le 9 septembre, il en fait part, dans une longue lettre, à Monsieur Trioche, préfet du Morbihan à Vannes. Elle est particulièrement intéressante à plusieurs titres.

Elle témoigne de ce que son auteur a plus de culture et de personnalité que ne voulait bien lui en attribuer un des voyageurs en visite sur son île déjà cité, sans doute quelque anticlérical comme plusieurs des citoyens de Le Palais. Or ce sont ses « frères » qui engageront un peu plus tard une campagne de dénigrement contre les desservants d'Houat et d'Hoedic.

Curieusement, cette lettre témoigne aussi de la position de ces desservants, avant que ne débute cette campagne, sur le terrain que leurs adversaires choisiront pour saper leur autorité : l'érection des deux îles en communes indépendantes de celle de Le Palais. Or, en 1848, ce sont les recteurs des deux îles qui appelaient cette décision de leurs vœux !

« Houat le 9 septembre 1848.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier avec instance de fixer votre attention sur la position exceptionnelle de la pauvre île de Houat dont je crois les droits lésés dans la répartition de l'octroi.

Je vous dois au préalable quelques notions préliminaires et je vous dirai d'abord que cette petite île à 3 lieues de Belle-Île fait partie de la Commune de Le Palais.

Voilà dix ans passés que j'y demeure comme desservant. Depuis je n'ai cessé de réclamer une part dans le bénéfice de l'octroi, qui sentit onus, debet sentire commodum [61]. *Depuis que l'octroi existe, Houat a payé peut-être 4 ou 5 000 francs d'octroi à Palais, sans en avoir jamais reçu un centime. J'ai dit et je dirai toujours qu'il n'est pas juste que de pauvres pêcheurs comme les Houatais qui ne vivent que de pain sec et de poisson salé avec un coup de vin en guise de soupe, quand ils en ont le moyen, payent un octroi pour embellir un Palais quelque soit fondé le droit d'octroi, mais pas si souvent que le prétendent ces Messieurs. Car on prend presque toujours le vin à Palais, d'ailleurs. Je le sais moi au juste et je pourrais le prouver au besoin. De la menace de poursuite contre moi de la dénonciation au sous-préfet qui porta plainte contre moi à mon évêque. J'en suis peut-être victime ; mais ma conscience ne me reproche rien.*

60. Lallemand, Lemontagne 2005.

61. Qui sent le poids doit sentir l'avantage (traduction Pascale Staeger).

Par suite l'affaire fut portée au ministre qui sembla nous donner tort par sa décision du 29 septembre 1842 ; mais il décidait en ministre mal informé. Car voici ces considérants qui tout deux sont faux. Textuel : Considérant 1° que Houat est représentée dans le Conseil, 2° que Houat jouit du bénéfice de l'octroi, je ne vois pas pourquoi Houat ne paierait pas.

Mais aucun de ces considérants n'est vrai. Les habitants de Houat ne sont et n'ont jamais été pour rien dans le conseil du Palais ; ils n'ont jamais participé en rien au bénéfice de l'octroi.

M. Lorois, alors Préfet à qui je dois beaucoup de nous avoir soutenu du moins en secret si non ouvertement car il avait là bien des âmes damnées, nous donne l'idée de demander notre érection en commune. J'ai l'honneur de vous donner ci-jointe copie de notre demande. De là encore nouvelle dénonciation contre moi.

Enfin il y a un an passé, je croyais avoir coupé court à toutes nos difficultés. M. Le Maire de Palais me proposa de faire les fonctions d'agent de l'octroi ce que j'acceptais à la condition que Houat aurait la moitié du produit de l'octroi de Houat. Mais maintenant qu'il est question de régler compte on vient me dire par une lésinerie, une subtilité à laquelle j'étais loin de m'attendre qu'on n'entende parler que du produit des matériaux ? C'est-à-dire rien ou presque rien, tandis que l'octroi de la boisson montera de 1 000 à 1 200 frs.

M. le Préfet je compte sur votre influence et surtout sur la bonne intention qu'on se plaît partout à vous prêter pour soutenir nos droits. Car notre position a besoin d'amélioration.

Vous savez M. Le Préfet que l'on fait de grands travaux à Houat. C'est un grand mal sur le rapport des mœurs et de la tranquillité et même à cause des maladies, des dégâts et pillages occasionnés par les ouvriers. Mais puisque tout cela sont des maux nécessaires, n'est-il pas juste que les habitants en profitent au moins de quelque manière. Car enfin ce sont les ouvriers qui font tout monter le produit de Palais et il faut que tout cela aille enrichir Le Palais.

M. le Préfet, notre école n'est pas soignée et puis quand les ouvriers et même les habitants tombent malades, ils sont bien à plaindre. Je voudrais donc ici deux religieuses au moins, une pour l'école et l'autre pour les malades. Pour cela il me faut une ressource assurée et je ne la trouve que dans l'octroi ; aussi je demande au conseil municipal de Palais, comme vous verrez, par la copie ci-jointe de la demande que je lui ai adressée une somme fixe de six cents francs par an, ou les deux tiers du produit de l'octroi de Houat ou la permission de nous ériger en commune. Quant à ce que dit Mr Sautrel que nous n'avons pas d'élément pour former un conseil municipal, je n'en crois rien. Hé de quel bois fait-on donc ces gens-là ? Comment nous avons un capitaine du génie, un garde du génie, un entrepreneur et de plus tous nos hommes savent lire et s'ils ne savent pas assez écrire pour tenir des registres ils ont l'esprit droit et savent très bien ce qui leur convient. La Mairie de Palais ne se mêle nullement de nous, si ce n'est pour nous faire participer aux charges. Par ailleurs nous marchons comme si nous étions commune, moins la forme légale qui

au lieu de nous être onéreuse nous serait très avantageuse, comme il est constaté par notre pétition d'érection en commune.

Daignez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de tout mon attachement et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et tout dévoué serviteur

J. Le Capitaine, Dess, et off. de l'état civil » [62]

Investigations, explorations et apologétique

Avec Monsieur Rio à Hoedic et Monsieur Le Capitaine à Houat, les fidèles des deux paroisses, toute la population des deux îles, sont gouvernés par des recteurs se situant dans la perspective qui avait été celle de leur illustre prédécesseur, Monsieur Marion. La France n'est plus ni en révolution ni en guerre avec l'Angleterre, et le contexte politique dans lequel ces nouveaux recteurs se situent est beaucoup plus prosaïque. Mais à nouveau de saints prêtres soucieux d'aider leurs ouailles à préparer leur salut sont conscients de ce qu'il leur faut aussi contribuer à leur assurer de saines conditions de vie. Ils entretiennent les moyens déjà mis en œuvre, le « canot du recteur », la « cantine », la « boutique ». Ils inaugurent des écoles. Et Monsieur Rio, un entrepreneur audacieux, dote Hoedic d'un premier havre portuaire. Tandis que Monsieur Le Capitaine, un fidèle administrateur, défend ses Houatais contre la méprisante pingrerie du conseil municipal de Le Palais. Il est en outre le premier, depuis que la Révolution française a doté les paroisses rurales d'un régime communal, à réclamer ce statut pour Houat et pour Hoedic.

Or, c'est à la même époque qu'un autre prêtre, Monsieur l'abbé J.-M. Delalande, du diocèse de Nantes et non plus du diocèse de Vannes, effectue un voyage de prospection scientifique sur les deux îles de Houat et d'Hoedic.

Né à Saint-Gildas-des-Bois en 1807, Monsieur Delalande a été ordonné prêtre à trente-deux ans. Il est professeur d'histoire naturelle au séminaire de Nantes, lorsque, en 1844, déjà au courant d'exceptionnelles richesses botaniques sur Belle-Île, il va les étudier. Mais il est bientôt passionné par une autre découverte, celle des deux îles de Houat et d'Hoedic. Il va leur consacrer deux séjours en 1847 et 1848, s'y intéressant non seulement à la grande variété de leurs ressources botaniques, mais encore à leur histoire, à leurs populations et aux modalités originales de leur gouvernance. Et c'est l'ensemble de ses observations, comme des réflexions qu'elles lui ont inspirées, qui seront publiées dans la première monographie consacrée aux deux îles, sous le titre *Hoedic et Houat, Histoire, Mœurs, Productions naturelles de ces deux îles du Morbihan.* [63]

Monsieur Delalande est donc un ecclésiastique et un professeur, mais c'est aussi un scientifique. Il est membre de le Société académique

62. Archives départementales du Morbihan, 1M5220.

63. Monsieur Delalande étant décédé en 1851, c'est la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure qui publie l'ouvrage en 1852.

de Nantes et de la Loire-Inférieure et de plusieurs autres sociétés savantes. Il entretient des relations avec plusieurs grands naturalistes et botanistes, français et britanniques de son époque. Et c'est assurément le naturaliste qui a d'abord été attiré par Belle-Île, puis par Houat et Hoedic. Mais c'est le professeur qui, à cette occasion, se donne la peine de lire et d'étudier à peu près tout ce qui avait déjà été publié sur ces deux îles [64], tandis que c'est le prêtre qui donne à la monographie qu'il leur consacre la philosophie générale qui la caractérise.

Elle est assez typique du milieu du XIX^{e} siècle : cinquante ans après les épreuves endurées pendant la Révolution française, l'Église a retrouvé dans la civilisation française une place prééminente et, formé au lyrisme romantique d'un Châteaubriand, son jeune clergé chante volontiers le rôle majeur qu'elle occupe dans la nation. Au surplus l'abbé Delalande connaît naturellement son confrère nantais l'abbé Félix Fournier, également membre de la Société académique de Nantes et alors député de la Loire-Inférieure. Il admire le récit romanesque de son voyage de Saint-Nazaire à Hoedic publié dans l'Union catholique bretonne [65]. S'il est lui-même capable d'étudier avec une rigueur scientifique les ressources de la nature sur chacune des deux îles, c'est avec le même souci d'exalter la mission de l'Église qu'il va présenter les actions qu'y assument leurs recteurs.

Aussi importe-t-il de bien distinguer dans ce *Hoedic et Houat* de Monsieur Delalande, l'exposé de faits historiques incontestables et celui d'observations concrètes dont la validité est indéniable, de réflexions et d'analyses beaucoup plus hypothétiques. Sous cette réserve, cet ouvrage est, pour les deux îles, la plus précieuse des sources d'information.

Monsieur Rio quitte Hoedic en 1849, pour devenir recteur de Bangor, à Belle-Île. Il est remplacé par Monsieur Vincent Stéphano. Monsieur Le Capitaine va quitter Houat peu après, pour être remplacé, en 1854, par Monsieur François Marie Le Goff. À peu près simultanément les deux îles sont confiées à de nouveaux recteurs, qui demeurent leurs administrateurs.

Ni l'un ni l'autre de ces nouveaux recteurs ne peut déjà le réaliser, mais les deux îles, et leurs îliens, abordent alors une nouvelle phase de leur histoire. Aussi, le bilan de leurs ressources comme les modalités de leurs exploitations et d'une façon plus générale les caractéristiques de la civilisation des îliens, que nous devons à la monographie de Monsieur Delalande, sont donc, pour l'historien, du plus haut intérêt.

Et c'est par leur examen que nous aborderons cette nouvelle phase, dans un prochain numéro de Melvan.

64. Dont il donne toujours les références par notes en bas de page.

65. Longuement cité ci-dessus.

Archives consultées

- Archives de la paroisse d'Hoedic.
- Archives départementales du Morbihan, dossiers : 3025, 1M5200, ES80, 7596, 79E, registre des naissances, mariages, sépultures d'Hoedic, registre de l'état civil d'Hoedic.
- Archives municipales de Le Palais.
- Archives du port de Lorient, dossier 4 S38.
- Service historique de l'Armée de terre (Château de Vincennes), dossier MR1236

Bibliographie

- Anonyme, 1844 – *Le Bateau à vapeur et les Bains de mer*. Imprimerie Vincent Fores, Nantes, 106 p.
- Anonyme, 1831-1832 – Voyage à l'île d'Hoedic. *L'union catholique bretonne ou recueil d'écrits inédits de divers auteurs sur des questions religieuses, philosophiques ou politiques*. Publié par M. de Régnon, Nantes, tome I, p 345-351, p. 422-430. (Ce texte serait de l'abbé F. Fournier).
- Bachelot de la Pylaie J.-M., 2004 – *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hoedic, 1825-1826,* préface de G. Aymonin, présentation de P. Buttin. Melvan, 176 p.
- Boissière P. (colonel), 1984 – Concentration à Belle-Île-en-Mer de la flotte constitutionnelle portugaise (décembre 1831- février 1832). *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 158, p. 90-93.
- Brizeux A., 1860 – *Œuvres complètes*. Michel Lévy frères, libraires éditeurs, Paris.
- Buttin H., 2008 – Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 31-56
- Buttin H., 2010 – Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée, (1786-1820). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 7, p. 9-74.
- Cayot Delandre F.-M., 1847 – *Le Morbihan, son histoire, ses monuments*. A. Cauderan à Vannes, Derache libraire, Dumoulin à Paris, 561 p.
- Chateaubriand F.-R. de, 1802 – *Le Génie du Christianisme*. Gallica.bnf.fr
- Delalande J.-M. (abbé), 1850 – *Hoedic et Houat, Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. L. et A. Guéraud, Nantes, 120 p.
- Garans L., 2005 – Pages d'histoire, Le journal de la place de Palais. *La Gazette de Belle île*, n° 287, p. 32.
- Grignon G., 1860 – *Voyage à Belle-Île-en-Mer puis à Lorient et retour à Nantes par Vannes, Auray et la Roche-Bernard.* A. Guéraud et Cie, Nantes.
- Hartemann C., 2008 – Le Vieux Phare d'Hoedic. *Melvan La Revue des deux îles,* n° 5, p. 57-71.
- Jourda P.-Y, 1998 – L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, p. 269-279.
- Jourda P.-Y, 2005 – L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 2 p. 27-36.
- Lallemand A., Le Montagner A., 2005 – Voyages à l'île d'Hoedic –1842. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 2, p. 37-50.
- La Mennais F. de (abbé), 1817-1820 – *Essai sur l'indifférence de la religion*. Tome 1 et tome 2, Gallica.bnf.fr
- Ogée J.-B., 1843 – *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne dédié à la Nation Bretonne*. Nouvelle édition revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin. Molliex, Rennes.
- Richer E., 1823 – *Voyage dans le département de Loire Inférieure. Lettre septième. Description du Croisic et d'une partie de la côte voisine.* Nantes.
- Rousseau J.-J., 1762 – *Émile ou de l'éducation*. Gallica.bnf.fr.

- SANDRET A., 1976 – La médecine à Houat et à Hoëdic. Thèse de médecine, Université de Nantes, 134 p.

Hoedic, « *l'île aux Belges* »

Anne Chainiaux, Anne-Marie Bilquin-Falmagne

Hoedic 56170

Résumé : C'est à la fin des années 1940 que, de façon très étonnante, une famille belge a choisi Hoedic comme lieu de prédilection pour ses vacances, entraînant dans son sillage d'autres compatriotes et passionnés qui ont fait souche sur cette petite île du Ponant.

« Aujourd'hui, les pêcheurs d'Hoedic émigrent sur le continent. Mais on bâtit sur leurs terres et on ne l'appelle plus que l'île aux Belges. »

Le secret de l'île de Houat,
Yvon Vaillant, 1971 [1]

Un matin d'août 1947, Louise et Pol Chainiaux, accompagnés de leur fille Anne âgée de 7 ans, arrivent de Belgique à Quiberon, avec le projet de visiter Belle-Île. Malheureusement, ils ratent le bateau. La mine dépitée de ces touristes blonds venus du Nord attire l'attention d'un pêcheur qui les envoie au café et leur dit : « *Pourquoi ne pas aller à Houat et Hoedic ?* » Les voilà qui embarquent sur le courrier des îles. Ils font escale à Houat pour le déjeuner puis reprennent le bateau pour Hoedic. Retour à Quiberon le même jour mais les Chainiaux sont séduits : « *On reviendra* », disent-ils !

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que les plages de la mer du Nord sont rendues impraticables à cause des mines allemandes, cette famille belge, en quête d'aventures, se propose de découvrir les côtes françaises : le Pas-de-Calais, la Seine Maritime, le Calvados et la Manche. Comme ces bords de mer ne sont guère plus réjouissants que le pauvre littoral belge, ils descendent jusque dans le Morbihan et découvrent « *l'émerveillement à l'état brut* », comme ils le raconteront par la suite.

L'été 1948, la famille Chainiaux décide de passer ses vacances à Houat. Ils prennent pension chez Madame Dalido et leurs repas à l'hôtel de la Plage, chez M. Le Hyaric. En 1949, ils refont une escapade à Hoedic, un samedi, jour de paie des pêcheurs… L'ambiance est à la joie dans les cafés, l'accueil si chaleureux… Bien sûr, la famille rate le bateau du retour et se voit contrainte de passer la nuit chez les Carcanagues, à l'Hôtel du Sémaphore. Les Chainiaux séjourneront régulièrement dans cet hôtel de 1950 à 1956.

Dans ces années 1950, l'engouement pour Hoedic devient contagieux à Namur, en Belgique. Pol Chainiaux introduit d'abord son ami d'enfance, Raymond Denayer, avec lequel il avait fait ses études. Dans la foulée, Raymond convainc ses beaux-frères, René Distèche, un homme qui avait le goût et la pratique de l'aventure, et Jean Belle,

1. *Le Nouvel Observateur*, 27 septembre 1971.

un bricoleur confirmé, ainsi qu'un ami, Charles Godfrind, un excellent pêcheur. Ce dernier entraîne dans l'aventure son neveu, Fernand Godfrind.

Un couple se greffe alors à ce flux d'émigration septentrionale, celui de Sarah et Michel Kaplan. Michel, polonais originaire de Glinka, et Sarah avaient, pendant la guerre, évacué Paris pour Saint-Brieuc et y avaient fait la connaissance de leur voisine de palier, Jenny Denayer, alors que son mari Raymond était prisonnier en Allemagne. Michel, passionné de pêche, se joint à l'équipée hoedicaise avec sa femme, leur fils Jacques et leurs trois filles, Virginie, Corinne et Véronique. Les récits de Michel sur la vie en Pologne, ses histoires de pêche, la personnalité haute en couleurs de Sarah, restent des souvenirs inénarrables. Michel avait acheté un canot en bois, le *Saint-Michel*, à bord duquel il aimait pêcher la daurade. Jusqu'à la fin de sa vie, il fut un passionné d'Hoedic : alors qu'il est gravement malade, il est emmené en hélicoptère à l'hôpital de Vannes ; à peine arrivé, il signe une décharge de sortie, quitte la clinique, s'achète des hameçons à Quiberon et revient à Hoedic… Ce sera pour la dernière fois. Ce sont les Kaplan qui ont introduit à Hoedic les Kovalski et les Seilé (cousins de Sarah) qui feront l'acquisition de la maison d'Yvan, à l'Argol.

À cette époque, l'île vit pauvrement et de nombreuses maisons sont inhabitées. Au vu de l'enthousiasme de ces nouveaux arrivants, des Hoedicais proposent de leur vendre deux maisons attenantes, près du puits. En 1957, Charles Godfrind acquiert la maison en bout de longère et en cède une partie à Michel Kaplan, tandis que Raymond Denayer achète la seconde : ainsi naissait la « rue des Belges ».

De 1958 à 1964, les Chainiaux prennent leurs quartiers, d'été tantôt chez Charles Godfrind venant généralement pour pêcher hors saison, tantôt chez Raymond Denayer. Raymond prend de plus en plus ses marques à Hoedic, avec sa famille. Il acquiert lui aussi un canot en bois, le *Soizic*, longtemps « utilisé » par Louis Le Fur dit Lili « Bouich ».

En 1964, les enfants Denayer, Claudine, Pierre-Etienne et Françoise, grandissant, la famille Chainiaux fait l'acquisition d'une caravane. Sans se préoccuper d'autorisation préfectorale mais avec l'aval du maire Jean-Marie Le Moing, Pol Chainiaux installe son « petit palais » sur la dune au dessus de Port-Blanc, avec une vue imprenable sur l'océan, à l'ouest de l'île… Néanmoins, aussitôt acceptée, la mairie décidera sagement que cette implantation sur la dune serait une exception. Cette caravane sur la dune devient un lieu mythique pour les amis des Chainiaux qui y sont souvent accueillis. « *Levez-vous, vous êtes assis sur ma cave !* », ne manquait pas de rappeler Pol à ses invités lorsqu'ils étaient installés sur la banquette et qu'il voulait offrir un verre. L'hiver, la caravane était entreposée dans l'enclos de Louis, dit Lili, et Émilienne Allanic. En 1984, la famille Chainiaux rachète la maison des Godfrind à Oscilla, l'épouse de Charles Godfrind, alors décédé. Après vingt années de bons et loyaux services sur la dune, la caravane finit aujourd'hui sa vie dans un détour de la lande sur le chemin qui mène au Vieux Phare.

Louise et Pol Chainiaux sont probablement les premiers touristes ayant investi Hoedic. Ils lui sont restés fidèles et passeront sur l'île la fin de leur longue vie. Louise, surnommée Loulou se baignait deux

Raymond Denayer - *circa* 1956

Louise et Pol Chainiaux - *circa* 1956

fois par jour en toute saison et distribuait aux grands et aux petits ses carrés de chocolat belge à l'éléphant. Louise aimait la Belgique ; en août 1993, à l'occasion du décès du roi Baudouin, elle avait réuni quelques amis belges, et aussi des français, pour entonner, à la fin de la messe dominicale, la Brabançonne, l'hymne national de la Belgique. Elle nous a quittés en 2002 et Pol en 2003. Leurs cendres ont été déposées à Hoedic le long du mur du cimetière.

Mais là ne s'arrête pas l'histoire des Belges à Hoedic. Anne Chainiaux, fille de Louise et Pol, était accompagnée pour les vacances d'été, à partir de 1958, de son amie Christiane Grégoire. Christiane est la comptable de l'entreprise bruxelloise des frères Selschotter. Enthousiasmée par Hoedic, Christiane y entraîne son patron, Robert Selschotter qui est alors un grand pêcheur de cabillaud en Mer du Nord. Robert deviendra un peu plus tard son mari… et un grand pêcheur de bars à Hoedic. Il introduit sur l'île un pédalo équipé d'un moteur avec lequel il pêche jusqu'aux Grands Cardinaux. Plus tard, il utilisera un canot en polyester qu'il avait fabriqué en Belgique avec Georges Damis, pêcheur lui aussi, une connaissance de longue date venue plusieurs années en vacances à Hoedic. Il avait nommé ce canot *Cherami*, en allusion à l'apostrophe célèbre de Michel Kaplan quand il abordait ses amis !

La personnalité de Robert, ses astuces d'ingénieur, ses plaisanteries, son immuable short en nylon et ses nombreux anniversaires fêtés à Hoedic avait fait de lui un personnage qui ne laissait pas indifférent. Robert, Christiane et leur fille Anne, trop tôt disparue, passeront sur l'île de nombreux étés. Ils débarquaient avec leur remorque belge chargée à ras bords de tout ce qu'on pouvait imaginer ! Après des

Les familles Chainiaux, Kaplan, Herzog, Falmagne et Hayon dans la cour de la maison Godfrind en 1970

années de locations et de déménagements en cours d'été, ils finiront par acquérir tardivement une maison au Paluden, qu'ils n'occuperont que peu de temps, de 1999 à 2004. Puis Robert et Christiane cesseront de venir à Hoedic et leur maison sera revendue en 2008.

Au sein des relations familiales de ce noyau belge, un autre réseau s'est créé. Raymond Denayer, heureux de son acquisition insulaire, ne tarde pas à inviter, à la fin des années 1950, Georges Collard, un autre de ses beaux-frères. C'est lui qui sera l'auteur de l'écusson *Contre vents et marées*, brodé par les ateliers Chainiaux, encore vendu à Hoedic et adopté comme logo par l'actuelle municipalité.

L'écusson brodé des Chainiaux, devenu le logo d'Hoedic

Georges était un homme rieur et blagueur, auteur entre autres d'une supercherie dont le souvenir est bien entretenu dans la communauté belge d'Hoedic. En 1965, l'eau courante va être installée à Hoedic. Georges imagine remplir les tuyaux de ses conduites avec quelques litres de vin rouge, juste avant la mise sous pression. Au cours d'une partie de cartes au café, il questionne à la cantonade : « *Vous avez payé le supplément pour avoir du vin rouge au robinet…?* » Moqueurs et incrédules, les compères se rendent alors chez le Belge pour vérifier. Le miracle se produit, Georges soutire du robinet de son évier force verres de vin rouge devant ses amis abasourdis…

Durant l'été 1959, Georges Collard et sa femme passent aussi des vacances en Autriche. Amateur de cor de chasse, Georges emporte le discret instrument dans ses bagages et se fait ainsi vite des amis. Un jour l'hôtelier place à leur table, parce qu'il parle français, un jeune couple d'Alsaciens en voyage de noces… en Vespa. C'étaient Agnès et Antoine Herzog.

Et voilà la filière alsacienne d'Hoedic amorcée. Agnès et Antoine découvrent Hoedic le 15 août 1966 et occupent pendant plusieurs étés la maison de Raymond Denayer. Tombés, eux aussi, sous le charme de l'île, les Herzog font construire en 1972 une maison double le long du chemin qui mène au Paluden. Un ami d'Antoine, opticien de profession, Laurent Wespiser fera, plus tard, l'acquisition de la seconde maison. Par la suite, un autre ami alsacien d'Antoine, Maurice Schneider, aujourd'hui décédé, achètera et restaurera une maison dans le nord ouest du village.

En 1970, une autre famille belge de Namur séjourne dans la maison mitoyenne, chez Charles Godfrind : Jean et Francette Falmagne découvrent l'île, accompagnés de leurs quatre enfants et d'Étienne Bilquin, fiancé de leur aînée Anne-Marie. Jean Falmagne était, depuis plus de dix ans, bercé des histoires fabuleuses d'Hoedic. Adjoint au maire de Namur, il commandait les drapeaux pour la ville aux Ateliers de broderie Chainiaux-Quentin (repris maintenant par Isabelle, la petite-fille des Chainiaux).

Un jour, Jean Falmagne rencontre Charles Godfrind et s'étonne de sa mine hâlée au mois de mars. « *Je reviens de mon île... Vous pouvez y aller, si cela vous tente, mais ce n'est guère confortable !* » Les enfants Falmagne applaudissent ce projet qui va modifier considérablement

Louise Chainiaux, en arrière l'ancienne mairie

Pol Chainiaux devant l'hôtel du Sémaphore

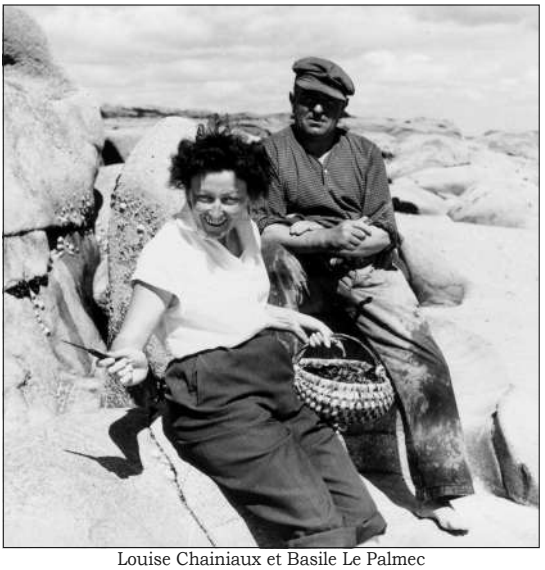
Louise Chainiaux et Basile Le Palmec

les vacances familiales. En fait de confort, le choc est rude : une toilette extérieure pour trois maisons et de l'eau au robinet une heure par jour ; pour le reste, il y a le puits. Mais la magie est là… Pendant une vingtaine d'étés heureux, une toile de relations amicales se tisse lentement au gré des rencontres. Anne-Marie et Étienne Bilquin, eux-mêmes devenus parents de trois enfants, Isabelle, Benoît et Céline, passent de nombreuses saisons chez Charles Godfrind puis dans une autre maison du village. En 1991, ils achètent un terrain dans l'ouest du village et y construisent leur maison.

Deux autres familles belges se sont installées à Hoedic, indépendamment de la « filière Chainiaux ». De Carnac, où ils campaient avec leurs quatre enfants, les Haelterman étaient fascinés par la petite langue de terre qu'ils voyaient à l'horizon. Lorsqu'ils découvrent effectivement Hoedic, en 1969, la famille décide d'y déplacer son campement estival dès l'année suivante. Entre 1973 et 1980, ils occuperont un des «blockhaus», vestiges des batteries construites par la Marine française en 1936. Puis Guido fera construire une grande maison à l'extrémité sud-ouest du Paluden. Il a acquis, lui aussi, un splendide canot ponté en bois, le *Tao,* qui navigue toujours.

Guido Haelterman est bruxellois et importateur pour la Belgique d'équipement pour bébé. Il fournit, entre autres, le magasin Baby Hall à Namur qui sera à l'origine de la dynastie des quatorze 2CV Citroën, qui ont servi pour l'entreprise de Gérard Bolitt à Hoedic. Ce magasin se trouvait à Namur en face de la maison des Falmagne qui ont vu défiler toutes ces 2CV, sans imaginer un

De gauche à droite : Louise Chainiaux, Marius Le Moing, Anne Chainiaux

Raymond Denayer, M^lle^ Banoiste, Louise et Anne Chainiaux, Basile Le Palmec

instant où elles finiraient leur vie… Quelle toile d'araignée ! Cette coïncidence de micro-événements ne change pas la face du monde mais régale encore les générations de la colonie belge hoedicaise.

Dans le sillage de Guido, il faut évoquer Robert Neefs qu'on appelait « Robert le Belge » (à ne pas confondre avec Robert Selschotter). Professeur à l'école technique d'Anderlecht, il était aussi le plombier de Guido et leurs enfants étaient amis. Robert était un homme joyeux, animateur et entreprenant, très bien intégré dans la vie insulaire. Il a notamment participé comme arbitre à l'organisation du tournoi de football pendant une dizaine d'années.

Après avoir campé pendant plusieurs années à Hoedic, une autre famille belge, Géraldine et Jack Hamande, a plus récemment fait l'acquisition d'une maison dans le lotissement communal à l'ouest du village. Un de leurs parents avait choisi à l'aveuglette un lieu de vacances en piquant au hasard sur une carte de France. Voici la plus originale des façons d'arriver à Hoedic !

Aujourd'hui Hoedic a bien changé. Quelle comparaison entre le débarquement à la cale de l'Argol où il fallait escalader l'échelle et se faire « pousser » aux fesses par les matelots et, maintenant, les attentes à Quiberon devant les portes où il est indiqué *Boarding* pour l'embarquement de 17 h 29 ?

Plus de vaches dans les rues, plus de poules en liberté…

Mais il reste à tous les amoureux d'Hoedic cet attachement à l'île qui dans les années 50, poussait Alice, la femme de Fernand Godfrind, à faire des gaufres belges pour les partager avec ses amis hoedicais pour boire et manger, parler, rire et chanter…

Et attendre ensemble que le soleil se noie, tout rouge, sur l'île aux Chevaux, sur Melvan…

Crédit photographique

L'ensemble des photographies est issus de la collection Chainiaux, conservée dans le fonds Melvan. Elles ont été prises aux environs de 1956. La troisième photographie provient de la collection Baudouin Falmagne et a été fournie par les auteurs.

Pol, Louise et Anne Chainiaux, Roland Chevillot sur la bouée échouée à Port Kal.

Le Conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic

Camille Blot

Chargée de mission, Conservatoire du littoral, délégation Bretagne, 22194 Plérin.

Résumé : Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public, chargé de mener une politique foncière de protection des espaces naturels côtiers et lacustres. Sa mission est double : acquérir les terrains puis veiller à la gestion patrimoniale de leurs richesses naturelles et culturelles. Le Conservatoire est propriétaire, en Bretagne, de plus de 7 000 ha répartis en près de 130 sites. En 20 ans, entre 1979 et 1999 , il va acquérir 77,5 ha de milieux naturels dans les deux îles, 41 ha à Houat et 36,5 ha à Hoedic. Suite à l'acquisition, le Conservatoire confie la gestion de ses propriétés principalement aux collectivités locales comme, c'est la cas à Houat, ou à des associations telle que l'Association de gestion du Fort à Hoedic ou encore à des établissements publics ou à des fondations.

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'État à caractère administratif, a été créé par la loi du 10 juillet 1975, où le mot « écologie » était inscrit pour la première fois dans le droit français.

Il a pour mission de compléter la protection réglementaire du littoral par l'intervention foncière, « *en menant, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Afin de promouvoir une gestion plus intégrée des zones côtières, il peut également exercer ses missions sur le domaine public maritime qui lui est affecté ou confié* ».

La préservation de l'espace littoral, terrestre et maritime, dans sa dimension à la fois écologique, paysagère et culturelle, est ainsi la mission essentielle de cet établissement public. Son action foncière assure une préservation forte, quasiment définitive (sauf exception prévue par la loi suivant une procédure lourde, jamais utilisée à ce jour), des espaces et des milieux. Les terrains du Conservatoire sont ouverts au public d'une manière très générale et l'on estime le nombre de visites annuelles à 30 millions sur l'ensemble de ses propriétés.

Le Conservatoire fait l'acquisition de sites naturels à l'amiable (80 % des opérations), par préemption ou par expropriation ; il reçoit également des terrains en affectation ou en attribution, notamment pour le domaine public maritime. Le Conservatoire peut aussi recevoir des propriétés en donation.

Étant donné les qualités paysagères de Houat et d'Hoedic, leur flore caractéristique, la diversité des milieux présents et la volonté des municipalités des deux îles de préserver leur patrimoine naturel, des acquisitions ont été réalisées par le Conservatoire sur ces deux îles, des lieux uniques à préserver.

Organisation

- Le conseil d'administration du Conservatoire du littoral est composé pour moitié de représentants des ministères et de personnalités qualifiées, et pour l'autre moitié d'élus locaux et nationaux. Le conseil d'administration délibère sur les grandes orientations de l'établissement et autorise les opérations d'acquisitions proposées par les conseils de rivages.
- Les conseils de rivages, au nombre de neuf (dont un pour les lacs de plus de 1 000 ha et deux pour l'outre-mer), sont composés d'élus désignés par les régions et les départements. Ils proposent, après que les délégations de rivages aient recueilli l'avis des conseils municipaux intéressés, des interventions foncières au conseil d'administration. Ils donnent aussi leurs avis sur les programmes de restauration et d'aménagement, ainsi que sur les projets de partenariat.
- Les délégations de rivages du Conservatoire conduisent l'action de terrain de l'établissement dans un partenariat particulièrement large : collectivités territoriales, services de l'État (Préfectures, DREAL [1], DDEA,…), établissements publics (ONF, ONCFS, agences de l'eau,…), SAFER, structures associatives et propriétaires privés, etc.

L'organisation de l'établissement est légère : 150 agents en 2010 pour toute la France, répartis entre le siège de la Corderie royale à Rochefort (Charente Maritime), une antenne à Paris et dix délégations de rivages, réparties dans les Régions.

Au niveau national, le Conservatoire travaille en relation étroite avec différents services de son ministère de tutelle le MEEDDM, et en contact avec plusieurs autres départements ministériels chargés notamment du budget, de l'agriculture, de la culture, de l'outre-mer, du domaine, de la défense.

Intervention foncière

Au 1er mars 2010, en France métropolitaine et outre-mer, 135 000 ha, sur plus de 600 sites, sont sous la protection du Conservatoire et de ses partenaires, dont 85 000 ha à la suite d'acquisitions. Ce domaine terrestre et maritime représente en métropole plus de 1 000 km de rivages, soit 11 % du linéaire côtier (*cf.* carte).

À l'horizon 2050, conformément à la stratégie à long terme de l'établissement, 200 000 ha en métropole et 70 000 ha en outre-mer (dont les « cinquante pas géométriques [2] » remis en gestion ou affectés) devraient ainsi être définitivement préservés par le Conservatoire.

1. Acronymes utilisés dans cet article. DREAL : direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ; DDEA : direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ; ONF : Office national des forêts ; ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage ; SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ; MEEDDM : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Dévelopment durable et de la Mer. (Note de Melvan)

2. Les « cinquante pas géométriques » (81,20 m calculés à partir de la ligne des plus hautes marées) sont un statut juridique attribuant au domaine public maritime des parcelles de terrain sur le littoral des départements d'outre-mer. (Note de Melvan)

Ces espaces concerneront en métropole 20 à 25 % du linéaire côtier, et, avec les forêts domaniales, les réserves naturelles, les sites classés et les espaces naturels sensibles des départements, ce patrimoine public représenterait le « tiers sauvage » des rivages de la France métropolitaine.

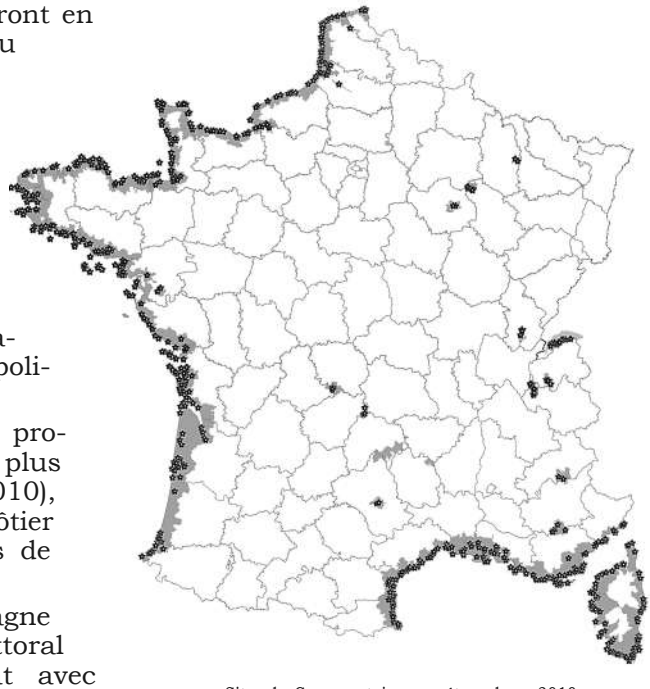

Sites du Conservatoire en métropole en 2010

Le Conservatoire est propriétaire, en Bretagne, de plus de 7 000 ha (en mars 2010), soit 8 % du linéaire côtier breton, répartis en près de 130 sites.

La délégation Bretagne du Conservatoire du littoral travaille en partenariat avec la région Bretagne, les 4 conseils généraux et près de 50 gestionnaires, le plus souvent des collectivités, employant au total plus de 90 gardes assermentés, agents de terrains et animateurs, qui s'impliquent au quotidien pour assurer la gestion et la préservation de l'ensemble de ces sites naturels littoraux en Bretagne.

Critères d'acquisition des sites

En superficie, les 270 000 ha de l'horizon 2050 recouvriraient moins de 5 % du périmètre de compétence du Conservatoire (cantons côtiers et communes littorales pour les estuaires et les lacs).

Il ne s'agit donc pas de tout acheter ou d'agir partout, mais bien d'intervenir de manière opportune et justifiée.

Le conseil d'administration se base principalement sur quatre grands critères pour autoriser une opération :

- lorsqu'un espace d'intérêt patrimonial est soumis, malgré une réglementation protectrice, à des pressions multiples qui menacent son intégrité (implantation de cabanes, de résidences « mobiles » de loisirs, demandes réitérées de permis de construire ou de révision des documents d'urbanisme…) ;
- lorsqu'un site naturel subit un processus d'appauvrissement et de banalisation de sa richesse écologique (circulation des voitures ou des bateaux excessive, prélèvements illicites…) et qu'il est nécessaire d'organiser et de réguler la fréquentation et les usages pour le restaurer,

- lorsqu'un lieu, reconnu comme emblématique, est inaccessible au public et qu'il apparaît souhaitable de l'ouvrir ou de prévenir sa fermeture;
- lorsque, enfin, la maîtrise foncière publique est la condition de la pérennité d'activités socio-économiques traditionnelles, notamment agro-pastorales, qui gèrent de vastes espaces ouverts qui contribuent au maintien de la diversité paysagère et biologique du littoral (élevage extensif dans les zones humides…).

Tous ces critères appellent des mesures de restauration et d'aménagement des terrains dans le prolongement de l'intervention foncière du Conservatoire. On comprend alors que le rôle du Conservatoire est d'acquérir pour mettre en place effectivement des usages respectueux des milieux naturels et non pour interdire. C'est là le rôle de la réglementation.

Gestion des sites

Comme le prévoit la loi, le Conservatoire exerce sa responsabilité de propriétaire avec l'appui des collectivités territoriales. Il confie, par convention, la gestion de ses espaces aux collectivités (communes et leurs groupements, syndicats mixtes, etc.), aux associations et aux établissements publics.

La gestion des propriétés du Conservatoire est adaptée à l'état patrimonial de chacun des sites et à son potentiel d'évolution.

Le plan de gestion est à ce titre un outil fondamental. Ce document, réalisé par le Conservatoire en lien étroit avec le gestionnaire, s'appuie sur une reconnaissance partagée des richesses naturelles, culturelles et sociales des territoires ; il fixe les objectifs à atteindre pour assurer une préservation satisfaisante du site. Ainsi, le plan de gestion définit les actions à réaliser pour restaurer et préserver les sites (travaux de restauration des milieux naturels, aménagement de l'espace et des bâtiments pour l'accueil du public, gestion quotidienne à mettre en œuvre, etc.).

De manière générale, le Conservatoire favorise le maintien et le développement des activités économiques compatibles avec la préservation de ses sites, en encourageant systématiquement le développement durable et les opérations expérimentales qui y concourent.

De nombreuses conventions d'usage (plus de 1 000 au niveau national) ont été signées par le Conservatoire avec des exploitants (agriculteurs, éleveurs, conchyliculteurs, sauniers…) qui poursuivent, ou renouvellent, des usages traditionnels.

Pour assurer la gestion quotidienne des sites, entretien, surveillance, animation pour le public, etc., ce sont, à ce jour, près de 600 gardes et agents du littoral qui sont employés par les gestionnaires.

Le Conservatoire à Houat

Suite à la délibération du conseil municipal de Houat le 18 mai 1979, le conseil d'administration du Conservatoire a autorisé, le 26 juin

Houat : intervention du Conservatoire du littoral (à partir du cadastre sur carte © BD Ortho 2004 - IGN - Paris).

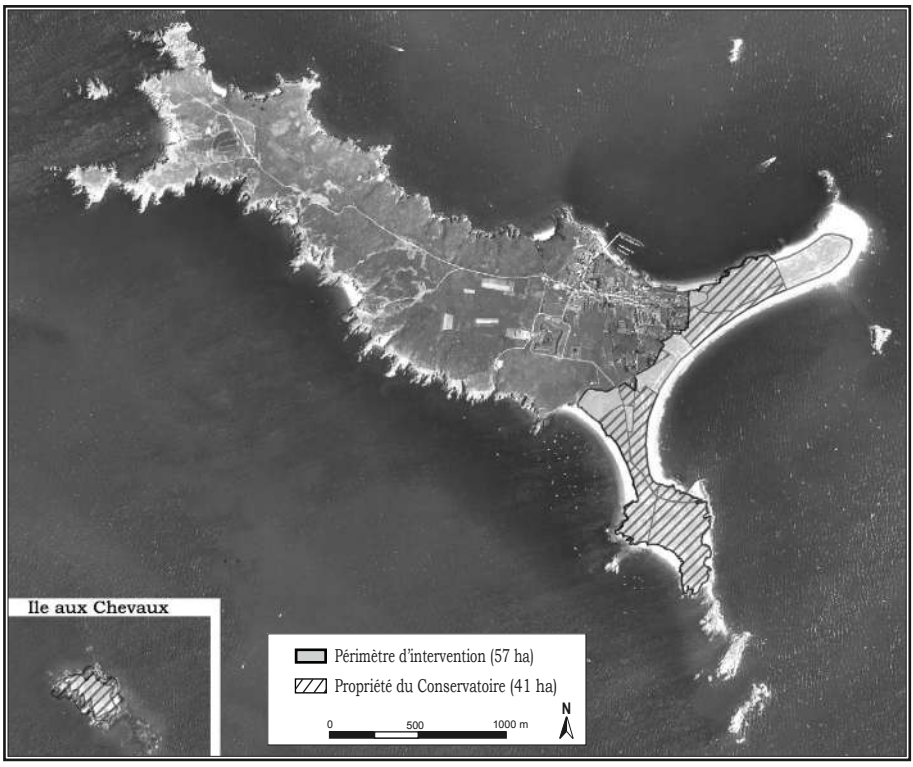

1979, l'intervention foncière du Conservatoire à l'intérieur d'un périmètre de 57 ha situé à l'est de l'île (indiqué comme « périmètre d'intervention [3] » sur la carte). Aujourd'hui le Conservatoire est propriétaire dans ce périmètre de 41 ha, acquis en 3 fois, 26,5 ha en 1981, 13,5 ha en 1995 et 1 ha en 1998. Puis en 1999, l'Île aux Chevaux a été affectée au Conservatoire par l'État.

Le site dit de « Treac'h er Goured » est géré par la commune de Houat, par une convention de gestion datant de 1983.

Depuis son acquisition par le Conservatoire, ce site essentiellement dunaire a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux successives :

- 1983-1984 : premiers travaux de restauration de la dune : plantation d'oyats et mise en place de ganivelles pour retenir le sable, implantation d'une signalétique pour sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu naturel.

3. Le périmètre d'intervention, ou périmètre autorisé, est la zone dans laquelle le Conservatoire est autorisé à acheter des parcelles ; ce périmètre est défini en concertation entre la commune et le Conservatoire, validé par le conseil de rivages puis par le conseil d'administration. C'est seulement après ces validations que le Conservatoire peut commencer les acquisitions.

Houat, à l'avant-garde de la protection de l'environnement

Après la Première Guerre mondiale, le tourisme commence à se développer à Houat autour de l'hôtel Bourgès ouvert en 1913 et de quelques implantations telles que la cabane du boxeur Carpentier [1]. Ces premières vagues de « touristes » inquiètent les insulaires, ainsi qu'en témoignent diverses sources, tel Jean Epstein dans ces paroles prêtées à l'abbé Le Cam dans « Misère à Hœdik » [2], « *Vous, étrangers, vous venez passer ici quinze jours d'été. Et, pour une bouchée de pain, vous achetez un lopin de terre vaguement délimité, un vieux moulin, une bicoque que vous aménagez (...)* ». Roger Le Grand évoque aussi ces premiers touristes dans son roman *Le Ressac* : « *Toute la journée du bon Dieu, ils chantaient, dansaient... Le courrier leur apportait des caisses de champagne. Ce fut pendant trois mois une vie de diables, quelque chose d'affreux.* » [3]

Dans ses mémoires, René Scouarnec évoque l'intervention de l'« *industriel Bolloré, fabricant de papier à cigarettes de Quimper* [4]*. Celui-ci était tombé amoureux de Houat et, pour éviter que l'île ne fût envahie et dégradée par des constructions d'étrangers, il avait demandé à la commune de lui vendre la dune qui surplombe la plage du port jusqu'au fort de Le Normand au Tal.* » [5]

À cette époque, la municipalité de Houat recherchait aussi des fonds pour construire ce qui sera le quai Capiot, une deuxième cale équipée d'un feu pour le port Er Beg. En 1929, un accord est trouvé et la famille Bolloré acquiert 55 hectares de dunes pour un montant de 116 000 francs [6]. Cette somme permettra aussi la construction dans le village d'une éolienne au dessus d'un puits profond, qui ne donnera hélas qu'une eau saumâtre.

Néanmoins, après la mort du mécène, les héritiers proposent, et se voient refuser par la municipalité, un important projet d'aménagement touristique comprenant 44 maisons en arrière du port d'Er Beg. « *Le maire, l'adjoint, le recteur sont invités à boire un pot à bord. C'est alors que Bolloré révèle son projet grandiose. Il va construire quarante-quatre maisons sur le terrain de papa.* (...) *En échange, Bolloré offrira deux hectares de terrain à la commune et prêtera son architecte pour construire un camping.* (...) *Ce n'est qu'un début. On fabule. On parle d'un bar-restaurant, d'un grand casino au-dessus du vieux port, de dancings, de marinas. On dit que le Club Méditerranée a voulu louer Hoedic et qu'il cherche du terrain ici, que Louison Bobet, l'empereur de la thalassothérapie, veut faire construire un aérodrome pour promener ses curistes sur les îles.* (...) *Sous le coup, les Houatais ont été accablés par le fatalisme.* (...) [puis ils] *commencent à s'organiser. Il y a eu des réunions houleuses au conseil municipal. Plusieurs conseillers menacent de démissionner...*» [7].

Finalement, cette propriété acquise afin de protéger un site littoral exceptionnel, est progressivement transférée par préemption au Conservatoire du littoral lorsque la famille Bolloré a souhaité s'en séparer.

Melvan [8]

1. Cf. Un des premiers résidents secondaires des deux îles, Georges Carpentier, champion de boxe, C. Pannetier, *Lettre de Melvan* n° 11, 2008, p. 5.
2. Misère à Hœdik, Jean Epstein, *Melvan La Revue des deux îles*, n° 3, 2006, p. 161.
3. *Le Ressac*, Roger Le Grand, Cercle de Brocéliande, 1947, p. 60.
4. René Bolloré (1885-1935) qui prend la direction de la papeterie à 20 ans à la mort de son père. (www.grandterrier.net)
5. *Histoires de Houat*, René Scouarnec. Verdi Éditions, 2008, p. 61.
6. Selon René Scouarnec *in Histoires de Houat*, Verdi Éditions, 2008, p. 207.
7. Le secret de l'île de Houat, Yvon Vaillant, *Le Nouvel Observateur*, 27 sept. 1971, p. 48-49.
8. Avec l'aide de Jo Le Hyaric et Jean-Pierre Le Gurun.

- 1996 - 2000 : la restauration de la dune continue. La fréquentation ayant fortement augmenté, de nombreux sentiers s'étaient formés, reliant le village à la plage de Treac'h er Goured. La plupart de ces sentiers ont été fermés permettant ainsi à la végétation dunaire de se réinstaller, une « piste » de géotextile a été installée pour conforter le sentier principal et des ganivelles sont utilisées pour limiter l'érosion dunaire.
- 2007 : suite au déplacement du camping, des monofils ont été mis en place sur la pointe d'Er Beg pour diminuer le nombre de sentiers dans ce secteur et canaliser les cheminements.

La commune de Houat, en tant que gestionnaire, entretient quotidiennement tous ces aménagements.

Pour l'année 2010, le Conservatoire prévoit de réaliser un document de gestion ; ce document fera le bilan des travaux effectués et établira, à partir d'un bilan patrimonial, les objectifs de gestion et les actions à mener pour les années à venir sur ce site d'une richesse patrimoniale exceptionnelle.

Le Conservatoire à Hoedic

Le 26 octobre 1977, le conseil d'administration autorise un premier périmètre d'intervention pour la zone du Fort. Le Fort et 5,5 ha de terrains sont acquis le 10 février 1979 pour prévenir un projet de lotissement.

Puis en mai 1990, le périmètre d'intervention du Conservatoire est étendu à plus de 50 ha de milieux naturels que constituent les dunes et les étangs. La commune cède en 1991, pour le franc symbolique, 31 ha de dunes, de landes et de marais au Conservatoire afin qu'il en assure la remise en état.

En 1999, l'État affecte la maison du Port La Croix au Conservatoire. Dix box de stockage y ont été aménagés en 2003. Le transfert des matériels de plaisance stockés dans les cabanons alors présents sur la dune a permis, en 2006, de démolir ces cabanons et de restaurer ainsi le paysage.

Le Conservatoire est aujourd'hui propriétaire de 37,5 ha sur Hoedic, gérés actuellement par l'Association de gestion du Fort d'Hoedic et de son environnement, l'AGFHE. Créée en 1997, l'AGFHE regroupe la commune, Cap Vrai Atlantique, le Club nautique hoedicais et, depuis 2009, l'association Melvan. Émilie Moisdon, salariée de l'AGFHE, est garde du littoral sur Hoedic depuis 1999.

Propriétaire du Fort en 1979, le Conservatoire entame dès 1980 des travaux de restauration (mise hors d'eau, réfection des menuiseries, création de la passerelle d'accès, etc.). À la fin des années 80, les premiers aménagements intérieurs ainsi que l'escalier sont terminés, permettant l'ouverture des salles d'expositions. Les années 90 verront les travaux d'aménagements intérieurs se poursuivre (électricité, plomberie, menuiseries, etc.), les conditions d'accès seront améliorées et les

À Hoedic, protéger le Fort d'un projet immobilier

Dans les années 1920, le Fort d'Hoedic, construit en 1853 et jamais occupé par l'armée, avait été cédé par l'Administration à un industriel pour l'exploitation du goémon. En 1977, le bâtiment abandonné depuis longtemps est vendu par son propriétaire, M. Pierre Lamandour. La commune serait disposée à l'acheter mais n'en a pas les moyens. Le risque est alors important qu'un projet immobilier se développe sur ces 5 hectares constituant la plus grande propriété privée de l'île.

Afin de prévenir cette éventualité, soutenu par un groupe d'amis et en accord avec la municipalité, un résident hoedicais, Henri Buttin (actuel président de Melvan) prend l'initiative d'un contact avec le Conservatoire du littoral récemment créé. Celui-ci répond qu'il « *ne pouvait pas s'intéresser au rachat d'un Fort et ne pouvait s'intéresser qu'à une opération concernant le sauvetage d'un site* ». Un mémoire orienté vers la protection du site est alors rédigé en suggérant, en accord avec le maire Alcyme Blanchet, de combiner l'acquisition du Fort avec la donation par la commune d'une parcelle du littoral. En avril 1977, le Conservatoire du littoral répond que « *compte tenu des éléments nouveaux que vous proposez justifiant l'intervention du Conservatoire de l'espace littoral, nous allons faire examiner le dossier* ». Les 5 hectares du Fort ne seront acquis que deux ans plus tard, en 1979, et il s'agira de la première acquisition morbihannaise du Conservatoire du littoral.

Mais, seule la parcelle du Fort est acquise. Plusieurs interventions pour le transfert des autres parcelles resteront inefficaces. En 1988, Christain Bonnet, sénateur et président de l'APIP [1], précise même : « *J'ai fait effectuer une enquête approfondie sur le terrain, dont je puis vous dire aujourd'hui que les conclusions sont tout à fait négatives* ». Il faudra finalement attendre 1990 et le départ d'un recteur fonctionnant encore dans l'ancien système théocratique et peu favorable à des interventions extérieures. Avec l'appui de Jean Noli et en accord avec le nouveau maire Marc Allanic, Henri Buttin relance une fois de plus le Conservatoire du littoral. En mars 1990, Bernard Gérard, délégué du Conservatoire pour la Bretagne, peut répondre : « *... grâce pour partie à votre aide, la commune d'Hoedic vient de décider le transfert au Conservatoire de l'espace littoral d'une partie importante des dunes et marais entourant le Fort* ».

Melvan [2]

1. APIP : Association pour la promotion des îles du Ponant, devenue AIP, Association des îles du Ponant.

2. Note rédigée à partir d'un document de H. Buttin du 20 novembre 2004, «*1979-2004, vingt cinq années de présence du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur l'île d'Hoedic - Bilan et perspective* ».

douves reprofilées. Le gîte ouvre ses portes pour la saison estivale de 1999 et, en 2001-2002, la cour intérieure est mise en sécurité.

Parallèlement aux travaux dans le Fort, le Conservatoire et l'AGFHE restaurent et entretiennent les milieux naturels. Ainsi en 1999-2000, une lourde opération de curage de l'étang a été réalisée, des canaux où l'eau est libre ont été creusés, créant des zones attractives pour l'avifaune. Presque 10 ans après, afin de limiter la fermeture de l'étang

Hoedic : intervention du Conservatoire du littoral (à partir du cadastre sur carte © BD Ortho 2004 - IGN - Paris).

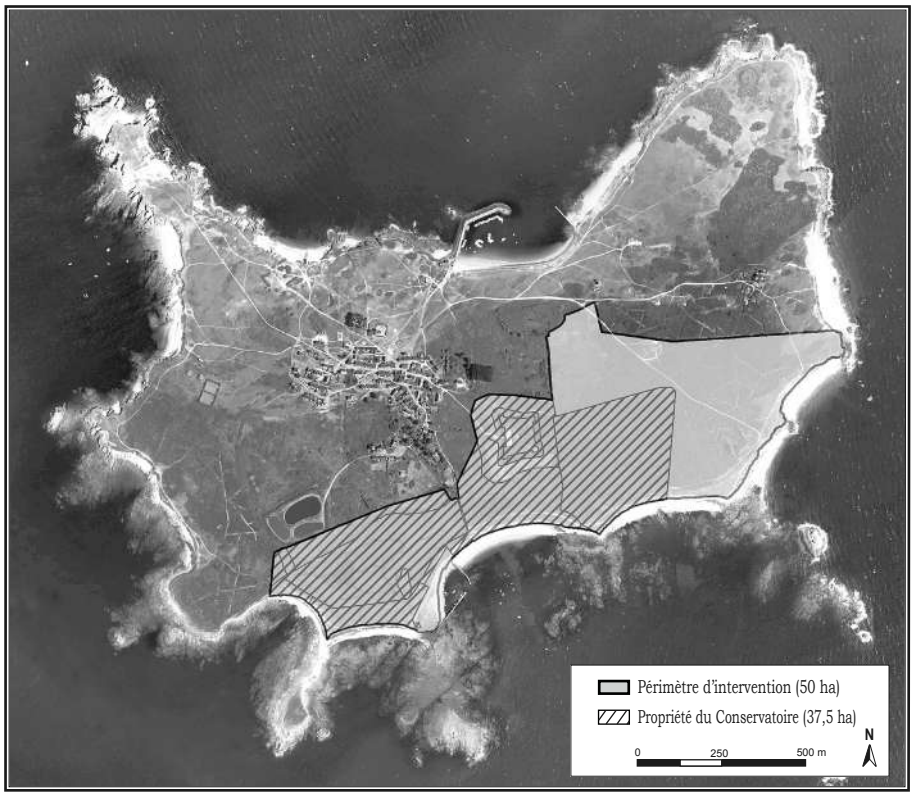

par la roselière en forte expansion, une opération mécanique de faucardage des roseaux a été menée en septembre 2009.

La dynamique de fermeture des milieux est forte sur Hoedic, aussi en 2004, la lande située derrière le Fort a fait l'objet d'un broyage mécanique avec exportation de la matière organique. Depuis 2007, cette parcelle devenue prairie, est entretenue par des moutons Landes de Bretagne, race rustique locale, qui fait l'objet d'un programme de sauvegarde. Une convention lie le propriétaire-éleveur des moutons au Conservatoire et à l'AGFHE pour fixer les conditions du pâturage extensif. 2010 devrait voir l'extension de la zone de pâturage à la parcelle située au sud du Fort.

En ce qui concerne la dune, des étudiants en BTS Gestion-protection de la nature du Lycée Kerplouz de Auray sont venus à deux reprises apprendre les techniques de restauration de ce type de milieu naturel, en posant du monofil pour canaliser la fréquentation et des ganivelles pour retenir le sable et limiter l'érosion de la dune.

En dehors de ces périodes de travaux importants, Émilie Moisdon veille à l'entretien des aménagements réalisés, mène des campagnes

d'arrachage des espèces invasives tel le *Baccharis* ou le *Yucca* ; elle débroussaille les zones à forte dynamique et participe activement à la sensibilisation à l'environnement en impliquant l'école d'Hoedic et en organisant régulièrement des sorties « nature ».

Pour plus de renseignements sur le Conservatoire du littoral :
www.conservatoire-du-littoral.fr

Un chantier naval pas comme les autres ou la réussite d'une reconversion

Pierre Livory

Architecte naval et écrivain de la mer, Saint-Pierre-Quiberon.

Résumé : Autrefois, quand on naissait à Houat, on devenait pêcheur ou femme de pêcheur. Un sérieux problème d'emploi se posait à celui qui ne pouvait être pêcheur, ou devait cesser de l'être, s'il voulait continuer de vivre sur son île. Aujourd'hui, les données sont un peu différentes. L'histoire de Benoît Le Roux est celle de la reconversion réussie d'un marin-pêcheur vers une activité qui le fait vivre : la réalisation de maquettes des anciens bateaux de travail de nos côtes de Manche-Atlantique. En particulier les anciens bateaux de pêche bretons.

Si, après avoir grimpé la pente raide qui vous permet de monter du port de Houat vers l'île, au lieu d'obliquer à gauche vers bourg, vous choisissez d'aller à droite, vers l'école publique, puis vers le stade, vous pourrez découvrir sur votre gauche, face au terrain de foot, quelques maisons néo-bretonnes. Dans l'une d'elles se cache, sans que son occupant ne se cache, un chantier naval original, celui de Benoît Le Roux, ancien pêcheur, aujourd'hui maquettiste de bateaux.

Oh, pas n'importe quels bateaux. Tous des voiliers anciens, des voiliers de travail régionaux essentiellement. Les bateaux sont en réduction, le chantier aussi. Si vous avez fréquenté un vrai chantier bois d'autrefois, vous divisez par un certain facteur, et vous y êtes de nouveau : même les copeaux sont à l'échelle, et le désordre en proportion. Il n'y a que Benoît, ses yeux rieurs, son sourire et son accueil, qui sont grandeur plus que nature.

Autrefois, il n'y a pas bien longtemps de cela, quand on naissait à Houat et qu'on atteignait l'âge, on devenait pêcheur, ou femme de pêcheur. Il y va tout juste d'une génération, car nos changements de civilisation s'accélèrent. Homme, on pouvait aussi choisir de s'embarquer dans la « Royale » ou à la « Mar Mar [1] », et l'on ne redevenait Îlien qu'aux congés, aux permissions, ou à la retraite. Autrefois aussi, les femmes accouchaient avec l'aide précieuse des bonnes sœurs et d'une sage-femme, et tout allait bien. Aujourd'hui, c'est Auray, ou Vannes, ou Lorient, avec « l'hélico », parfois le « Médecin des Îles »… et tout va bien.

Mais, tous les jours, la proportion de résidences secondaires augmente dans l'île, et le nombre de bateaux de pêche va en décroissant. Houat comptait 35 bateaux de pêche en 1930, d'un tonnage moyen de

1. Royale : Marine nationale ; Mar Mar : marine marchande.

3,2 tonneaux. On en dénombrait jusqu'à 45 dans les années 75, tonnage moyen 7,25 tonneaux. Il reste aujourd'hui, en 2010, 13 bateaux et 24 marins-pêcheurs. Pour celui ou celle qui veut créer les ressources lui permettant d'assurer sa vie à Houat, il faut parfois faire preuve d'imagination.

Faisons connaissance avec Benoît Le Roux, Houatais *né-natif,* fils et petit-fils de pêcheur, et pêcheur lui-même pendant une longue partie de sa vie. Benoît est né en 1950. Ses parents habitaient le bourg, dans une petite maison occupée encore à ce jour par sa mère. Benoît est allé à l'école publique dès qu'il en a eu l'âge, et jusqu'à quatorze ans. Et pendant ses loisirs, que fait un petit îlien fils de pêcheur ? Il va à la pêche. Il gratte dans les cailloux tout d'abord, attrape des crabes, des dormeurs, des *balarès* (étrilles), parfois un congre ou même un homard. Tous les cailloux d'Er Yoch et des Génétaux sont sa cour de récréation, et il les connaît comme sa poche. Dès qu'il a su marcher, ou tout juste après, il a appris à godiller dans le port. Alors, dès qu'il s'ennuie dans les cailloux, il « emprunte » une plate, ou un *canote*, et commence à mouiller un ou deux casiers, ou un bout de filet, récupéré dans le grenier du grand-père et grossièrement ramendé. Les anciens surveillent tout ça du coin d'un œil avisé, tolérant, mais attentif à ce que les âneries de ces *Gamins d'la côte* ne tournent pas au drame.

À treize ans, pendant les congés scolaires, Benoît embarque pour la première fois sur le *Reine des Flots* de Rémi Le Fur. L'année suivante, certificat d'études en poche, l'école est finie, et Benoît enfile tout naturellement bottes et ciré pour embarquer de nouveau avec Rémi. Le bateau est un *canote* de 9 mètres en bois, ponté et sans pas-

Port de Houat dans les années 1970 (Cl. G. Bertin)

serelle, construit chez Bastien, à Port Maria de Quiberon. C'est ce qu'on appelle un polyvalent, c'est-à-dire qu'il fait certains des métiers de la petite pêche côtière : casiers, filets, lignes dormantes. L'équipage de trois hommes est constitué du patron, un matelot, un mousse, en l'occurrence Benoît, qui se retrouve mousse encore sur *L'Angélus de la Mer* et encore sur le *Dominique*, de 1966 à 1968. Matelot sur le nouveau bateau du même patron, Raphaël Perron, le *Nicole-Marie-Elisabeth*, il y apprend tous les secrets de la pêche au bar et de la pose des casiers, avant le service militaire, de juillet 1970 à juillet 1971. Ces douze mois n'ont pas été perdus, puisque son affectation au Cross Étel [2] permet à Benoît de préparer son capacitaire et de le passer avec succès en 1971. Au retour du service, Benoît embarque de nouveau sur le bateau qu'il a laissé un an auparavant.

L'*Appel de la mer* et l'*E Kreiz Er Mor*, bateaux de Benoît Le Roux

En 1972, Benoît épouse à Houat une Rennaise venue en vacances sur l'île. Il est entendu entre eux qu'il abandonne la pêche, et partage avec son épouse la responsabilité du magasin paroissial d'alimentation. Pacte difficile pour les deux. Il est peut-être plus dur à un îlien de quitter la pêche qu'à une Rennaise de quitter son continent. Benoît s'accroche honnêtement et parvient à « tenir » deux ans au bout desquels il décide de mettre en chantier un bateau en bois de 11 mètres, polyvalent, aux Chantiers de Bretagne Sud, à Pont-Lorois, l'*Appel de la Mer*, un nom bien significatif. Deux autres bateaux suivront, construits dans le même chantier : en 1978, *E Kreiz er Mor* de 11 mètres, premier pêche-arrière arrivé à Houat ; en 1989, le *E Kreiz er Mor II* , polyvalent lui aussi, mesure 12 mètres ; il est construit en acier. Benoît est donc devenu « patron-pêcheur-artisan » comme il se dit ici.

Cette vie a duré trente ans. Et puis un jour de 1995, un événement, disons un événement de mer, puisqu'il s'est produit à bord, est

2. Cross : Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage.

venu bouleverser cette vie bien équilibrée. Ce jour-là, Benoît était parti seul en mer, son matelot habituel étant indisponible. Tout allait pour le mieux, le chalut était à l'eau, les funes [3] tiraient bien. Soudain : malaise, vertige, perte de conscience, lourde chute… le bateau se met à tourner doucement « en rond ».

Son oncle, qui se promenait sur la côte de Houat, l'aperçoit, se rend compte du comportement anormal du bateau, et va prévenir sa femme. Celle-ci l'appelle via le téléphone-VHF du bord. La forte sonnerie fait émerger Benoît : il atteint le combiné, tient des propos incohérents, mais dit qu'il va rentrer. Sa femme déclenche aussitôt le sauvetage : un bateau de pêche de Houat, avec à son bord le médecin des îles et trois ou quatre marins houatais, sur un bateau rapide, se dirigent vers le bateau de Benoît et les ramènent tous les deux à Houat. Mais Benoît présente un gros hématome au crâne, et le médecin a déjà appelé l'hélicoptère : le « sauveur des îliens » emporte à toutes pales Benoît à l'hôpital de Vannes. Il y restera très peu, transféré sur Pontchaillou de Rennes en urgence. Benoît est opéré et sauvé : il doit une fière chandelle à ses copains, son oncle, sa femme et aux médecins.

Quelque temps après, il retrouve son île, mais les conséquences de cette chute à bord clouent Benoît à terre, sur son bateau de landes et de falaises. Sauvé, soigné, guéri, mais condamné pour la pêche. Malgré tout, bien valide encore, il n'a pas besoin de réfléchir longtemps : il faut d'abord s'occuper pour vivre, ainsi que pour compléter la retraite amputée des années de cotisation qu'il ne fera pas. De plus, les enfants sont encore en études. Depuis qu'il est gosse, depuis toujours, Benoît a la passion des maquettes de bateaux de travail de son pays, ceux que ses ancêtres employaient. Alors il se met lui-même au travail et commence à construire, d'après les plans et détails de gréements trouvés dans différents livres et revues relatant l'époque des vieux gréements.

Puis il commence à exposer dans différents lieux publics : *« Je me souviens bien que la première maquette exposée en public le fut à Saint-Goustan, sur les quais. Je remercie encore l'Union des commerçants d'Auray, organisateurs du Marché de l'art, qui m'avaient invité à participer. Cette exposition me permit de tirer ce premier bord qui allait se révéler décisif ! »*

Pendant ce temps, Benoît a donné son bateau à commander, puisqu'il ne peut plus naviguer lui-même à bord. En effet, résolu à le vendre, il a trouvé, en attendant, un jeune patron qui l'exploite à partir de Hoedic. Cependant la malchance s'installe. Un jour de tempête à Hoedic, le bateau casse ses amarres et part se fracasser sur les cailloux de la falaise. Expertise, contre-expertise, assurances, avocats, tribunal… Voici donc le bateau condamné à ne pas être réparé, ni remplacé. Mais Benoît est né pêcheur et, *chez ces gens-là,* on ne lâche pas les avirons pour si peu.

Il va donc falloir transformer le goût pour les maquettes en métier. Les premières expositions ont eu leur petit succès ; il faut persévérer.

3. Funes : câbles du chalut.

Men Du
Canot misainier

Benoît se renseigne autour de lui et il a la chance de rencontrer un directeur de l'ANPE de Vannes, par hasard féru de maquettes, qui lui propose de l'aider pour la création d'une *micro-entreprise*, notion récente qui permet la création simple d'une petite entreprise individuelle. Pas très adepte des formalités administratives, mais motivé par une volonté solidement ancrée de faire de sa passion son deuxième métier, et de la vivre en son île où sont ses racines, Benoît fait les démarches. Pour être bien conseillé et bien aidé, il suffit souvent de commencer l'action et de montrer la fermeté de sa décision : les aides apportées à Benoît par la Cotorep et l'Agephip [4] lui permettent l'achat de la machine-combiné de menuiserie, des trois machines portatives nécessaires, de l'outillage, et du premier stock de matière première. Le garage est définitivement transformé en atelier, après avoir été isolé. Le « Chantier naval Benoît Le Roux », constructeur de modèles réduits, maquettiste, voit le jour officiellement en juillet 1997.

Aujourd'hui, les maquettes houataises s'exportent Outre-Atlantique, à Dallas, New York, ailleurs aux USA, aux Pays-Bas, en Suisse… et aux quatre coins de la France. Le délai d'attente après commande est de trois ans pour la livraison. De ce fait, Benoît voudrait bien faire appel à un peu de sous-traitance pour la mise en place du bordé sur les charpentes des coques.

Pour promouvoir sa production, Benoît expose tous les ans, voire tous les deux ans à Châteaulin, Arradon, Trégunc, Redon… et participe ponctuellement à des manifestations où sont présentées ses œuvres.

Benoît construit des maquettes de bateaux de pêche et de travail, en bois, datant de 1800 à nos jours. Elles sont entièrement réalisées à la main, à partir de plans exacts, y compris le gréement et les voiles, teintées par lui-même à la main. Le temps d'exécution va de 200 à plus de 400 heures. Les bois employés : l'acajou, l'érable, le hêtre, le chêne, le pin d'Orégon, le peuplier, le tilleul, et d'autres bois exotiques, ainsi que le contreplaqué. Les coques sont montées comme de vraies coques, avec couples, membrures et bordés.

L'origine des matières premières est très diverse ; elles proviennent souvent de la récupération, pour une destination astucieuse : cure-dents, bâtons de glaces, etc. Des morceaux de bois anodins ont parfois un destin surprenant. Les clients et les amis pensent souvent à Benoît, et lui apportent des trouvailles intéressantes. Mais il faut bien acheter, en particulier des bois de placage et le contreplaqué. Tous ces modèles peuvent être personnalisés : nom, numéro, couleurs de voiles et de coque.

Du plus ancien au plus récent on peut citer : la chaloupe pontée de 1880, la chaloupe sardinière de 1900, le langoustier de 1920, ainsi que le thonier, en passant par les pilotes bellilois de 1910. Les autres s'intercalent entre ces dates : le canot misainier, le sloop sardinier, la

4. Cotorep : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, dépendant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. - Agephip : association chargée de gérer les fonds d'aide à la reconversion des handicapés.

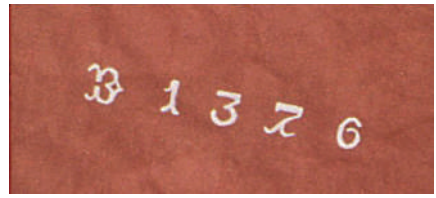

gazelle des Sables d'Olonne, le coquillier de la rade de Brest, le forban du Bono et le cordier de Roscoff, etc. L'échelle est souvent le 1/20e, parfois 1/12e pour les plus petits, comme le canot misainier.

Parlons un peu, justement, de ce canot-misainier *polyvalent* de nos ancêtres en Morbihan et en Atlantique. Je crois connaître un peu les bateaux, j'en ai contemplé bon nombre depuis l'enfance et ma vie professionnelle y fut consacrée. Il est des maquettes de toutes qualités : sur beaucoup l'œil passe dédaigneux, sans s'arrêter. Sur d'autres, incrédule, il s'attarde, étonné que soient possibles autant de mauvais goût et d'inconscience. Sur un infime nombre enfin, il se ferme d'un coup, pris au dépourvu, pour mieux se préparer au calme que va nécessiter l'examen amoureux d'une œuvre d'art, dès sa réouverture. C'est vrai que le souffle s'arrête à ce moment-là, car c'est ce que l'on regarde qui respire, et il faut marquer un temps mort pour s'accorder au rythme de l'objet vivant. Les yeux et l'esprit s'acclimatent assez bien à l'effet d'échelle. La transposition se fait vite et, sur l'objet réussi, on s'imagine facilement embarqué, prêt à la manœuvre commandée. C'est pour le toucher que la mutation est plus difficile. Sur une belle carène en construction ou à l'échouage, on passe une main confiante et amoureuse. Sur une maquette, on promène un doigt hésitant et inquiet. Le problème est là : il faut que les sensations transmises par le bout d'une phalange timide équivalent à celles que nous communique une paume assurée. Ce n'est pas facile, mais l'amour enraciné des formes fait réussir ce travail aux neurones et au cerveau.

Bref, ce misainier est splendide, construit comme une vraie coque, bordé sur membrures, avec la juste dose de détails pour évoquer le vrai, sans surcharge : la barre culottée comme une vieille pipe

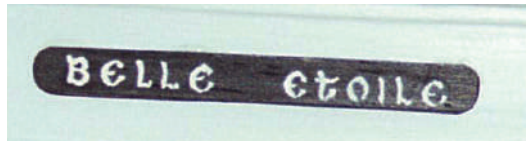

Flotte en exposition

recourbée, la carène avec son antifouling vieux rose comme ayant déjà perdu quelques fractions de microns, les bancs comme vraiment usagés aux chants, la voile de misaine au camaïeu de cachou, avec sa drisse tournée au taquet, et le curseur d'écoute qu'on entend presque passer d'un bord sur l'autre à l'empannage. Les couleurs sont choisies comme celles de la vie : coque noire, liston jaune vif, intérieur des pavois *bleu de la côte*. Le numéro d'immatriculation est peint comme nos anciens savaient le faire, avec une *police de caractères* introuvable dans le plus sophistiqué des ordinateurs et particulière à chaque quartier maritime, peut-être même à chaque port d'attache. Le nom ? C'est celui qu'a choisi le client.

On n'achète pas une maquette à Benoît, on lui commande un bateau. Et pour ce, il faut une passion, être un peu fou. Et alors attention, Benoît ne vous guérit pas, il calme juste un petit bout de votre folie. Car Benoît aussi est fou. Parfois c'est un déchirement pour lui de se séparer d'une réalisation.

Benoît Le Roux

Il se souvient d'une fois en particulier : « *J'avais construit une maquette dans l'espoir de la garder. C'était celle d'un thonier construit à Belle-Île en 1925, pour un armateur de Saint-Pierre-Quiberon, le* Notre Dame de Lotivy. *Sur l'insistance d'un client, j'ai dû me séparer de cette maquette que je destinais à mes petits-enfants… J'en ai remis une en chantier aussitôt mais le pincement au cœur avait eu lieu. Je l'ai baptisée du prénom de ma petite-fille, avec, comme numéro de voile, son année de naissance.* »

Maquettes en chantier

Loire
Pilote de Belle-Île

Aussi fou que soit Benoît, disons que cette passion n'est pas une foucade irréfléchie et qu'au contraire, l'activité est positive, à condition de ne pas être exigeant sur le « paiement des heures supplémentaires ». Même si la matière première n'est pas très onéreuse, s'il devait compter vraiment toutes ses heures, ne serait-ce qu'au SMIC [5], il aboutirait à des bateaux invendables. Il avoue bien franchement que c'est néanmoins ce revenu qui, ajouté à sa retraite, lui permet de vivre, et de continuer à vivre à Houat. La qualité de ces modèles n'est due qu'à une passion débordante, source de leur belle finition et de leur succès.

Mais une passion se nourrit, sinon elle meurt. Il faut des projets, et Benoît n'en manque pas. Dans les deux ans à venir il y aura de nouveaux modèles : sloop du Bono, bisquine de Cancale et d'autres surprises, ceci en fonction des nouvelles parutions de plans dans les revues spécialisées ou chez les associations.

Voilà donc le portrait rapide d'un constructeur naval bien spécial. Sa volonté et son goût, la passion des bateaux et de son île, lui ont permis de continuer à vivre heureux dans le cadre qui lui plaît. Grâce à ce travail, il a pu élever ses enfants, Yann, né en 1973, Bénédicte, née en 1975. L'un est aujourd'hui poissonnier à Lorient, l'autre aide-soignante à Couëron : ils sont Houatais de cœur, et lui ont donné quatre petits-enfants, qui reviennent souvent dans l'île. Benoît est un exemple de reconversion réussie dans un lieu où le tourisme pousse doucement dehors les activités classiques et ancestrales. Benoît n'est pas un passéiste, il aime les bateaux du passé de son pays et utilise toutes les méthodes modernes pour en perpétuer la vie et gagner la sienne. Une reconversion réussie qui marie harmonieusement conservation du patrimoine, passion et raison.

Photographies : Pierre Livory et collection Benoît Le Roux.

Références

- Cormier J.-C., 2000 – Présentation du chantier. *Le journal de l'ANPE - Bretagne,* n° 15, p. 10.
- Anonyme, 2010 – L'expo des 24-25/07/10 à Saint-Pierre-Quiberon. *Le Lien de la Presqu'île,* n° 100, p. 12.
- Le Guen E., 2010 – Benoît Le Roux, L'appel de la mer. *www.traitdunion-houat.fr*
- Livory P., 2010 – Un portrait de Benoît. *Armor Magazine*, n° 485, p. 52.

5. SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic

Bernard Iliou

Naturaliste, membre du conseil d'administration de Bretagne Vivante et délégué régional du Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux, 56120 Guégon.

Résumé : L'île d'Hoedic (Morbihan) présente une diversité faunistique et floristique importante, déterminée par ses habitats et sa situation géographique. Les papillons diurnes, ou rhopalocères, ont fait l'objet d'un inventaire qui recense, à ce jour, 28 espèces sur environ 83 espèces présentes en Bretagne (inventaire en cours). Cette bio-diversité joue un rôle important en tant qu'indicatrice de la préservation des milieux. Quelques éléments généraux de la biologie et une description des espèces présentes sur l'île permettront d'apprécier cette richesse en terme de patrimoine naturel.

Parmi les richesses que nous offre notre environnement, tant sur le plan de l'imaginaire, des paysages que du point de vue naturaliste, les papillons font partie des espèces du règne animal les plus populaires et familières de nos régions tempérées. Combien de fois entendons-nous, au hasard d'un échange, évoquer avec passion la rencontre avec ces espèces séduisantes, volant au dessus des prairies en fleurs, leur couleur, leur élégance, mais aussi regretter avec une certaine nostalgie leur disparition. Elles sont aussi source d'inspiration dans des domaines variés, tels que la peinture et la littérature.

Les papillons témoignent aussi de la diversité des insectes, un monde trop souvent mal connu et déprécié. Leur rôle dans l'équilibre naturel est prépondérant. Ils assurent la pollinisation des fleurs, au même titre que les hyménoptères (abeilles, bourdons...). À tous les stades de leur développement, ils constituent pour bon nombre de prédateurs une source d'alimentation non négligeable. Ils sont un maillon important de la chaîne trophique [1], essentiel à un équilibre écologique de plus en plus lourdement perturbé. Pour pallier cette prédation, les femelles pondent un important nombre d'œufs. À partir de cette ponte, seuls quelques individus adultes verront le jour. Les chenilles qui s'offrent à notre vue suscitent une réticence pour de nombreuses personnes. Elles participent pourtant à l'équilibre de l'écosystème en limitant l'expansion des végétaux.

Les papillons sont des insectes appartenant à l'ordre des lépidoptères, caractérisé par la présence de minuscules écailles colorées (*lepis* en grec) recouvrant leurs ailes (*pteron* en grec). Les pièces buccales des adultes sont adaptées à leur régime de sève avec des mandibules atrophiées et leurs maxilles formant une trompe (spiritrompe) enroulée sous la tête au repos. Les larves, ou

1. Chaîne trophique : chaîne alimentaire (Note de Melvan)

chenilles, présentent des pièces buccales broyeuses bien développées, tandis que les nymphes ou chrysalides restent peu mobiles.

Avec plus de 200 000 espèces connues à ce jour, dont la majorité peuple les pays proches de l'équateur, ce groupe est le plus important après celui des coléoptères. La plupart des niches écologiques ont été colonisées par ces insectes remarquables. Il faut distinguer les papillons de jour, « rhopalocères »,des papillons de nuit, « hétérocères ». L'antenne en massue, à l'origine du terme rhopalocère, est le critère le plus pertinent qui permet de différencier les papillons diurnes des papillons nocturnes. Les papillons de jour, avec 16 000 espèces identifiées dont 415 en Europe et 83 en Bretagne, sont minoritaires. La répartition et le nombre d'espèces dépendent de paramètres tels que la latitude, les influences climatiques (ensoleillement, température), les habitats et la distribution des cortèges floraux. Par ailleurs, les espèces n'ont pas les mêmes possibilités d'expansion ou de mobilité. Ainsi certains papillons au vol puissant, comme les vanesses, peuvent coloniser d'autres milieux en fonction des aléas liés, notamment, à leur destruction. À l'opposé, la plupart des lycaenidés, espèces de petite taille, ont une faible capacité d'expansion et s'éloignent peu de leur site originel. Ils sont de ce fait plus sensibles à toutes modifications.

L'île d'Hoedic est caractérisée par des habitats à dominante dunaire, hautement spécifiques, qui déterminent et limitent le peuplement de rhopalocères. Les divers inventaires réalisés sur l'île ont mis en évidence 28 espèces que nous allons relater.

Nous proposons dans cet article une revue de ces espèces, accompagnée de quelques critères d'identification, qui permettront de mettre un nom sur les papillons rencontrés, et d'éléments de leur biologie spécifique.

Fig. 1 - Accouplement de l'argus de l'ajonc *Plebejus argus.*

Fig. 2 - Ponte du machaon *Papilio machaon.*

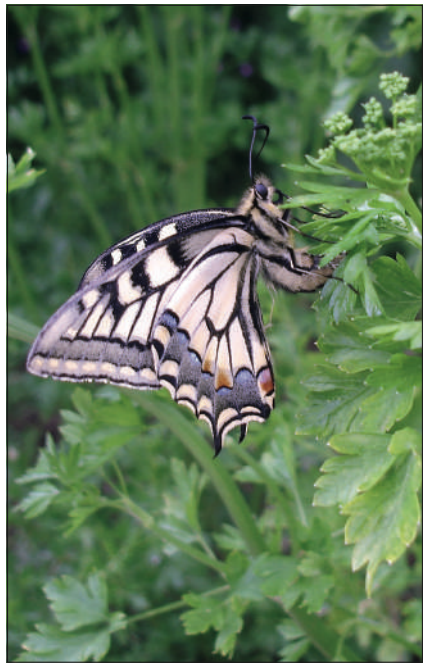

Fig. 3 - Chenille du machaon *Papilio machaon*

Fig. 4 - Chrysalide du gazé *Aporia crataegi*

Stades de vie des papillons

Avant de devenir un insecte ailé, le papillon subit des transformations successives qui lui donnent à chaque fois un aspect différent. Il passe par les quatre états caractéristiques des insectes à métamorphoses complètes, que l'on qualifie d'holométaboles. Le papillon femelle pond un œuf d'où éclôt une chenille qui se transforme en chrysalide d'où émergera le papillon imago [2]. Les particularités de chaque étape constituent un chemin bordé d'aléas pour obtenir cet organisme vivant si particulier.

- L'œuf

La plupart des papillons que l'on rencontre à Hoedic déposent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles ou sur des inflorescences, en amas plus ou moins importants ou isolément. Le nombre d'œufs varie selon les espèces, en moyenne entre 150 et 300. Certaines espèces, absentes d'Hoedic, pondent en vol légèrement au dessus de la végétation. Ces œufs ont des formes et des couleurs variées. Ils sont protégés par une enveloppe résistante que l'on nomme le chorion. Le développement de l'embryon peut se réaliser en quelques jours ou nécessiter plusieurs mois quand l'embryogenèse est bloquée pour les espèces dont l'œuf hiverne (on parle de diapause).

- La chenille

Les chenilles étonnent souvent par leur forme et leur couleur. Il s'agit d'une étape primordiale dans la vie des rhopalocères, une période d'alimentation intense qui permet à la larve d'acquérir les éléments physiologiques nécessaires pour aboutir à l'insecte ailé que nous connaissons. La tête de la chenille porte de nombreux organes sensoriels lui permettant de percevoir son environnement immédiat. Leurs deux puissantes mandibules découpent avec rapidité les végétaux, au désespoir des jardiniers lorsque les chenilles de

2. Imago : forme de l'insecte adulte à la fin de ses métamorphoses. (Note de Melvan)

Fig. 4 - Imago du gazé *Aporia crataegi* se nourissant.

piéride entament leurs choux cultivés. La filière est un autre organe prépondérant pour la suite du développement larvaire. Couplée avec les glandes séricigènes, elle permet l'élaboration de la soie utilisée par la chenille pour se maintenir au support, pour fixer la chrysalide et tisser le cocon de protection. Le revêtement composé de chitine étant peu extensible, la larve doit muer pour se développer ; en règle générale, cinq cycles larvaires se succèdent. La majorité des lépidoptères passent les deux tiers de leur existence à l'état larvaire. Celui-ci peut durer de quelques semaines à plusieurs mois selon l'ensoleillement, la durée d'éclairement, la qualité nutritive de la plante hôte ou la température ambiante.

- La chrysalide

À la fin de l'étape précédente, la chenille ne s'alimente plus et se prépare à la nymphose, qui est un stade de métamorphose entre la chenille rampante et le papillon volant. De profondes transformations internes se produisent : le tégument de la chenille se fend et laisse apparaître une chrysalide encore molle qui met plusieurs heures pour durcir. Les chrysalides peuvent être suspendues à un support, ou entourées par un cocon de soie reposant au niveau du sol. Les chrysalides de rhopalocères ont les appendices, telles que les ailes, les antennes, les pattes et la trompe, accolées au corps et soudés entre eux. Cette phase peut durer de quelques semaines, comme chez le gazé *Aporia crataegi*, à plusieurs mois, comme pour l'aurore *Anthocharis cardemines*.

- L'imago

À l'issue de ce long processus de transformation, la cuticule (peau) se fend et le papillon adulte, l'imago, apparaît. Très vulnérable à ce stade, il se suspend à un support et injecte de l'air et de l'hémolymphe [3] dans ses nervures alaires, ce qui entraîne le déploiement des ailes. Après quelques heures, il trouve une certaine rigidité et peut s'envoler. Il est alors paré de son élégance et de ses couleurs.

Les rhopalocères adultes présents à Hoedic se nourrissent exclusivement de liquide qu'ils absorbent à l'aide de leur trompe. Ils puisent leur nourriture en prélevant le nectar présent sur les inflorescences.

3. Hémolymphe : équivalent du sang chez les arthropodes. (Note de Melvan)

Fig. 5 - Morphologie du papillon (ici un amarylis *Pyronia tithonus*)

* Zone andocroniale : *Plage d'écailles sur l'aile antérieure du mâle émettant des phéromones, substances chimiques ayant un rôle dans l'attraction sexuelle. Émises en quantité infinitésimale, elles peuvent être détectées à plusieurs kilomètres.*

Celui-ci monte par capillarité puis est aspiré par les muscles pharyngiens. Cette source de nourriture est indispensable au métabolisme de l'insecte et, pour les femelles, au bon développement des œufs.

La plupart des espèces se rencontrent lors des périodes printanières et estivales (tab. 1). La durée de vie ne dépasse généralement pas quelques semaines. Par contre, les vanesses ou le citron ont une durée de vie qui dépasse six mois. L'observation de quelques espèces lors des mois de janvier ou février concerne des individus qui ont hiberné à l'état d'imago. Ils profitent de la hausse des températures pour sortir de leur léthargie et recommencer un cycle de reproduction.

Adaptation à une plante et à un habitat

Les papillons sont étroitement associés aux végétaux sur lesquels ils se nourrissent, que ce soit les feuilles, les fleurs pour les chenilles ou le nectar pour les adultes. De ce fait, les habitats [4] et leurs cortèges floristiques sont des éléments déterminants dans la répartition des espèces (tab. 1).

Hoedic offre un paysage et une mosaïque de milieux avec une prédominance dunaire, de landes sèches et de friches issues de l'abandon des pratiques agricoles. La gestion et la fauche ont permis néanmoins l'ouverture de ces espaces, ce qui contribue à favoriser les espèces végétales de type prairial.

4. L'habitat décrit les caractéristiques du milieu dans lequel une espèce peut s'épanouir. (Note de Melvan)

La détermination de l'espèce de plante qui accueille la ponte dépend d'un comportement instinctif de la femelle et résulte de milliers d'années d'évolution. Dans les biotopes favorables, en volant à faible hauteur, le papillon repère les plantes qui vont accueillir la ponte par leur émission d'odeurs. Les œufs sont pondus sur plusieurs plantes hôtes afin que les chenilles à venir ne soient pas en surabondance au regard des possibilités nutritives du support.

La seule présence de la plante hôte ne suffit pas à déterminer celle du papillon. D'autres paramètres interfèrent, comme l'habitat, l'exposition, le climat local (la pluviométrie, l'ensoleillement…) ainsi que l'évolution du milieu au regard des pratiques agricoles ou de la dynamique végétale spontanée ou naturelle qui tend souvent vers une banalisation des cortèges floraux, accompagnée d'une fermeture du biotope.

Dans la majorité des cas, les chenilles de rhopalocères sont phytophages [5] et consomment les feuilles des plantes hôtes. Les pigments caroténoïdes que le végétal contient sont assimilés par la chenille pour sa croissance, sa vision et sa coloration. Il existe plusieurs spécificités alimentaires et comportementales relatives à l'utilisation des plantes hôtes :

- Les espèces polyphages, moyennement courantes, se nourrissent sur une multitude de plantes. C'est le cas du thécla de la ronce bien présent sur l'île, qui est inféodé aux fabacées, éricacées…
- Les espèces oligophages, les plus courantes, ont un régime alimentaire limité à une famille végétale et quelquefois à un seul genre.
- Les espèces monophages, non présentes à Hoedic, se développent sur une seule espèce de plante. Cette spécificité entraîne une grande vulnérabilité du papillon, car si la plante disparaît, il ne peut subsister.

Les différentes espèces qui composent une famille de papillons se nourrissent souvent de plantes appartenant à la même famille. Par exemple, à Hoedic les azurés préfèrent les fabacées, les piérides affectionnent les brassicacées, les vanesses se trouvent sur les urticacées. Il faut noter toutefois que les azurés des nerpruns *Celastrina argiolus* présents à Hoedic utilisent une plante hôte différente en fonction de la génération. Les chenilles de la première génération se développent sur l'ajonc *Ulex sp.* et celles de la seconde génération sur le lierre grimpant *Hedera helix*.

Le soleil est déterminant

Les rhopalocères ont besoin de chaleur et d'ensoleillement afin de subvenir à leur métabolisme, à la maturation de leurs œufs, à l'accouplement et pour le vol. La couleur foncée de certaines espèces facilite l'absorption du rayonnement. Certaines espèces présentes à Hoedic comme la mégère *Lasiommata megera* ou l'agreste *Hipparchia semele* aiment se poser sur les rochers afin de récupérer la chaleur restituée. À l'opposé, le tircis *Pararge aegaria* apprécie les sites ombragés.

5. Phytophage : ne consomme que des végétaux. (Note de Melvan)

Tableau 1: Liste des 28 papillons diurnes de l'île d'Hoedic, leur habitat et leur période de vol.

Espèces	Habitat de préférence					Période de vol										
	Dunes	Jardins	Landes sèches	Prairies mésophiles	Friches	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
• Papillionidae																	
Machaon *Papilio machaon*	■	■		■	■					■	■	■	■	■			
• Pieridae																	
Gazé *Aporia crataegi*				■	■				■	■	■	■					
Piéride du chou *Pieris brassicae*		■		■	■			■	■	■	■	■	■	■	■		
Piéride du chou *Pieris rapae*		■		■	■			■	■	■	■	■	■	■	■		
Piéride du navet *Pieris napi*		■		■	■			■	■	■	■	■	■	■	■		
Piéride des biscutelles *Euchloe crameri*	■				■				■	■	■	■					
Aurore *Anthocharis cardamines*				■				■	■	■	■						
Souci *Colias crocea*	■	■	■	■	■						■	■	■	■			
• Lycaenidae																	
Thécla de la ronce *Callophrys rubi*	■		■						■	■	■	■					
Cuivré commun *Lycaena phlaeas*	■		■	■	■				■	■	■	■	■	■	■		
Azuré des nerpruns *Celastrina argiolus*		■		■	■				■	■	■	■	■	■			
Argus bleu *Polyommatus icarus*	■	■	■	■	■					■	■	■	■	■	■		
Collier de corail *Aricia agestis*				■						■	■	■	■	■			
Argus de l'ajonc *Plebejus argus*			■							■	■	■	■	■			
• Nymphalidae																	
Tircis *Pararge aegeria*		■	■		■			■	■	■	■	■	■	■	■		
Mégère *Lasiommata megera*	■	■	■		■			■	■	■	■	■	■	■	■		
Proscris *Coenonympha pamphilus*		■	■	■	■				■	■	■	■	■	■			
Amaryllis *Pyronia tithonus*		■	■	■	■						■	■	■				
Myrtil *Maniola jurtina*		■	■	■	■					■	■	■	■	■			
Agreste *Hipparchia semele*	■										■	■	■	■			
Cardinal *Argynis pandora*	■										■	■	■	■			
Petit nacré *Issoria lathonia*	■		■	■	■					■	■	■	■	■			
Petite violette *Clossiana dia*			■		■				■	■	■	■	■	■			
Paon du jour *Inachis io*		■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vulcain *Vanessa atalanta*		■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Robert-le-diable *Polygonia c-album*		■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Belle-dame *Cynthia cardui*	■	■		■	■				■	■	■	■	■	■			
Grand monarque *Danaus plexippus*	*accidentel*														■	■	

Malgré leur comportement héliophile [6] et thermophile [7], les rhopalocères sont soumis à la dessiccation. Pour y remédier, ils volent de façon énergique pour limiter le temps d'exposition et se posent sur les endroits frais et humides. Les ailes jouent un rôle de thermorégulation. Par temps frais, le papillon ouvre largement ses ailes afin de récupérer et d'utiliser au mieux le rayonnement solaire. À l'inverse, lors de journées très chaudes, il ouvre peu ses ailes et les oriente de manière à réduire les surfaces exposées.

Les migrations

Les phénomènes migratoires ont depuis longtemps étonné par leur ampleur et les questions qu'ils soulèvent. La migration chez les oiseaux fait l'objet d'études, de suivis et de campagnes de baguage, notamment à Hoedic. En ce qui concerne les invertébrés, le phénomène est largement méconnu mais il concerne un certain nombre d'espèces. La majorité des rhopalocères ne migrent pas. Dans la plupart des cas, les déplacements observés sont liés à une émigration locale, ou à un nomadisme. Cependant, certaines espèces comme le souci *Colias crocea*, le vulcain *Vanessa atalanta* , ou la belle-dame *Cynthia cardui* sont sujets à ces mouvements, aisément observables au printemps ou à la fin de l'été. Lors d'émergences importantes autour du bassin méditerranéen, les individus remontent vers le nord et peuvent se déplacer sur plus de 1 000 km. Ils voyagent de jour avec le soleil pour s'orienter et volent à une vitesse de l'ordre de 15 km par heure. Un ou deux cycles sont accomplis sur les quartiers colonisés puis les observations ont montré que les individus repartaient vers le sud au début de l'automne. Mais la plupart disparaissent à la fin du cycle de reproduction. Ces mouvements sont irréguliers d'une année sur l'autre. Les raisons de ces migrations, qui restent méconnues, correspondent peut-être à une stratégie de colonisation de nouveaux sites ou à une réponse face à des émergences ponctuelles importantes.

Fig. 5 - Grand Monarque à Hoedic.

Il faut ici mentionner l'observation exceptionnelle à Hoedic de deux grands monarques *Danaus plexippus* en octobre et novembre 2005, suite à une forte dépression. Ce papillon nord-américain procède à l'automne à de spectaculaires migrations à travers les États-Unis. Les individus observés à Hoedic pourraient avoir été portés par le vent depuis le continent américain ou bien à partir de populations qui se sont implantées sur la Péninsule ibérique ou aux Canaries. [8]

6. Héliophile : attirer vers le soleil. (Note de Melvan)
7. Thermophile : qui aime la chaleur. (Note de Melvan)
8. Le Nevé 2006.

Les espèces observées à Hoedic

Famille des papillionidae

Cette famille comprend les plus grands et parmi les plus beaux rhopalocères de notre région.

- ***Papilio machaon*** (Linné, 1758), Machaon, Grand Porte-queue [pl. I]
  - Description : Dessus à fond jaune, ailes antérieures présentant une aire noire à la base, trois petites bandes noires le long du bord antérieur et une grande bande noire près de la marge externe. Dessus des ailes postérieures avec une large bande noire saupoudrée d'écailles bleues, un ocelle rouge et une queue à proximité de l'angle anal. Les femelles sont similaires. Envergure moyenne 75 mm.
  - Habitat et biologie : Fréquente les habitats variés, tels que les jardins, prairies, friches. Vol d'avril à septembre. Une à deux générations. L'imago est un excellent voilier, il possède un vol rapide et puissant. En cas d'agression, la chenille évagine un organe (*osmaterium*) situé derrière la tête et qui diffuse une odeur répulsive. Cette espèce hiverne à l'état de chrysalide.
  - Plantes hôtes : Les apiacées sauvages comme les angéliques *Angelica sylvestris*, les peucédans *Peucedanum sp.* mais aussi la carotte sauvage *Daucus carotta*, le fenouil *Foeniculum vulgare*.

Famille des pieridae

Les membres de cette famille sont en grande partie blancs. Les sexes diffèrent plus ou moins chez la plupart des espèces par l'absence ou la présence de taches sur les ailes. Les chenilles consomment, pour l'essentiel, des crucifères ou des légumineuses.

- ***Aporia crataegi*** (Linné, 1758), gazé [pl. I]
  - Description : Dessus des ailes blanc entrecoupé de nervures noires très apparentes. Les mâles et femelles sont sensiblement identiques. La femelle est un peu plus grande avec les ailes faiblement écaillées
  - Habitat et biologie : Il fréquente les prairies bordées de haies. Vol de mi-avril à juillet en une seule génération. Il hiverne à l'état de jeunes chenilles dans des bourses de soies sur les rameaux de la plante hôte.
  - Plantes hôtes : Les pontes sont déposées sur les rosacées arbustives, aubépine *Crataegus monogyna*, prunellier *Prunus spinosa*.

- ***Pieris brassicae*** (Linné, 1758), piéride du chou [pl. I]
  - Description : Cette espèce présente un double dimorphisme sexuel et saisonnier. Ce papillon de grande taille est très blanc avec une tâche noire de forme concave sur l'apex des ailes antérieures. La femelle se différencie du mâle par la présence de deux points noirs superposés sur l'aile antérieure.
  - Habitat et biologie : Cette espèce occupe différents milieux, tels les jardins, les friches agricoles. La piéride du chou peut effectuer des migrations conséquentes. On peut l'observer du mois d'avril au mois d'octobre en plusieurs générations. Il hiverne à l'état de chrysalide.
  - Plantes hôtes : Fréquente les brassicacées cultivées, dont les choux, mais aussi les brassicacées sauvages comme la moutarde des champs *Sinapis arvensis*.

- ***Pieris rapae*** (Linné, 1758), piéride de la rave [pl. I]
  - Description : La piéride de la rave présente un double dimorphisme sexuel. Le mâle a sur le dessus des ailes antérieures une petite tâche noire. La femelle en possède deux. Le dessous des ailes postérieures est jaunâtre, saupoudré d'écailles sombres.
  - Habitat et biologie : Espèce très commune, elle occupe des habitats variés, ouverts, tels les jardins, les friches, les bords de route. Elle vole de mars-avril à octobre en plusieurs générations. Elle hiverne à l'état de chrysalide
  - Plantes hôtes : Cette espèce pond sur les brassicacées sauvages et cultivées.

- ***Pieris napi*** (Linné, 1758), piéride du navet [pl. I]
  - Description : Le mâle présente une tâche noire post-discale et deux chez la femelle qui est d'ordinaire plus sombre. Le dessous des ailes postérieures est largement veiné de gris verdâtre au niveau des nervures.
  - Habitat et biologie : Occupe les mêmes habitats ouverts que les espèces de cette famille. Il vole de mars à octobre en plusieurs générations. Il hiverne à l'état nymphal.
  - Plantes hôtes : La femelle pond sur les brassicacées sauvages.

- ***Euchloe crameri Butler*** (Butler, 1869), piéride des biscutelles, marbré de Cramer [pl. I]
  - Description : L'apex des ailes antérieures est noir, tacheté de blanc. La côte de l'aile postérieure est anguleuses. Il faut noter la couleur du dessous des ailes postérieures marbré de vert jaune.
  - Habitat et biologie : Ce papillon apprécie les habitats ouverts comme les dunes, pelouses sèches. Il vole en deux générations du mois d'avril au mois de juillet. Cette espèce hiverne à l'état nymphal.
  - Plantes hôtes : Les oeufs sont pondus isolément sur les inflorescences des brassicacées sauvages

- ***Anthocharis cardemines*** (Linné, 1758), aurore [pl. II]
  - Description : Cette espèce présente un fort dimorphisme sexuel. Le dessus des ailes antérieures du mâle possède une large plage orange distale englobant une macule noire. La base de l'aile est blanche. La femelle ne possède pas de tâche orange. Le dessous des ailes postérieures est persillé de vert olive.
  - Habitat et biologie : Vole de mars à juin et fréquente les prairies humides fleuries, les lisières de haies, le bord des chemins. Cette espèce peut se reproduire parfois sur les zones sèches. Une seule génération annuelle. Il hiverne à l'état de chrysalide.
  - Plantes hôtes : Les brassicacées sauvages telle la cardamine des prés *Cardamine pratensis*.

- ***Colias crocea*** (Geoffroy, 1785), souci [pl. II]
  - Description : Le mâle présente un dessus orange vif avec une large bande marginale noire. Le dessous des ailes postérieures est entièrement jaune lavé de vert avec une tâche discoïdale argentée. Le dessus de la femelle présente une bande marginale noire avec des taches jaunes.
  - Habitat et biologie : Cette espèce est un grand migrateur. Il possède un vol rapide. On peut l'observer d'avril à novembre. Il est plus abondant en fin d'été avec l'apport

Inventaire des papillons d'Hoedic – planche I

Machaon
Papilio machaon

Gazé
Aporia crataegi

Piéride du chou
Pieris brassicae

Piéride du navet
Pieris napi

Piéride de la rave
Pieris rapae

Piéride des biscutelles
Pieris napi

des migrateurs en provenance des régions du sud de la France. Il hiverne à l'état de chenille.

- Plantes hôtes : La femelle pond sur les fabiacées *Lotus corniculatus*, *Trifolium pratense*...

Famille des LYCAENIDAE

Cette famille comporte un très grand nombre d'espèces de taille et d'envergure réduites, ne dépassant pas 40 mm d'envergure. Le dimorphisme sexuel est très marqué notamment chez les azurés. Le vol est saccadé, tout en étant assez rapide au regard de leur faible taille. La plupart des espèces volent au ras du sol et ne s'élèvent que très rarement. Les chenilles utilisent comme plantes nourricières des arbres, arbustes, légumineuses, patiences. Certaines chenilles de lycènes ont la particularité de s'associer à des fourmis pour réaliser leur cycle biologique.

- ***Callophrys rubi*** (Linné, 1758), argus vert, thécla de la ronce [pl. II]
  - Description : Mâles et femelles sont identiques. Le dessus est brun-noir avec une tâche androconiale ovale aux ailes antérieures. Le dessous est vert avec une rangée incomplète de points blancs aux ailes postérieures.
  - Habitat et biologie : Ce thécla est parfaitement homochrome et passe facilement inaperçu. Il affectionne les habitats secs, tels que les landes rases, les dunes. Il présente un vol vif et court. Une seule génération annuelle au printemps. Il hiverne à l'état de chrysalide dans la litière végétale
  - Plantes hôtes : Ce papillon butine régulièrement les fleurs de Ronces *Rubus sp.* La chenille se développe sur de nombreux végétaux et plus particulièrement les fabiacées

- ***Lycaena phlaeas*** (Linné, 1761), cuivré commun [pl. II]
  - Description : Les sexes sont identiques. Le dessus des ailes antérieures est orange cuivré avec de grandes tâches noires et une large bordure marginale noire. Les ailes postérieures sont brun noir avec une bande marginale rouge orangé dans laquelle on peut parfois remarquer des points bleus.
  - Habitat et biologie : On le trouve dans des biotopes variés, tel que les landes, les jardins, les prairies avec une préférence pour les milieux ouverts ensoleillés. Ce papillon se pose facilement au sol pour se chauffer au soleil. Deux générations annuelles sont notées. Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : Les œufs sont pondus sur les espèces de la famille des polygonacées *Rumex crispus*, *Rumex acetosa*, *Polygonium sp.*

- ***Celastrina argiolus*** (Linné, 1758), azuré des nerpruns, argus à bande noire [pl. II]
  - Description : Le dimorphisme sexuel est marqué. Le mâle est de couleur bleue sur le dessus des ailes avec une bordure marginale noire relativement fine. La femelle présente la même couleur avec une large bande noire. Pour les deux sexes, le dessous est blanc bleuâtre avec de petits points noirs.
  - Habitat et biologie : Ce lycène se remarque facilement des autres espèces du groupe par un vol élevé, souvent à plusieurs mètres d'altitude, et par son revers des ailes

Inventaire des papillons d'Hoedic – planche II

Aurore
Anthocharis cardemines

Souci
Colias crocea

Argus vert
Callophrys rubi

Cuivré commun
Lycaena phlaeas

Azuré des nerpruns ♂
Celastrina argiolus

Argus bleu ♂
Polyommatus icarus

blanc bleuté. Il vole en deux générations. Il affectionne les landes, les jardins, le bord des haies. Il hiverne à l'état nymphal sous les feuilles.

- Plantes hôtes : elles sont très variées. Les œufs sont pondus sur les inflorescences ou les bourgeons de lierre *Hedera helix* et de l'ajonc *Ulex sp.* La ponte n'a pas lieu sur les mêmes espèces au printemps et en été.

- ***Polyommatus icarus*** (Rottemburg, 1775), argus bleu, azuré de la bugrane [pl. II]
  - Description : Les deux sexes présentent un dimorphisme très marqué. Le mâle a le dessus des ailes bleu avec une ligne marginale noire très fine. La femelle a le dessus brun avec la présence de lunules oranges aux deux paires d'ailes. Le dessous du mâle est gris clair et brun chez la femelle.
  - Habitat et biologie : Il vole dans les habitats variés comme les prairies, les friches, les jardins, les landes. De deux à trois générations sont observées. Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : La femelle dépose ses œufs isolément sur les inflorescences, les feuilles des fabiacées dont le lotier corniculé *Lotus corniculatus*, les trêfles *Trifolium sp.*

- ***Aricia agestis*** (Denis et Schiffermuller, 1775), collier-de-corail, argus brun [pl. III]
  - Description : Pour les deux sexes, le dessus est brun avec la présence d'un trait discoïdal noir sur les antérieures. Des lunules orangées sont présentes dans la partie sub-marginale des deux paires d'ailes. Pour la femelle, les lunules orangées atteignent l'apex de l'aile. Le dessous des ailes est brun grisâtre chez les deux sexes.
  - Habitat et biologie : Cette espèce apprécie les friches fleuries, les landes, les prairies humides. Il aime butiner les fleurs des fabiacées. Deux générations annuelles. Ce papillon hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : La femelle pond sur les géraniacées *Geranium sp., Erodium sp.*, astéracées *Centaurea sp.* et les cistacées *Helianthenum sp.*

- ***Plebejus argus*** (Linné, 1758), azuré de l'ajonc [pl. III]
  - Description : Le dimorphisme sexuel est très marqué. Le dessus du mâle est bleu violet avec une large bordure noire marginale . La présence d'une épine tibiale sur les pattes antérieures permet entre autres de le différencier de certaines espèces. La femelle a le dessus brun. Dans les deux sexes le dessous est brun.
  - Habitat et biologie : Il affectionne les pelouses rases, les landes et les friches sèches. Deux générations annuelles sont notées. Il hiverne à l'état d'œuf.
  - Plantes hôtes : Les fabiacées *Lotus sp.*, *Ulex sp.*..., les cistacées *Helianthemum sp.*

Famille des NYMPHALIDAE

Cette grande famille est composée de papillons de grande envergure, de 30 mm à plus de 80 mm. Ces papillons comptent aussi parmi les plus beaux papillons de nos régions. Leur vol est puissant et ils peuvent se déplacer sur de longues distances. Beaucoup de ces espèces effectuent d'importantes migrations. Les deux sexes se ressemblent. Les nymphalidaes fréquentent des habitats variés, bois, prairies, jardins et les chenilles vivent sur de nombreuses plantes depuis les ligneux jusqu'aux diverses petites espèces herbacées.

Inventaire des papillons d'Hoedic – planche III

Argus brun ♀ ♂
Aricia agestis

Azurés de l'ajonc ♂
Plebejus argus

Tircis
Pararge aegaria

Mégère
Lasiommata megera

Proscris
Coenonympha pamphilus

Amaryllis ♂
Pyronia tithonus

- ***Pararge aegaria*** (Linné, 1758), tircis [pl. III]
  - Description : Le dessus des antérieures est brun avec des taches fauves disséminées, avec la présence d'un ocelle au niveau de l'apex. Le dessus des postérieures est brun avec trois ocelles noirs à l'intérieur de taches fauves. Le dessous des antérieures est fauve orangé avec un ocelle noir et le dessous des postérieures, brun-jaune avec 5 à 6 points blancs. Le mâle se distingue de la femelle par la présence sur le travers de l'aile antérieure d'une bande androconiale sombre duveteuse et par des taches fauves moins étendues et nettement séparées.
  - Habitat et biologie : Il fréquente les chemins, les haies, les jardins, etc. Il possède un comportement territorial marqué ; de ce fait, il se tient souvent posé sur un support élevé et ensoleillé. Deux à trois générations annuelles sont observées.
  - Plantes hôtes : Les espèces de poacées : *Poa sp.*, *Dactylis glomerata*....

- ***Lasiommata megera*** (Linné, 1767), mégère [pl. III]
  - Description : Le dessus des ailes antérieures est brun avec des taches fauves orangées et près de l'apex, un ocelle noir pupillé de blanc. Le mâle possède une bande brune médiane (tache androconiale). Le dessus des postérieures est brun avec la présence de quatre ocelles à l'intérieur de taches submarginales fauves orangées. Le dessous des antérieures est fauve jaunâtre et celui des postérieures gris brun avec 7 ocelles. La femelle est semblable sans la zone androconiale.
  - Habitat et biologie : Il fréquente les biotopes thermophiles, mais aussi les landes sèches, les zones rocailleuses. On l'observe régulièrement en train de se réchauffer, posé sur le sol ou des rochers, les ailes refermées au dessus du corps. On note deux à trois générations annuelles. Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : Les espèces de la famille des poacées telles que *Festuca sp.*, *Poa* sp., *Bromus sp.*

- ***Coenonympha pamphilus*** (Linné, 1758), proscris, fadet commun [pl. III]
  - Description : Le dessus est fauve jaunâtre pâle avec une fine marge brune. Un petit ocelle noir est visible à l'apex de l'aile antérieure. Celui-ci est plus visible sur la face inférieure. Le dessous des postérieures est gris brun verdâtre avec une petite zone blanche discrète dans l'aire postdiscale avec parfois quelques ocelles bruns. Les femelles sont un peu plus grandes.
  - Habitat et biologie : Les habitats sont très variés : haies, prairies fleuries, chemins, etc. La femelle contrairement à beaucoup d'espèces pond ses œufs en vol. On observe de deux à trois générations annuelles. Ce papillon hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : Diverses poacées, *Agrostis sp.*, *Festuca sp.*, *Poa sp.*,

- ***Pyronia tithonus*** (Linné, 1771), amaryllis [pl. III]
  - Description : Le dessus des ailes est fauve orangé avec une large marge brune. Sur l'apex des ailes antérieures, présence d'un ocelle noir pupillé de deux petits points blancs. Le mâle présente une bande androconiale médiane noire et bien visible au centre de l'aile. La femelle est un peu plus grande sans la bande androconiale noire.
  - Habitat et biologie : Il apprécie les habitats variés riches en poacées : chemins, friches, haies. Une seule génération annuelle. Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : Les poacées telles que *Bromus sp.*, *Festuca sp.*, *Agrostis sp.*

- ***Maniola jurtina*** (Linné, 1758), myrtil [pl. IV]
  - Description : Le mâle a le dessus brun sombre avec un ocelle subapical à l'aile antérieure. La femelle est brune avec une plage fauve orangé marquée d'un ocelle plus grand.
  - Habitat et biologie : Ce papillon très commun occupe des habitats variés : chemins, lisières, prairies, friches, bords des chemins. Il apprécie les fleurs de ronce. Une seule génération annuelle étalée sur plusieurs mois en raison de l'émergence retardée des femelles (protandrie : émergence des mâles avant les femelles). Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : La chenille s'alimente essentiellement sur les diverses poacées : *Poa sp.*, *Brachypodium sp.*, *Festuca sp.*, *Agrostis sp.*)

- ***Hipparchia semele*** (Linné , 1758), agreste [pl. IV]
  - Description : Le dessus est brun avec des taches fauves orangé. Les ailes antérieures ont deux ocelles noirs marqués de blanc situés au milieu des taches fauves. Le dessous des antérieures est fauve jaunâtre avec une marge grise et deux ocelles pupillés de blanc. Le dessous des postérieures est gris avec une ligne noire dentée. La femelle est plus grande que le mâle, sans tache androconiale, avec une bande fauve plus grande et des ocelles plus grands.
  - Habitat et biologie : Ce papillon fréquente les milieux secs et chauds, les dunes, les affleurements rocheux. Il se confond souvent avec les rochers, le sol où il aime se reposer les ailes refermées. Il hiverne à l'état de chenille au premier stade
  - Plantes hôtes : Il pond sur les tiges sèches près du sol de poacées : *Brachypodium sp.*, *Festuca sp.*, *Agrostis sp.*

- ***Argynis pandora*** (Denis et Schiffermuller, 1775), cardinal [pl. IV]
  - Description : Espèce de grande taille au vol puissant. Le dessus est fauve marqué de gris vert, avec des lignes noires. Le dessous de l'aile postérieure est rose saumon tacheté de noir et de vert pâle à l'apex. Le mâle se distingue par deux lignes noires androconiales le long des nervures.
  - Habitat et biologie : Le cardinal apprécie les milieux ouverts secs et ensoleillées comme les dunes. Il vole en une génération de mai à septembre. Il hiverne à l'état de jeune chenille.
  - Plantes hôtes : Il pond essentiellement sur les espèces de la famille des violettes.

- ***Issoria lathonia*** (Linné, 1758), petit nacré [pl. IV]
  - Description : Les deux sexes sont similaires. Le dessus des ailes est fauve orangé avec des points noirs aux antérieures et aux postérieures. Le dessous des ailes postérieures est jaune brun avec la présence de nombreuses tâches ovales argentées de grandes tailles.
  - Habitat et biologie : Il occupe des milieux très diversifiés, comme les friches, les prairies fleuries, les jardins, les dunes. Son vol est très rapide. Deux ou trois générations annuelles sont observées. C'est une espèce migratrice qui se déplace vers le nord de l'Europe. Il peut hiverner à l'état larvaire, nymphal ou au stade d'imago.
  - Plantes hôtes : Les diverses espèces de violettes sauvages *Viola sp.*

- ***Clossiana dia*** (Linné, 1767), petite violette [pl. IV]
  - Description : Le dessus des ailes est fauve orangé marqué de dessins noirs. Le dessous est caractéristique puisqu'il présente dans l'aire marginale, une série de ronds noirs sur un fond brun violet. La femelle est similaire au mâle.
  - Habitat et biologie : Il fréquente les zones oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) et bien exposées, les pelouses sèches, les friches... Deux à trois générations peuvent être observées sur un cycle annuel. Il hiverne à l'état de chenille.
  - Plantes hôtes : La chenille se nourrit sur diverses espèces de violettes *Viola sp.*

- ***Inachis io*** (Linné, 1758), paon-du-jour [pl. V]
  - Description : Le dessus des ailes présente une couleur rouge bordeaux. Un grand ocelle bleu est visible à l'apex de chaque aile. Le dessous est presque uniformément noir. La femelle ne présente pas de dimorphisme sexuel. L'envergure est de 55 mm en moyenne.
  - Habitat et biologie : Il vole de mai à septembre mais des individus sortant de leur léthargie hivernale peuvent être observés lors de températures favorables. Une à deux générations annuelles sont notées. Il hiverne à l'état d'imago dans les greniers, les bâtiments... Il fréquente des milieux variés tels que jardins, friches, zones urbaines. Il se pose souvent au sol, les ailes refermées. Les individus qui sortent de leur hivernage ont tendance à ne pas s'éloigner de leur site. À l'inverse, au printemps, cette espèce peut s'éloigner de son habitat d'origine. Ce papillon évite les biotopes trop secs et apprécie les milieux fleuris.
  - Plantes hôtes : Il se reproduit essentiellement sur les massifs d'ortie *Urtica sp.*

- ***Vanessa atalanta*** (Linné, 1758), vulcain [pl. V]
  - Description : Le dessus des ailes est de couleur noir brun. Le bord des ailes est légèrement découpé. Ce papillon présente une bande rouge sur chaque aile et des tâches blanches à l'apex. Le dessous a des couleurs disparates nuancées de gris beige. La femelle est similaire. L'envergure moyenne est de 55 mm.
  - Habitat et biologie : On peut l'observer de fin avril à octobre. Des individus hivernants peuvent être vus lors de températures clémentes en période hivernale. Une à deux générations annuelles. Cette espèce apprécie les milieux variés, tels les jardins, les friches, les prairies humides. Le vol est rapide. Le vulcain, à l'état d'adulte, consomme les fruits avancés particulièrement abondants à l'automne lorsque ceux-ci sont tombés au sol ou la sève des arbres le long des troncs. Il hiverne à l'état d'imago ou de chrysalide. Certaines populations du sud méditerranéen entament une migration vers le nord lors du printemps. La génération automnale réalise à son tour le trajet inverse.
  - Plantes hôtes : Essentiellement les orties *Urtica sp.*

- ***Polygonia c-album*** (Linné, 1758), robert-le-diable, gamma [pl. V]
  - Description : Le dessus des ailes est fauve orangé vif avec de petites tâches noires. Le bord externe des ailes est fortement découpé. Le dessous est brun jaunâtre avec une marque blanche très distincte en forme de C blanc qui lui a valu son nom latin. La femelle ne présente pas de dimorphisme sexuel. L'envergure moyenne est de 50 mm.
  - Habitat et biologie : Le gamma fréquente les jardins, les haies, les chemins. Deux générations se succèdent au cours de l'année. En automne, il se rencontre souvent sur les fruits mûrs tombés au sol comme les mûres. Il possède un vol rapide et, en altitude, apprécie de se poser sur le feuillage.

Inventaire des papillons d'Hoedic – planche IV

Myrtil ♀♂
Maniola jurtina

Agreste
Hipparchia semele

Cardinal
Argynis pandora

Petit nacré
Issoria lathonia

Petit collier argenté
Clossiana selene

Petite violette
Clossiana dia

- Plantes hôtes : Les plantes fréquentées par la chenille sont les orties *Urtica sp*, les saules *Salix sp.*, les ormes *Ulmus sp.*

- ***Cynthia cardui*** (Linné, 1758), belle-dame, vanesse des chardons [pl. V]
  - Description : Le dessus des ailes est fauve rosé et noir avec des tâches blanches prés de l'apex. Des ocelles noirs sont présents sur l'aire submarginale en dessous des ailes. Les deux sexes sont similaires. Envergure moyenne 55 mm
  - Habitat et biologie : La belle-dame fréquente des habitats variés, dans lesquels elle va trouver les plantes nectarifères. Au printemps, elle se reproduit dans le sud du bassin méditerranéen. De nombreux individus entament une migration vers le nord en avril-mai où ils vont se reproduire durant la période estivale. Une partie de la génération émergée va alors réaliser des mouvements migratoires vers le sud de l'Europe. Elle hiverne uniquement dans le sud, à l'état d'imago ou de chrysalide selon l'amplitude thermique. Les individus restant dans nos contrées succombent, ne pouvant pas résister aux basses températures.
  - Plantes hôtes : Elles sont très nombreuses, comme les astéracées, notamment les chardons *Carduus sp.*, les mauves *Malva sp.*, les orties *Urtica sp.*

- ***Danaus plexippus*** (Linné 1758), grand monarque
  - Description : Espèce de grande taille, de couleur orange avec les ailes veinées et bordées de noir. L'apex et la bordure des ailes sont ornées de taches blanches.
  - Habitat, biologie : Espèce accidentelle, originaire d'Amérique du Nord

Conclusion

Les papillons sont des espèces très vulnérables. La grande diversité de leurs exigences biologiques leur confère un rôle d'indicateur de la qualité des milieux naturels et, de ce fait, de la santé des écosystèmes. Les modifications des pratiques agricoles avec, notamment, la disparition des habitats et l'emploi des pesticides pour le traitement des cultures ont considérablement perturbé les peuplements de rhopalocères. Au niveau national, la plupart des espèces ont vu leur nombre diminuer d'environ 50 %, notamment pour les papillons des prairies.

L'inventaire réalisé à Hoedic relève 28 espèces, alors que la Bretagne en accueille environ 83 (inventaire en cours). Ce chiffre peu élevé s'explique par la spécificité des habitats. L'île d'Hoedic a été relativement épargnée par les altérations anthropiques mais l'absence de bocage, de haies, de milieux forestiers limite le cortège d'espèces. L'éloignement de l'île constitue aussi un facteur réducteur ; beaucoup d'espèces ne s'éloignent guère de leur site d'origine.

Parmi les espèces bien représentées et qui méritent une attention particulière, signalons l'argus vert *Callophrys rubi* et le cuivré commun *Lycaenna phlaeas*. L'importance de la population de ces deux espèces est à mettre en relation avec le vaste système dunaire qui couvre une partie de l'île.

Actuellement 26 espèces sont protégées sur le plan national par le décret du 27 juillet 1993. Aucune d'entre elles n'est présente sur l'île.

La superficie limitée de l'île et de ses habitats, l'isolement des espèces au regard des populations continentales qui est un facteur

Inventaire des papillons d'Hoedic – planche V

Paon-du-jour (dessus)
Inachis io

Paon-du-jour (profil)
Inachis io

Vulcain
Vanessa atalanta

Robert-le-diable
Polygonia c-album

Belle-dame (dessus)
Cynthia cardui

Belle-dame (profil)
Cynthia cardui

contraignant pour le renouvellement de celles-ci, doivent faire prendre conscience de la vulnérabilité et de la fragilité des espèces présentes. Il faut rester vigilant pour préserver cette faune et l'environnement qui l'héberge.

L'ensemble des éléments qui figurent dans cet article émanent du travail d'inventaire réalisé en Bretagne dans le cadre de l'atlas des rhopalocères. Cette démarche est coordonnée par Bretagne vivante S.E.P.N.B. (Société pour la protection de la nature en Bretagne). Les connaissances acquises et mises en avant ne sont pas figées dans le temps. Cette liste et la présentation des diverses espèces sont la résultante d'observations durant un temps déterminé. Ces données pourront bien évidemment évoluer en fonction des éléments de connaissance à venir.

Références bibliographiques

- Carter. D.J., Hargreaves. B., Minet J., 2001 – *Guide des chenilles d'Europe*. Collection Beautés de la nature, Delachaux et Nestlé, 312 p.
- Chinery M., 1994 – *Les papillons d'Europe, Rhopalocères et Hétérocères diurnes*. Delachaux et Nestlé, 320 p.
- Collectif, 2010 - *Les papillons des Côtes d'Armor, guide-atlas des Rhopalocères*. Deuxième édition, Naturalistes des Côtes d'Armor, VivArmor Nature, 108 p.
- Delmas S., Deschamps P., Sibert J.-M., Chabrol L., Rougerie R., 2000 – *Guide écologique des papillons du Limousin , Lépidoptères Rhopalocères*. Société entomoloque du Limousin, Limoges, 416 p.
- Higgins L. G., Riley N. D., 1988 – *Guide des papillons d'Europe*. Delachaux et Nestlé 1988, 455 p.
- Houlbert C., 1912 – *Faune entomologique armoricaines lépidoptères, premier fascicule*. Charles Obertur.
- Hyde, G.E, 1979 – *Guide des papillons*. Guide Hachette nature, 61 p.
- Joannis J. de, 1908 – Contribution à l'étude des Lépidoptères du Morbihan. *Annales de la société entomologique de France*, Volume LXXVII.
- Lafranchis T., 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze, 448 p.
- Lafranchis T., 2010 - *Papillons d'Europe. Guide et clés de détermination des papillons de jour*. Diathéo, 380 p.
- Le Nevé A., 2006 – Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 128-134.

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui, par la transmission de leurs clichés photographiques, leurs remarques, leurs corrections ont permis la réalisation de cet article. Pierre Buttin, Jean David, Sébastien Gautier, Arnaud Le Névé, Pierre Yves Gourvil, Yves Thoron.

Dépôts sédimentaires récents à Hoedic

Louis Chauris

Directeur de recherche au CNRS (e.r.), Brest 29200.

Résumé : L'examen des dépôts sédimentaires récents (formation fluvio-deltaïque, plages anciennes, sol polygonal, dunes et plages actuelles) précise les allées et venues de la mer replacées dans l'évolution climatique, sur le substratum rocheux d'Hoedic.

Le substratum rocheux d'Hoedic, à dominante granitique [1], est en grande partie masqué par des formations sédimentaires. Leur examen, outre les compléments qu'il apporte à la géologie locale replacée dans son cadre régional, éclaire *ipso facto* l'évolution récente de l'île.

Un ancien dépôt fluvio-maritime insoupçonné

L'ouverture d'une carrière pour l'empierrement des chemins, près du menhir couché, a mis en évidence un gisement de galets et de sables qui avait jusqu'alors échappé à l'observation des géologues et des géographes. Cette ignorance s'explique par le fait que les dépôts, masqués sous une pellicule de sables dunaires, étaient invisibles en surface. La coupe fournie par la carrière permet d'observer sur environ 4 à 5 m (hauteur du front de taille), une accumulation sédimentaire horizontale essentiellement formée de galets de quartz, infracentimétriques à pluricentimétriques, accompagnés de quelques rares galets de granite à grain fin complètement décomposés. Ces galets sont associés à quelques niveaux sablonneux, de teinte ocre rouge. Des fentes verticales sont remplies de ces sables rouges (fig. 1).

L'origine et l'âge de ce dépôt, qui ne dépasse guère une quinzaine de mètres d'altitude, soulèvent quelques problèmes. L'émoussé des galets indique un façonnement marin. L'altération prononcée des galets granitiques suggère sa relative ancienneté. La présence de sables rouges laisse entrevoir une certaine filiation avec le Pliocène [2]. Selon toute probabilité [3], il s'agit d'une formation fluvio-marine, deltaïque, à rapporter aux puissantes nappes alluviales, déposées au cours de la régression qui a suivi la grande transgression pliocène. Le dépôt conservé à Hoedic peut être rapproché de celui qui, sur le continent, affleure à Cromenach. [4]

1. Chauris 2008. Cette étude est la troisième publiée par l'auteur dans cette revue autour de la géologie de l'île d'Hoedic. Voir références en fin d'article.
2. Pliocène : -1,8 à 5 millions d'années
3. B. Hallégouët, communication personnelle.
4. Buttin 2009.

Fig. 1 : Dépôt de galets quartzeux et de sables rouges, carrière près du Menhir couché. a) Vue générale du front de taille en mai 2006 ; b,c) Vues de détail montrant les lits sableux rougeâtres et les niveaux riches en galets à dominante quartzeuse.

Fig. 2 : Plages anciennes. a) Port Kal, le niveau est proche du niveau actuel de la mer, sa destruction alimente continuellement l'estran en galets ; b,c) Beg Lagat, le niveau est plus élevé, 5 à 6 m au-dessus du niveau actuel.

Plages anciennes éémiennes

Aucune confusion possible entre le dépôt précédent et les accumulations de galets qui apparaissent en divers points, le long du rivage, au-dessus de l'estran. À Port Kal, elles sont situées à peine au-dessus du niveau des hautes mers actuelles (fig. 2a); vers la pointe de Beg Lagat, au contraire, à plusieurs mètres au-dessus (fig. 2b,c) ; à la pointe du Vieux-Château entre 4,5 et 6 m… Ces plages anciennes sont rapportées à l'Éémien, période chaude antérieure à la dernière époque glaciaire [5]. Elles sont essentiellement constituées de galets très bien roulés et, à l'évidence, contribuent à alimenter les plages actuelles. La différence d'altitude entre ces dépôts est assez délicate à interpréter. Il s'agit probablement de dépôts d'âge légèrement différent, les dépôts les plus élevés marquant la période de réchauffement maximal, induisant un plus haut niveau de la mer. La présence de ces plages anciennes prouve que la mer actuelle n'a pas encore atteint le niveau occupé lors de la transgression éémienne, fait constaté en de nombreux points sur les côtes bretonnes.

Sol polygonal

Un bel exemple de sol polygonal a déjà été décrit en détail par A. Guilcher [6] sur la face est de l'enracinement de Beg er Faut. En ce point, un limon jaune-brunâtre est divisé en polygones de quelques dizaines de centimètres de diamètre. Cette curieuse morphologie est le résultat de tourbillons thermo-convectifs ayant brassé, au Quaternaire, la partie superficielle, dégelée en été, de la tjäle [7] limoneuse. Ces formes fossiles – ou polygones de cryoturbation [8] – sont un témoignage du climat périglaciaire quaternaire qui sévissait alors en Bretagne.

Dunes

Les sables dunaires occupent de larges surfaces à Hoedic (fig. 3a). Toutefois, le plus souvent, il ne s'agit que d'un saupoudrage, suffisant néanmoins pour voiler le substratum. Lesdits sables sont cependant plus épais au nord-est du bourg où ils ont fait l'objet d'exploitation. La dépression marécageuse ou étang de barrage de Paluden (Lenn Vras) est bordée, côté mer, par un bourrelet dunaire en cours d'attaque par la mer à l'extrémité orientale du port de la Croix. L'épisode dunaire est relativement récent puisqu'il a recouvert certains mégalithes. Il est à peu près certain que d'autres vestiges de cette époque sont encore cachés sous les sables, comme en bordure de la baie d'Audierne où plusieurs menhirs ont été dégagés dans une carrière ouverte dans les dunes. L'extension assez surprenante aujourd'hui du manteau dunaire à Hoedic ne peut se comprendre que si ces accumulations

5. Dernier maximum interglaciaire, il y a environ entre 120 000 ans.
6. Guilcher 1948.
7. Partie du sol et du sous-sol gelée en hiver.
8. Modification du sol résultant de l'alternance du gel et du dégel. (Note de Melvan)

sableuses étaient naguère nourries par un estran plus étendu qu'il ne l'est à présent.

Plages actuelles

Du point de vue nature des rivages, Hoedic peut être, en première approximation, divisée en deux secteurs : un secteur sud-est avec de grandes plages à peine séparées par des promontoires rocheux ; tout le reste de l'île, exceptée la grande grève du port de l'Argol, aujourd'hui bordée par des enrochements, et dans une moindre mesure Port l'Église, au nord, présente une côte rocheuse parsemée de petites criques.

Les dépôts des plages actuelles sont constitués de galets, de graviers et/ou de sables qui admettent localement des concentrations de minéraux lourds.

- Galets

Comme indiqué précédemment, les galets proviennent, en partie, du démantèlement des plages anciennes attaquées par la mer. Une petite proportion des galets éparpillés sur l'estran est à rattacher aux débris de taille des anciennes carrières [9] ; ils se distinguent aisément des galets « naturels » par un modelé plus anguleux et leur « fraîcheur ». Outre les galets de granite (d'origine essentiellement locale), de quartz (qui, par suite de leur résistance à l'érosion, sont certainement pour partie de provenance lointaine), de silex (amenés à la côte lors des transgressions, à partir des gisements crétacés sous-marins, fournissant la matière première des ateliers préhistoriques…), l'attention est atti-

Fig. 3 : a) Dune à l'extrémité orientale de la rade de Port la Croix, en cours d'attaque, nombreux abris d'hirondelle de rivage ; b) Grève de petits galets émoussés, au fond du port de l'Argol ; c) Sables micacés en haut du port de l'Argol, riches en biotites s'accumulant dans les zones de moindre turbulence.

3a

3b

3c

9. Chauris 2008 *Op. cit.*

rée par la présence assez fréquente de phtanites (au droit de Lann er Hoz Plat, sur la grève de Portz Guen, aux environs de la pointe de Kasperakis…).

Les phtanites se reconnaissent de loin par leur teinte bleu-noir et la présence de minces veinules de quartz blanc. Ils sont totalement inconnus en place à Hoedic. Par contre, ils affleurent largement, en bancs épais interstratifiés dans des micaschistes, au nord du massif granitique de Guérande. Il n'est pas impossible que ces roches très dures aient été étalées sur le plateau continental, à partir de ces sources, lors des épisodes de régression. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que les galets de phtanites soient les reliques de bancs immergés, en direction d'Hoedic, bancs que les progrès de la géologie sous-marine mettront peut-être en évidence…

Dans la partie orientale du port de l'Argol affleure, à basse mer, un puissant panneau de micaschistes admettant des veines quartzeuses de teinte sombre, riches en muscovite à éclat argenté. Le démantèlement actuel de cet ensemble micaschisteux dégage des fragments quartzeux. Leur aspect très anguleux s'explique par leur libération, toute récente, de la roche encaissante. Çà et là, apparaissent même des galets peu résistants de micaschistes qui ne tarderont pas à disparaître par suite de leur brassage répété sur l'estran.

• Graviers-sables micacés

L'examen sédimentologique de la plage du port de l'Argol s'avère d'un intérêt particulier. Sur sa plus grande étendue longitudinale, l'estran apparaît extrêmement riche en petits galets – ou plus pré-

Fig. 4 : Localisation des accumulations des sables lourds grenatifères. Les dépôts sont essentiellement situés dans la zone septentrionale de l'île.

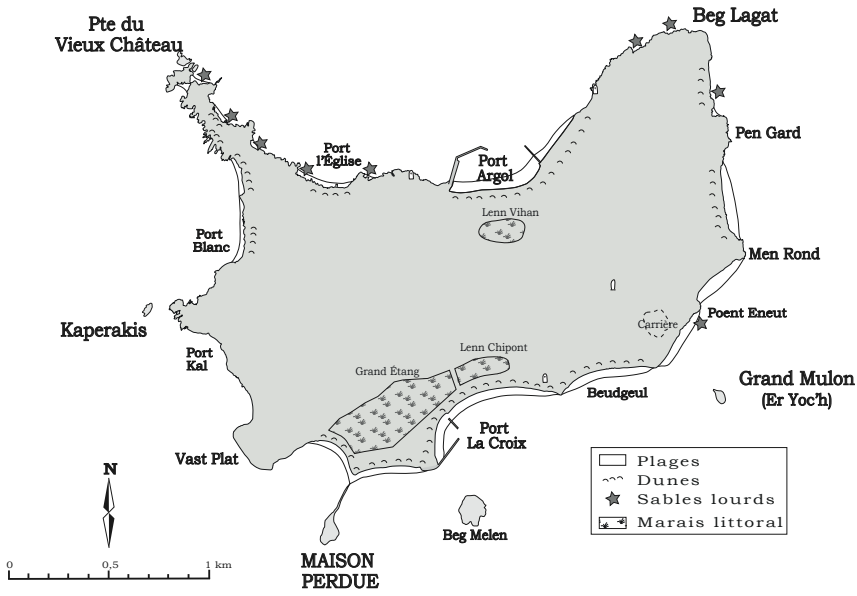

cisément graviers (souvent infra-centimétriques) essentiellement composés de quartz blanchâtre (fig. 3b). Leur faible dimension et leur degré d'émoussé parfait suggèrent qu'ils représentent les ultimes reliques de dépôts relativement anciens – peut-être des épandages fluvio-marins évoqués à propos de la carrière de l'île. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que de tels graviers sont aussi très fréquents sur les plages du continent où leur dérivation aux dépens de dépôts reconnus en place s'avère probable.

Aux approches de la partie occidentale de la plage, les graviers font place à un sable fin dont la teinte sombre reflète l'abondance de la biotite (mica noir) en provenance au moins partielle, de la destruction des micaschistes. Ces dépôts, à tendance pélitique (en feuillets minces), s'accumulent préférentiellement dans les zones de moindre turbulence (fig. 3c).

Fig. 5 : Sables lourds grenatifères, en haut de plage, sous la fontaine de Beg Lagat.

5a

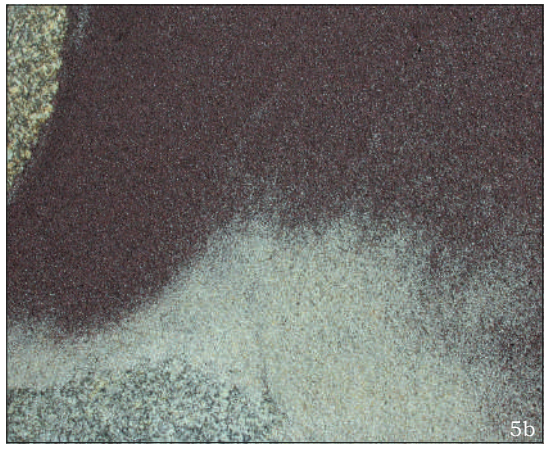
5b

• Sables lourds

Avant d'aborder les accumulations de minéraux lourds sur les plages d'Hoedic, des informations générales sur de tels dépôts paraissent indispensables. Ces minéraux forment localement de fortes concentrations sur la partie haute des estrans. Leur densité et leur résistance à l'érosion jouent un rôle essentiel dans leur accumulation. Les minéraux lourds s'opposent aux minéraux légers : la coupure est fixée à 2,89, densité au-dessus de laquelle les minéraux coulent dans le bromoforme. Ils se distinguent ainsi immédiatement du quartz (2,65) qui est le principal constituant non organogène des sables marins. Le plus souvent, les dépôts sont de teinte noirâtre (prédominance de l'ilménite et/ou de la magnétite) ou de coloration rougeâtre (pourcentage élevé en grenat). La genèse de ces concentrations – ou placers littoraux – est la résultante d'une évolution complexe où se combinent des facteurs pétrographiques, géomorphologiques, climatiques, sédimentologiques… : nature des roches de l'arrière-pays et des côtes ; érosion conditionnant l'altération du substratum et la libération des minéraux (sources) ; action des rivières, des courants marins et des vagues contrôlant la dérive littorale (transport) ; présence de pièges favorisant

les accumulations sur l'estran (dépôt). Dans le cas d'une source proche, les occurrences sont dites proximales ; dans le cas d'une origine lointaine, elles sont, par contre, qualifiées de distales ; souvent, en fait, les sources sont mixtes.

À Hoedic, les accumulations de minéraux lourds se reconnaissent immédiatement de loin par leur coloration rougeâtre prononcée, due à une forte proportion de grenat (fig. 5) ; elles sont toujours localisées sur les parties hautes de l'estran. Les occurrences suivantes ont été reconnues (fig. 4) :

- Zone du Grand Mulon : au sud de Poent Eneut, sables rouges superficiels, très localisés, sur la haute plage.
- Zone de Beg Lagat : grève à l'est, quelques minces placages très discontinus ; minuscule grève de galets à proximité même de Beg Lagat, quelques placages ; petite plage à l'ouest, localement sables rougeâtres en surface, minces couches en profondeur.
- Zone de Port l'Église : dans la petite crique située à l'est de la plage, sous le sable stérile de la haute plage, plusieurs couches minéralisées totalisent quelques centimètres.
- Zone de la pointe du Vieux-Château : toutes les occurrences observées sont situées sur le côté nord-est de la presqu'île : petite crique au sud-est de la pointe, sables lourds en surface, plusieurs couches en profondeur ; au sud-est de la crique précédente, quelques concentrations ; encore plus à l'est, les sables rouges, localisés uniquement dans la partie occidentale d'une petite crique, disparaissent progressivement vers l'est ; dans une autre crique située juste à l'est de la précédente, les sables rouges sont exclusivement limités à la partie orientale.

Dans le but de préciser la composition minéralogique, trois prélèvements, de l'ordre de 500 g par échantillon, ont été effectués par raclage à la pelle des placages minéralisés, puis analysés selon la méthode préconisée par le BRGM [10]. Le pourcentage des minéraux lourds par rapport au sable prélevé est donné en poids (60,8 %, ce qui souligne le fort pouvoir concentrateur de la mer) ; le pourcentage des principales espèces est également donné en poids (sauf pour les minéraux en traces). Le grenat est, de loin, l'espèce la plus significative avec une teneur moyenne (t.m.) de 74,7 % des minéraux lourds ; décroissance des pourcentages d'ouest en est. La staurotide représente le second minéral des cortèges : t.m. = 19 % avec, à l'inverse du grenat, augmentation de la teneur vers l'est. Ainsi, à eux seuls, grenat et staurotide constituent 93,7 % des minéraux lourds ! Parmi les autres minéraux : ilménite (1,9 %) ; magnétite (également 1,9 %) ; pyroxène (0,9 %) ; tourmaline (0,6 %) ; rutile (0,4 %). Les autres espèces sont uniquement présentes à l'état de traces (zircon, anatase, monazite, corindon, andalousite, sillimanite, disthène, épidote, amphibole, apatite, sphène…). Cassitérite et scheelite n'ont été décelées que dans un seul (et même) prélèvement.

10. Bureau de recherches géologiques et minières. Guigues & Devismes 1969, Devismes 1978.

Les analyses des sables lourds prélevés entre le Pouldu (Finistère) et Piriac (Loire-Atlantique) [11], comparées à celles d'Hoedic, autorisent quelques conclusions. Les minéraux lourds concentrés dans les petits placers d'Hoedic appartiennent à une « lignée croisée » : ils sont le résultat de processus d'« hybridation ». Une des sources majeures est représentée par le domaine groisillon, émergé et immergé : une partie importante du grenat provient de ce domaine. L'autre source essentielle est le domaine du Mor Bras à l'ouest de l'embouchure de la Vilaine : c'est d'ici que proviennent la staurotide et une partie des grenats. La participation des grenats inclus dans les micaschistes d'Hoedic reste négligeable. Il est impossible de préciser l'origine de l'ilménite, de la magnétite, du rutile, minéraux ubiquistes et, de surcroît, résistants à l'altération. Une partie de la tourmaline dérive certainement des pegmatites locales ; de même l'apatite, découverte par Yves Chauris. Le pyroxène pourrait représenter les ultimes apports des sables de la Loire, en provenance du Massif central [12].

Le lecteur intéressé par l'étude des fonds sous-marins autour d'Hoedic – ici hors de notre propos – se reportera à la *Carte sédimentologique des côtes de la France au 1/100 000,* feuille *Saint-Nazaire* et feuille *Lorient,* ainsi qu'à la nouvelle *Carte géologique de la France à 1/250 000 de la marge continentale, Lorient Bretagne sud.*

La plus petite et la plus éloignée en mer des quatre « îles » du Mor Bras (avec « Quiberon », Belle-Île et Houat), ne serait-ce justement que sous ces deux aspects, mérite une attention toute particulière. En fait, si avec des modalités diverses, les différentes formations récentes d'Hoedic se retrouvent, avec plus d'ampleur, un peu partout en Armorique méridionale, dans ladite île, ces dépôts apparaissent un peu comme des miniatures : Hoedic se présente comme un « modèle-réduit », voire comme un laboratoire expérimental. Longtemps considérée, avec raison, comme un microcosme, l'île se révèle aussi l'être par sa géologie. Et c'est ce qui, pour nous, lui confère une attirance indéniable, mieux inépuisable.

Références bibliographiques

- Buttin P., 2009 – Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 9-26.
- Chauris L., 1982 – Les sables lourds des plages du Mor Bras. Introduction à l'étude des placers littoraux en Bretagne méridionale. *Bulletin de la société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, n^{elle} série, 4, (1), p. 1-58.

11. Chauris 1982.

12. Contrairement à Houat où les sables à grenat, appelés « sables gemmifères » ont fait l'objet d'une exploitation artisanale, pour abrasif, en 1879, sur la plage du Salus, puis expédiés à Redon, il n'y a pas eu d'extraction à Hoedic où les concentrations sont nettement plus ténues (article à paraître ultérieurement dans *La Revue des deux îles*).

- Chauris L., 1987 – Composition minéralogique et origine des placers littoraux dans quatre îles du Morbihan. *Géologie de la France*, 1, p. 55-63.
- Chauris L., 2008 – Extractions littorales de granite à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles* n° 5, p. 115-125.
- Chauris L., 2009 – Pierres de construction à Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles* n° 6, p. 115-124.
- Devismes P., 1978 – Atlas photographique des minéraux d'alluvions. *Mémoire du BRGM*, n° 95, 206 p.
- Guilcher A., 1948 – *Le relief de la Bretagne méridionale de la baie de Douarnenez à la Vilaine*. H. Potier, La Roche-sur-Yon, 682 p.
- Guigues J., Devismes P., 1969 – La prospection minière à la batée dans le Massif armoricain. *Mémoire du BRGM* n° 71, 172 p.
- Thinnon I., Menier D., Guennoc P., Proust J.-N., 2008 – *Carte géologique de la France à 1/250 000 de la marge continentale,* feuille *Lorient Bretagne sud*. Coédition BGRM - CNRS.
- Vanney J.-R., Pinot J.-P., 1972 – *Carte sédimentologique des côtes de la France au 1/100 000*, feuille *Lorient*. Institut géographique national.
- Vanney J.-R., 1968 – *Carte sédimentologique des côtes de la France au 1/100 000*, feuille *Saint-Nazaire*. Institut géographique national.
- Visset L., Delalande C., Joly C., 2006 – Tourbière et marécage à Hoedic. Histoire du paysage depuis 6 000 ans. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 25-35.

L'Île des pingouins : quand Anatole France brosse une histoire de l'humanité

Paul Buttin

Grenoble 38000.

Résumé : Anatole France écrit en 1908 *L'Ile des pingouins*. Ce roman, parodie de l'histoire de l'humanité, commence sur l'île d'Hoedic et se termine en brûlot acerbe contre la société capitaliste de son temps. L'analyse de cette œuvre montre le caractère pessimiste de la pensée de l'auteur.

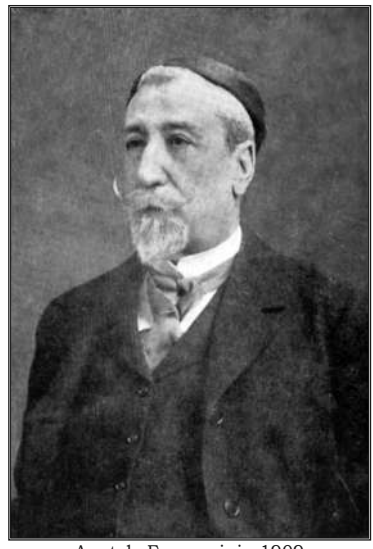

Anatole France, juin 1909
(Source andrebourgeois.fr)

C'est à la lecture de l'article de Joséfa Pricoupenko, paru dans le premier numéro de *La Revue des deux îles* que j'ai découvert Anatole France. Cet auteur n'évoquait guère pour moi, étudiant en sciences de l'ingénieur, que des noms de rues ou de places dans de nombreuses villes. On pouvait seulement entendre ici ou là qu'Anatole France était un écrivain scolaire, tellement académique qu'il en devenait ennuyeux.

Puis j'ai lu *L'Île des pingouins*, un roman qui débute avec une douce ironie sur les mœurs humaines et se termine en brûlot acerbe contre la société capitaliste. Étonné par le ton incisif, je décidai de me renseigner un peu plus sur cet écrivain finalement surprenant.

Anatole France

François Anatole Thibault, dit Anatole France, est né à Paris le 16 avril 1844 et meurt le 12 octobre 1924. Sa passion pour la littérature commence dès l'enfance dans la librairie de son père ; il connaît cependant des débuts difficiles en tant qu'auteur. C'est par un long cheminement qu'il rejoint le rang des grands écrivains français. Son importante carrière de journaliste le conduit en 1887 à être titulaire de la chronique littéraire du *Temps*, un des plus grands journaux de la Troisième République. À ce titre il refuse d'abord de publier les textes de Verlaine et Mallarmé pour finalement faire l'éloge de ces poètes quelques années après.

Écrivain prolifique, auteur de plus de quatre-vingts ouvrages, son œuvre littéraire se situe en marge du « naturalisme », courant littéraire en cours à son époque. En effet, bien que contemporain et ami de Zola, Anatole France n'est pas un naturaliste [1]. Une profonde analyse de l'homme n'est pas ce qu'il recherche, la minutie descriptive n'est pas non plus à

1. Le naturalisme est un mouvement littéraire qui s'attache à peindre la réalité en s'appuyant sur un travail de documentation qui se rapproche des méthodes mises en œuvre pour les sciences naturelles. Zola en était un des théoriciens. (Note de Melvan)

l'œuvre dans ses écrits. Au contraire, il n'hésite pas à laisser s'envoler son imagination.

Anatole France est bien campé dans la société du XIX^e^ siècle. Habitué des salons parisiens, il en fait la chronique dans *Le Lys Rouge* (1894). Par ailleurs, il entre à l'Académie française en 1896 au fauteuil de Ferdinand de Lesseps.

Trois ans plus tard, il est marqué par l'affaire Dreyfus. Lorsque Zola publie « J'accuse » dans *L'Aurore*, Anatole France est le seul académicien à signer, à la requête de Marcel Proust, la pétition dite « des intellectuels » réclamant la révision du procès. Cette affaire marque un tournant dans la vie de l'écrivain, tant dans son quotidien que dans ses écrits. Le fervent catholique devient peu à peu agnostique. De *Opinions Sociales* en 1902 à *Vers les Temps Meilleurs* en 1909, ses écrits prennent une tournure politique et sociale. C'est à cette série d'ouvrages qu'appartient *L'Île des pingouins,* paru en 1908. Sous le couvert d'une fiction, l'écrivain formule sa vision pessimiste de la société et expose une critique virulente des politiciens de son époque. Rappelons que ce début de XX^e^ siècle est propice aux grandes remises en cause politiques. Des concepts nouveaux arrivent enfin à s'imposer, comme celui de la laïcité avec la loi de séparation de l'Église et de l'État votée en 1905. On pourra enfin évoquer une des œuvres majeures d'A. France, *Les Dieux ont Soif*, parue en 1912. À travers un roman historique sur la Révolution Française, l'auteur décrit l'absurdité, pendant la Terreur, des convois de charrettes vers la guillotine, suivis par les charrettes des juges qui les y ont menés.

En 1921, Anatole France obtient le prix Nobel de littérature, devenant ainsi une figure institutionnelle de la littérature française. Certains iront jusqu'à dire qu'il est le dernier des grands écrivains. Mais, avec l'arrivée des surréalistes à la fin de sa vie, il perdra son statut de grand sage.

Son influence sur les autres écrivains est restée mitigée « *Il est disert, fin, élégant. C'est le triomphe de l'euphémisme. Mais il reste sans inquiétude ; on l'épuise du premier coup. Je ne crois pas beaucoup à la survie de ceux sur qui d'abord tout le monde s'entend* ». Gide résume ici assez bien la réputation d'écrivain superficiel dont souffre Anatole France, image qui perdure encore de nos jours.

Par contre, il est bien perçu à l'étranger. H. G. Wells fait son éloge tout en constatant le manque d'intérêt des écrivains français à son égard : « *On peut dire que vous avez exercé sur la littérature anglaise une influence plus grande même que celle de vos œuvres sur les lettres françaises.* ». Cette influence se retrouve en particulier dans certains romans de George Orwell.

Comment aussi ne pas faire la comparaison, même anecdotique, avec Camile Saint-Saëns, compositeur français adulé en Grande Bretagne et mal aimé en France. Les deux furent des références de leur vivant puis « ringardisés » après leur mort : la musique contemporaine a sonné le glas de la musique impressionniste propre à Saint-Saëns. Par ailleurs, une même légèreté d'écriture alliée à une parfaite maîtrise technique caractérise l'œuvre de l'écrivain, comme celle du musicien. Et les deux auteurs proposent leur réflexion sur l'humanité tout en s'autorisant des digressions parodiques : *L'Île des Pingouins* pour A. France, *Le Carnaval des animaux* pour C. Saint-Saëns.

« *Soyez des hommes !* »
Extrait de *L'Île des pingouins*, Anatole France

« *L'archange, descendu dans l'île des Pingouins, trouva le saint homme endormi au creux d'un rocher, parmi ses nouveaux disciples. Il lui posa la main sur l'épaule et, l'ayant éveillé, dit d'une voix douce :*

— Maël, ne craint point !

Et le saint homme, ébloui par une vive lumière, enivré d'une odeur délicieuse, reconnut l'ange du Seigneur et se prosterna le front contre terre.

Et l'ange dit encore :

— Maël, connais ton erreur : croyant baptiser des enfants d'Adam, tu as baptisé des oiseaux ; et voici que par toi des pingouins sont entrés dans l'église de Dieu.

À ces mots, le vieillard demeura stupide.

— Lève-toi, Maël, arme-toi du nom puissant du Seigneur et dis à ces oiseaux : "*Soyez des hommes !*"

Et le saint homme Maël, ayant pleuré et prié, s'arma du nom puissant du Seigneur et dit aux oiseaux :

— Soyez des hommes !

Aussitôt les pingouins se transformèrent. Leur front s'élargit et leur tête s'arrondit en dôme, comme Sainte-Marie Rotonde dans la ville de Rome. Leurs yeux ovales s'ouvrirent plus grands sur l'univers ; un nez charnu habilla les deux fentes de leurs narines ; leur bec se changea en bouche et de cette bouche sortit la parole ; leur cou s'accourcit et grossit ; leurs ailes devinrent des bras et leurs pattes des jambes ; une âme inquiète habita leur poitrine.

Pourtant il leur restait quelques traces de leur première nature. Ils étaient enclins à regarder de côté ; ils se balançaient sur leurs cuisses trop courtes ; leur corps restait couvert d'un fin duvet. Et Maël rendit grâces au Seigneur de ce qu'il avait incorporé ces pingouins à la famille d'Abraham.

Mais il s'affligea à la pensée que, bientôt, il quitterait cette île pour n'y plus revenir et que, loin de lui, peut-être, la foi des pingouins périrait, faute de soins, comme une plante trop jeune et trop tendre. Et il conçut l'idée de transporter leur île sur les côtes d'Armorique. »

L'Île des pingouins

L'Île des pingouins est une fiction retraçant l'histoire de l'homme depuis l'aube de la civilisation, se poursuivant au XIX[e] siècle pour se terminer dans un futur apocalyptique. Pour ses personnages l'auteur s'inspire des figures connues de l'époque mais en usant de pseudonymes. On peut ainsi reconnaître Dreyfus dans le personnage de Pyrot ou Zola dans Colomban. Car si Anatole France parle bien de l'humanité, les personnages de son histoire ne sont pas des hommes mais des pingouins.

La course au pôle Sud est un événement marquant de ce début de siècle : en 1907, Charcot revient d'une de ses expéditions en Antarctique, au pays des manchots assimilés généralement aux pingouins [2]. L'allure endimanchée de ces volatiles devient pour Anatole France la figure emblématique du bourgeois ; l'auteur entend ainsi désacraliser la société de l'époque. Le pingouin, avec sa démarche gauche et pompeuse, est l'image de l'homme dans ses aspects les plus ridicules.

Saint Maël, un moine breton prêche d'île en île. Alors qu'il retourne à l'île d'Hoedic pour rappeler à ses îliens la bonne parole qu'ils ont oubliée, le moine se laisse tenter par le diable. Pris au piège par une

2. Le pingouin est en fait le nom de deux espèces d'oiseau de l'hémisphère Nord. Le grand pingouin *Alca impennis*, autrefois très abondant, a disparu du fait de la prédation de l'homme au milieu du XIX[e] siècle. Il ne pouvait voler et constituait une proie facile. Le petit pingouin *Alca torda,* qui ne dépasse guère 40 cm, peut voler. On le trouve du pôle Nord jusqu'à la Bretagne. (Note de Melvan)

tempête, son embarcation dérive jusqu'à une île en Antarctique. Ayant perdu ses lunettes en chemin, il prend les pingouins de la banquise pour des hommes et entreprend aussitôt de les baptiser. Mais ces animaux, êtres sans âme, ne peuvent recevoir le baptême…

L'auteur nous emmène alors au paradis, où l'on assiste à des débats entre Dieu et ses théologiens, saint Augustin en tête, afin de trouver une solution pour réparer l'erreur du moine. Après maintes discussions, le conseil des sages du paradis décide de déplacer l'île des pingouins jusqu'en Bretagne et de faire de ces oiseaux des hommes. Débute ainsi, pour ces êtres simples, la grande aventure de la civilisation.

Puis, se déroule une expérience grandeur nature où l'on voit l'homme-pingouin évoluer à travers les âges, l'apparition de la sexualité, l'avènement de la propriété, les origines de la féodalité… L'auteur s'arrête quelques instants au Moyen Âge sur Dante, juste le temps de le passer, lui aussi, à la moulinette désacralisatrice. Il évoque alors la révolution de 1789, puis arrive rapidement au XIX^{e} siècle où trois évènements sont particulièrement détaillés : l'aventure du général Boulanger, l'affaire Dreyfus, les différentes intrigues politiques et les scandales financiers de cette fin de siècle. Avec une certaine prescience, Anatole France décrit comment l'élite de la société se jette aveuglément dans la guerre, une guerre qui n'a pas encore été déclarée en 1908.

Dans la dernière partie, l'écrivain s'essaie à l'anticipation. Avant les romans d'Orwell et de Huxley, il évoque un futur violent, dans lequel sont esquissés les derniers développements de la société capitaliste jusqu'à la perte de contrôle des technologies. Un monde qui ne cesse de s'auto-détruire pour renaître de ses cendres et à nouveau se détruire. Un cycle angoissant dans lequel Anatole France laisse apparaître son pessimisme latent envers la société.

Hoedic et *L'Île des pingouins*

On peut se demander ce que vient faire l'île d'Hoedic dans ce roman. Elle n'est citée que dans les premières pages, la première des îles que saint Maël évangélise, puis la suite du récit se situe sur une autre île imaginaire, importée de l'Antarctique. Cette présence anecdotique d'Hoedic dans *L'île des pingouins* ne sert finalement que de support au début du récit. L'auteur utilise cette île *« perpétuellement battue des vents »* pour entrer dans son histoire.

Entre 1905 et 1908, Anatole France visite régulièrement la presqu'île de Quiberon, d'où il signe, en 1908, la préface de *L'Île des pingouins*. Il loge à Quiberon place Hoche, à l'hôtel Penthièvre et Plage [3], non loin de Port Maria d'où part le « service postal » assurant la desserte des îles. Rien ne permet de l'affirmer mais il n'est pas impossible que l'écrivain ait profité d'un de ses séjours quiberonnais pour visiter Hoedic.

À la lecture de la très brève description qu'il fait de l'île dans son roman « *Un beau figuier s'élevait dans un creux de l'île et poussait au loin ses branches* », on ne peut s'empêcher de penser au vénérable et emblématique figuier sur le chemin du Vieux Port, déjà décrit comme un vieil arbre en 1860 par Auguste Brizeux dans le poème *Les Bretons* où il évoque Hoedic : « *Derrière un mur s'élève un figuier pâle et vieux* ».

La question reste cependant ouverte. Peut-être, un jour, un vieux registre confirmera le passage de l'auteur sur l'île ?

3. Le Core & Le Core 2003.

« *Demain, ce sera fini* »
Extrait de *L'Île des pingouins*, Anatole France

« *Maintenant le bruit des détonations régnait continu comme le silence, à peine perceptible et d'une insurmontable horreur. Les appareils d'éclairage étant détruits, la ville demeurait plongée toute la nuit dans l'obscurité, et il s'y commettait des violences d'une monstruosité inouïe. Seuls les quartiers populeux, moins éprouvés, se défendaient encore. Des volontaires de l'ordre y faisaient des patrouilles ; ils fusillaient les voleurs et l'on se heurtait à tous les coins de rue contre un corps couché dans une flaque de sang, les genoux pliés, les mains liées derrière le dos, avec un mouchoir sur la face et un écriteau sur le ventre.*

Il devenait impossible de déblayer les décombres et d'ensevelir les morts. Bientôt la puanteur que répandaient les cadavres fut intolérable. Des épidémies sévirent, qui causèrent d'innombrables décès et laissèrent les survivants débiles et hébétés. La famine emporta presque tout ce qui restait. Cent quarante et un jours après le premier attentat, alors qu'arrivaient six corps d'armée avec de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de siège, la nuit, dans le quartier le plus pauvre de la ville, le seul encore debout, mais entouré maintenant d'une ceinture de flamme et de fumée, Caroline et Clair, sur le toit d'une haute maison, se tenaient par la main et regardaient. Des chants joyeux montaient de la rue, où la foule, devenue folle, dansait.

— Demain, ce sera fini, dit l'homme, et ce sera mieux ainsi.

La jeune femme, les cheveux défaits, le visage brillant des reflets de l'incendie, contemplait avec une joie pieuse le cercle de feu qui se resserrait autour d'eux :

— Ce sera mieux ainsi, dit-elle à son tour.

Et, se jetant dans les bras du destructeur, elle lui donna un baiser éperdu. »

Un brûlot satirique

Quarante ans avant Georges Orwell et *La Ferme des animaux*, Anatole France lance dans *L'Île des pingouins* un sévère réquisitoire contre la société sous la forme d'une parabole où des animaux dotés d'âme évoquent les dérives des hommes de son époque.

L'auteur de cette satire marque ici son mépris pour la société de son temps. C'est par l'ironie et en déniant à l'homme toute spiritualité qu'il dénonce les erements dont il est le spectateur. Que voir lorsqu'il décrit ce procès divin sur le refus du baptême aux pingouins sinon le mépris même de la chose religieuse ? De la plaidoirie du personnage de saint Augustin *(« Les mœurs des oiseaux sont, en bien des points, contraires aux commandements de l'Église. Et les pingouins n'ont pas de raison pour en changer.»)* jusqu'au jugement final de Dieu (*« Ces oiseaux seront changés en hommes »)* le débat théologique est ridiculisé. Le sacré est transformé en profane, le jugement divin en joute oratoire dans un paradis formé par une assemblée de rhéteurs.

On retrouve néanmoins dans *L'Île des pingouins* la légèreté d'écriture propre à Anatole France. Une écriture rapide, agréable et pour laquelle les descriptions sont réduites au minimum. C'est un style vif et souple, une écriture en mouvement qui passe plus ou moins vite sur les sujets selon l'importance que veut y porter l'auteur.

Ainsi, lorsqu'il aborde l'affaire Dreyfus, le récit s'arrête et toute l'affaire est décrite dans ses moindres détails. On comprend alors le poids de cette affaire dans sa vie. Anatole France veut montrer à quel point la pauvreté des arguments contre Dreyfus est utilisée comme une arme de destitution nationale. Il insiste particulièrement sur le vide des preuves à

charge. Greatuk, ministre de la guerre dans le roman, résume l'affaire en deux mots : « *Ce procès est un chef d'œuvre : il est fait de rien* ». Colomban, figure de Zola dans le récit, « *un petit homme myope, renfrogné, tout en poil,…* », est décrit en héros : « *Colomban portait avec surprise et douceur le poids de la réprobation générale* ».

Sur le plan politique, Anatole France est un socialiste convaincu et fait partie des soutiens solides de Jean Jaurès. La parodie de l'Église dans *L'Ile des pingouins* cadre bien avec les débuts de la laïcité. Il s'amuse pourtant de cette anecdote relative aux ministres d'un gouvernement de droite, *« C'était alors une des coutumes les plus solennelles, les plus sévères, […], de mettre dans tout ministère destiné à combattre le socialisme un membre du parti socialiste ».* Voila qui résonne aujourd'hui comme un écho qui prête à sourire.

La fin du roman nous impressionne par la vision d'un avenir peu encourageant. L'auteur voit la ville du futur prise dans un mouvement que l'homme n'arrive plus à contrôler. *« On ne trouvait jamais les maisons assez hautes ; on les surélevait sans cesse. »* « *Quinze millions d'hommes travaillaient dans la ville géante* […]. *Nulle clarté du ciel ne perçait les fumées des usines dont la ville était ceinte.* » Le futur qu'imagine Anatole France est inquiétant, un avenir perdu dans une course folle, emporté par un capitalisme que plus rien ne peut arrêter. *« Le nombre des aliénés augmentait sans cesse ; les suicides se multipliaient ». « Chaque jour des machines éclataient, des maisons sautaient,… »* Enfin il y a cette guerre prédite dans un futur proche : *« la guerre devint universelle et le monde entier fut noyé dans des flots de sang ».*

L'Île des pingouins qui s'ouvre sur un ton doucement ironique prend un tour plus dur lorsque son auteur traite des procès d'une élite aveuglée par son ambition et d'une foule animée uniquement par la haine. Le livre se termine en pamphlet féroce contre la société de son époque. Anatole France est alors loin des salons mondains et de cette réputation d'écrivain conformiste et ennuyeux.

Cette leçon d'humanité est le cauchemar d'un vieux sage du début du vingtième siècle. Depuis, nous avons eu deux guerres sanglantes et l'avenir semble encore aujourd'hui incertain. Mais l'humanité continue son chemin… En nous projetant sur un miroir, Anatole France reste celui qui nous permet de profiter des bienfaits qu'apporte le progrès sans pour autant que nous y laissions nôtre âme.

Références

- Brizeux A., 1860 – *Œuvres complètes*. Michel Levy frères,libraire éditeurs, Paris.
- Collectif, 1993 – *Le nouveau dictionnaire des œuvres*. Édition Robert Laffont.
- Foucaud B., 2001 – *L'œuvre d'Anatole France : à la recherche d'une philosophie du monde par l'écriture du Désir*. Thèse Université d'Angers.
- France A. 1908 – *L'Île des pingouins*. Réédition 1964, Livre de poche.
- Le Corre D. et Le Corre J., 2003 – *Au coeur de la presqu'île de Quiberon*. Keltia Graphic. 128 p.
- Pricoupenko J., 2003 – L'Île des pingouins, roman d'Anatole France. *Melvan, La Revue des deux îles* n° 1, p. 97-98.
- Suffel J., 1954 – *Anatole France par lui-même*. Éditions du Seuil.

Henri Queffélec : l'homme qui aimait les îles

Éric Auphan

Professeur d'histoire [1], Quimper 29000.

Résumé : En 2010 fut célébré le centenaire de la naissance de l'écrivain brestois Henri Queffélec (1910-1992). De nombreuses manifestations (dont un colloque à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest et la 12e édition du salon international du livre insulaire à Ouessant) ont rendu hommage à cet auteur méconnu de son vivant, mais aujourd'hui reconnu comme un des plus grands romanciers maritimes de langue française du XXe siècle. C'est en 1954 que « le grand Keff » découvrit Houat et Hoedic. Il fit par la suite de nombreux séjours dans ces deux îles, qui servirent de décor à *La mouette et la croix* (1969).

Henri Queffélec en 1960 (photo Jacques Boulas).

« *J'ai passionnément aimé la Méditerranée* ». C'est par ces mots que Fernand Braudel commençait sa thèse-monument sur cette mer originelle [2]. « *J'ai passionnément aimé les îles bretonnes* », aurait pu écrire Henri Queffélec au soir d'une vie tout entière vouée à la Bretagne, ses côtes, ses péninsules, ses caps et toutes ces échappées belles vers le vieil océan atlantique que sont ses îles [3]. Pour l'enfant du Finistère, né à Brest le 29 janvier 1910 et passant ses vacances dans l'anse de Morgat, en presqu'île de Crozon, en face de l'île de l'Aber, le regard se portait tout naturellement vers la mer d'Iroise, là où finit la terre mais surtout là où commence la mer. Sein, Ouessant et Molène ne lui inspirèrent pas moins de six romans parmi ses plus célèbres : il y raconta la dure vie quotidienne sous l'Ancien Régime [4],

1. Éric Auphan est professeur d'Histoire en classes préparatoires littéraires au lycée de Kerichen à Brest. Il est diplômé de Sciences Po Paris, agrégé de l'Université et docteur en histoire. Sa thèse (publiée en 1998) portait sur *Les îles de la mer d'Ouest : Approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale.* Il participe au salon d'Ouessant depuis sa création en 1999, a co-dirigé les trois volumes de la *Bibliographie des îles de Bretagne* parus en 2000, 2001 et 2002, et collabore à la revue *L'Archipel des lettres* depuis sa création en 2007. Il est également vice-président de l'Association des Amis d'Henri Queffélec depuis 1996. À ce titre, il a co-organisé le 1er colloque international consacré à l'écrivain brestois en 1999 et un grand « Colloque du centenaire » à l'université de Bretagne occidentale à Brest du 17 au 19 juin 2010.

2. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (Braudel 1949).

3. *Je te salue, vieil océan !* est une incantation de Lautréamont que Queffélec reprit comme titre pour un essai.

4. Dans *Un recteur de l'île de Sein* et *Un homme d'Ouessant.*

le naufrage du *Drummond Castle* en 1896 [5], la construction des phares (celui d'Armen dans la Chaussée de Sein [6] et celui de la Jument à la pointe sud-ouest d'Ouessant [7]). Il n'oubliait pas non plus Batz où il séjourna souvent chez son ami Yves La Prairie [8], sans jamais pourtant lui consacrer un roman. Mais les autres îles du Ponant l'attirèrent aussi, en particulier Bréhat, Groix et Belle-Île-en-Mer (où il fit de fréquents séjours jusqu'à la fin de sa vie) [9].

Qu'en fut-il de Houat et Hoedic [10] ? C'est dans les années 1950 qu'Henri Queffélec découvrit ces deux petites îles séparées en géographie (et aujourd'hui réunies en écriture !) par le passage des Sœurs et l'îlot de Melvan. La principale source d'information dont nous disposons aujourd'hui pour connaître les impressions de l'écrivain finistérien au contact de ces terres morbihannaises est l'abondante correspondance qu'il a entretenue avec son ami suédois Rolf Edgren [11]. La première lettre rédigée à Hoedic est datée du 16 juillet 1954. Celui que l'on surnomme « le grand Keff » s'exprime en ces termes :

> « *Après une année fatigante, je me suis retiré dans une petite île du Sud breton et j'ai dû, moi, me séparer d'Yvonne et des petits, qui ont rejoint Lanildut (où je dois les retrouver au mois d'août). Séjour formidable. Idylle et sauvagerie. Des hôteliers charmants. Des mœurs "d'un autre âge" : les vaches vont aux champs et reviennent à l'étable toutes seules et la seule boutique de l'île est tenue par des religieuses, qui vendent le pain, l'épicerie, la quincaillerie, etc… Il faudra que vous reveniez en Bretagne ! Il y a encore pour vous à découvrir ici !... Pas une automobile, pas même un vélomoteur. Rien que des brouettes et deux voitures à bras…* » [12] .

À Hoedic, Queffélec avait coutume de prendre pension à l'hôtel « Carcanagues ». Un personnage haut en couleur, l'ex-chanteuse Jackie Carnac, tenait alors cet établissement hôtelier, le seul du lieu. C'est au cours d'entretiens avec Jean-François-Marie Rio, recteur de l'île de 1954 à 1960, que Queffélec put consulter les quelques archives du presbytère et s'informer sur la figure de l'abbé Marion, prêtre réfractaire dans la tourmente révolutionnaire. En 1969, ce personnage historique prit le nom littéraire de Jacques Andro dans *La mouette et la croix*.

5. Dans *Les îles de la miséricorde.*

6. Dans *Un feu s'allume sur la mer.*

7. Dans *Le phare, La lumière enchaînée.*

8. Né en 1923, Yves La Prairie rédigea la biographie d'Henri Queffélec.

9. Bréhat dans *La voile tendue et* Groix dans *Ils étaient six marins de Groix… et la tempête.*

10. Dans *La mouette et la croix.*

11. Henri Queffélec fit la connaissance de Rolf Edgren alors qu'il était lecteur à l'université d'Uppsala en Suède entre 1935 et 1939. Né en 1909, Edgren était son étudiant et ils se lièrent rapidement d'une amitié qui dura jusqu'à la mort de ce dernier en 1990. Leur correspondance, publiée et annotée par l'Association des Amis d'Henri Queffélec, s'étend sur 45 années. Voir les *Cahiers Henri Queffélec* n° 5 - 2001, et n° 6 - 2002.

12. Extrait, de même que l'ensemble des citations qui suivent, des *Cahiers Henri Queffélec* n° 5, 2001 et n° 6, 2002.

Cette « révélation hoedicaise » se poursuit dans les lettres suivantes. À l'époque, les deux amis (dont la vie personnelle fut étonnamment parallèle) ont 45 ans. Ils se sont mariés et ont déjà connu des paternités multiples quoique tardives [13]. Henri Queffélec rêve de réunir sa famille et celle de Rolf Edgren pour un été en Bretagne. Il soumet son projet à son ami dès son retour à Paris, dans une lettre datée du 10 septembre 1954 :

« *Nous garderons la liaison et, dans le cas où mon île morbihannaise vous intéresserait toujours, nous veillerons à ne pas la laisser fuir. Car l'hôtel, en tout et pour tout a… six chambres ! Qui jugerait la France là-dessus ne se ferait pas une mauvaise idée du moral de la population, mais la trouverait économiquement arriérée… Malgré tous les barrages des Alpes et des Pyrénées, on s'éclaire à la bougie. Les notables, au "gaz butane" (dont les hannetons, un jour sur trois, affolés par la lumière, viennent démolir les manchons fragiles)… Merveilleux séjour. J'ai fait de très belles promenades en mer avec les pêcheurs, de très braves types, et pêché plusieurs kilos de crevettes…* » [14].

Edgren ayant répondu de façon enthousiaste, Queffélec lui donne de nouveaux renseignements dans une lettre datée du 28 mars 1955, non dénuée d'humour (le spécialiste des langues romanes ayant émis le désir de venir en France pour parler français !) :

« *L'hôtel de l'île d'Hoedic (où l'on parle français) m'a transmis ses prix : 1 200 F par adulte (10 % service en plus et boissons) par jour et 450 F par enfant. Il me semble que ce sont des prix raisonnables ? Je serais ravi si nous pouvions combiner un séjour dans cette île ensemble, pour une ou deux semaines. Penses-tu me répondre si tu acceptes le principe et quelles seraient vos dates ? Je crois pouvoir t'affirmer que vous n'oublieriez jamais, ensuite, cet endroit, qui, sur un autre plan, est aussi beau que Lestrevet-Plomodiern (avec des hôteliers beaucoup plus sympathiques)…* ».

Malheureusement, la correspondance de l'été 1955 est manquante. On peut cependant déduire des lettres de 1956 que le projet hoedicais n'a pas complètement abouti, Rolf Edgren étant vraisemblablement venu en solitaire (sans doute son épouse est-elle restée auprès des enfants en Suède, pour une raison inconnue). Mais les Queffélec ont retrouvé les Edgren en Suède durant l'été 1956, et Henri retourne seul à Hoedic durant l'été 1957, non sans se confier à son ami.

- *Quiberon, le 16 juillet 1957*

« *Arrivé ici de Paris hier soir (je m'embarque tout à l'heure pour Hoedic), j'ai vu la marque de la Providence dans le fait que la seule chambre de*

13. Henri Queffélec épousa Yvonne Pénau le 11 janvier 1940. Il eut avec elle quatre enfants entre 1946 et 1953 : Hervé (né le 15 avril 1946), Anne (née le 17 janvier 1948), Jean-Marie (né le 4 septembre 1949, plus tard connu sous le nom de plume de Yann) et Tanguy (né le 24 septembre 1953). Rolf Edgren épousa Eva Strömstedt le 1er mars 1947. Il eut avec elle trois enfants entre 1948 et 1962 : Johan (né le 19 février 1948), Anne (née le 9 mai 1951) et Isabelle (née le 28 août 1962).

14. L'électricité n'est arrivée à Hoedic qu'en 1963 !

l'"Hôtel du Phare" encore disponible était celle-là même où nous avions dormi… Je suis allé prendre un bain près de "notre" petite plage… ».

- *Hoedic, le 6 août 1957*

« *Ta lettre m'a décidé à faire la promenade d'Houat dès aujourd'hui. La journée ne fut guère moins admirable et j'ai ajouté un certain nombre de sites à la prospection de l'autre fois, mais j'ai regretté Yvonne et toi. Eva aussi, déjà mystiquement présente il y a deux ans. Quel admirable pays…* ».

- *Hoedic, le 12 août 1957*

« *Les Carcanagues, sensibles à ton bon souvenir, t'adressent, vous adressent leurs amitiés les meilleures. Tu es ultra populaire dans la maison. M. Carcanagues, en particulier, a un faible pour toi. J'ai l'impression, sans vouloir te flatter, que tu "réalises" pour lui une sorte d'idéal d'homme. Le recteur, l'abbé Rio, ne t'oublie pas non plus…* ».

Durant l'été 1958, Henri projette de nouveau de rejoindre son ami Rolf en Suède. Mais finalement, en raison des événements politiques en France et en Algérie, il se retrouve à Hoedic avec Hervé, son fils aîné, âgé de 12 ans.

- *Paris, le 26 juin 1958*

« *Ce lundi, je me replie sur Hoedic avec Hervé, que je veux ou plutôt que je voudrais transformer en grand pêcheur de crevettes, peu à peu. Puis Hervé ira retrouver sa maman à Lanildut où je me rendrai plus tard vers la mi-août. J'ai énormément de travail…* ».

La réponse de Rolf atteste l'attachement du Viking aux deux petites îles celtes.

- *Henriksvik, le 31 juillet 1958*

« *La carte que tu m'as envoyée de l'île de Houat m'a fait un grand plaisir. Comme je t'approuve d'avoir emmené Hervé là-bas. Tu as raison de lui apprendre la pêche aux crevettes, mais ce qui importe avant tout, c'est le contact à deux. Nos fils ont besoin de nous. Hervé se souviendra toujours de ce séjour avec toi… N'oublie pas, je t'en prie, de me rappeler au bon souvenir des Carcanagues. Ne m'oublie pas non plus quand tu causeras avec le si sympathique recteur…* ».

Même à distance, la « communion hoedicaise » perdure entre les deux amis durant l'été 1959. Et les lettres d'Henri fourmillent de détails sur ses vacances de pêcheur de mots devenu pêcheur tout court ! Hervé (âgé de 13 ans) l'accompagne une nouvelle fois.

- *Paris, le 28 juillet 1959*

« *Je suis heureux de te dire que, s'il y a du viking en toi, il y a toujours un peu de pirate breton en moi et que, depuis mon arrivée à Hoedic, je n'ai pas chômé pour la pêche. J'ai attrapé entre 8 et 9 kilos de crevettes. La nuit, je suis allé pêcher comme le jour… Il est vrai qu'une fois, je n'ai pas été très brillant. Dans un trou, brusquement, un congre s'est mis à clapoter comme un fou furieux. C'était une belle pièce, mais je m'y attendais si peu que j'ai perdu mon sang-froid et que j'ai eu, avec mon haveneau, des mouvements trop précipités. Bref, je l'ai manqué. Je l'ai poursuivi de trou en trou (il gigotait sur les goémons comme un possédé) et, à un moment donné, il a rejoint la mer libre. Je ne regrette pas trop cependant. La bête a*

Henri Queffélec, Jacquie Carcanagues et André Le Palmec à Hoedic en 1960. (photo Jacques Boulas)

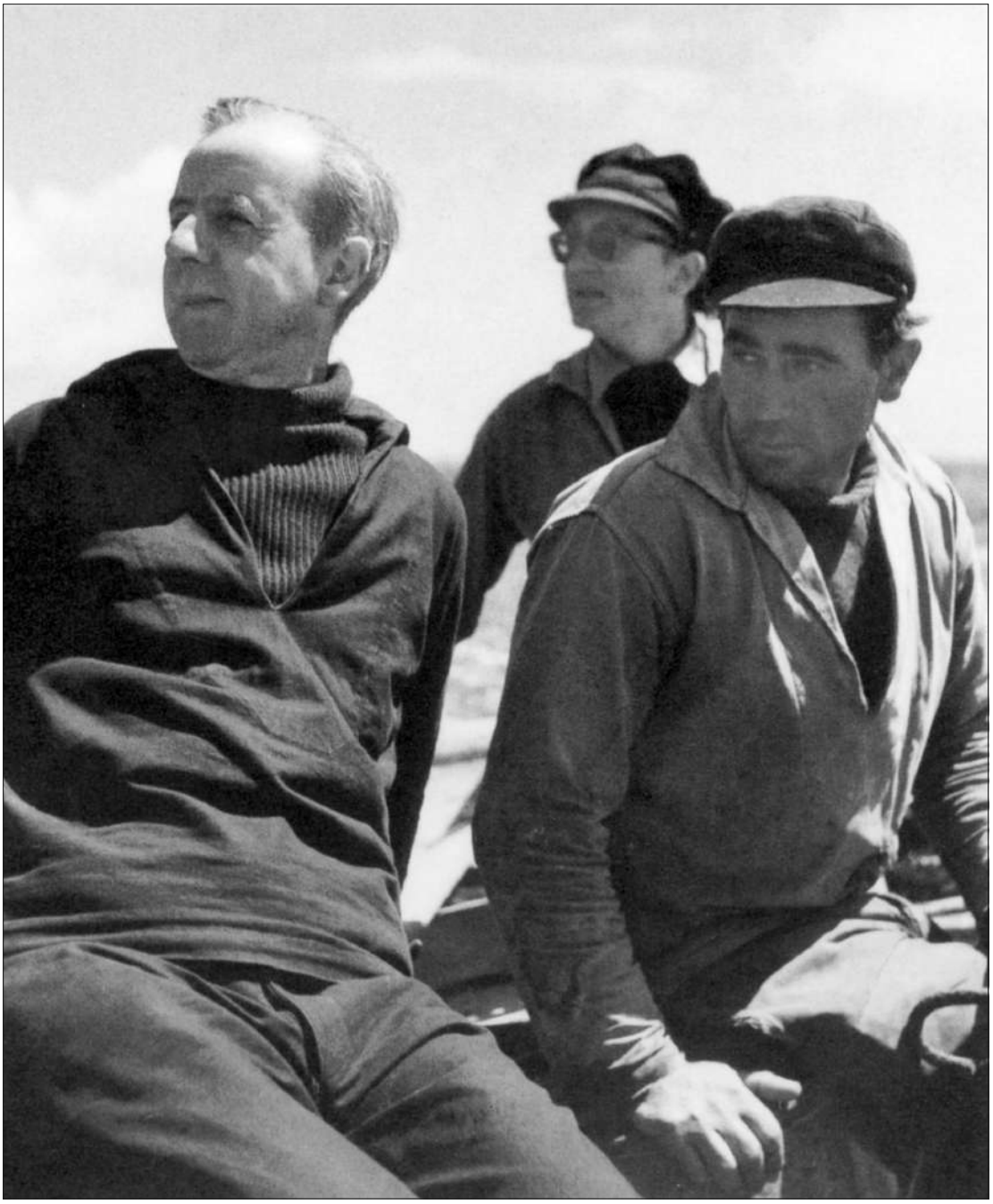

mieux joué que moi et méritait cette récompense. Et j'ai quand même vécu, au clair de lune, ce petit drame.

Tout le monde ici se souvient fidèlement de toi et me charge de mille amitiés pour toi et pour tous les tiens. L'abbé Rio, qui a notre âge, a été joyeusement impressionné que tu l'appelles "jeune"… Ce qui correspond bien à la réalité, et, je l'espère, nous y compris. Le vrai durcissement des artères ne commence qu'à 80 ans et, d'ici là, nous devons garder "la forme". D'ailleurs un viking est toujours jeune !... Les Carcanagues espèrent vous voir ici tous ensemble. L'ambiance de l'hôtel n'a pas changé. Fantaisiste au possible. Le personnel s'est seulement enrichi d'un patron de bistro parisien, M. Roger, ex-joueur de football et ex-pilote d'avion, qui, dans les débuts, servait à table avec un grand style mais qui s'est rapidement mis au rythme hoedicais : maintenant, entre la cuisine et la salle à manger, il fait tomber les cuillers et les fourchettes presque aussi souvent que Jackie.

*J'allais oublier que celle-ci a eu les honneurs de la presse il y a deux semaines (elle ne me pardonnerait pas si je ne t'écrivais pas la chose). Tu te rappelles qu'il y avait eu un singe dans le jardin ? dénommé Papou ? qui faisait une peur affreuse à Yvonne en dégringolant de son mât à toute vitesse quand on passait près de lui ? Papou, avec les années, devenait "mauvais". On lui avait adjoint, en 1957, une compagne, appelée Pépita, qui mourut rapidement des suites de ses brutalités. Cette année, quand nous sommes arrivés à Hoedic, Hervé et moi, nous avons trouvé près du mât du Papou un écriteau calligraphié par M. Carcanagues "singe méchant". Et, de fait, à regarder l'animal, on comprenait tout de suite (il ne poussait plus non plus ses petits cris de joie des années précédentes sitôt qu'il faisait grand soleil et qu'on lui donnait une nourriture sympathique)… Il avait mordu plusieurs personnes… Et un beau jour, tandis que Jackie voulait lui donner à boire, il s'est précipité sur sa main droite, qu'il a lardée, profondément, de coups de croc. Une sale blessure. La religieuse infirmière s'est trouvée désemparée. Elle a pansé de son mieux mais a conseillé de faire venir un médecin du continent. On a réveillé M. Carcanagues, qui faisait la sieste et qui, fou de rage, en voyant la blessure de Jackie, a demandé une carabine pour tuer Papou. Toute l'île, d'ailleurs, l'y poussait. Mais au dernier moment, il n'a pas eu la force de tuer son vieux singe et c'est un pêcheur, aussi discrètement et proprement que possible, qui s'est chargé de la besogne. Entre temps, le recteur, alerté par la sœur infirmière, téléphonait au continent et finalement un hélicoptère du service de la Protection civile s'est dérangé tout exprès de Lorient pour venir chercher Jackie. Tu imagines le brouhaha dans l'île. Jackie était encore plus glorieuse de partir dans ces conditions qu'ennuyée d'avoir été mordue. Nouvelle gloire, une heure et demie après, l'hélicoptère revenait, sous les premières étoiles, ramener la blessée. Hervé, qui vibrait au diapason de l'île, était enthousiasmé. Il y avait une allégresse étrange chez les gens. Ils avaient tous l'impression qu'ils étaient concernés par l'événement. "Le continent" s'occupait d'eux ! Ils n'étaient pas des enfants perdus ! Naturellement, il y a eu des articles dans les trois journaux de la région. Du style : "*Quand un singe fait se déplacer

un hélicoptère…*". Jackie les a découpés avec soin, et maintenant, elle les montre aux visiteurs.*

Je m'aperçois que j'ai raconté avec beaucoup de mots un tout petit événement. Tu me pardonneras. Tu connais les personnages du drame.

Avant ma lettre, j'espère que tu auras reçu un petit album de photographies, Bretagne des îles*, dont j'ai écrit l'introduction. Hoedic a été bien soignée, tu verras ! Je serais heureux si ces images te donnaient envie de revenir ici avec Eva et, avec Eva, de partir à la découverte de Belle-Île, des îles de Glénan, de Groix, de Sein, etc…*

Même si cela demeure à l'état de rêve, je serais heureux que tu fasses ce rêve… ».

C'est en effet « en connaisseur » que Queffélec parle de Houat et Hoedic dans cet ouvrage [15]. Quant aux photographies de Jacques Boulas, vieilles désormais de 50 ans, elles témoignent, avec tout le charme du noir et blanc, de la vie quotidienne sur ces îles à l'époque.

Henri retourne à Hoedic, toujours avec Hervé (âgé de 14 ans), durant l'été 1960, et comme d'habitude fait à Rolf un fidèle compte-rendu de son séjour.

- *Hoedic, le 15 juillet 1960*

« *Comme tu le vois, j'ai regagné mon Edane (en quelque sorte). J'ai un tel besoin d'Hoedic après l'année parisienne ! Hervé m'accompagne, comme depuis deux ans. Nous avons pêché la crevette ensemble avec une véritable rage et nous nous sommes beaucoup baignés. Yvonne, elle, avait arrangé un petit séjour à Belle-Île pour elle et les trois autres enfants (elle serait venue à Hoedic si le manque de médecin ne l'effrayait dans son amour maternel). Nous aurions désiré aller l'embrasser Hervé et moi, mais toute cette période, les vents soufflaient fort du S.O. et les petits bateaux d'Hoedic ne se sentaient pas le courage d'affronter les courants qui séparent les deux îles… N'importe, tout le monde a été content.*

J'ai ri (avec émotion) de ta mémoire si fidèle, quand tu évoquais le congre effronté l'année dernière au cours d'une pêche nocturne. Il a dû être attrapé depuis ou il vagabondait ailleurs, car je ne l'ai pas revu. À sa place, j'ai attrapé un petit congre qui ne m'a opposé aucune résistance et qu'après réflexion j'ai remis à l'eau… Avant-hier, Hervé et moi nous avons accompagné un jeune pêcheur, extraordinaire type de braconnier, amateur forcené de la faune et de la flore, à un relevage de "filets à barrer". Nous avons attrapé vingt-six plies, quatre dorades, etc…, et nous nous sommes couchés à trois heures et demie du matin, peu de temps avant le chant des coqs et alors que déjà, les premiers équipages de la pêche aux crabes arrivaient sur le port. Une nuit dont Hervé se souviendra ! Ce soir, nous allons avec le même pêcheur relever des filets à rougets, mais seulement au crépuscule… [16]

Toute la famille Carcanagues t'adresse ses amitiés. Elle garde très fidèlement ton souvenir. Chacun des membres du trio fait ton éloge avec enthousiasme… Je t'aurais presque à coup sûr transmis également les amitiés du

15. *Bretagne des îles*, Queffélec 1959.

16. Il ne peut s'agir que de Louis Le Fur, dit Lili « Bouich » ! (Note de Melvan)

“recteur”, mais l’abbé Rio est parti pour une paroisse du “continent” et tu ne connais pas le nouveau prêtre, l’abbé Thomas, personnage plus traditionnel que son prédécesseur, mais lui aussi très sympathique… » [17].

Rolf répond à son ami à l’automne, en parlant pour la première fois de Belle-Île.

- *Uppsala, le 12 octobre 1960*

« Ce que tu me dis à propos de ton séjour à Hoedic m’a vivement intéressé. J’ai été très impressionné par la persévérance d’Hervé à la pêche. Serait-il le digne successeur de son père ? Quoiqu’il en soit, les expériences qu’il a faites et qu’il fera encore avec toi, là-bas, l’aideront puissamment à atteindre certaines vérités.

Je n’ai pas oublié les Carcanagues. Quand je fais des projets pour l’été prochain, ils figurent souvent sur mon programme, mais comme tu sais, je m’intéresse aussi beaucoup à Belle-Île. Si Yvonne a fait là des découvertes au point de vue hôtel en pension (ou maisonnette à louer), je vous serais vraiment très reconnaissant de bien vouloir me les signaler. Quant à l’abbé Rio, je me suis dit que nous pourrions, toi et moi, nous amuser un jour à aller le retrouver sur le continent. Cela n’empêchera pas que j’aurai un grand plaisir à faire la connaissance de son successeur… ».

En juin 1961, grâce aux renseignements fournis par Henri, les Edgren louent une petite maison à Locmaria et tombent sous le charme de Belle-Île.

- *Locmaria, le 10 juin 1961*

« J’ai eu aussi des visions de beauté semblables à celles dont j’ai joui à Houat, en 55. À mon avis, Belle-Île est une perle… De ma porte, je vois tous les jours l’île d’Hoedic et me rappelle avec émotion combien de fois nous avons été heureux ensemble, mon très cher Henri… ».

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, Henri Queffélec ne peut pas venir en Bretagne durant l’été 1961, car il s’embarque au Havre sur un cargo norvégien à destination du Canada. Il remercie son ami suédois de ces vacances bretonnes « par procuration ». En 1962, il n’est pas fait mention de Houat et Hoedic dans la correspondance, les Queffélec séjournant sur la côte de granit rose. En 1963, les Edgren (qui sont cinq désormais) retournent à Belle-Île, espérant revoir Henri et Hervé (âgé de 17 ans) qui séjournent de nouveau à Hoedic. Mais Rolf glisse sur un rocher et la rencontre ne peut avoir lieu.

- *Locmaria, le 22 juillet 1963*

« Comme tu l’as appris par Mlle Carcanagues, il nous a été impossible de nous rendre à Hoedic à cause d’un accident qui m’est arrivé samedi soir… Nous vous souhaitons, à toi et à Hervé, de belles journées à Hoedic et pendant le reste de vos vacances… ».

En 1964, les Queffélec père et fils retournent à Hoedic, dix ans après le premier séjour d’Henri dans l’île. Hervé a désormais 18 ans. Les Edgren restent en Suède, mais pensent déjà à l’été 1965.

17. Auguste Thomas fut recteur d’Hoedic de 1960 à 1966.

- *Edane, le 27 juillet 1964*

« *Je regrette de ne pas pouvoir me promener avec toi et Hervé à Hoedic. Tu diras aux Carcanagues que je ne les ai pas du tout oubliés et que je compte fermement les revoir l'année prochaine et leur présenter les miens. Dans cette île, si franchement et si sympathiquement île, tu ne manqueras pas, et Hervé non plus, de puiser des réserves pour la vie de Paris. Et vous ferez sans doute un voyage à Houat, où, avec Yvonne, nous avons, toi et moi, passé une journée inoubliable…* ».

C'est à ce moment que l'idée d'un roman racontant la vie tumultueuse de l'abbé Marion commence à trotter dans la tête d'Henri [18].

- *Paris, le 20 octobre 1964*

« *Je suis venu travailler à un roman sur Hoedic à la Bibliothèque nationale, et dans ce lieu, je n'ai pu ne pas songer à toi !…* ».

En 1965, tandis que les Edgren ont loué de nouveau à Belle-Île pour l'été, Henri et Hervé (âgé de 19 ans) les rejoignent avant de repartir pour Hoedic. Tous se retrouvent pour une journée sur Houat.

- *Hoedic, le 14 juillet 1965*

« *Encore mille remerciements à Eva et à toi pour le merveilleux séjour de Locmaria. Ce matin, pêchant la crevette, j'ai pu mesurer avec précision ce que tu m'as dit de la forme que nous avions acquise par notre entraînement : aucune fatigue après deux heures et demie de pêche ! J'espère, nous espérons, très fort que le temps ne se mettra pas en travers de nos projets et que nous aurons la grande joie de passer avec vous, samedi, quelques heures à Houat. La traversée est très belle. Le bateau était scrupuleusement à l'heure et le matelot qui en fait les honneurs (le jeune) est extrêmement sympathique… Un seul point noir : les esprits sont montés à Houat contre les pêcheurs sous-marins et il vaut mieux éviter de les heurter. Je suppose que c'est l'endroit de France où la situation à cet égard est la plus tendue. Bizarre, bizarre ! Tu pourras en parler au jeune matelot du* Cambronne *qui, lui, pratique la plongée à des fins scientifiques…*

À samedi, cher vieux ! Tu as toutes les amitiés des Carcanagues… ».

- *Locmaria, le 22 juillet 1965*

« *Ta carte nous a fait grand plaisir à tous. En effet, la rencontre à Houat a été des plus réussies… Rappelle-moi au bon souvenir des Carcanagues.* »

Les Queffélec espèrent retrouver les Edgren à Belle-Île en 1966, mais finalement, Jean-Marie (âgé de 17 ans) passe une partie de son été en Suède. Il y est reçu comme un fils de la famille. Henri et Rolf sont désormais des amis de 30 ans.

- *Paris, le lundi de Pâques 11 avril 1966*

« *Un tout petit mot pour te signaler un grand événement : Yvonne, trois des enfants (Hervé, Anne, Tanguy) et moi, nous passerons juillet à Belle-Île…*

Pour la première fois depuis longtemps, je "sècherai" Hoedic (pas tout à fait cependant, car je vais m'efforcer d'y aller un peu en juin)… ».

18. C'est en 1969 que paraît *La mouette et la croix.*

À l'occasion des vacances de Noël 1966, Henri fait seul une escapade à Hoedic, en pensant déjà aux retrouvailles avec ses amis à Belle-Île durant l'été 1967. De fait, via Guernesey, les Edgren sont fidèles au rendez-vous de Locmaria. Mais personne ne se doute que ces vacances seront les dernières où les deux familles seront réunies.

En 1968, les tensions politiques en France poussent chacun à rester chez soi. Les enfants grandissent (les aînés ont une vingtaine d'années) et souhaitent passer leurs vacances avec leurs propres amis. Finalement, en 1969, les deux « vieux » amis (60 ans chacun) retrouvent leurs jambes de jeunes hommes pour réaliser un vieux rêve : se rendre à bicyclette au Cap Nord ! Rolf et Henri échangent alors de longues lettres pour partager leurs impressions [19]. Et Houat et Hoedic s'invitent entre les lignes par le biais du roman historique.

- *Edane, le 20 juillet 1969*

« *Nous avons reçu ton beau livre* La mouette et la croix. *Après avoir achevé la lecture si captivante du* Vieil océan [20]*, je vais m'occuper de la Révolution vue avec les yeux de mon vieil ami Queffélec…* ».

Dans le livre, le recteur Jacques Andro est la transposition romanesque de l'abbé Marion, prêtre réfractaire d'Hoedic sous la Révolution. Celui-ci desservit la petite île pendant 34 ans (de 1786 à 1820), prenant également Houat sous sa responsabilité quand cette dernière paroisse restait vacante. Seigneur tout puissant de son petit royaume, il faisait vraiment figure d'un *« Lord of the isles »* descendu des Hébrides. Le personnage réel séduisit le romancier qui en fit un des grands héros queffléléciens.

Le roman repose entièrement sur un personnage masculin. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des oeuvres de Queffélec, qui pouvait sans doute projeter plus facilement ses doutes et ses espoirs sur des compositions à tendance autobiographique. Comme toutes les créations romanesques de l'écrivain, Jacques Andro est un personnage complexe et attachant. L'homme a 26 ans en 1788. Il n'est pas recteur en titre d'Hoedic puisque la charge a été supprimée par la constitution civile du clergé [21]. Ancien moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, il s'est trouvé rendu à la vie séculière par la suppression des vœux monastiques (par décret de la Constituante du 13 février 1790), tandis que la bourgade de Saint-Gildas elle-même prenait le nom d'Abélard, celui du plus illustre des cénobites qui y vécurent. Mais cet homme profondément religieux est scandalisé par les campagnes de déchristianisation lancées par

19. En réalité, comme Henri Queffélec me le précisa dans une lettre datée du 27 juillet 1988, en réponse justement à une carte expédiée depuis le Cap Nord, ils ne purent pas dépasser Narvik, ce qui représentait déjà un véritable exploit, compte tenu de leur âge et du moyen de transport utilisé ! Presque vingt ans après lui, j'étais encore étudiant, et je conduisais une automobile.

20. *Je te salue, vieil océan !* Queffélec 1968.

21. La constitution civile avait considérablement réduit le nombre des cures et, à cette fin, avaient été supprimées de nombreuses petites paroisses de village pour ne laisser que les plus importantes, parfois de l'étendue d'un canton. Houat et Hoedic n'étaient plus que des succursales de la paroisse de Palais, à Belle-Île.

Roman de H. Quéffelec (1969), transposition romanesque du personnage de Monsieur Marion, recteur d'Hoedic de 1780 à 1822

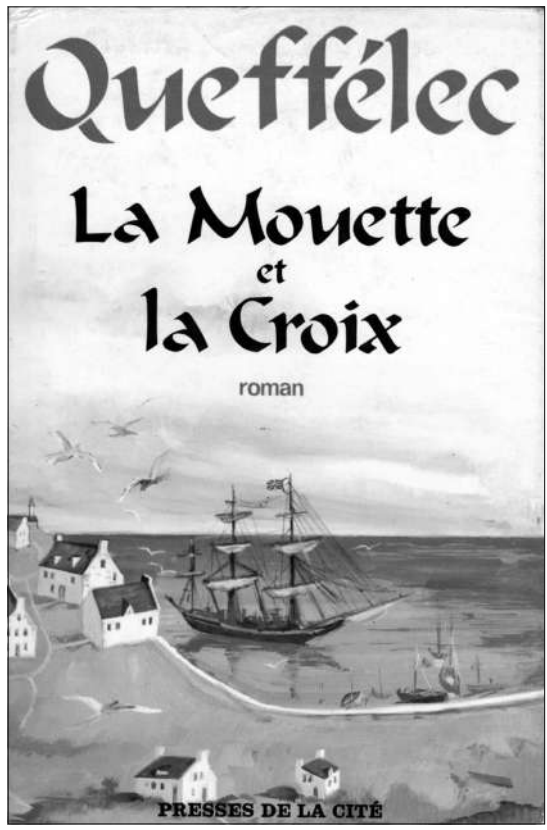

la Convention montagnarde. Il entend rester prêtre avant tout et c'est ainsi qu'ayant rejoint les rangs du clergé réfractaire, il est devenu desservant d'Hoedic. Le voici donc responsable de la petite théocratie insulaire. Celle-ci n'a pas encore reçu sa constitution écrite (la Charte d'Hoedic fut rédigée en 1822) mais il ne commet aucun abus de pouvoir. À travers lui, Queffélec réhabilite l'image de beaucoup de ces prêtres non jureurs qui n'étaient nullement des suppôts de l'obscurantisme et de l'arriération [22]. Jacques Andro ne répugne à aucun changement qui pourrait améliorer les conditions de vie de ses paroissiens. On le classerait aujourd'hui parmi les prêtres progressistes. Pénétré de l'esprit des Lumières, d'un niveau de culture très supérieur à celui de la moyenne de ses confrères du clergé diocésain (dans la tradition des fils de Saint Benoît), il incarne pour Queffélec l'idéal de l'« honnête homme » de l'époque moderne. Ce prêtre qui a su conquérir le coeur de ses ouailles doit sans cesse déjouer les recherches lancées contre lui par les comités de surveillance de Palais, de Quiberon et de Sarzeau. Il n'y parvient que grâce aux ruses inventées par ses paroissiens.

À cette époque comme par le passé, la petite île (appelée par le romancier Loadic) est livrée sans défense aux incursions anglaises. Le continent semble valoir à l'île plus de maux que de bienfaits. On éprouve donc quelque peine à suivre l'auteur quand il évoque le bonheur primordial dans lequel auraient vécu les insulaires avant la Révolution. Queffélec semble avoir sacrifié au mythe rousseauiste du « bon sauvage », peut-être pour se rapprocher du genre utopiste en vogue dans la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle. Bernardin de Saint-Pierre venait de triompher avec *Paul et Virginie*, et Billardon de Sauvigny

22. Les travaux de Bernard Plongeron ont fait apparaître que les prêtres réfractaires faisaient dans l'ensemble preuve de plus de tolérance, notamment à l'égard des protestants et des israélites, que leurs confrères constitutionnels qui avaient pourtant adhéré aux principes de 1789.

Hoedic et Houat, les deux sœurs marines

Henri Queffélec [1]

La radio vient d'annoncer qu'il ferait des orages, aujourd'hui, dans le sud de la Bretagne... Même s'il tonnait là-bas un bon coup, je ne me sentirais pas mieux à mon aise dans Paris – où d'ailleurs le temps s'annonce lourd ! – quand je devrais depuis longtemps avoir retrouvé la mer.

Et puis les orages, dans les îles où je séjourne, on les connaît à peine. D'un oeil désinvolte, les habitants suivent au nordet et au suet l'embâcle des nuages noirs caractéristiques, une grande tache lie-de-vin qui s'appuie sur l'horizon du continent. Justice de Dieu. La foudre est le lot de ceux qui ont des arbres et des villes ! Quel plaisir prendrait-elle à frapper ces récifs et ces dunes.

Je vais voir au-dessus de la cour le ciel lui se plombe dans l'ouest de Paris et je m'envole...

Elles sont toujours là, mes deux préférées, les deux soeurs, ou, la mère et la fille, Houat le canard et Hoedic le caneton, la plus petite et la moins petite, accrochées à leurs socles goémoneux sur le grandiose polygone d'eaux marines que délimitent Le Croisic, Belle-Île, Quiberon et l'embouchure de la Vilaine. Il ne leur manque pas un oeillet, ni un galet, ni une mouette, ni un laminaire.

Là tout est harmonie, simplicité...

J'aime jusqu'au fanatisme, je le reconnais, toutes les îles bretonnes et je pourrais aussi évoquer Sein et Ouessant, les Glénan. Bréhat et Molène, Groix et Batz. Et surtout Belle-Île, la plus grande parmi les petites îles bretonnes ayant charge de communautés humaines, celle-là qui a osé nourrir son nom d'un adjectif louangeur. Ce qui était dangereux. Ce qu'a ratifié la *vox populi*... Belle-Île, grande perle atlantique, grande île de beauté, dont les falaises occidentales sont une longue merveille qu'il faut contempler à un mille devant la côte, déploiement de murs de forteresses lunaires et de temples préhistoriques, Grande Barrière proposée à la houle et au rêve des dessinateurs et des peintres.

N'a-t-elle pas préséance non plus, sur deux voisines qui se situent par rapport à elle ? Et qui sont tard venues à l'existence touristique ?

Non, je m'en tiens à Houat et à Hoedic. J'ai besoin aujourd'hui de m'en aller au moins peuplé et au plus tranquille, à ces terres minuscules où l'auto est aussi rare que dans les villages de 1900 et où l'on peut voir, entendre, sentir, goûter, toucher la nature naturelle avec une liberté que l'on ne connaît plus dans son propre jardin. Je me dirige vers l'ouest et aucun marteau piqueur ne me vrille les tympans pour m'interdire le chant d'une alouette, aucune vapeur de gaz brûlés ne me démolit le parfum profond des grèves. Tout ce qui est sol est à moi comme à chacun de mes frères et non plus à des machines. Je me tourne vers 1'est, aucun coup de sifflet ne blesse mon sans-gêne. Je marche, je m'arrête, je tète cet air pur comme l'eau d'un gave

1. Article publié le 9 août 1970 dans Le *Figaro Littéraire,* avec l'aimable autorisation du journal. © Henri Queffélec, *Le Figaro Littéraire*, 1970.

et je repars dans la perfection du monde. Aucune affiche, aucune prétention, presque aucune pollution d'aucune sorte ne me heurte. Je ne voudrais pas jouer à sermonner Baudelaire, dont les poèmes sont en de tels lieux une excellente compagnie, mais tout est harmonie, simplicité et beauté, la simplicité pouvant prendre les dimensions d'un morceau d'océan et du grand ciel armoricain où des atolls de blancheurs fondent et se dissipent dans un bleu pervenche.

La liberté des enfants de Dieu

Nous irons nager. Toute une petite grève nous appartient avec une eau qui semble originelle et des carrelets filent sous nos pieds, des mulets sautent devant nos bras, tandis que des mouettes rieuses piquent un peu plus loin sur un banc de lançons. Nous ne sommes plus les rouages d'une société ni les victimes des administrations, nous avons retrouvé la liberté des enfants de Dieu. La beauté de la mer ne ferme pas à vingt heures. Elle reste ouverte toute la nuit. Ce soir, nous viendrons contempler sur l'horizon le grand jeu muet des phares.

Il va de soi que les îles se transforment. Houat et Hoedic ont déjà une histoire, et cette histoire se poursuit.

En ce moment, Hoedic se dépeuple et Houat prolifère. La première n'a même plus deux cents habitants, la seconde va dépasser ou dépasse les quatre cents, et le fossé dans les années prochaines se creusera plus rude... Houat a bénéficié à temps de la construction d'un port et ses pêcheurs ont su diversifier leurs activités - ils ont été sauvés ! Une partie de mon coeur reste à demeure avec les Hoedicais, les mal-aimés des bureaux, qui ont peut-être pris trop vite leur parti de la malchance ; mais n'avait-on pas dit qu'une société se jugeait en principe sur ses égards envers les minorités ? L'évolution économique, plus barbare dans son rythme que les suroîts les plus vifs, a changé tout cela. Pourra-t-il exister encore une jeune génération de pêcheurs qui tirerait Hoedic de son marasme ?

Il ne faudrait pas noircir le tableau à l'excès. Hoedic, avec sa civilisation originale, a donné à beaucoup de ses habitants un bonheur singulier et des lumières mystiques. Cela n'apparaît pas dans les ordinateurs. Cela fut. Hoedic — et Houat aussi à la même époque, un passé qui n'est pas vraiment lointain — n'a-t-il pas vécu un communisme chrétien et maritime, austère en ses règlements, mais qui assurait à la population un grand équilibre psychologique ? Le sang n'a pu oublier cela encore.

Le bon rire de l'homme, celui de Molière et de Chaplin et de Tati, je l'ai entendu à Hoedic tant de fois. Beaucoup plus souvent que dans le métro. Je pourrais presque dire que, comme à Douarnenez, il est une spécialité locale. Avec l'oeillet sauvage et la pince de crabe.

Délicieux Jean-Marie Le Moing, maire de Hoedic et des Hoedicais depuis de longues années par la volonté du peuple et la grâce de Dieu, je retrouve en vous la grandeur du Vieil Homme de Hemingway. Vous avez accepté un soir que je vous accompagne aux rougets (les fameux « rougets de l'île » Hum !). Je vous ai entendu parler aux poissons comme lui, et comme les saints de la

Légende dorée, et je suis sûr que vous vous faisiez comprendre de vos petits frères à écailles et qu'ils savaient votre tendresse.

Houat et Hoedic ont désormais claire vocation de beauté, d'une beauté que le cercle privilégié de ses habitants n'est plus seul à connaître. Loin de là, Elles sont dans leur totalité des objets culturels, non de la même façon mais au même titre que des tapisseries de Lurçat, des toiles de Rouault, des statues de Zadkine.

Je ne sais ce qu'il adviendra d'un fâcheux projet de lotissement à Hoedic de la zone des meilleures plages, mais je me rappelle tous ces rocs sans défaut, tous ces chardons, toutes ces immortelles, toutes ces écologies de faune et de flore, de végétal et de minéral, qui participaient à la composition du site et méritaient protection contre le vandalisme – et celui-ci n'existait pas alors.

Reconnaître le prix de ce qui existe

À l'autre extrémité, face à Houat la semblable et la dissemblable derrière laquelle se couche le soleil, Hoedic a gardé intacte sa pointe du Vieux Château, sa falaise la plus élevée. Il serait vain de comparer ce belvédère à ceux de Belle-Île. Nous sommes bien sur un haut lieu. Sur cette plate-forme, des veilleurs gaulois, des veilleurs romains ont épié les parages.

Nous franchirons le chenal et nous atteindrons ce sable blond et blanc qui excite en nous l'enfant aux pieds nus de nos premières années. Plage ! Plage ! La grande plage de Houat, qui doit avoir dix kilomètres de long et plus, étire ici ses recourbements avec la sûreté d'un potier et d'un céramiste en bordure d'une baie extraordinairement calme, réservée sans doute au soir de la Genèse pour l'enchantement des yeux. Je me défends du chauvinisme: il existe des visions marines aussi belles. Il n'en est pas de plus belles, satisfaisant du même coup davantage à ces envies de douceur et d'énergie qui nous habitent. On ne doit pas venir ici pour se vautrer ni pour se bronzer, cela peut se faire sur les Champs Elysées et ailleurs ! mais pour cheminer le long de l'eau et se jeter dedans. Et pour regarder. REGARDE ! Le monde ne crie pas cet ordre comme le bourreau de Michel Strogoff – demain encore nous ouvrirons les yeux – mais comme Madame Colette. REGARDE. Cette merveille t'est donnée pour que dans sa sérénité tu apprennes à toujours mieux voir.

Je détache de cet ensemble un détail qui me passionne depuis me première visite — une transparence smaragdéenne [2] de l'eau dans un très subtil passage du bleu au vert et au blanc, contre un cap de sable en miniature à la pente raide, alors que la plage tourne en direction du port. Les mouettes aiment cet endroit qui reste solitaire. Tout à l'heure, vous avez pensé au Pausilippe, voici la pureté d'un lagon polynésien qui vous assaille.

Petites îles bretonnes, où le visiteur est appelé à se remettre en paix avec lui-même et avec les choses; à reconnaître le prix de ce qui EXISTE...

Et voici l'orage, il n'a pas dû se plaire dans le sud de la Bretagne, qui éclate sur Paris.

2. De « smaragdin », d'un vert émeraude. (Note de Melvan)

avait transformé Ouessant en « île idéale » dans *L'innocence du premier âge en France.* [23]

À la lecture de l'ouvrage, on acquiert rapidement la certitude que son auteur connaît bien les lieux qu'il décrit. Les informations précises fournies sur les îles qu'il choisit contribuent grandement à la crédibilité des fictions de Queffélec. Si le lecteur connaît au préalable l'île en question, il prendra plaisir à retrouver ses points de repère. Si, au contraire, il découvre l'île après avoir lu une narration s'y rapportant, il donnera une importance particulière aux endroits qu'il a imaginés. Ainsi, à Hoedic, en remontant du Port la Croix vers le bourg, on longe les marécages qui bordent l'étang : instinctivement, on cherche alors l'ombre légère de Jacques Andro, dissimulé dans les roseaux...

Le 15 mai 1970, la brutale disparition de l'épouse et mère plonge la famille Queffélec dans le désarroi. Henri retourne seul à Belle-Île au mois de juillet. Mais il donne rendez-vous à la famille Edgren pour l'été 1971.

- *Paris, le 7 janvier 1971*

« *Merci d'annoncer que le projet bellilois tient toujours… Il faudra cette fois que nous retournions à Hoedic (sans oublier Houat)…* ».

- *Paris, le 12 juin 1971*

« *Je dois passer juillet à Belle-Île moi aussi ! Avec deux ou trois ou quatre enfants selon les moments… Je compte bien sur un déplacement commun à Hoedic. Eva découvrira une île qui n'a pas tellement changé, encore, depuis votre passage. Les Carcanagues seront très heureux de la connaître…* ».

La lettre suivante parle d'une journée à Houat mais ne mentionne pas Hoedic. Toujours fidèle à Belle-Île, Henri Queffélec y séjourne en juillet 1972 (avec ses enfants désormais tous adultes) puis en juillet 1973 (avec les Edgren) avant de partir à la découverte des îles d'Aran, puis de nouveau en juillet 1974 avant de passer le mois d'août à Molène pour les besoins de son futur roman [24].

- *Île Molène, le 12 août 1974*

« *Je me réjouis de découvrir avec toi les îles d'Aland… après Molène ! Qui ressemble à Hoedic, moins ceci et plus cela, mais qui a la même petitesse, les mêmes problèmes, le même charme ahurissant…* ».

Malheureusement, le projet de retrouvailles finlandaises, après l'équipée norvégienne de 1969, doit être ajourné. En revanche, comme les Edgren louent de nouveau à Belle-Île en juin 1975, Henri les y retrouve.

23. Peut-être aussi influence du livre de l'abbé Delalande paru en 1850, *Hoedic et Houat, Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles*, proposant une description très optimiste de la vie insulaire. (Note de Melvan)

24. *Les îles de la miséricorde*, Queffélec 1974.

- *Paris, le 22 juin 1975*

« *Salue déjà pour moi la mer bretonne et la silhouette d'Hoedic et les nourritures qui viennent de la mer…* ».

C'est cette année-là que le « grand Keff » découvre Tahiti et que paraît le livre *Ar-Mor*, avec des dessins de Peter Anson, qui aborde les perspectives d'avenir pour les pêcheurs de Houat. Rolf Edgren en fait un commentaire élogieux dans une de ses lettres. [25]

- *Uppsala, le 29 janvier 1976*

« *Les vacances de Noël n'ont pas suffi pour achever la lecture de ton* Ar-Mor. *Je viens de le faire il y a quelques jours. J'ai lu ton livre, avec une grande attention, fasciné à la fois par le sujet et le récit. Naturellement, en te lisant, j'ai regardé au fur et à mesure les dessins de Peter Anson. Je comprends parfaitement que tu aies été conquis par eux. Pourquoi ces images, si simples, si élégantes, si objectives au premier abord sont-elles si évocatrices ? Il y a là un mystère que je n'arrive pas à percer. Cela m'amuse de constater que P. Anson est venu en Bretagne l'année même où j'ai passé mon bac, huit ans avant mon arrivée à Brest. J'ai beaucoup aimé ton livre, mais surtout la deuxième partie où tu abordes tellement de problèmes qui intéressent l'avenir vital de l'homme et du paysage de l'Armor. Beaucoup de ces problèmes se posent d'ailleurs un peu partout dans le monde où il y a des côtes. J'ai été très impressionné par l'étendue de ton savoir, érudition authentique, que j'ai rencontrée aussi dans* Je te salue vieil Océan. *Je dois reconnaître que ce que je sais de ma province bien-aimée est très peu de choses à côté de cela. Je vois aussi que tu cherches à concilier les "besoins" de l'époque actuelle avec ceux d'une perspective plus lointaine et que tu te rends compte combien il est souvent difficile de trouver une solution absolument satisfaisante. Ce que tu as raconté sur Houat m'a passionné. L'étonnement qu'a éprouvé un Suédois devant les courants du golfe du Morbihan ne m'a pas échappé. Pour les rapports des pêcheurs et des plaisanciers, tu as peut-être été plus bienveillant que ce n'est ton habitude envers la deuxième catégorie. Ce qui reste évident, pour toi et pour moi, c'est que l'attitude la plus seyante pour un plaisancier, c'est une humilité en face des vrais hommes de la mer, selon ce proverbe suédois : celui qui navigue pour son agrément doit faire place à celui qui navigue pour son pain…* ».

En 1976, ce grand découvreur d'îles visite l'Islande pour raconter dans un roman la fin tragique du commandant Charcot et de l'équipage du *Pourquoi-pas ?* [26], mais séjourne aussi à Belle-Île avec les Edgren. Il en est de même durant presque tous les étés suivants, avec ou sans les Edgren, jusqu'en 1985. À l'occasion, il a pu faire une courte escapade à Houat ou Hoedic.

25. *Ar-Mor*, Queffélec 1975. Pour une étude détaillée de la vie et l'œuvre de Peter Anson, nous nous permettons de renvoyer à É. Auphan « Les îles du pays de Galles », *L'Archipel des lettres,* 2010, p. 42-53. Dans la deuxième partie intitulée « *L'effort humain* », un chapitre entier est consacré à Houat avec le sous-titre « *L'exemple, encore une fois, vient des îles* », p. 181-189.

26. *Le grand départ : Charcot et le* Pourquoi-Pas *?*, Queffélec 1977.

- *Paris, le 31 août 1981*

« *Anne a passé quinze jours aux Açores. Bien qu'il s'agisse d'îles plus grandes, elle y a trouvé une solitude ressemblante à celle de notre premier Hoedic. C'est extrêmement tentant. Un seul point noir : comme à Tahiti, l'absence de goémon. Cela ne sent pas l'iode. N'empêche qu'un village est peuplé par les descendants de pêcheurs bretons…* ».

À 75 ans, pour fêter le 50e anniversaire de leur rencontre, Henri écrit à Rolf une petite carte pleine de malice.

- *Île de Houat, le 12 septembre 1985*

« *Houat, ça te dit quelque chose ? Et cela dit quelque chose à Eva et aux enfants ?* (…) *Je pense très affectueusement à vous ici. La mer était tout à l'heure savoureuse (douze bains en dix jours et le beau temps est accroché)…* ».

En 1986, Henri Queffélec découvre la Martinique avec les yeux de l'enfant amoureux des îles qu'il a su rester. Et il fait un petit clin d'œil insulaire à son vieil ami.

- *Paris, le 25 juillet 1986*

« *As-tu jamais remarqué à Ouessant un îlot sauvage, Keller ? Un peu follement, j'ai cherché et réussi à y passer quelques heures, en compagnie d'Hervé. Fantastique. Une famille parisienne vit là-dessus à la bohémienne et à la monastique et à la rigolade à la fois. Une ambiance Carcanagues et Madame de Staël dans ce décor de violente sauvagerie…* ».

En 1987, voici ce qu'écrit Henri en parlant de la patronne d'un petit hôtel de Belle-Île.

- *Paris, le 9 mars 1987 au soir*

« *J'irai peut-être m'installer chez elle huit jours en septembre, mais pas plus, et je vais essayer d'en passer huit autres à Hoedic, où une visite en septembre dernier après le départ des "touristes" (comme si je n'en étais pas un !) a réveillé ma passion…* ».

Et voici ce que lui répond Rolf, dans une lettre empreinte de nostalgie.

- *Henriksvik, le 18 juin 1987*

« *Je comprends que tu te réjouisses en pensant au séjour que tu comptes faire à Hoedic. Des souvenirs surgiront où figureront les Carcanagues, certains pêcheurs, Yvonne, Mme Geoffroy,… et bien d'autres encore, y compris ton éternel compagnon. Je suis heureux qu'Eva et aussi Isabelle aient pu frôler cette île sous un soleil éclatant, entourées de personnages qui sortaient de l'ordinaire. Il y en a qui ont connu la joie de vivre !…* ».

C'est donc logiquement qu'Henri Queffélec envoie à son ami Rolf Edgren deux cartes depuis Hoedic qui, trente ans après, prend la dimension d'un paradis perdu pour les deux vieux complices.

- *Île de Hoedic, le 3 septembre 1987*

« *Bien des détails de cette image devraient te redire assez fidèlement l'Hoedic de nos folles années…* ».

- *Hoedic, le vendredi 11 septembre 1987*

« *Je te réadresse un salut hoedicais. Hervé et moi, nous nous sommes baignés l'autre jour sur la plage du Grand Mulon avec la même liberté que toi et moi jadis. (...) Une information, ci-jointe, te montrera (ainsi qu'à Eva et aux enfants) que Port-Dormant "continue". Que le Viking Rolf Edgren était un nageur audacieux !...* ».

Et il récidive l'année suivante.

- *Île de Hoedic, le 5 septembre 1988*

« *Te rappelles-tu ? Le rocher, dans le fond, tout à droite, c'est le Grand Mulon, qui a son pareil devant la grande plage de Houat...* ».

Rolf lui répond alors avec une émotion palpable.

- *Henriksvik, le 5 octobre 1988*

« *Je vois (avec satisfaction) que tu n'as pas oublié tes chères îles bretonnes. Je suis fortement ému en regardant ta carte d'Hoedic, où je reconnais bien le Grand Mulon. Je suis heureux de constater qu'Eva et Isabelle ont pu passer une mémorable journée là-bas et qu'elles ont pu connaître les Carcanagues et vivre quelques instants avec eux et quelques autres personnes si sympathiques, sous un soleil éclatant...* ».

Pour la dernière fois, une lettre est écrite à Hoedic par Henri Queffélec à la fin de l'été 1989, à une époque où la chute du mur de Berlin, pourtant imminente, paraît encore bien improbable, même à l'écrivain brestois qui rentre d'un voyage en U.R.S.S..

- *Hoedic, le 10 septembre 1989*

« *Je ne comptais pas te réécrire de Hoedic, mais tu jugeras si une circonstance ne rendait pas un signe immédiat nécessaire.*

*Tout à l'heure, j'ai engagé conversation avec le solitaire de la table voisine. Naturellement, c'était un "homme de la mer". Présentement, il élève et vend des palourdes. Il connaît à fond les parages. La conversation est venue soudain sur les épaves. Il m'a dit que son père l'avait conduit un jour sur celle d'un cargo suédois venu se perdre sur les Bœufs, un danger mal éclairé devant le Croisic ou Saint-Nazaire. Le lit du capitaine avait tapé dans l'œil de mon voisin. "*Démonte-le et emporte-le*", avait tranquillement déclaré le père. Ce qui fut fait. Et mon voisin, radieux, m'a dit qu'il couchait toutes les nuits dans ce lit, protégé en plus par une icône qu'il avait "fauchée" avec le dit lit et qui appartenait au capitaine.*

L'événement du naufrage et de la capture se situerait entre 1935 et 1950.

*Le voisin a terminé son récit par : "*Dommage que le capitaine n'ait jamais su que son lit me servait encore*".*

Peut-être entendras-tu parler du bateau ?... ».

Rolf Edgren s'éteignit le 5 septembre 1990, et Henri Queffélec assista à ses obsèques en Suède. Mais le Celte, catholique fervent, suivit rapidement le Viking, agnostique protestant, dans l'île des Bienheureux. Non sans avoir, au préalable, rendu une dernière fois hommage à celles du Ponant[27]. Ce n'est sans doute pas un hasard si sa dernière

27. *Aimer les îles bretonnes*, Queffélec 1991.

lettre écrite à Eva Edgren, un an après la mort de Rolf et quatre mois avant sa propre disparition [28], évoquait l'image d'Hoedic, matrice de tous les rêves de "l'homme qui aimait les îles" » [29].

- *Aurigny-Alderney, le 7 septembre 1991*

« *Comme vous vous en doutez, je pense bien affectueusement à vous et aux vôtres. Le grand Rolf, mon meilleur ami, est intensément présent pour moi toujours. Que ce premier anniversaire ne vous attriste pas. Que les beaux souvenirs affluent…*

Hervé m'a entraîné dans une petite île anglo-normande. L'ambiance, malgré un peu de circulation automobile, ressemble à l'Hoedic découvert avec Rolf… ».

Quelle plus belle « révolution insulaire » que cette boucle désormais bouclée entre le père et le fils aîné, Hervé ayant à peu près l'âge qu'avait Henri lors de leur première « virée hoedicaise » en 1957 et lui servant désormais de guide ?

En 1986, jeune étudiant à la Sorbonne, je m'étais lancé dans une maîtrise d'Histoire littéraire sur « Les types sociaux des pêcheurs bretons dans l'œuvre d'Henri Queffélec ». Ce fut le début d'une réelle complicité entre « l'ancien », comme il se plaisait à se nommer lui-même, et « l'ami des îles » (selon ses propres termes), le nésophile [30] que je suis devenu grâce à lui. Parmi les seize lettres qu'il m'écrivit entre 1987 et 1991, trois étaient des cartes postales, toutes choisies avec soin dans des îles bretonnes : deux à Belle-Île et une à Ouessant (le phare du Créac'h). C'est également d'îles bretonnes que je lui adressais toujours une pensée reconnaissante : depuis Batz, Ouessant, Molène, Sein ou Belle-Île. Il n'avait de cesse de m'exhorter à visiter Houat et Hoedic, surtout depuis que son ami le père Pierre-Yves Jourda, anciennement recteur de l'île d'Arz, avait pris en charge ces deux paroisses en 1990 [31]. De Queffélec en Jourda, ma navigation ne dura que trois mois, entre janvier et avril 1992. Je découvris ces deux îles à Pâques de cette année, faisant la connaissance de Pierre-Yves et me liant alors avec lui d'une amitié solide. À Houat, je logeais à l'Hôtel des Îles, chez Angèle et Gilles Le Fur. À Hoedic, à l'Hôtel des Cardinaux, chez Jacqueline et Dominique Trarieux. Je fis un deuxième séjour dans les mêmes conditions à Pâques 1999, peu de temps avant que Pierre-Yves ne soit « rapatrié » pour prendre en charge trois paroisses continentales (Anne Queffélec trouva aussi le temps d'une escapade insulaire en juin). Comme Henri Queffélec, Pierre-Yves Jourda est décédé brutalement en 2007 [32]. Quant à moi, pris par mes activités professionnelles à Quimper puis Brest et le tourbillon de la vie familiale, je ne suis

28. Henri Queffélec mourut d'une crise cardiaque le 13 janvier 1992 à l'âge de 82 ans.

29. *L'homme qui aimait les îles*, Lawrence 1935.

30. Nésophile : de nésos (île) et philos (ami), qui aime les îles. (Note de Melvan)

31. Prenant la suite de Daniel Moizo, recteur de Houat pendant 6 ans, de 1984 à 1990, et de Louis Le Guilcher, recteur d'Hoedic pendant 23 ans, de 1967 à 1990.

32. Pierre-Yves Jourda mourut d'une hémorragie cérébrale le 9 juillet 2007 à l'âge de 71 ans. Pour plus de renseignements sur cette grande figure de l'histoire récente des deux îles, voir Auphan 2008 « *In memoriam* : Pierre-Yves Jourda, recteur des îles (1936-2007) », *L'Archipel des lettres*.

pas retourné à Houat et Hoedic depuis douze ans. Il est sans doute temps désormais d'inoculer le virus houato-hoedicais à mes enfants (qui, à part Saint-Cado et Noirmoutier, ne connaissent que des îles de l'Iroise ou de la Manche). Mais les années 2000 ne furent pas synonymes de déclin inexorable comme les courbes démographiques des derniers recensements pouvaient le laisser présager. Au contraire, la création de l'association Melvan suscita l'enthousiasme de Pierre-Yves comme elle aurait enchanté Henri. Ses activités multiples témoignent aujourd'hui du dynamisme et des ressources humaines de ces petits territoires. « Ne jamais perdre courage », telle était la devise du « grand Keff ». À ce titre, et il ne manqua jamais de le souligner dans ses livres comme dans ses conversations, les îles bretonnes symbolisaient à la fois la résistance à toute forme de découragement et l'harmonie avec les forces telluriques du cosmos. Pour les Queffélec comme pour les Edgren, Houat et Hoedic, au même titre que Belle-Île, représentaient l'antidote au stress de la vie moderne, la sérénité de la communion avec la nature, et une certaine idée du bonheur. Ces sentiments éclatent avec vigueur dans une lettre qu'il adressa au père Jourda un mois jour pour jour avant sa mort.

- *Paris, le 13 décembre 1991*

« *Joyeux chants de Noël (quelques-uns en breton ?) sur Hoedic, et pour vous et votre chère (vos chères) paroisse(s) (n'oublions surtout pas Houat), une année 92 aussi lumineuse que possible…* ».

C'est donc à Henri Queffélec que je laisserai le mot de la fin, plein d'humour et d'espérance, deux qualités qu'il chérissait par-dessus tout chez ses amis : « *Foin de la morosité !* ».

Dédicace de Henri Quéffelec dans le livre d'or de l'hôtel du Sémaphore à Hoedic, ancien nom de l'hôtel des Cardinaux (*circa* 1970).

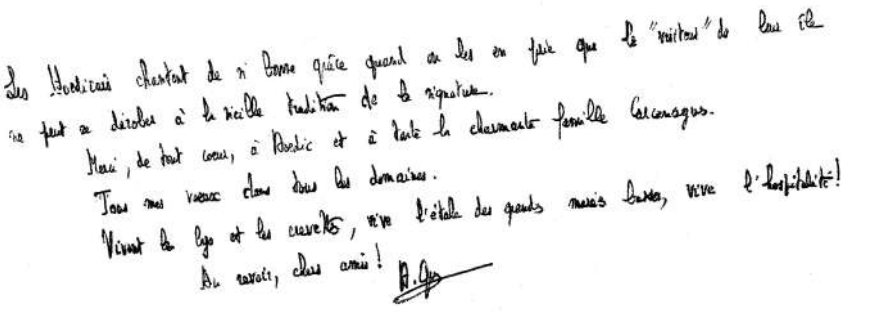

Références

- Auphan É., 2008 – *In memoriam* : Pierre-Yves Jourda, recteur des îles (1936-2007). *L'Archipel des lettres*, Association C.A.L.I. (Culture, Arts et Lettres des Îles), Île d'Ouessant, n° 4.
- Auphan É., 2010 – Les îles du pays de Galles. *L'Archipel des lettres*. Association C.A.L.I. (Culture, Arts et Lettres des Îles), Île d'Ouessant, n° 6.
- Braudel F., 1949 – *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*.
- Collectif, 2001 – Lettres à un ami suédois. Correspondance avec Rolf Edgren de 1945 à 1974. *Cahiers Henri Queffélec* n° 5.
- Collectif, 2002 – Lettres à un ami suédois. Correspondance avec Rolf Edgren de 1975 à 1991. *Cahiers Henri Queffélec* n° 6.
- La Prairie Y., 1994 – *Henri Queffélec (biographie)*. Glénat.
- Lautréamont (Comte de), 1869 – *Les chants de Maldoror*.
- Lawrence D. H., 1935 – *L'homme qui aimait les îles*. Édition posthume, Calmann-Lévy, réédition Pardès, Puiseaux 1988.
- Plongeron B., 1988 – *La vie quotidienne du clergé français au XVIII*e *siècle*. Hachette VQ.
- Queffélec H., 1944 – *Un recteur de l'île de Sein*. Stock, rééditions Le Livre de poche 1965, Presses de la Cité 1982, Stock 1994, Christian de Bartillat 1994, Librio (« Le livre à 10 F » n° 169) 1997, dans *Les romans des îles*, Omnibus 2005.
- Queffélec H., 1953 – *Un homme d'Ouessant*. Mercure de France, rééditions Le Livre de poche 1968, Gallimard (collection « Folio ») 1974, dans *Les romans des îles*, Omnibus, 2005.
- Queffélec H., 1956 – *Un feu s'allume sur la mer*. Amiot-Dumont, rééditions Presses de la Cité 1977, dans *Romans maritimes*, Christian de Bartillat 1993, dans *Le roman des phares*, Omnibus 2001.
- Queffélec H., 1959 – *Bretagne des îles*, Photographies de Jacques Boulas. Guides bleus Hachette.
- Queffélec H., 1967 – *La voile tendue*, Presses de la Cité.
- Queffélec H., 1968 – *Je te salue, vieil océan !* Plon, réédition Éditions du Rocher, Monaco 2006.
- Queffélec H., 1969 – *La mouette et la croix*. Presses de la Cité, réédition dans *Les romans des îles*, Omnibus 2005.
- Queffélec H., 1974 – *Les îles de la miséricorde*. Presses de la Cité, rééditions Christian de Bartillat 1996, dans *Les romans des îles*, Omnibus, 2005.
- Queffélec H., 1975 – *Armor : marins, ports et bateaux de Bretagne*, dessins de Peter Frederick Anson. Les Quatre Seigneurs, Grenoble, réédition sous le titre *Marins de Bretagne*, L'Ancre de Marine, Saint-Malo 1994.
- Queffélec H., 1975 – *Le phare*. Presses de la Cité, réédition *Les romans des îles*, Omnibus 2005.
- Queffélec H., 1976 – *La lumière enchaînée,* Presses de la Cité.
- Queffélec H., 1977 – *Le grand départ : Charcot et le* Pourquoi-Pas *?*. Presses de la Cité, réédition dans *Histoires de marins*, Omnibus 2006.
- Queffélec H., 1979 – *Ils étaient six marins de Groix… et la tempête*. Presses de la Cité, réédition dans *Les romans des îles*, Omnibus 2005.
- Queffélec H., 1991 – *Aimer les îles bretonnes*, photographies en couleur d'Hervé Boulé. Ouest-France, Rennes.

Appel à publication

Faites nous part de vos projets !

Les auteurs de *La Revue des deux îles* peuvent être des « professionnels » de l'écriture, tels que des écrivains ou des universitaires mais aussi des passionnés, compétents sur un sujet particulier.

La taille des articles, d'un minimum d'environ 2 500 mots, dépend avant tout de la richesse du sujet traité. L'écriture simple et référencée doit être accessible à un plus grand nombre de lecteur, dépassant celui des seuls experts.

Les textes sont communiqués sous forme de fichier électronique sans mise en page et accompagnés d'un résumé de présentation du sujet de 50 à 100 mots. Les références sont citées en note de bas de page (auteur et date) et la bibliographie complète figure en fin de texte. Les légendes et les noms des auteurs des photos et dessins sont regroupés à la suite de la bibliographie.

Le comité éditorial veille à assurer l'homogénéité de la publication dans son contenu et dans son style.

Le Comité éditorial

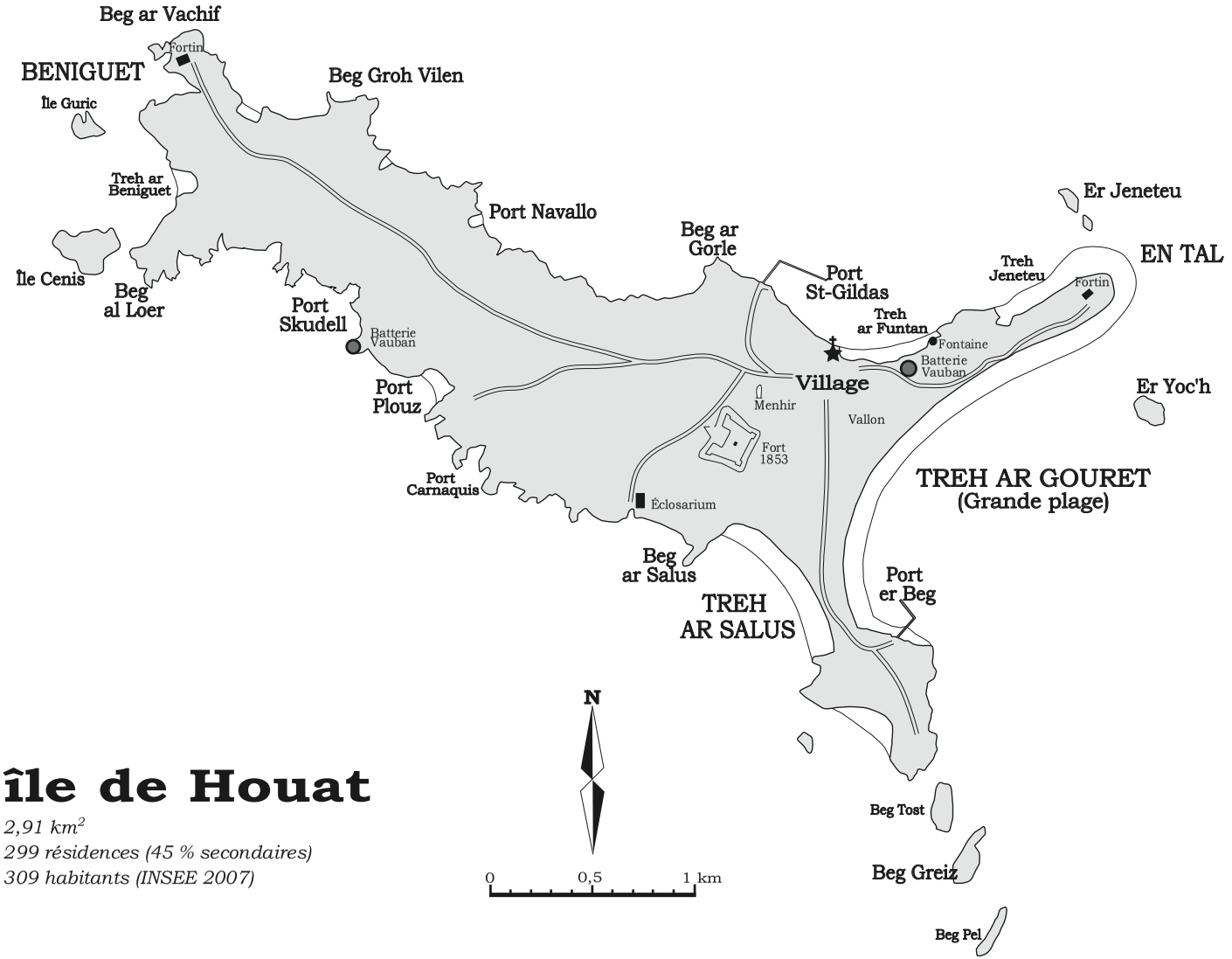

île de Houat

2,91 km²
299 résidences (45 % secondaires)
309 habitants (INSEE 2007)

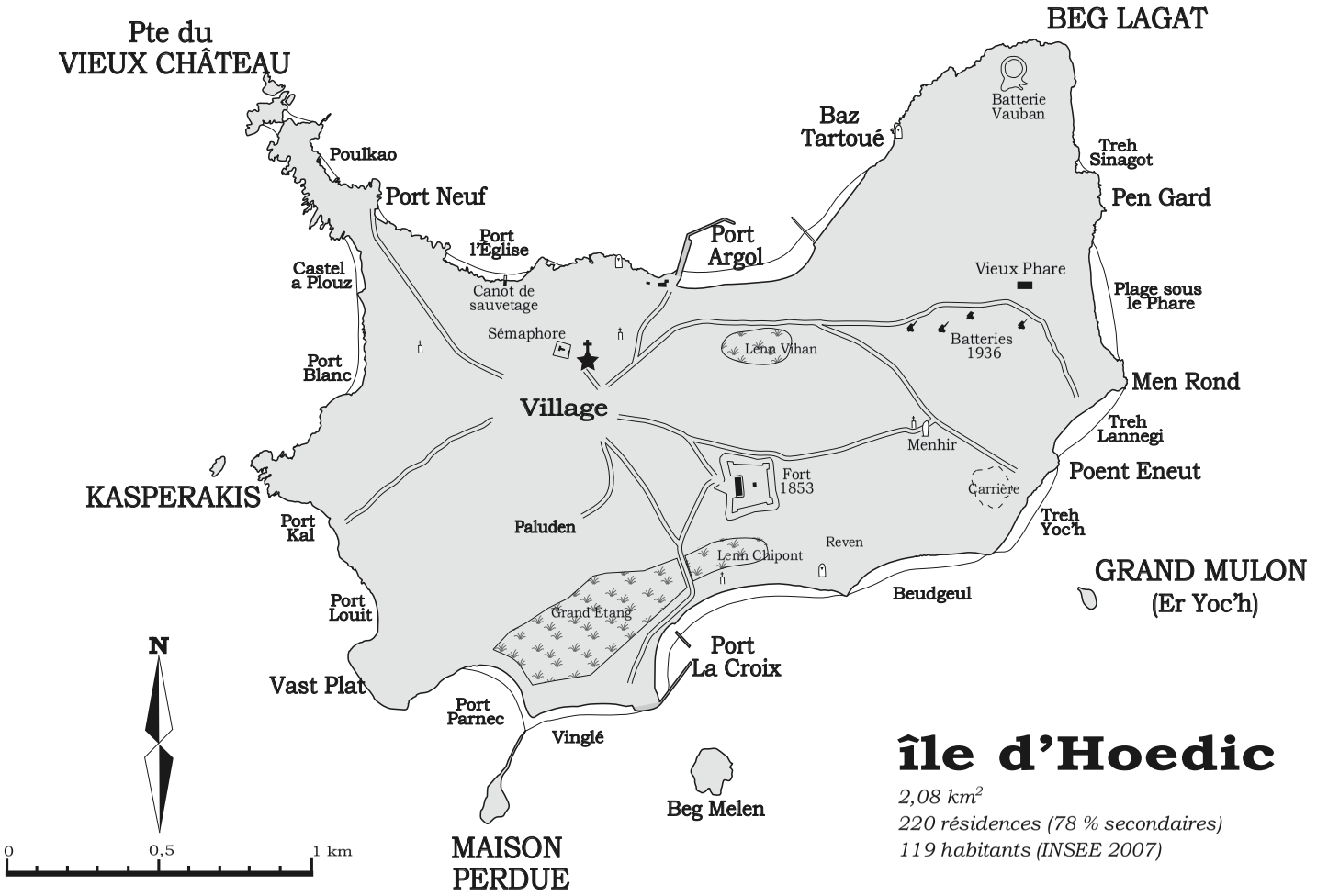

île d'Hoedic

2,08 km²
220 résidences (78 % secondaires)
119 habitants (INSEE 2007)

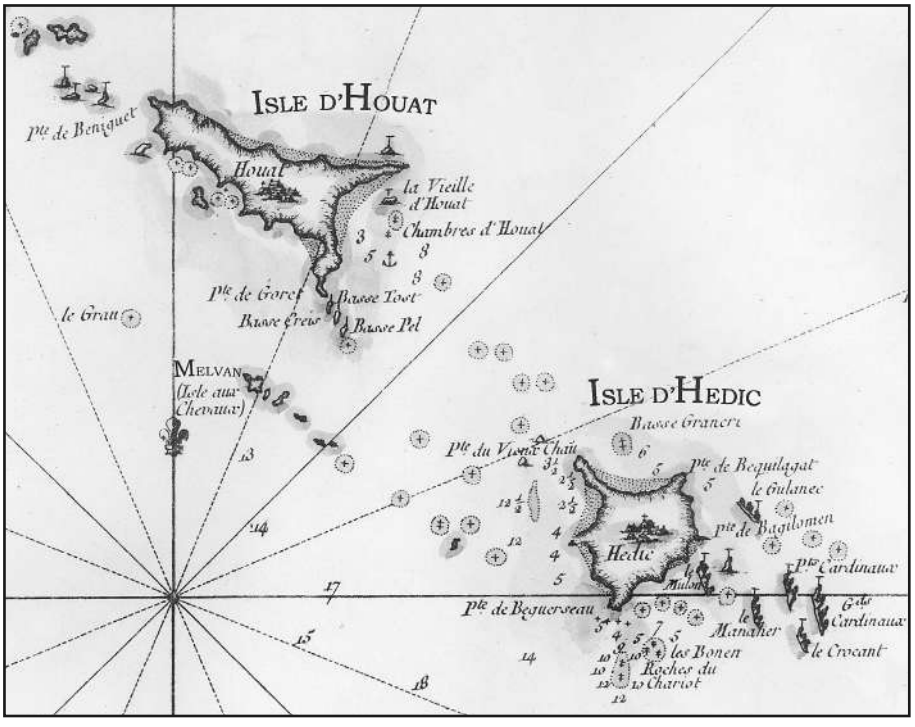

D'après la carte de Bellin, 1764

MELVAN

Association sans but lucratif dont l'objectif est l'étude,
la promotion et la protection du patrimoine historique et naturel
des îles de Houat et d'Hoedic.

Un territoire fini et isolé fait d'une île une singularité historique, sociologique et naturaliste dont il est tentant d'aborder toutes les facettes. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs mais aussi deux singularités : chacune a son âme et son atmosphère. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans l'identité de leur destin.

Melvan est l'ancien nom de l'île aux Chevaux, dans le passage des Sœurs, entre Houat et Hoedic. Cet îlot était autrefois consacré aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs jeunes poulains. Melvan, île trait d'union, est le nom de notre association ; le cheval de mer ailé symbolise cette union entre ces deux terres, le ciel et l'océan.

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, Le bourg, 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

MELVAN, LA REVUE DES DEUX ÎLES

ISSN 1768-5834

Bulletin annuel de l'association distribuée aux adhérents. La revue est aussi diffusée localement à Hoedic, à Houat et à Quiberon, sur le site de l'association www.melvan.org ou en s'adressant à Association Melvan, 56170 Île-d'Hoedic.

2004 – n° 1 (100 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic. *J.-M. LARGE.* ■ *Le Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic. *P. BUTTIN, J.-M. KÉROULLÉ.* ■ Île de Houat : une histoire de la propriété. *J. LE ROUX.* ■ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines. *V. BOLO, P. BUTTIN.* ■ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *H. BUTTIN.* ■ Surnoms hoedicais. *A. GUÉMAS.* ■ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat. *G. HATCHISS.* ■ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001. *C. BUHOT.* ■ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune. *B. ILIOU.* ■ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler. C. HARTEMAN. ■ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France. J. PRICOUPENKO.

2005 – n° 2 (150 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan). *K. BOYLE.* ■ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *P.-Y. JOURDA.* ■ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842. *A. LALLEMAND, A. LEMONTAGNER.* ■ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944. *J. LE HYARIC.* ■ Le canot de sauvetage d'Hoedic. *G. JANIN.* ■ Chants latin à l'église d'Hoedic. *O. FAVRE.* ■ Dératisation de l'Île aux Chevaux. *L. DUTOUQUET, M. FORTIN.* ■ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003. *A. LE NEVÉ, Y. KAYSER, B. ILIOU.* ■ " *Île* ", une nouvelle de Jean Merrien. *C. HARTEMANN.*

2006 – n° 3 (192 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Chronologie d'Hoedic et de Houat. *GASPARD HATCHISS.* ■ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans. *LIONEL VISSET, CLAIRE DELALANDE, CAMILLE JOLY.* ■ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-armateurs. *HENRI BUTTIN, MARIE-PAULE BUTTIN-STAGNARA.* ■ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944. *HÉLÈNE LE FRIEC-PAUCHARD.* ■ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic. *JEAN-PAUL PRIOU.* ■ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine. *ARNAUD LE NEVÉ.* ■ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932). *VINCENT GUIGUENO.* ■ *L'Or des mers*, photogrammes. *JEAN EPSTEIN.* ■ Misère d'Hœdik. *JEAN EPSTEIN.* ■ Le trésor d'Hœdic. *ROGER LE GRAND.* ■ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée. *CHRISTINE HARTEMANN.* (192 p.)

2007 – n° 4 (288 p. – 18 €) : ■■■ **MARTHE ET SAINT-JUST PÉQUART, ARCHÉOLOGUES DES ÎLES.** ■ Introduction. *DENIS VIALOU.* ■ Marthe et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils. *CLAUDE PÉQUART.* ■ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *CLAUDE PÉQUART.* ■ La décadence économique d'une île. *SAINT-JUST PÉQUART.* ■ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud

de la Bretagne (1923-1934). *Jean-Marc Large*. ■ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart. *Grégor Marchand*. ■ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan), état de la question. Jean-Noël Guyodo. ■ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépot coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides. *Catherine Dupont*. ■ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne. *Katie Boyle*. ■ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic. *Emmanuelle Vigier*.

2008 – n° 5 (176 p. – 15 €) **:** ■ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan). *Jean-Marc Large*. ■ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Henri Buttin*. ■ Le Vieux Phare d'Hoedic. *Christine Hartemann*. ■ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique. *Vincent Guigueno*. ■ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic. *Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss*. ■ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure. *Thomas Chiron*. ■ Extractions littorales de granite à Hoedic. *Louis Chauris*. ■ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic. *Violette Le Féon*. ■ Voyage dans une île bretonne au XIX^{e} siècle : Alphonse Daudet à Houat. *Karine Salomé*.

2009 - n° 6 (176 p. – 16 €) : ■ Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic. *Pierre Buttin*. ■ Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966. *Denise Leurette, Auguste Thomas*. ■ L'*Artiglio*. *Gildas Gouarin*. ■ Le collège des îles du Ponant. *Erwann Le Guen*. ■ Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic. *Henri Buttin*. ■ Pierres de construction à Hoedic. *Louis Chauris*. ■ Hoedic vue par des artistes. *Geneviève Bolitt, Émilie Moisdon*. ■ Henri Thomas, un homme de lettres à Houat. *Françoise Morvan*. ■ Douze ans (nouvelle). *Pierre Livory*.

2010 - n° 7 (176 p. – 18 €) : ■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820), *Henri Buttin***.** ■ Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon, *Jean-Paul Kauffmann***.** ■■■ **Dossier La bataille des Cardinaux**, coordination *Aristide Lévi***.** ■1759 : l'Europe entre guerres et paix, *Aristide Lévi***.** ■ Le Trafalgar oublié : *The Battle of Quiberon Bay* - 1759, le point de vue de Dartmouth, *Jane Harrold***.** ■ 20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux, *Guy Le Moing***.** ■ L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux, *Jean-Michel Ériau***.** ■ Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival, *Arnaud Le Nevé***.** ■ Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic, *Matthieu Noli*.

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents avec deux numéros par an, en décembre et en juin. Elle comporte des informations sur la vie de l'association et ses projets mais aussi de courts articles sur des sujets relevant des centres d'intérêt de Melvan.

Melvan

La Revue des deux îles
N° 8 – 2011

Prix : 20 €

Publication annuelle de l'association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Comité éditorial
Pierre Buttin (direction), Bernard Audollent, Chantal Audollent, Virginie Buttin, Henri Buttin, Marie-Paule Buttin, Christine Hartemann, Gilles Janin, Jean-Marc Large, Aristide Lévi, Christophe Pannetier, Alain Vielvoye.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg – 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Actualité concernant Melvan :
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
Juin 2011

Conception et réalisation Melvan
Imprimerie Jouve à Mayenne 53100